

DENIS BERTRAND
ROBERT COMEAU
PIERRE-YVES PARADIS



LA NAISSANCE DE L'UQAM

Témoignages, acteurs et contextes

LA NAISSANCE DE L'UQAM

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone: 418-657-4399 • Télécopieur: 418-657-2096
Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone: 450-434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE

AFFPU-DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
Chemin des Chalets
1279 Chavannes-de-Bogis
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

DENIS BERTRAND
ROBERT COMEAU
PIERRE-YVES PARADIS

LA NAISSANCE DE L'UQAM

Témoignages, acteurs et contextes

2009



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Bertrand, Denis, 1937-

La naissance de l'UQAM: témoignages, acteurs et contextes

(Collection Enseignement supérieur; 16)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2438-5

1. Université du Québec à Montréal - Histoire - Chronologie. 2. Université du Québec à Montréal - Histoire - Sources. 3. Universités - Québec (Province) - Montréal - Histoire. I. Comeau, Robert. II. Paradis, Pierre-Yves. III. Titre. IV. Collection: Collection ES; 16.

LE3.Q25B27 2009 378.714'28 C2009-941265-9

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce à l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Intérieur

Mise en pages: PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Couverture

Conception: RICHARD HODGSON

Photographie: *Étudiants de l'UQ*, extrait du *Rapport annuel 1969-1970* de l'Université du Québec, 1970. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents. Collection des imprimés de l'Université du Québec. 175P-900-06/1(2).

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2009 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2009 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 3^e trimestre 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

Remerciements

Nos remerciements à tous ceux qui ont rendu possible la publication de cet ouvrage :

- l'Association des professeures et des professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal qui a soutenu le projet à ses différentes phases, en faisant de celui-ci sa contribution à la commémoration des fêtes du 40^e anniversaire de l'UQAM;
- notre collègue Roch Meynard, pour son encouragement et sa participation au processus de mise en pages et à l'amélioration de cet ouvrage;
- à Gilles Piédalue du Bureau institutionnel de recherche, pour son aide et ses précieux conseils;
- à Diane Boudreau et au personnel du service des archives, pour leur soutien indéfectible et leur patience;
- au service de communication de l'UQAM pour la production des montages illustrant cet ouvrage.

Merci aussi à ceux qui ont accepté d'être interviewés et d'entrer avec nous dans le jeu de la construction de leur témoignage: Yves Martin, Pierre-Yves Paradis, Pierre Martin, Louis Berlinguet, Léo A. Dorais, Godefroy-M. Cardinal, Lise Langlois, Louis Gill, Jean-Marc Piotte, Paul Thibault, Louise Miller, Christiane Fabiani et Guy Goulet.

Avant-propos

Décembre 2008 et avril 2009 ont marqué le 40^e anniversaire de l'Université du Québec et de l'UQAM.

Cet ouvrage n'a pas été commandé. Il est né du désir d'une petite équipe de professeurs retraités de se rappeler la mise en place de l'UQAM et, pour y parvenir, de trouver et d'analyser les documents d'époque et de colliger de l'information orale complémentaire auprès des pionniers ayant travaillé à la création de cette institution. Nous avons comme objectifs de faire ressortir les événements clés, les forces profondes et les actions stratégiques qui ont mené à la fondation d'une toute nouvelle université à la fin de la décennie 1960 et de les faire connaître tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UQAM.

Cet ouvrage s'adresse d'abord à ceux qui, de l'intérieur, ont vécu cette importante période et qui ont peut-être, quarante ans plus tard, une certaine difficulté à se souvenir; ensuite, à tous ceux qui désirent comprendre les actions de ces pionniers qui, tant au nouveau ministère de l'Éducation qu'à l'Université du Québec et à l'UQAM, ont relevé le défi de constituer au Québec une toute nouvelle université qui a profondément marqué le devenir du monde universitaire québécois.

La création de l'Université du Québec et de l'UQAM a été une œuvre collective à laquelle ont participé des centaines d'acteurs: intellectuels menant une réflexion sur la réforme du système d'éducation et du monde universitaire québécois, hommes politiques, fonctionnaires, représentants socioéconomiques, professeurs, étudiants, cadres, employés de soutien.

Cet ouvrage se compose de trois parties.

La première présente le modèle original de l'Université du Québec et de l'UQAM; elle rappelle aussi l'apport de commissions d'enquête, de comités de travail, de fonctionnaires, d'universitaires et d'hommes politiques qui ont travaillé à préparer l'avènement de l'Université du Québec et de l'UQAM.

La deuxième retrace la contribution de l'Université du Québec à la mise sur pied de l'UQAM; elle souligne également l'apport des dirigeants de l'UQ, de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études.

La troisième partie fait ressortir les traits caractéristiques fondamentaux de l'UQAM naissante; nous y relevons l'apport du recteur, de son équipe de direction, des instances et des services de l'établissement, des unités de base (familles, modules et départements), des principales structures informelles et des syndicats.

Dans chacune de ces parties, le lecteur retrouvera plusieurs types de documents :

- des témoignages rappelant, quarante ans plus tard, la contribution d'acteurs privilégiés à la mise en place de ces deux établissements;
- des documents d'époque;
- un ou plusieurs tableaux chronologiques permettant de repérer les principaux événements ayant marqué la période étudiée;
- des listes d'acteurs ayant participé à des instances de décision ou de consultation, à la vie des unités de base départementales et modulaires ainsi qu'à des groupes de travail essentiels à la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM.

Dix textes ont été produits à la suite d'entrevues avec des témoins privilégiés de la création de l'UQAM. Ces textes ont été envoyés aux personnes interviewées et amendés s'il y avait lieu (à leur demande) pour mieux respecter les messages qu'ils ont voulu transmettre.

Cet ouvrage veut rendre hommage à tous ceux et celles, très nombreux, qui ont contribué de façon significative à la fondation de l'UQAM et qui ont conféré à cette institution les principaux traits de sa personnalité organisationnelle. Un tel hommage ne signifie pas pour autant que nous soyons d'accord avec toutes les orientations et toutes les décisions des acteurs privilégiés répertoriés dans cet ouvrage.

Chacune de ces parties et de ces sections peuvent être lues indépendamment des autres. Suivre l'ordre des parties et des sections permettra toutefois au lecteur de mieux saisir la logique de l'évolution et d'avoir une vision globale de la situation et de la portée stratégique des actions des divers intervenants.

Table des matières

Remerciements	VII
Avant-propos	IX
PARTIE 1	
À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MODÈLE D'UNIVERSITÉ	
Apports des commissions d'enquête, des fonctionnaires, des universitaires et des hommes politiques.....	1
<i>Témoignages</i>	
Yves Martin, sous-ministre adjoint au MEQ, père de l'université publique en réseau	3
Pierre-Yves Paradis, directeur de la formation des maîtres au MEQ, représentant de la formation des maîtres au Comité directeur de la réforme de l'enseignement universitaire.....	9
Pierre Martin, gestionnaire de projets, l'un des animateurs de l'équipe Recherche et développement	16
<i>Documents d'époque</i>	
Extraits de la conférence du ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, le 16 octobre 1968, annonçant la création de l'UQ et de l'UQAM, en tant que réponse à la contestation étudiante	21
Extraits de la présentation par le premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, le 9 décembre 1968 à l'Assemblée nationale, du projet de loi créant l'Université du Québec	24

Repères chronologiques

Tableau 1.1

Vers la création au Québec de nouveaux établissements universitaires (septembre 1959 à décembre 1968)	27
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Structures organisationnelles et acteurs

Les comités du ministère de l'Éducation ayant développé et soutenu le projet menant à la création de l'UQ et de l'UQAM	33
1. Le Comité directeur de la réforme.	33
2. La première équipe Recherche et développement	33
3. La deuxième équipe Recherche et développement	34

PARTIE 2**CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À LA MISE EN PLACE DE L'UQAM**

Apports des dirigeants de l'Université du Québec, de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études	35
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Témoignages

Pierre Martin, vice-président à la planification et rédacteur des règlements généraux de l'Université du Québec.	37
Louis Berlinguet, vice-président à la recherche, maître d'œuvre à l'Université du Québec de la recherche orientée, planifiée, interdisciplinaire et multiconstituante	40

Documents d'époque

Extraits d'une déclaration d'Alphonse Riverin à l'occasion de la rentrée à l'Université du Québec	47
Extraits du message annuel du président	48

Repères chronologiques

Tableau 2.1

La mise en place effective de l'Université du Québec (décembre 1968 à septembre 1969).....	49
--------------------------------------------------------------------------------------------	----

Tableau 2.2

L'an 1 et l'an 2: grandeur et vicissitudes de la vie en réseau dans le cadre de l'Université du Québec (septembre 1969 à octobre 1971).	52
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Structures organisationnelles et acteurs

Les principales instances de l'Université du Québec.	59
1. Le Comité de direction	59
2. L'Assemblée des gouverneurs	60
3. Le Conseil des études (première version, mai 1970)	60

PARTIE 3**LES TRAITES CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTAUX****DE L'UQAM NAISSANTE**

Apports de la direction de l'université, des instances institutionnelles, des unités de base, des cadres académiques, des directions des services, des structures informelles et des syndicats	61
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Témoignages

Léo A. Dorais, un recteur contestataire à la tête d'une institution à bâtir en trois mois	63
Godefroy-M. Cardinal, un acteur polyvalent, désireux de participer à l'intégration de la formation des maîtres à l'Université du Québec à Montréal ..	77
Lise Langlois, responsable de la gestion des instances institutionnelles, des archives, du contentieux et des relations de travail	87
Louis Gill, Jean-Marc Piote et Paul Thibault, des porte-parole du SPUQ, un syndicat démocratique et militant, défenseur des droits de tous les professeurs. . .	97
Louise Miller, Christiane Fabiani et Guy Goulet, des porte-parole du SEUQAM, un syndicat militant, entre le rouge et le rose.	107
Tableau 3.1	
Les principales clauses de la convention collective convenue entre l'UQAM et le SEUQAM en 1971	119

Documents d'époque

Interview de Léo A. Dorais à la revue <i>Point de mire</i> en septembre 1970.	121
Extraits de l'ouvrage de Léo A. Dorais publié en 1977 et intitulé <i>L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe</i>	125
Extraits du premier plan de développement de l'UQAM préparé en 1970 et 1971.	129
Extraits des trois premiers rapports annuels de l'UQAM.	132
Extraits d'un article de Georges Lapassade: «Échec d'un bilan: bilan d'un échec?»	135

Repères chronologiques

Tableau 3.2	
La mise en place effective de l'UQAM (décembre 1968 à septembre 1969)	139
Tableau 3.3	
L'an 1 de l'UQAM: la difficile émergence d'une université nouvelle issue de cinq établissements préalables (septembre 1969 à août 1970)	141
Tableau 3.4	
L'an 2 de l'UQAM: planification stratégique et resserrement des processus opérationnels de gestion (septembre 1970 à novembre 1971)	144
Tableau 3.5	
Gestion du personnel et des relations de travail à l'UQAM dans le cadre de l'UQ et du contexte du Québec de la fin des années 1960 et du début des années 1970 (juin 1969 à novembre 1971)	148

Structures organisationnelles et acteurs

1. Le Comité de planification de l'UQAM	155
2. Le Comité de régie de l'UQAM	157
3. Le Conseil d'administration et le Comité exécutif de l'UQAM	158
4. La Commission des études	160
5. Le Comité du budget et la Commission administrative	161
6. Les sous-commissions	163
7. Les cadres supérieurs et les directeurs des services	165
8. Les responsables (1969-1970) et les directeurs de département (1970-1971 et 1971-1972)	167
9. Les vice-doyens et les directeurs de module	169
10. Les associations et les tâches informelles	173
11. Les syndicats	175

Sources iconographiques	179
-----------------------------------	-----

Index	183
-----------------	-----

1

À la recherche d'un nouveau modèle d'université

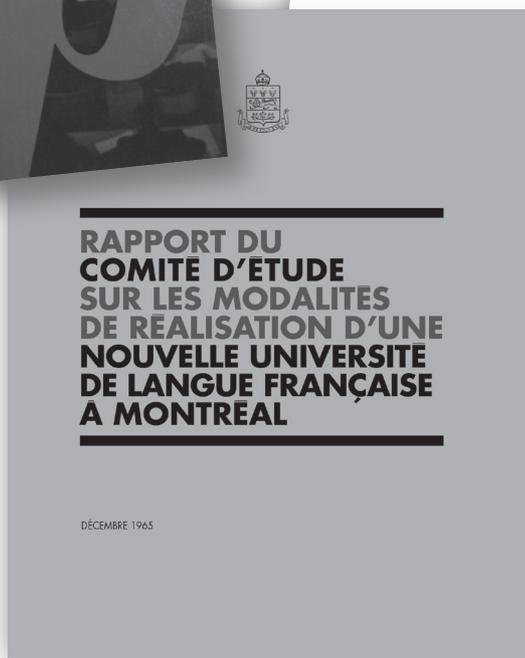
Apports des commissions d'enquête, des fonctionnaires, des universitaires et des hommes politiques



RAPPORT PARENT



RAPPORT RIOUX



RAPPORT ROCHER

TÉMOIGNAGES

Yves Martin**Sous-ministre adjoint au MEQ****Père de l'université publique en réseau**

Yves Martin est entré au ministère de l'Éducation au moment de la création de ce nouveau ministère et y occupait, lors de la création de l'Université du Québec et de l'UQAM, le poste stratégique de sous-ministre adjoint responsable de la planification de ce ministère. Quelques années plus tôt, professeur de sociologie et de démographie à l'Université Laval, il avait signé, avec d'autres, le pamphlet *L'Université dit non aux Jésuites*.

Sous l'autorité d'Arthur Tremblay, il avait en 1964 le mandat de prévoir le développement du réseau québécois d'enseignement et, à ce titre, parallèlement à l'opération 55 de mise en place des commissions scolaires régionales et à la création des cégeps, de prévoir le renouvellement au Québec de l'enseignement supérieur. Par conséquent, il a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied de l'Université du Québec et de l'UQAM : en effet, bien qu'agissant alors avec discrétion, il promeut la formation d'un réseau de nouveaux établissements universitaires publics pouvant offrir des services sur l'ensemble du territoire québécois, espérant d'ailleurs que ce réseau attire un jour l'ensemble des universités privées de la belle province ou tout au moins quelques institutions plus jeunes comme l'Université de Sherbrooke et l'Université Sir George Williams.

C'est donc à Yves Martin que pourrait être décerné le titre de père fondateur de l'Université du Québec à laquelle l'UQAM allait être rattachée. Beaucoup d'autres personnes ont apporté cependant leur indispensable contribution à la création de l'Université du Québec et de l'UQAM, tant au Ministère que dans les autres universités et dans les équipes locales d'implantation.

Bien qu'il ne se souvienne pas de tous les détails de la fondation de l'Université du Québec et de l'UQAM, Yves Martin décrit, avec intérêt et finesse, plusieurs phénomènes : les immenses besoins éducatifs de la fin des années 1960 ; les modèles alternatifs alors étudiés ; les avantages du modèle réseau qu'il met de l'avant et qui sera finalement retenu ; les rôles respectifs des principaux acteurs



Archives nationales du Québec.

Yves Martin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation du Québec.

Entrevue menée
par Pierre-Yves Paradis
et Denis Bertrand,
le 9 mai 2006.

que furent les fonctionnaires et les hommes politiques, à Québec, et les pionniers des équipes d'implantation, sur place, dans les diverses institutions appelées à constituer la nouvelle université publique québécoise. Quarante ans plus tard, il est fier des mesures prises ainsi que des résultats obtenus. Il rappelle que la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM a tout de même eu lieu dans un contexte difficile de planification et de contestation. Il n'exprime qu'un seul regret: que cette mise en place de l'UQ et de l'UQAM se soit faite de façon trop précipitée, rendant difficiles les premières années de ces deux établissements.

1. Une réforme globale de l'enseignement supérieur répondant à des besoins fondamentaux

L'ancien sous-ministre adjoint situe au départ la création de l'Université du Québec et à travers elle celle de la deuxième université de langue française de Montréal comme un élément important de la réforme scolaire globale issue de la Révolution tranquille et visant à permettre au Québec de passer à l'ère moderne et d'assurer son plein développement. Le modèle qu'il a proposé et qui a finalement été retenu permet de répondre, selon lui, à sept besoins principaux:

- 1) assurer une meilleure coordination des établissements universitaires de la province;
- 2) mieux situer l'enseignement universitaire dans l'ensemble du réseau éducatif du Québec;
- 3) doter Montréal d'une deuxième université de langue française;
- 4) offrir de vrais services universitaires en région en dehors de Montréal, Québec et Sherbrooke;
- 5) faciliter le passage de la formation des maîtres à l'université;
- 6) expérimenter dans le milieu universitaire québécois de nouvelles formes de gestion et de nouveaux régimes pédagogiques;
- 7) chercher à combler le retard du Québec en matière de recherche.

2. Le modèle retenu

Pour Yves Martin, le modèle d'une université publique de type réseau, dont ferait partie l'UQAM, existait déjà au Ministère en 1964 à la suite d'une visite qu'il avait effectuée en Californie, en compagnie d'Arthur Tremblay et de Bill Davis, ministre de l'Éducation de l'Ontario. De retour au Québec, il poursuit sa réflexion sur ce modèle de structuration et en discute fréquemment avec ses collègues du Ministère. Son raisonnement est simple: si des universités publiques dans plusieurs États américains, lieux par excellence de la liberté universitaire, ont été regroupées avec succès en réseau pour offrir de meilleurs services,

mieux coordonnés et à meilleur prix, le Québec aurait avantage à s'en inspirer. Il profiterait en plus du fait que l'État québécois finance déjà toutes les institutions universitaires du Québec pour joindre aux nouvelles universités publiques envisagées les universités privées qui existent déjà ou tout au moins une partie importante de celles-ci, et constituer ainsi un véritable réseau universitaire québécois fondé à la fois sur la collaboration et la concurrence.

Ce modèle de l'Université du Québec, constituée d'une institution mère et d'institutions filles regroupées en réseau, existait donc à la fin de 1964 dans la tête d'Yves Martin, d'Arthur Tremblay et d'autres fonctionnaires. D'ailleurs, le 2 décembre 1964, lors d'une réunion des cadres supérieurs du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), tenue à l'École normale Laval, à Québec, à laquelle participe le ministre de l'Éducation de l'époque, Paul Gérin-Lajoie, Yves Martin présente son modèle d'une Université du Québec constituée d'un siège social et de différents établissements semi-autonomes, mais ayant en commun certains idéaux et objectifs et capables de favoriser le renouveau de l'enseignement universitaire. L'idée est alors bien reçue et fait son chemin.

Ce modèle, ajoute-t-il aujourd'hui, a été ensuite développé et opérationnalisé au fur et à mesure des réflexions et des actions ministérielles, dans le cadre de la mise en place du système éducatif québécois, grâce à des actions bien ciblées : des réflexions portant sur les structures administratives et les régimes pédagogiques des institutions universitaires privées ; les diagnostics sévères de la commission Parent sur le monde universitaire québécois ; le rapport Rioux sur l'enseignement des arts ; les travaux de l'équipe Recherche et développement du Ministère ; les travaux du comité Roy de l'Université Laval. D'événements en événements, de réflexions en réflexions, le modèle se développe, s'actualise et se concrétise.

Deux hypothèses sont alors mises de l'avant. Une première vise à regrouper les six institutions privées déjà en place et les nouvelles institutions publiques à créer pour constituer, sous l'égide de l'Université du Québec, une nouvelle et unique structure publique d'orientation et de gestion des affaires universitaires. Une deuxième, moins ambitieuse, mènerait à la formation d'un réseau plus restreint composé des seules nouvelles universités publiques, quitte à ajouter deux mécanismes complémentaires : 1) un Conseil des universités avec mission première de fournir des avis au Ministre en matière de financement et de développement universitaire et de prévoir des mécanismes pour mieux harmoniser et coordonner les diverses composantes de l'ensemble du réseau universitaire québécois ; 2) une clause particulière permettant aux institutions privées qui y trouveraient leur avantage de demander leur rattachement à l'Université du Québec.

Le premier modèle risquait de soulever l'opposition acharnée des universités privées les plus prestigieuses, anglophones et francophones, et fut, à contrecœur, par souci de réalisme, mis à l'écart. Le deuxième fut retenu, mais apparut alors, à certains maîtres d'œuvre des réformes, comme une œuvre inachevée, que le temps pourrait peut-être un jour permettre de compléter. En somme, l'ombre du premier modèle sera longtemps présente dans les officines du ministère de l'Éducation, à l'Université du Québec et chez les professeurs des constituantes à vocation générale de l'Université du Québec.

Sans être un secret d'État, avant l'automne 1967, la thèse d'Yves Martin et du ministre de l'Éducation est alors peu connue en dehors du cercle assez restreint du Ministère. Les fonctionnaires ont des devoirs de réserve, parce que seul le ministre peut parler officiellement au nom du Ministère, parce que le Ministère a la lourde tâche d'instaurer effectivement les autres réformes recommandées par le rapport Parent et portant sur la petite enfance, le primaire, le secondaire et le collégial.

Pour Yves Martin, les propositions du rapport Parent et du rapport Rocher traitant du développement de l'enseignement supérieur et de l'aménagement d'une deuxième université francophone à Montréal avaient comme inconvénient de ne pas répondre à tous les besoins du Québec. Le rapport Parent proposait la mise en place d'une deuxième institution de langue française à Montréal, une institution autonome et décernant ses propres diplômes, mais à charte limitée. Ce rapport recommandait aussi la création de centres universitaires dans les régions éloignées de Montréal, Québec et Sherbrooke, centres qui n'auraient offert que l'enseignement de la première ou des deux premières années du 1^{er} cycle et qui auraient été conséquemment affiliés aux universités privées déjà en place. Le rapport Rocher reconnaissait la nécessité d'une structure d'encadrement des nouvelles universités en région, mais préconisait, pour Montréal, la création d'une vraie université, publique, laïque et à charte complète, qui serait appelée, comme les institutions déjà établies, à soutenir les centres universitaires en région.

Selon Yves Martin, le modèle proposé par la Commission Parent ne favorisait pas assez la concurrence interuniversitaire et le renouvellement de l'université québécoise, alors que le modèle Rocher laissait trop de choses en suspens et n'offrait que des services universitaires limités en région. Il est convaincu, pour sa part, qu'en matière d'affaires universitaires, le modèle de type fédératif de l'Université du Québec répond mieux que les deux autres discutés aux besoins fondamentaux du Québec à court, moyen et long terme. Pour lui, la création de l'Université du Québec et de sa principale constituante, l'UQAM, appelée à assurer en partie le financement et le leadership du développement du réseau public de l'enseignement universitaire, permettrait d'atteindre plusieurs objectifs : compléter la mise en place de l'ensemble du réseau québécois d'enseignement universitaire ; mieux servir les populations sur tout le territoire québécois ; faciliter de nouvelles orientations et de nouveaux modes de gestion ; permettre au Québec un renouvellement en profondeur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Parallèlement, sous les pressions de leur milieu, des leaders naturels se manifestaient à Trois-Rivières et à Chicoutimi et les travaux des comités d'implantation dans ces régions avançaient rapidement, servant d'appui au modèle de l'Université du Québec. La création de l'Université du Québec, en tant que siège social, et la mise en place de l'UQAM, en tant qu'institution de grande taille, située au cœur de Montréal et placée, dès sa naissance, en situation de concurrence vive avec des institutions universitaires bien établies, s'avéraient au départ plus difficiles et impliquaient aussi une intervention gouvernementale plus directe et plus soutenue.

3. Les rôles respectifs des divers acteurs

Yves Martin reconnaît que les fonctionnaires ont eu le pouvoir d'initiative dans ce dossier, mais il insiste sur l'appui constant des hommes politiques et particulièrement sur celui de Paul Gérin-Lajoie, Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand. Sur le choix du modèle à retenir, il n'y aurait pas eu, selon lui, de visions diamétralement opposées entre les hommes politiques et les fonctionnaires. Cependant, les élus et les grands commis de l'État auraient eu des calendriers différents concernant ce projet. Les gestionnaires sont d'abord guidés par la recherche de l'efficacité; les hommes politiques doivent davantage tenir compte de l'opinion publique, de leur image et des échéances électorales. Au début de 1968, le projet de création de l'Université du Québec est de mieux en mieux défini au Ministère, avec la bénédiction de l'appareil politique, mais n'a pas encore reçu l'appui officiel du premier ministre et du ministre de l'Éducation. Ces derniers gardent leur réserve et freinent indirectement la mise en branle du projet.

4. Le rappel du contexte

À ceux qui suivent l'actualité au jour le jour et qui seraient portés à croire que le processus de mise en marche de l'Université du Québec a été trop long et marqué d'importants temps morts, Yves Martin rappelle quelques contraintes: 1) le ministère de l'Éducation était une instance administrative relativement nouvelle; 2) son pouvoir en matière d'affaires universitaires demeurait sujet à caution, car il existait au Québec une tradition d'autonomie universitaire à respecter; 3) la charge de travail au Ministère était lourde. Entre autres, rappelle-t-il, la création des cégeps s'était révélée une opération complexe et controversée et les troubles étudiants de 1968 avaient pris beaucoup de temps et mis le Ministère à rude épreuve.

5. Un processus globalement bien mené

Dans ce contexte, Yves Martin estime que la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM s'est faite correctement. Les dossiers ont été préparés avec diligence. Pour lui, aucune dimension importante de ce dossier n'a été négligée: questions budgétaires, relations de travail, tensions éventuelles entre l'Université du Québec et l'UQAM. Yves Martin ne pense pas non plus que le manque de ressources ait nui à la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM. Le projet était considéré prioritaire et, une fois les besoins démontrés, les sommes requises étaient obtenues, à tout prendre, se souvient-il, assez facilement.

Il soutient que la dimension relations de travail était bien présente chez les maîtres d'œuvre du projet. Nous voulions d'abord éviter, dit-il, que les nouvelles institutions n'assument des responsabilités envers les personnels des établissements initiaux, éviter de créer des précédents malheureux et laisser aux futures institutions le soin de prendre en charge, en temps et lieu, ce domaine crucial de leur futur développement. Yves Martin voit mal

comment le Ministère, qui avait décidé de se retirer de toute activité d'enseignement, aurait pu planifier davantage la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM, sans être accusé d'intervention abusive de l'État dans les affaires internes d'une université. Les grandes orientations fixées, la mise en place devait se faire par les dirigeants de l'Université du Québec et les comités locaux d'implantation.

6. Un seul regret

À la fin du processus, Arthur Tremblay, Yves Martin et les autres maîtres d'œuvre du projet auraient souhaité disposer d'un an et demi entre la promulgation de loi en décembre 1968 et l'ouverture aux étudiants des divers campus et particulièrement celui de Montréal. Ils ont proposé un tel délai aux hommes politiques. Ce calendrier ne fut cependant pas retenu, parce que le ministre de l'Éducation de l'époque, Jean-Guy Cardinal, avait promis aux étudiants à l'automne 1968 que l'ouverture de l'UQAM aurait lieu en septembre 1969. Mais, il y avait aussi, et on ne peut perdre cela de vue, la double promotion en 1969 de diplômés des anciens collèges et des nouveaux cégeps, la course à la chefferie de l'Union nationale et la perspective d'une élection provinciale en 1970. Pour Yves Martin, l'ouverture précipitée de l'UQAM a soumis tous les acteurs à d'immenses pressions et probablement perturbé les premières années de l'Université du Québec et de l'UQAM. Moins de précipitation aurait permis, selon lui, d'éviter bien des problèmes.

TÉMOIGNAGES

*Pierre-Yves Paradis***Directeur de la formation des maîtres au MEQ****Représentant de la formation des maîtres
au Comité directeur de la réforme
de l'enseignement universitaire**

À l'automne 1966, le sous-ministre de l'Éducation, Arthur Tremblay, réussit à convaincre Pierre-Yves Paradis d'abandonner son poste de professeur d'université pour accepter celui de directeur général de la formation des maîtres au ministère de l'Éducation du Québec. Son principal mandat est d'intégrer la formation des maîtres à l'université, comme l'a proposé la Commission Parent. Mais les universités traditionnelles en place à cette époque ne desservent que les centres urbains de Montréal, Québec et Sherbrooke et l'idée de rattacher la formation des maîtres à des demi-centres universitaires ne le séduit pas du tout.

Pierre-Yves Paradis est alors pleinement conscient des difficultés de la mission qui lui est confiée et sait que l'accomplissement de son mandat entraînera inévitablement l'abolition de son poste. Bien qu'il ne se souvienne pas des mots exacts alors employés, il garde en mémoire l'argument que lui a soumis le sous-ministre Tremblay pour le convaincre d'accepter ce poste: «Vous avez des idées, c'est au Ministère que vous pouvez les appliquer. Si vous y croyez vraiment, vous accepterez ce poste. Sinon...»

**1. Le mandat du directeur de la Direction générale
de la formation des maîtres**

Nouvellement créée, la Direction de la formation des maîtres au ministère de l'Éducation avait comme première responsabilité l'application du nouveau règlement n° 4 conçu comme principale réponse du MEQ aux recommandations du rapport Parent, voulant que la formation des maîtres se donne, dans un proche avenir, en milieu universitaire. Toutefois, au moment de l'entrée en fonction de Pierre-Yves Paradis, la Direction générale de la formation des

Manchette
du journal *La Presse*

**«AUX ÉTUDIANTS-
MAÎTRES, P.-Y.
PARADIS LANCE:
"ORGANISEZ-
VOUS POUR
FAIRE VALOIR
VOS IDÉES"»**

(30 août 1969)

*Nombreux échanges
entre Pierre-Yves Paradis
et Denis Bertrand
au cours de l'année 2008.*

maîtres (DGM) gère encore, dans les moindres détails (allant jusqu'à l'approbation des factures d'achats des cafétérias), 11 écoles normales publiques appelées écoles normales de garçons. Cette direction assure aussi la supervision pédagogique d'une centaine d'écoles normales privées, appelées écoles normales de filles. Enfin, elle administre le système d'émission des permis et brevets d'enseignement.

Précédant la réforme de l'enseignement universitaire encore en veilleuse, la réorganisation de la formation des maîtres en cours impliquait la fermeture de toutes les écoles normales de filles et de garçons et une relocalisation des étudiants, des professeurs et des gestionnaires. C'était donc une opération majeure. De plus, il était prévu que le MEQ cède les édifices des écoles normales publiques aux universités existantes ou à venir, à des cégeps et même à des commissions scolaires.

Lorsque Pierre-Yves Paradis accède à la Direction de la formation des maîtres, un groupe de cadres et de professeurs des écoles normales et de fonctionnaires du MEQ interprète le règlement n° 4 comme proposant une année de formation professionnelle après une treizième année comme celle que l'on est en train de mettre sur pied dans la formation professionnelle des cégeps. Ce groupe propose donc que la plus grande partie de la nouvelle formation des maîtres soit donnée dans les cégeps. Bien qu'il soit conscient qu'une telle politique pourrait favoriser grandement la transition, Pierre-Yves Paradis s'y oppose et met tout en œuvre pour que l'ensemble de la formation des enseignants se déroule à l'université.

Lors de son entrée en fonction, Pierre-Yves Paradis reçoit deux mandats généraux :

- intégrer la formation des maîtres dans les institutions universitaires existantes ainsi que dans les institutions universitaires à créer ;
- prendre les mesures nécessaires pour que cette intégration se fasse dans le plus grand respect des obligations du MEQ envers ses professeurs et ses étudiants.

Pour lui, quatre obligations découlaient de ce deuxième mandat :

- 1) Favoriser le passage des normaliens dans les programmes universitaires, tout en permettant à ceux qui le veulent de terminer leur cours dans le programme en vigueur lors de leur inscription. Cette obligation a donné lieu pour la région de Montréal à la mise en place du Centre de transition de la formation des maîtres à Ville Saint-Laurent, rattaché à l'UQAM.
- 2) Faciliter au maximum le passage du personnel enseignant des écoles normales d'État aux cégeps et aux universités, dans le respect toutefois des exigences particulièrement élevées de formation des professeurs des universités.
- 3) Informer les universités que le MEQ instaurera un programme d'aide pour les anciens professeurs des écoles d'État qui ont le désir et la capacité de faire carrière à l'université, afin de leur permettre d'acquérir le plus rapidement possible le doctorat requis.

- 4) Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le respect de la permanence des professeurs-fonctionnaires non engagés par des cégeps et des universités.

Dans les mois qui suivent son entrée en fonction au Ministère, Pierre-Yves Paradis se retrouve donc en contact direct avec le monde universitaire à un triple titre :

- il négocie avec les universités existantes pour qu'elles prennent en charge la formation des maîtres ;
- il participe au groupe de travail que le Ministère met sur pied pour réformer le niveau universitaire dans la lignée des recommandations du rapport Parent ;
- il travaille à la réalisation des projets de création de nouvelles institutions universitaires à Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.

2. Le rôle de la formation des maîtres dans la création de l'Université du Québec

En tant que directeur général de la formation des maîtres, Pierre-Yves Paradis a fait partie, avec le sous-ministre Arthur Tremblay, le sous-ministre adjoint Yves Martin, et le directeur de l'enseignement supérieur Germain Gauthier, du Comité directeur responsable de la mise en place de la réforme du monde universitaire qui mènera, entre autres, à la création du Conseil des universités et de l'Université du Québec. Les membres de ce comité directeur se rencontraient au moins une fois par semaine et étaient continuellement informés des travaux des différents groupes de travail. De plus, Pierre-Yves Paradis rencontrait Arthur Tremblay presque chaque jour et a eu maintes occasions d'échanger avec lui sur les travaux visant à réformer l'enseignement supérieur. Il se souvient aussi d'avoir délégué aux groupes Recherche et développement deux représentants de la formation des maîtres ayant une importante expérience du monde universitaire : Roger P. Langlois, principal de l'École normale de l'Enseignement technique et ancien professeur de l'École polytechnique de Montréal, et Miles Wisenthal, de l'École de la formation des maîtres de l'Université McGill. Il a souvent discuté avec eux des structures organisationnelles de l'enseignement et de la recherche dans les futurs établissements universitaires. La double structure département/module mise de l'avant par les deux comités Recherche et développement lui apparaissait alors particulièrement pertinente pour répondre aux besoins de la formation des maîtres tant à Montréal qu'en région. Dans la future université publique de type réseau, la priorité accordée aux centres de recherche interdisciplinaires et interconstituantes lui apparaissait alors appropriée parce qu'elle permettait aux sciences de l'éducation et à la formation des maîtres de compter sur les ressources professorales de toute l'université pour faire une percée significative dans le monde exigeant et concurrentiel de la recherche.

Pierre-Yves Paradis a également participé à des réunions du Comité des affaires juridiques, préparant le projet de loi cadre de l'enseignement supérieur visant à permettre en même temps de statuer sur les investissements universitaires nécessaires, de créer le Conseil des universités et de constituer l'Université du Québec. Il était alors, en principe, comme

les autres membres du Comité, partisan d'un grand réseau des universités québécoises regroupant toutes les institutions universitaires. Il se souvient que le premier ministre de l'époque, Daniel Johnson, s'était dit prêt à appuyer l'idée d'une vaste université du Québec regroupant toutes les universités québécoises, mais à la condition que les responsables du projet parviennent à convaincre les universités déjà en place et obtiennent l'appui de l'opinion publique. C'était beaucoup demander, et le projet initial, à la suite d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation, fut abandonné au profit d'une Université du Québec plus restreinte, formée uniquement, au départ du moins, des futurs établissements universitaires publics à mettre en place.

Lors de la rédaction du projet de loi créant l'Université du Québec, Pierre-Yves Paradis a soutenu la position qu'il n'était pas nécessaire que la loi créant la nouvelle institution fasse directement référence à la formation des maîtres, puisque toutes les universités québécoises, nouvelles ou anciennes, devaient jouer un rôle primordial en matière de formation des maîtres. La mention explicite de la formation des maîtres fut néanmoins introduite dans la loi.

Il se souvient aussi que beaucoup de discussions sur la mise en place des nouvelles institutions universitaires avaient lieu après les heures normales de travail et avaient un caractère informel. Il ne sait pas à quel moment et par qui le modèle réseau de l'Université du Québec a d'abord été proposé. Chose certaine, on en discutait fréquemment, avant octobre 1967 et la création officielle de l'équipe Recherche et développement.

Une autre préoccupation, aussi importante, selon lui, animait les principaux porteurs du dossier: le retard du Québec francophone en matière de recherche, particulièrement en sciences pures et appliquées. Nous étions conscients, se souvient-il, que des chercheurs québécois bien formés et compétents travaillaient alors à l'étranger, faute de postes intéressants chez eux. Nous pensions que le développement et la modernisation du système universitaire québécois et la création de nouvelles institutions universitaires pouvaient être une occasion rêvée de ramener au Québec plusieurs chercheurs de bonne réputation et d'assurer conséquemment le développement de la recherche qu'exigeait la transformation en cours du Québec. C'est dire que, pour Pierre-Yves Paradis et les autres membres du Comité directeur de la réforme, la création de l'Université du Québec était nécessaire non seulement pour réaliser l'intégration souhaitée de la formation des maîtres à l'université, mais aussi pour répondre à un besoin accru de formation universitaire de plus grande qualité dans tous les domaines du savoir; il voulait aussi desservir l'ensemble du territoire québécois, moderniser et démocratiser la vie universitaire et répondre aux besoins d'un développement accéléré de la recherche, appelée à devenir, selon eux, une importante assise du développement économique-social du Québec. En somme, l'intégration de la formation des maîtres à l'université n'était, pour le directeur de ce programme, qu'un des très nombreux besoins auxquels répondait la création de l'Université du Québec.

3. Un incident déclencheur

En janvier 1967, Pierre-Yves Paradis fait rapport à son patron Arthur Tremblay de sa mission à l'École normale Cardinal-Bégin de Chicoutimi, dont le fonctionnement est perturbé par une grève. Il lui dit que l'annonce de la création d'un centre universitaire régional est attendue par tous et faciliterait le règlement du conflit. Arthur Tremblay sort alors de son tiroir de bureau le rapport Rocher, appelle sur-le-champ le sous-ministre Yves Martin et lui dit que l'heure est venue de remettre sur la table le dossier de l'Université du Québec. C'est lors de cette rencontre qu'aurait été décidée la mise sur pied du Comité directeur de la réforme de l'enseignement universitaire, qui allait diriger les travaux menant à la création de l'Université du Québec et de l'UQAM.

4. Un gestionnaire convaincu de la pertinence de la réforme de la formation des maîtres et conscient des autres défis à relever

Pierre-Yves Paradis était alors convaincu que la formation des maîtres pourrait mieux se développer dans un cadre universitaire associant formation et recherche et pouvant compter sur les ressources de plusieurs disciplines. Ce postulat de l'intégration de la formation des maîtres à l'université l'amena à réfléchir sur la formation des professeurs de tous les niveaux et, par conséquent, sur les fondements de la formation. Il se méfiait alors des spécialistes des sciences de l'éducation et ne voulait pas les voir imposer leur spécialité comme seule ressource assurant la formation des enseignants. Il voyait la recommandation du rapport Parent comme une reconnaissance des travaux déjà réalisés, entre autres, à la Faculté des arts de l'Université de Montréal. Il espérait aussi élever la formation générale des enseignants au niveau universitaire. Grâce à la réforme, il souhaitait pouvoir sortir le métier d'enseignants du mépris dans laquelle beaucoup le tenaient. Des enseignants diplômés universitaires, pensait-il alors, seraient mieux reconnus dans la société. Il connaissait en outre les plaintes des étudiants concernant la qualité de l'enseignement offert à l'université et il pensait que les spécialistes des apprentissages transférés à l'université pourraient apporter une contribution essentielle au développement de la pédagogie universitaire.

Il reconnaît aujourd'hui que la part des budgets des écoles normales publiques investie à l'Université du Québec a grandement facilité la naissance de nouvelles universités. Dans les régions du Québec où il n'y avait pas encore d'institution universitaire, le rattachement de la formation des maîtres à l'université posait des problèmes qu'il se devait de résoudre. Leur intégration aux universités existantes n'était pas plus facile, les universités établies et leurs professeurs se montrant extrêmement critiques à l'égard de la formation donnée dans les écoles normales.

Aussi important fût-il, le dossier de l'intégration de la formation des maîtres à l'université n'était pas pour autant une affaire simple. Pierre-Yves Paradis était conscient que les objectifs visés par l'intégration de la formation des maîtres à l'université impliquaient des modifications profondes tant chez le personnel des universités que chez celui des ex-écoles

normales. Avec le recul, il regrette que les circonstances n'aient pas permis au Ministère de lui accorder tout le temps voulu. Pour lui, l'intégration recherchée de la formation des maîtres à l'université ne s'est pas toujours faite dans l'harmonie souhaitée: d'abord, les écoles normales se sont souvent retrouvées transformées en nouvelles facultés ou secteurs isolés du reste de l'université; ensuite, l'université a eu besoin d'un certain temps pour reconnaître le caractère universitaire de la formation des enseignants; enfin, l'institution universitaire a trop longtemps négligé la prise en charge de la formation pédagogique de ses propres professeurs.

5. Un haut fonctionnaire participant à de nombreux comités de travail

Pierre-Yves Paradis se souvient d'être allé, à l'été 1968, rencontrer à Saint-Donat, dans les Laurentides, les leaders de la Fédération des étudiants-maîtres de l'État du Québec, qui lui avaient alors présenté une liste de 22 griefs qu'ils avaient relevés dans les jours précédents dans le cadre d'un camp d'échanges, de formation et de contestation. Rappelant que la majorité de leurs griefs avaient déjà donné lieu à des réformes, il les avait invités à s'attaquer aux vrais problèmes, à développer leurs idées, à faire montre d'innovation et à travailler dans le cadre des transformations en cours de la formation des maîtres.

C'est aussi avec une certaine fierté que Pierre-Yves Paradis se souvient d'avoir, en tant que directeur général de la formation des maîtres, participé aux travaux d'un important comité appelé alors Comité universités-ministère de l'Éducation. Celui-ci visait à assurer une meilleure coordination du collégial naissant et des universités actuelles et futures. Le gouvernement, témoigne-t-il, s'efforçait, grâce à ce Comité, de faire accepter, par la persuasion, à l'ensemble du monde universitaire québécois, y compris à la partie anglophone, dont l'Université McGill, que le diplôme collégial serait la seule et unique condition d'admission à l'université (ce qui n'excluait pas la possibilité d'ajouter des conditions d'admission à certains programmes) et que le premier diplôme universitaire au Québec serait décerné après trois ans d'études universitaires, et non quatre, comme dans le reste de l'Amérique.

Avec le recul, Pierre-Yves Paradis pense que ce travail de persuasion, pour assurer une meilleure harmonie et une meilleure coordination des niveaux collégial et universitaire, pour mettre en place des programmes de même durée et pour décerner des diplômes de même niveau, fut une contribution importante du ministère de l'Éducation. Sans geste d'éclat, ces actions, rappelle-t-il, ont permis la création au Québec d'un réseau d'enseignement plus cohérent.

6. Une mission suicidaire et une nécessaire redéfinition du mandat du ministère de l'Éducation du Québec en matière d'enseignement supérieur

Au début de 1969, avec la création des cégeps, de l'Université du Québec et du Conseil des universités, l'ensemble des structures de base de l'enseignement supérieur du Québec est en place et se termine la période faste des règlements généraux et des nouvelles lois pour assurer la mise sur pied du nouveau système scolaire. Il appartient maintenant aux nouvelles institutions d'enseignement et de recherche ainsi qu'aux multiples instances de coordination et d'harmonisation de l'enseignement supérieur d'assumer leurs pleines responsabilités dans le champ de leurs compétences. Plusieurs acteurs importants de la période précédente quittent d'ailleurs le Ministère: Arthur Tremblay, pour le Conseil de développement économique du Québec; Germain Gauthier, pour la présidence du Conseil des universités; Pierre Martin et Gérald Martin, pour des postes de vice-présidents à l'Université du Québec.

Comme cela avait été prévu au départ, la formation des maîtres a été intégrée à l'université et la Direction générale de la formation des maîtres du MEQ a été abolie. Pierre-Yves Paradis fut nommé directeur général associé à l'enseignement supérieur.

Au cours des années suivantes, quatre dossiers majeurs vont occuper principalement la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation: 1) l'établissement de nouvelles règles de financement du nouveau réseau, que l'on voulait plus adéquates et moins arbitraires, mais qui posaient encore bien des problèmes de répartition de l'assiette entre les différentes universités; 2) la formation d'un Comité conjoint des programmes, du Ministère et du Conseil des universités, chargé, dans une perspective de complémentarité des programmes nouveaux et des programmes anciens, d'approuver la création de tout nouveau programme; 3) la planification de secteurs particuliers de l'enseignement universitaire, comme les sciences de la santé, le génie et les sciences pures; 4) la planification et le financement de la recherche universitaire.

Ces priorités, reconnaît Pierre-Yves Paradis, auront, au cours des années suivantes, des effets importants sur le devenir de l'UQAM.

Manchette
du journal *La Presse*
annonçant
la création de l'UQAM
à l'automne 1967,
longtemps avant
la contestation
étudiante de 1968

«**PREMIERS
PAS VERS
LA DEUXIÈME
UNIVERSITÉ
FRANÇAISE
À MONTRÉAL**»

(25 octobre 1967)

Pierre Martin

Gestionnaire de projets

L'un des animateurs de l'équipe Recherche et développement

De tous les pères de l'Université du Québec, Pierre Martin est celui qui représente le mieux le travailleur acharné qui, par ses réflexions, sa collecte d'information, ses écrits, mais aussi ses interventions, a joué un rôle stratégique direct et de premier plan à chacune des étapes de la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM. Aucun autre acteur n'a été aussi directement et longuement impliqué.

Aujourd'hui, Pierre Martin ne sait trop qui au ministère de l'Éducation a été le premier à mettre de l'avant l'idée de créer l'Université du Québec en tant qu'institution mère et réseau d'universités filles, à vocation entière, semi-autonomes et liées par les mêmes objectifs, le même cadre réglementaire et un budget commun. Ce modèle, en tout cas, avait, selon lui, l'avantage de répondre à six importants besoins de l'enseignement supérieur québécois :

- 1) assurer des services universitaires de qualité dans toutes les régions du Québec ;
- 2) permettre l'établissement à Montréal d'une deuxième université de langue française ;
- 3) aider à la prise en charge de la formation des maîtres par le système universitaire ;
- 4) favoriser la démocratisation et la modernisation de l'enseignement universitaire québécois ;
- 5) resituer l'enseignement supérieur en tant que partie intégrante du système scolaire du Québec ;
- 6) assurer un meilleur développement de la recherche, base du développement économique-social du Québec.

L'idée d'une université réseau répondant aux besoins éducatifs du Québec nouveau alors en train de s'édifier était dans l'air depuis un certain temps, nous a dit Pierre Martin, et longuement

*Entrevue menée
par Pierre-Yves Paradis
et Denis Bertrand,
le 16 mai 2006.*

et âprement discuté au ministère de l'Éducation. Pour donner suite au rapport Parent et achever la réforme québécoise de l'éducation, il fallait, dans la lignée de la création récente des cégeps, réorganiser les services universitaires pour offrir un meilleur choix et faciliter l'accès à l'enseignement universitaire à une population située partout au Québec et de plus en plus désireuse de poursuivre des études supérieures. Il fallait aussi, ajoute-t-il, jeter les bases d'un développement accéléré de la recherche afin de répondre aux besoins essentiels dans ce domaine du nouveau Québec issu de la Révolution tranquille.

Le modèle, quant à lui, venait des États-Unis. Si Arthur Tremblay et Yves Martin ont visité le système universitaire public de la Californie, Pierre Martin s'est rendu, plus tard, aux États-Unis où il a rencontré les dirigeants de la State University of New York (SUNY) à Albany et Binghamton. Il a en outre échangé avec des dirigeants de plusieurs autres universités américaines constituées en réseau. Il se rappelle, entre autres, une très longue conversation téléphonique avec des responsables de l'Université du Wisconsin. Il se souvient aussi d'un article paru à ce sujet dans le magazine *Time* et qui l'avait fortement impressionné.

Chose certaine, pour Pierre Martin, il y avait, au début de 1967, chez les têtes dirigeantes du ministère de l'Éducation un consensus bien établi en faveur de la création d'une université en réseau, selon le modèle américain du «*state university*», lorsque l'équipe Recherche et développement à laquelle il était rattaché a été chargée de mener des études, de développer, d'opérationnaliser et d'adapter ce modèle en fonction de la situation particulière et des besoins de l'enseignement supérieur québécois. Autrement dit, l'équipe Recherche et développement n'a pas conçu le modèle de l'université en réseau, mais a travaillé à l'actualiser et à l'adapter aux besoins éducatifs du Québec de la fin de la décennie 1960-1970.

Pierre Martin confirme l'existence des deux modèles que nous avons déjà présentés Yves Martin et Pierre-Yves Paradis. Ces deux modèles ont été discutés, critiqués, soupesés, puis, tour à tour, mis de l'avant. Le premier modèle, celui d'un seul réseau universitaire pour tout le Québec, risquait de susciter l'opposition acharnée des universités en place soucieuses de préserver leur précieuse autonomie et d'engendrer chez les politiciens hésitations et prudence. C'est le deuxième modèle, celui qui consistait à ne regrouper sous une même direction que les futures institutions publiques, qui sera retenu. Quitte à prévoir des dispositions permettant aux institutions privées qui le désirent de se rattacher librement à l'Université du Québec. Une occasion aussi favorable de constituer au Québec un réseau universitaire vraiment unifié ne se présentera jamais plus.

Le mandat reçu dans les premiers mois de 1967 marque pour Pierre Martin le début d'une formidable aventure qui l'amènera, d'une part, à jouer un rôle de premier plan au sein de l'équipe Recherche et développement et, d'autre part, à rédiger des parties importantes des deux rapports de cette équipe, le projet de loi-cadre à trois titres de restructuration de l'enseignement universitaire, la loi créant l'Université du Québec et les principaux textes d'appui. Ensuite, en tant que fonctionnaire du MEQ, il deviendra l'un des membres de la Commission de planification et du Comité de régie qui serviront au sein de l'UQAM de comité d'implantation; il participera aux comités d'implantation des autres constituantes

à vocation générale, puis occupera le poste de premier vice-président à la planification de l'Université du Québec, responsable du premier plan quinquennal de développement de l'UQ, veillant aussi à la préparation des plans des constituantes, écoles et instituts. Il jouera aussi un rôle de premier plan dans la rédaction des règlements généraux de l'Université du Québec et de plusieurs politiques fondamentales de cette institution. C'est dire que Pierre Martin a été un acteur clé à chacune des étapes cruciales de la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM. Quarante ans plus tard, il constate le chemin parcouru, ne regrette rien et se dit fier d'avoir apporté sa contribution directe à la mise en place de l'Université du Québec, l'une des institutions les plus importantes du Québec d'aujourd'hui.

1. Le principal animateur de l'équipe Recherche et développement

Pierre Martin a d'abord été l'un des proches collaborateurs de Paul Gérin-Lajoie dans son comté de Vaudreuil-Soulanges. Il se retrouve ensuite au cabinet du ministre à Québec où il travaille à la mise sur pied du ministère de l'Éducation. C'est un homme de loi et un gestionnaire de projets, convaincu de la nécessité et de l'urgence de constituer au Québec un réseau éducatif moderne et efficient. Avant de travailler à la création de l'Université du Québec, il a participé à l'Opération 55 de restructuration de l'enseignement secondaire et à la création du tout nouveau réseau collégial.

Toutes ces opérations de développement sont menées à partir d'un même processus général : création d'un groupe de travail ; recours, au besoin, à des experts et à des conseillers externes, réflexion, collecte d'informations, rédaction de textes, consultations, *brainstorming*, identification des obstacles et des mesures pour les surmonter. Il est alors entendu, selon Pierre Martin, que durant la première période d'élaboration du projet de l'université publique en réseau, le ministre refuse de s'engager. Il peut donc larguer le projet en chemin, l'interprétant comme une simple hypothèse de travail de fonctionnaires, ou le retenir, le rendre public, le prendre à son compte et lui donner un caractère officiel.

2. Un rédacteur très prolifique

C'est à Pierre Martin que revient la tâche délicate de rédiger plusieurs documents officiels avant et après la création du Comité directeur de la réforme et la formation du groupe Recherche et développement : les parties les plus importantes des deux rapports de l'équipe Recherche et développement, la fameuse loi-cadre à trois titres de restructuration de l'enseignement supérieur à laquelle était rattaché le projet de création de l'Université du Québec et, finalement, dans ses nombreuses versions, le projet de loi créant l'Université du Québec. Il produira aussi de nombreux textes pour promouvoir le projet, dont le célèbre discours du 9 décembre 1968 de Jean-Jacques Bertrand à l'Assemblée nationale présentant et justifiant le projet. À chaque étape, Pierre Martin apporte des corrections, trouve de meilleurs mécanismes, choisit des mots plus justes et enlève des « irritants ». Le projet-cadre de l'enseignement supérieur et les textes qui l'étaient sont finalement acheminés au ministre de

l'Éducation à l'été 1968. Il appartient maintenant au premier ministre Daniel Johnson, et à son ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, de décider de soumettre ou non à l'Assemblée législative du Québec, de le modifier ou non, de le garder tel quel ou de le scinder en deux ou trois projets de loi. Ces politiciens doivent aussi choisir le moment le plus favorable pour le présenter à la population du Québec. Les besoins sont cependant connus et le projet bien ficelé, bien avant les contestations étudiantes de mai et d'octobre 1968.

Bien que plusieurs personnes aient participé au processus de préparation de la loi créant l'Université du Québec, Pierre Martin en est le principal maître d'œuvre et, à ce titre, le principal responsable de l'originalité, de la qualité et des lacunes du projet.

3. Un animateur engagé dans la réalisation concrète du projet

Après le dépôt de son deuxième rapport, l'équipe Recherche et développement poursuit son travail en relation plus ou moins étroite avec les comités d'implantation des établissements locaux, à qui elle sert de guide et de soutien. Il faut non seulement faire connaître le modèle de l'Université du Québec à bâtir, mais aussi poursuivre le travail de réflexion et fournir d'autres balises et instruments aux futures constituantes. Par exemple, Pierre Martin prévoit un cheminement critique du projet jusqu'en septembre 1969 et procède à une analyse comparative du modèle organisationnel prévu pour l'Université du Québec et des fameuses recommandations du rapport Roy de l'Université Laval.

En collaboration avec d'autres membres de la deuxième équipe Recherche et développement, son attention se porte particulièrement sur les affaires étudiantes, les structures des programmes et l'engagement des professeurs¹. Le groupe propose la création dans les constituantes d'un vice-rectorat aux affaires étudiantes ainsi que la participation des étudiants aux instances de l'Université du Québec. Il travaille à définir la structure des programmes, prévoyant alors un tronc commun important pour les étudiants d'une même famille et une proportion plus ou moins grande de cours à option selon que les étudiants sont inscrits à un baccalauréat spécialisé ou composé d'une majeure et d'une mineure. Enfin, il développe un projet de protocole définissant le statut et la rémunération des professeurs des futures constituantes et prépare une fiche uniforme à faire remplir par les candidats aux postes de professeurs au sein de l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. Ce projet de protocole prévoit l'engagement des professeurs par les constituantes, grâce à des contrats individuels de travail et pour les professeurs, une classification et un salaire qui ne tiennent pas compte de la classification et de la rémunération de ceux-ci dans les institutions où ils travaillaient auparavant. L'équipe aimerait bien repartir à zéro, mais elle est consciente qu'il faut compter sur les ressources professorales des établissements constituants. Elle propose que l'Université du Québec fasse usage de la terminologie traditionnelle des professeurs d'université (titulaire, agrégé, assistant et chargé d'enseignement),

1. Équipe Recherche et développement, Procès verbal du 25 novembre 1968, Archives de l'UQAM, cote 174 p 900:1 /10.

et mette en place des projets d'entente interuniversitaire pour éviter la surenchère salariale entre les universités du Québec et faciliter les échanges de professeurs. Elle recommande aussi d'appliquer des critères différents d'embauche selon les diverses disciplines. Elle ne parvient cependant pas à une entente concernant la tâche annuelle normale d'enseignement des professeurs. Le comité évoque en outre la possibilité que les professeurs en viennent à se syndiquer.

À l'automne 1968 ainsi qu'à l'hiver 1969, Pierre Martin participe aux travaux des comités d'implantation de diverses constituantes. À l'UQAM, si ses interventions directes semblent avoir été peu nombreuses, sa présence lui permet de faire le pont avec la réflexion du comité Recherche et développement, de bien connaître l'état d'avancement des travaux menés par les responsables locaux de la mise en place de l'UQAM et de tenir le Ministère bien informé.

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

**Extraits de la conférence
du ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal,
le 16 octobre 1968, annonçant la création
de l'UQ et de l'UQAM, en tant que réponse
à la contestation étudiante.**

Le Québec connaît, depuis une dizaine de jours, une période de contestations étudiantes dont la physionomie s'est modifiée continuellement et quotidiennement. [...] Il est bien évident qu'il ne saurait être question de réprouver globalement un mouvement qui, en plus de s'inscrire dans un contexte mondial d'éveil de la jeunesse, est motivé par une incontestable sincérité. On ne peut que porter à l'actif d'une collectivité le désir de ses éléments jeunes d'identifier clairement les problèmes qui la confrontent et de réfléchir collectivement sur les solutions à apporter. [...] Le ministre souhaite ardemment qu'au plus tôt les événements actuels permettent de dégager des formes plus parfaites de participation qui élargissent le rôle des étudiants dans l'élaboration de décisions qui les concernent, avec comme seule limite l'efficacité et la rationalité que devra respecter toute forme nouvelle de dialogue qui pourrait être proposée. Il est certain que la participation débouche sur une meilleure pédagogie et par conséquent sur la formation de citoyens plus actifs, plus valables et partant plus aptes à contribuer au gigantesque effort de croissance harmonieuse que notre société se donne comme objectif. [...]

Le cégep, comme établissement scolaire, n'est donc pas contesté directement. Ici je me permets de rappeler en un mot ce que j'ai déjà dit : les cégeps, comme instrument de démocratisation de l'enseignement, constituent un succès sans précédent. [...] C'est aussi le lieu de la plus grande participation. Participation du milieu socioéconomique, participation des parents, participation des professeurs, participation des étudiants. Du point de vue de la participation directe de tous les intéressés, le cégep est grandement en avance sur tous les établissements publics québécois et sur tous les établissements scolaires que je connaisse en Amérique et en Europe. [...]



Photo: André Fournier - Archives UQAM: 175P-90005/1(4).

**Jean-Guy Cardinal,
ministre de l'Éducation.**

**Manchette
du journal *La Presse***

**«À LA
CONTESTATION,
CARDINAL
OPPOSE LA
PLANIFICATION»**

(17 octobre 1968)

Le texte intégral de cette conférence a été publié dans La Presse du 19 octobre 1968, sous le titre : La réponse du ministre de l'Éducation à l'occupation et à la contestation étudiante.

1. L'université

La poursuite de la réforme scolaire au niveau universitaire implique essentiellement deux choses: **de nouvelles universités** d'une part, **l'université nouvelle** d'autre part. [...] Dès le mois de décembre 1967, c'est-à-dire dans les mois qui ont suivi ma nomination comme ministre de l'Éducation, j'ai constitué un **groupe de travail chargé de me faire rapport sur les modalités de création de nouvelles universités**. [...]

Le projet de loi de l'Université du Québec est maintenant prêt; il sera revu finalement au Conseil des ministres, avant d'être déposé devant le parlement. C'est donc dans le cadre de l'Université du Québec que s'organiseraient [...] les nouveaux établissements universitaires. [...] L'Université du Québec est une corporation publique chargée du développement de nouveaux établissements universitaires. [...] L'Université du Québec est décentralisée d'abord par rapport à l'État: ce n'est pas une école d'État, mais une corporation publique distincte de l'État. Elle est également décentralisée dans son organisation interne: chacune des unités constituantes de l'Université du Québec a sa propre personnalité juridique, son propre conseil d'administration, ses cadres, etc. [...]

L'Université du Québec est aussi **une structure de concertation** parce que les éléments constituants, bien que distincts les uns des autres, participent **aux décisions de politiques générales dans le cadre d'instruments qui leur sont communs**, l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, le Conseil des études et le comité de planification. [...] L'organisme central, commun aux unités constituantes, est donc chargé d'assurer la cohérence d'ensemble, le développement ordonné, la meilleure affectation des ressources humaines et matérielles. En définitive, l'Université du Québec, avec tous ses éléments constituants, doit devenir un **réseau** d'établissements d'enseignement et de recherche, reliés entre eux non seulement par leur appartenance à un cadre commun mais également par les moyens de communication moderne: télévision et informatique. [...]

En plus de constituer un instrument de développement de nouvelles universités, l'Université du Québec permettra d'organiser **l'université nouvelle**. Dans le rapport qu'il m'a remis, le groupe « Recherche et développement » a fait des recommandations précises sur la façon d'organiser l'enseignement et la recherche pour répondre aux exigences de souplesse et d'évolution perpétuelle de l'enseignement supérieur. Dans l'université nouvelle, l'accent est mis sur la formation et la recherche interdisciplinaires. Il n'y a pas de facultés: les professeurs sont réunis dans les cellules de base que sont les départements et les étudiants sont groupés, selon leur orientation, dans une structure souple, animée par des maîtres-conseillers. [...] Nous devons maintenant entreprendre **la phase active** de cette planification en nous attachant sans délai à l'organisation des éléments constituants de l'Université du Québec.

En priorité absolue se situe l'Université du Québec à Montréal. J'ai déjà annoncé que cette nouvelle université de langue française commencerait ses opérations en septembre 1969. [...] Dès que la loi de l'Université du Québec aura été adoptée, le gouvernement émettra les lettres patentes de l'Université du Québec à Montréal et nommera les premiers membres

du conseil d'administration. Nous visons à ce que cette nouvelle université soit légalement constituée et exerce ses pouvoirs à partir de janvier 1969 au plus tard. D'ici cette date, il faut poursuivre les travaux de planification au niveau du campus de Montréal de façon à ce que le conseil d'administration soit en mesure, dès janvier prochain, de prendre sans délai et sur des dossiers déjà instruits, les décisions essentielles au fonctionnement de l'Université du Québec à Montréal, en septembre prochain. C'est pourquoi je vais constituer, au cours des prochaines semaines, un comité de planification de l'Université du Québec à Montréal qui devra déposer son rapport le 15 décembre prochain. [...] À partir de ces documents de base (ceux préparés par le groupe Recherche et développement), le comité de planification de Montréal devra prévoir, avec la plus grande précision possible, l'organisation et le fonctionnement de l'Université du Québec à Montréal, en septembre 1969. À cette fin, le comité de planification devra constituer au moins les quatre sous-comités suivants: programme de premier cycle, ressources humaines, équipement, finances. [...]

2. L'éducation et l'économie

Comme je l'ai déjà mentionné, le ministre de l'Éducation n'est pas le ministre de l'Économie nationale. [...]

Si par son insistance sur les débouchés d'après les cégeps, la crise actuelle avait réussi à rappeler l'urgence de **créer des emplois nouveaux** et par conséquent de procéder à une certaine planification économique, elle aura eu au moins un aspect positif. [...] Jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de contingentement, parce que nous avons fait le pari du développement maximum des ressources humaines, sans contrainte quant à l'orientation des élèves.

D'abord, je rappelle que les premières études de portée générale sur le marché du travail ont débuté au ministère de l'Éducation il y a deux ans et demi. Depuis quelques mois, l'équipe de nos économistes a été élargie et structurée en un groupe d'étude sur l'éducation et l'emploi. [...] Troisièmement, je me propose de soumettre au conseil des ministres un programme **d'action socioéconomique étudiante**. [...] Ce projet d'action socioéconomique étudiante, dont je suis disposé à discuter des modalités avec les étudiants, me semble être de nature à réintroduire la jeunesse étudiante dans une activité directe de construction du Québec. La contestation qui ne débouche pas sur la construction est stérile.

Manchette du journal
Le Devoir

**«GÉRIN-LAJOIE
DONNE SON
ACCORD.
L'ASSEMBLÉE
ADOpte LE PROJET
DE LOI CRÉANT
L'UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC»**

(16 décembre 1968)

Extraits de la présentation par le premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, le 9 décembre 1968 à l'Assemblée nationale, du projet de loi créant l'Université du Québec.

1. Un événement historique

Pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement prend directement l'initiative de la création d'une nouvelle université. Pour la première fois, le système scolaire public aborde le niveau universitaire. Pour la première fois également, un véritable réseau d'établissements d'enseignement supérieur sera constitué [...]¹.

2. Une organisation originale et décentralisée

[L'Université du Québec sera une] organisation d'enseignement supérieur et de recherche constituée de façon souple et susceptible d'assurer des services diversifiés en nature et distribués géographiquement, mais coordonnés dans un cadre commun (p. 4656) [...]

L'Université du Québec est un organisme composé. [...] La structure de l'Université est décentralisée sous deux aspects. D'abord, par rapport à l'État, dans son organisation, et deuxièmement, par son organisation interne. [...] L'Université du Québec est également décentralisée dans son organisation interne. [...] Les contrôles par une autorité supérieure demeurent l'exception et ne peuvent être exercés que sur les matières énumérées par la loi. Ces matières sont celles qui sont nécessaires pour assurer la cohérence de l'ensemble, une meilleure allocation des ressources et une stratégie ordonnée de développement (p. 4658) [...].

Ces extraits ont été regroupés sous six thèmes. Des titres ont été ajoutés pour faciliter la lecture de ce document.

1. La création par une instance gouvernementale d'un établissement universitaire est non seulement alors un événement sans précédent, mais aussi un événement unique en ce sens qu'il ne se reproduira jamais dans l'histoire du Québec.

3. Les principales raisons de la création de l'Université du Québec

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la croissance démographique, la nécessité de décentraliser géographiquement les services de l'enseignement supérieur et l'intégration de la formation des maîtres à l'appareil universitaire amènent le gouvernement à prendre l'initiative de créer de nouvelles universités (p. 4659).

4. Le pari de mettre en place des établissements modernes

Cependant, nous voudrions que ces nouvelles universités soient également des universités nouvelles, construites et organisées selon des règles correspondant aux besoins des étudiants, des professeurs et des chercheurs, tels qu'on peut les identifier en cette seconde partie du XX^e siècle. [...] Il est certain – et tous en conviendront – que le fait de préparer la création de nouvelles universités permet d'envisager des formules nouvelles, des formules originales, un mode d'organisation interne plus souple qui tienne compte de la rapidité et de l'évolution des connaissances et de leur mode de transmission. On note, par exemple, chez de nombreux universitaires de tous les pays, la volonté de se dégager de la structure traditionnelle des facultés issue d'une époque où les universités constituaient des fédérations d'écoles professionnelles. Les universités que nous établirons au cours des prochaines années seront celles de l'an 2000 (p. 4659) [...]. En définitive, monsieur le Président, l'université québécoise, comme toutes les universités occidentales, cherche maintenant des voies d'un renouveau intérieur qui permette d'augmenter la qualité de l'enseignement et de favoriser le développement de la recherche (p. 4659).

En résumé, les propositions qui précèdent dégagent les principaux éléments d'une forme d'organisation de l'enseignement supérieur souple, ouverte, décroisement susceptible de répondre à la variété des objectifs poursuivis par les étudiants. [...]

En éliminant le cadre rigide des facultés, comme on les connaît à l'heure actuelle dans plusieurs universités, nous voulons surtout assurer une mobilité horizontale des professeurs et des étudiants [...] (p. 4661).

5. Une volonté affirmée de préparer l'avenir

L'Université du Québec est un organisme qui marquera l'avenir de la collectivité québécoise. Dans l'immédiat, elle permettra de créer de nouveaux établissements universitaires, de décentraliser en diverses régions les services d'enseignement supérieur, de donner à la formation des maîtres un cadre nouveau, un souffle nouveau et un statut universitaire et d'aménager au Québec l'université nouvelle dont nous avons besoin pour répondre aux exigences de notre développement.

À moyen terme, elle peut devenir l'un des plus importants de nos instruments collectifs de développement, comme le sont l'Hydro-Québec, la Société générale de financement, la Caisse de dépôt et de placement. [...]

6. Un nouvel instrument de développement de la recherche québécoise

Mais l'on doit envisager que l'Université du Québec prépare la mise sur pied d'instituts de recherche à vocation provinciale. Ceux-ci pourraient devenir le point d'appui des activités de recherche du gouvernement, des entreprises et de toutes les universités qui voudraient y collaborer. Monsieur le Président, si l'Université du Québec pouvait réussir à constituer le point de jonction du monde universitaire, de l'entreprise et du gouvernement à propos de recherches qui engagent l'avenir du Québec, elle aura apporté une contribution capitale à l'édification d'un Québec fort et dynamique (p. 4664).

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 1.1
Vers la création au Québec de nouveaux établissements universitaires
(septembre 1959 à décembre 1968)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	AFFAIRES ÉDUCATIVES ET UNIVERSITAIRES
1959	
7 septembre <ul style="list-style-type: none"> Mort du premier ministre Maurice Duplessis. 	<ul style="list-style-type: none"> Fin de ce que certains ont appelé « la période de la grande noirceur ». Déblocage des subventions fédérales aux universités québécoises.
11 septembre <ul style="list-style-type: none"> Le « Désormais » de Paul Sauvé. 	
1960	
2 janvier <ul style="list-style-type: none"> Mort du premier ministre Paul Sauvé. 	Janvier <ul style="list-style-type: none"> Première échelle de salaires adoptée par l'Université de Montréal pour ses professeurs, mettant fin à l'arbitraire qui existait en cette matière dans les universités québécoises.
22 juin <ul style="list-style-type: none"> Victoire de l'Équipe du tonnerre de Jean Lesage. 	Juin <ul style="list-style-type: none"> Durant la campagne électorale, promesse libérale de gratuité scolaire jusqu'à l'université et de mise en place d'une commission d'enquête sur l'éducation.
En cours d'année <ul style="list-style-type: none"> Publication des <i>Insolences du Frère Untel</i>. 	Octobre <ul style="list-style-type: none"> Demande par la compagnie de Jésus de la création de deux nouvelles universités à Montréal, une francophone et une anglophone.
1961	
	<ul style="list-style-type: none"> Publication de l'ouvrage <i>L'université dit non aux Jésuites</i>. Création, par arrêté ministériel, de la Commission Parent.
1962	
<ul style="list-style-type: none"> Campagne électorale sur la nationalisation de l'électricité: « Maîtres chez nous » de Jean Lesage et René Lévesque. Victoire libérale. 	<ul style="list-style-type: none"> Mémoire de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM) à la Commission Parent: « <i>Le professeur n'est pas l'employé de l'université. L'université c'est lui.</i> »
1963	
<ul style="list-style-type: none"> Création de la Société générale de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> Premier tome du rapport Parent proposant la création d'un ministère de l'Éducation afin d'assurer la cohérence du système d'éducation et une meilleure coordination entre les divers niveaux d'enseignement. Proposition aussi en faveur de la création d'un Conseil supérieur de l'éducation. Création de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Tableau 1.1 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	AFFAIRES ÉDUCATIVES ET UNIVERSITAIRES
1964	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du ministère de l'Éducation. ▪ Création du Conseil supérieur de l'éducation. ▪ Création de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ). Pressions en faveur de la gratuité scolaire jusqu'à l'université, de la réforme des régimes d'étude, de l'évaluation des enseignants par les étudiants et de la participation des étudiants aux diverses instances universitaires. ▪ Visite d'Arthur Tremblay et d'Yves Martin à l'Université de Californie, une université réseau ayant divers campus. <p>15 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deuxième tome du rapport Parent, posant un diagnostic sévère sur le système québécois d'enseignement, décrivant diverses lacunes des services universitaires et présentant plusieurs recommandations visant à assurer de meilleurs services ainsi que la modernisation et la démocratisation de la vie universitaire. <p>2 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation, par le sous-ministre Yves Martin, du modèle de l'Université du Québec au ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, et aux principaux fonctionnaires du MEQ. Bon accueil.
1965	
<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination, par le cardinal Léger, de Roger Gaudry comme premier recteur laïc de l'Université de Montréal. 	<p>Août et septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ). ▪ Difficile négociation du calendrier scolaire. <p>Décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication du rapport Rocher, recommandant la création sans délai d'une deuxième université francophone à Montréal, une institution laïque, autonome et à vocation complète.
1966	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annonce par le ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, de la création d'une deuxième université francophone à Montréal (3 février). ▪ Programme électoral de l'Union nationale promettant la création future de l'Université du Québec. 	<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise en question par le gouvernement Lesage du droit de grève accordé plus tôt aux professeurs de l'État du Québec. ▪ Refus d'obtempérer des membres du SPEQ. ▪ Finalisation de la négociation en cours. ▪ Poursuite judiciaire et emprisonnement des leaders syndicaux du SPEQ.

Tableau 1.1 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	AFFAIRES ÉDUCATIVES ET UNIVERSITAIRES
1966 (<i>suite</i>)	
5 juin <ul style="list-style-type: none"> Victoire électorale de l'Union nationale de Daniel Johnson. 	30 mars <ul style="list-style-type: none"> Règlement 4 obligeant les futurs enseignants à acquérir d'abord un permis d'enseignement et, plus tard, grâce à leur expérience, un brevet d'enseignement.
	31 mars <ul style="list-style-type: none"> Création de la Commission Rioux sur l'enseignement des arts au Québec.
1^{er} décembre <ul style="list-style-type: none"> Tentative de mise en place d'un syndicat de professeurs à l'Université de Montréal (SPUM), parallèlement au maintien de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM). Ce syndicat ne réussit pas à obtenir l'appui de la majorité des professeurs et n'est donc pas accrédité. 	Décembre <ul style="list-style-type: none"> Le ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, confie à l'urbaniste Jean-Claude La Haye le mandat d'étudier la localisation de la deuxième université francophone de Montréal.
	9 décembre <ul style="list-style-type: none"> Loi des prêts et bourses favorisant l'accès des étudiants à la formation universitaire.
1967	
1^{er} janvier <ul style="list-style-type: none"> Pour fêter le Nouvel An, explosion de bombes à Montréal dans des boîtes à lettres au cœur du quartier des affaires. 	Janvier <ul style="list-style-type: none"> Accélération du processus de création des cégeps. Enclenchement des travaux du ministère de l'Éducation sur la réforme de l'enseignement universitaire et sur la création de nouvelles universités.
Février <ul style="list-style-type: none"> Adoption du projet de loi 25 enlevant le droit de grève et imposant une première convention collective provinciale aux professeurs de l'élémentaire et du secondaire. 	
Avril <ul style="list-style-type: none"> Début de l'exposition universelle «Terre des Hommes», symbole de l'ouverture au monde du Québec. 	Avril <ul style="list-style-type: none"> Création à l'Université Laval du comité Roy chargé d'étudier les fonctions enseignement et recherche de cette institution.
1^{er} juillet <ul style="list-style-type: none"> Centenaire de la Confédération canadienne. 	Mai <ul style="list-style-type: none"> Premier rapport de Jean-Claude La Haye sur la localisation à Montréal de la deuxième université francophone.
15 juillet <ul style="list-style-type: none"> Nouvelle charte conférant un nouveau statut à l'Université de Montréal. Cette charte fait de cette institution une université laïque, mais exclut tout mode électif des dirigeants et consacre un pouvoir allant de haut en bas. Cette charte crée l'Assemblée universitaire et favorise une certaine participation des professeurs et des étudiants à la vie universitaire. 	5 juin <ul style="list-style-type: none"> Première version trouvée d'un projet de loi-cadre visant à créer le Conseil des universités et l'Université du Québec (Archives nationales du Québec, Fonds E 12, boîte 188).
	29 juin <ul style="list-style-type: none"> Loi constitutive des cégeps.

Tableau 1.1 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	AFFAIRES ÉDUCATIVES ET UNIVERSITAIRES
1967 (<i>suite</i>)	
<p>24 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> « Vive le Québec libre », du général de Gaulle. 	
<p>14 septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord Peyrefitte-Johnson de collaboration franco-québécoise en matière d'échanges de professeurs. 	<p>26 septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> Colloque de la Chambre de commerce de Montréal demandant la création d'une deuxième université francophone à Montréal. Durant ce colloque, une seule référence est faite, lointaine d'ailleurs, à la création de l'Université du Québec.
<p>13 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> Expulsion de René Lévesque du Parti libéral du Québec. 	<p>28 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> Manchette de <i>La Presse</i>: «Premier pas vers la deuxième université française à Montréal». La veille, au cours d'une réunion plénière du Conseil supérieur de l'éducation, le ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, présentant les projets de son ministère pour la prochaine année, annonce la création prochaine de l'Université du Québec et d'une commission consultative des universités. Il prévoit aussi, sans fixer d'échéance, présenter prochainement les moyens prévus pour mettre en place les jalons nécessaires pour établir à Montréal une deuxième université francophone. Le même article décrit les démarches d'un groupe de pression pour que cette université soit localisée à Ville Saint-Laurent.
<p>31 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> Nomination de Jean-Guy Cardinal en tant que ministre de l'Éducation non élu, membre du conseil législatif. 	
<p>18 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de la Fédération des associations de professeurs des universités québécoises (FAPUQ). 	<p>15 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> Lettre d'Yves Martin au nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, lui annonçant la formation d'un Comité directeur et de l'équipe Recherche et développement pour préparer la réforme de l'enseignement supérieur et la création de nouvelles institutions universitaires.
1968	
	<p>15 janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> Premier rapport du premier groupe Recherche et développement, décrivant les principales caractéristiques de l'UQ et de l'UQAM.
<p>10 février</p> <ul style="list-style-type: none"> Titre du journal <i>La Presse</i>: «Nouveau bond gigantesque en 1968 des subventions accordées à McGill». 	<p>Février</p> <ul style="list-style-type: none"> Annonce dans le discours du Trône de la création de la seconde université francophone de Montréal. Aucune mention toutefois de la création de l'Université du Québec, laissant entendre que ce ne sera pas pour la prochaine année. Séparation éventuelle de deux dossiers selon le modèle proposé par le rapport Rocher.
<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication de l'ouvrage de Pierre Vallières <i>Nègres blancs d'Amérique</i>. 	<p>11 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> Article dans <i>Le Devoir</i>: «Pourquoi l'Université du Québec?».

Tableau 1.1 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	AFFAIRES ÉDUCATIVES ET UNIVERSITAIRES
1968 (suite)	
<p>6 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> Élection de Pierre Elliott Trudeau à la tête du Parti libéral du Canada <p>Mai 1968</p> <ul style="list-style-type: none"> Importante contestation étudiante en France, aux États-Unis et un peu partout dans le monde. Manifestations étudiantes spontanées au Québec, annonciatrices de la contestation organisée de l'automne suivant. <p>24 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Troubles de la Saint-Jean. Participation du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN). Arrestation de 290 personnes. <p>25 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Victoire électorale de Pierre Elliot Trudeau malgré l'appui de l'Union nationale aux conservateurs. Trudeaumanie. Renversement de la perspective fédérale-provinciale au profit d'Ottawa. <p>5 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de l'Office de la planification du Québec. <p>Été</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation de la contestation étudiante de l'automne 1968. Recherche d'un tout nouveau « pouvoir étudiant », avec chez certains étudiants un rejet de la démocratie de participation et le développement de nouveaux cultes en matière de liberté individuelle et de solidarité sociale. 	<p>21 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> Avis du Conseil supérieur de l'éducation appuyant le projet de création de l'Université du Québec, mais rejetant tout pouvoir de l'UQ sur les universités privées déjà en place et demandant des pouvoirs accrus pour le futur Conseil des universités. <p>Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Deuxième rapport de l'architecte J.-C. La Haye sur la localisation à Montréal de la deuxième université francophone. <p>3 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Deuxième rapport du groupe Recherche et développement élargi : recommandations concernant les structures internes de gestion des futures constituantes de l'UQ. <p>8 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui du SPEQ à la création de l'UQ et du Conseil des universités, mais demande en parallèle de préservation des droits acquis de ses membres, particulièrement en matière de permanence. <p>17 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport du Comité directeur au ministre de l'Éducation, incluant un projet de loi-cadre de l'enseignement supérieur et le deuxième rapport de l'équipe Recherche et développement. <p>Fin juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Abandon du projet de création d'une Université du Québec élargie, réunissant toutes les universités de la province. Pari que des universités établies demanderont un jour de faire partie de l'UQ. Séparation par le gouvernement du projet de loi omnibus à trois titres pour en faire trois projets de loi : la loi des investissements universitaires, la loi créant le Conseil des universités et la loi constitutive de l'Université du Québec. <p>28 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> Lettre d'Arthur Tremblay au ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, proposant un plan pour mettre en place rapidement l'Université du Québec et établir la gratuité scolaire jusqu'à l'université. Cette stratégie vise aussi à contrer le mouvement étudiant de contestation en train de s'organiser (Archives nationales du Québec, Fonds E13, boîte 243). Projet sans suite.

Tableau 1.1 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	AFFAIRES ÉDUCATIVES ET UNIVERSITAIRES
1968 (suite)	
<p>26 septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mort du premier ministre Daniel Johnson. <p>2 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assermentation de Jean-Jacques Bertrand comme premier ministre. <p>Automne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifestations étudiantes sans précédent. ▪ Occupation du cégep Lionel-Groulx, du cégep Maisonneuve, de l'École des beaux-arts, etc. ▪ 21 octobre: Manifestation à Montréal de 7 000 étudiants organisée par l'UGEQ. ▪ Incompréhension des élites et de la population. <p>Fin octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission parlementaire sur l'éducation. <p>4 décembre</p> <p>Élection de Jean-Guy Cardinal comme député de Bagot.</p> <p>5 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte participation des étudiants des cégeps et des écoles secondaires aux manifestations violentes devant le parlement du Québec contre le projet de loi 63 visant à reconnaître le droit des parents de faire éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix. <p>9 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la Commission Gendron sur l'état de la langue française au Québec. ▪ Publication du deuxième tome du rapport fédéral sur le bilinguisme et le biculturalisme, proposant de rendre obligatoire partout au Canada l'enseignement des deux langues officielles. 	<p>Septembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt à l'Université Laval du rapport du comité Roy proposant à la plus vieille université francophone d'Amérique des réformes majeures de ses fonctions d'enseignement et de recherche. ▪ Mise en place par le ministère de l'Éducation d'un premier programme québécois d'aide à la recherche universitaire. Préalable à la création de l'UQ et de l'UQAM, ce programme vise à permettre aux universités francophones (Université Laval, Université de Montréal et Université de Sherbrooke) de faire du rattrapage par rapport à l'Université McGill et aux autres grandes universités canadiennes. Les subventions sont allouées aux institutions universitaires, qui procèdent à leur distribution interne. <p>16 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour contrer un mouvement de contestation étudiante sans précédent, annonce par le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, de la création de l'Université du Québec avant la fin de l'année et de l'ouverture de la future UQAM en septembre 1969. Mise sur pied parallèle par le ministre d'un Comité de planification chargé de préparer l'ouverture de l'UQAM. <p>15 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Première réunion du Comité de planification de l'UQAM formé par le ministre Cardinal. <p>5 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand du projet de loi créant l'Université du Québec en tant qu'institution mère permettant la mise en place d'institutions filles, parmi lesquelles est prévue la future UQAM. <p>9 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discours du premier ministre Jean-Jacques Bertrand défendant le modèle de l'Université du Québec en réseau auquel seraient rattachées des constituantes à vocation générale, dont l'UQAM, des écoles spécialisées et des instituts de recherche. <p>18 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratification de la loi créant le Conseil des universités. ▪ Ratification de la loi créant l'Université du Québec.

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES
ET ACTEURS

**Les comités du ministère de l'Éducation
ayant développé et soutenu le projet
menant à la création de l'UQ et de l'UQAM**

1. LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA RÉFORME

Arthur Tremblay

Sous-ministre de l'Éducation

Yves Martin

Sous-ministre adjoint de l'Éducation

Germain Gauthier

Directeur de l'enseignement supérieur

Pierre-Yves Paradis

Directeur de la formation des maîtres

2. LA PREMIÈRE ÉQUIPE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Huit membres, dont six fonctionnaires et deux universitaires spécialistes de la formation des maîtres.

Louis Rousseau

Directeur adjoint de l'enseignement supérieur

Gérald Martin

Pierre Martin

Robert Boisvert

Pierre van der Donckt

Yves Labonté

Roger P. Langlois

École normale de l'enseignement technique

Miles Wisenthal

Université McGill

3. LA DEUXIÈME ÉQUIPE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Seize membres, dont six fonctionnaires, deux universitaires spécialistes de la formation des maîtres, cinq autres universitaires et trois représentants des comités locaux d'implantation des futures constituantes.

Les huit membres de la première équipe et cinq autres universitaires :

Louis Berlinguet

Université Laval

Maurice Boisvert

Université Laval

Fernand Dumont

Université Laval

Michel Normandin

Université de Sherbrooke

Jacques St-Pierre

Université de Montréal

Trois représentants des comités locaux d'implantation :

Jean-Guy Bellemare

Trois-Rivières

Paul-Émile Gingras

Montréal

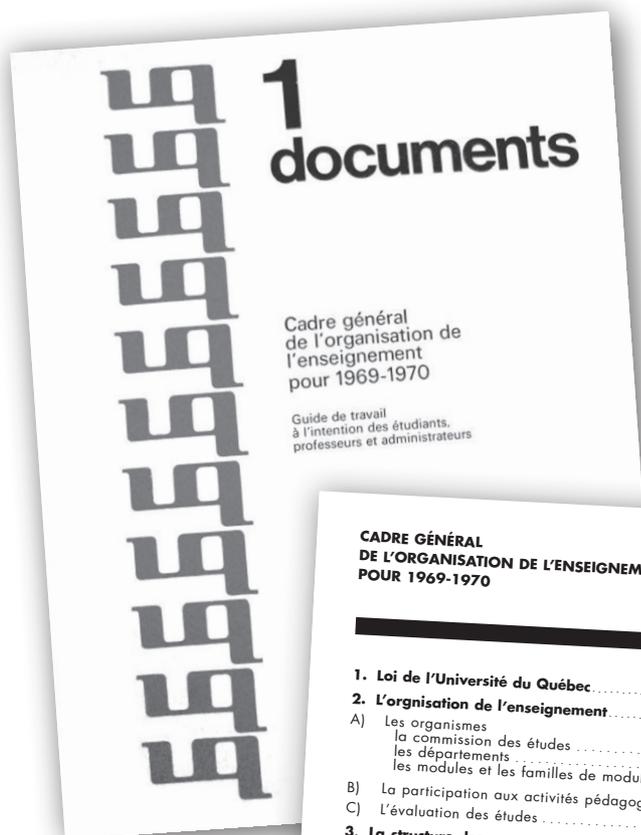
Pascal Parent

Rimouski

2

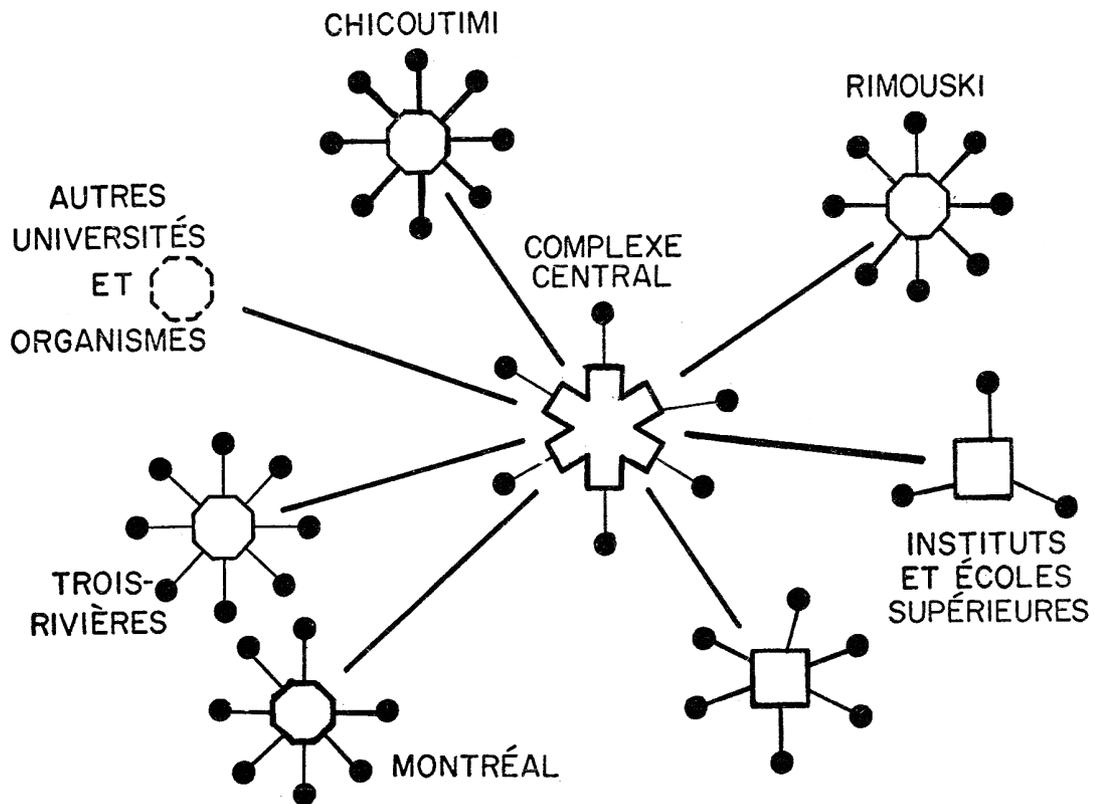
Contribution de l'Université du Québec à la mise en place de l'UQAM

Apports des dirigeants de l'Université du Québec,
de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études



CADRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR 1969-1970	
1. Loi de l'Université du Québec	7
2. L'organisation de l'enseignement	15
A) Les organismes	
la commission des études	16
les départements	18
les modules et les familles de modules	20
B) La participation aux activités pédagogiques	23
C) L'évaluation des études	24
3. La structure des programmes et la nomenclature des diplômes	31
Annexes.	
A) Extraits du Rapport « Recherche et Développement »	35
B) La Commission consultative des études	41

Un cadre réglementaire stratégique,
assise de la décentralisation des
pouvoirs dans les unités de base
départementales et modulaires et
de la gestion participative dans
les constituantes de l'Université
du Québec.



L'UQ: l'ensemble de la communication, grâce, entre autres, à un réseau intégré de l'information des bibliothèques et de l'audiovisuel.

TÉMOIGNAGES

*Pierre Martin***Vice-président à la planification
et rédacteur des règlements généraux
de l'Université du Québec**

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons rendu hommage à Pierre Martin, gestionnaire de projets, principal animateur de l'équipe Recherche et développement et principal rédacteur de la Loi de l'Université du Québec. Nous consacrerons cette section à présenter sa nomination en tant que vice-président à la planification de l'UQ et sa contribution dans les années qui ont suivi la mise en place d'un plan quinquennal de développement de l'Université du Québec et de ses constituantes (impliquant naturellement l'UQAM), et à la préparation, à l'adoption et à la mise en application de règlements, dont les fameux règlements généraux de l'UQ.



Photo: André Fournier - Archives UQAM: 175P-90005/115.

Pierre Martin,
vice-président à
la planification de
l'Université du Québec.

1. Un des deux jeunes membres d'une équipe expérimentée

La loi passée, le Ministère ne peut immédiatement se retirer et va, entre autres, soutenir la création des futures constituantes et jouer un rôle de conseiller dans la désignation des cadres supérieurs de l'Université du Québec. Les fonctionnaires tiennent naturellement à ce que leur dernier bébé soit entre bonnes mains. Le Ministère propose au nouveau président de l'Université du Québec une équipe complète de direction formée de personnes qui ont participé à la deuxième équipe Recherche et développement et qui adhèrent donc au modèle d'une institution réseau, sans faculté, moderne par ses modes de gestion, centrée sur les services à rendre aux étudiants et désireuse d'occuper rapidement une place sur l'échiquier de la recherche québécoise.

Alphonse Riverin fait sienne cette proposition et l'équipe de direction de l'Université du Québec sera formée en quelques jours seulement. Par son implication dans la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM, Pierre Martin, malgré son jeune âge, est l'homme tout désigné pour occuper le poste de vice-président à la planification. Son collègue et ami, Gérald Martin, est nommé vice-président à l'administration et aux finances.

*Entretien mené
par Pierre-Yves Paradis
et Denis Bertrand,
le 16 mai 2006.*

2. Le maître d'œuvre de l'identification des axes de développement et du premier plan quinquennal de l'UQ et de ses constituantes

Pierre Martin va poursuivre l'œuvre déjà commencée, dans la perspective réseau qu'il a développée au ministère de l'Éducation. Il travaille dès le départ à la formulation d'un plan de développement méthodique et ambitieux, de façon à bien établir, dans l'immédiat, l'Université du Québec comme un acteur majeur dans l'univers québécois et international de l'enseignement supérieur et de la recherche. En collaboration avec des équipes dans chaque constituante, il détermine la nature, les éléments constitutifs et la portée des axes de développement identifiés et du plan quinquennal de développement pour les années 1971-1975, tant pour les constituantes à vocation générale, les écoles spécialisées et les instituts de recherche que pour la corporation centrale. Il situe d'ailleurs son intervention dans le cadre de l'élaboration d'une politique de développement de l'enseignement universitaire mise de l'avant par son ancien collègue au ministère de l'Éducation, Germain Gauthier, nouveau président du Conseil des universités.

3. Le rédacteur prolifique de textes et de nombreux règlements, dont les fameux règlements généraux de l'UQ

Pierre Martin écrira plusieurs textes fondamentaux qui régiront le fonctionnement interne de l'Université en matière d'enseignement, de recherche, de gestion financière et de gestion du personnel. Il préparera, entre autres, plusieurs projets de politiques de l'Université du Québec, particulièrement en matière d'engagement, de rémunération et de perfectionnement des professeurs. Il travaille aussi à l'instauration d'un régime de retraite et d'un système complet d'avantages sociaux pour tous les employés de toutes les composantes de l'université réseau. Il est le principal rédacteur et le défenseur des fameux règlements généraux de l'Université du Québec, considérés par les experts comme ne pouvant être soumis au processus de négociation menant à des conventions collectives.

4. Un adversaire de taille

Si les rapports de Pierre Martin s'avèrent tout à fait cordiaux avec les représentants des constituantes régionales, qui adhèrent plus facilement à la philosophie réseau à la base de l'Université du Québec, ses relations se font plus difficiles avec l'UQAM, et principalement avec son recteur qui, à peine nommé et pas encore entré entièrement en fonction, avertit l'équipe de direction de l'Université du Québec qu'il ne croit pas, pour sa part, au modèle de l'Université réseau et qu'il s'efforcera d'accroître l'autonomie de l'UQAM. Pierre Martin comprend mal comment, après avoir accepté le poste de recteur de l'UQAM, Léo A. Dorais refuse de participer à l'œuvre commune. Il croit encore aujourd'hui qu'une adhésion de l'UQAM à l'esprit réseau aurait permis d'éviter bien des problèmes.

Pierre Martin considère encore aujourd'hui comme exagérées les réactions des professeurs syndiqués, cristallisées particulièrement par l'Association des professeurs de l'UQAM (APUQ) puis par le Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ), contre les règlements généraux de l'Université du Québec, qui ne faisaient après tout que préciser les pouvoirs et les obligations de chacune des parties.

5. Un homme fier de sa contribution

Avec le recul, malgré les difficultés, les tensions et les crises, Pierre Martin se dit fier de sa contribution à la création de l'Université du Québec et de l'UQAM. Quarante ans plus tard, il voit mal les lacunes pour l'UQAM du modèle réseau qu'il a travaillé à mettre en place et fixe spontanément son attention sur les résultats d'ensemble, qu'il évalue positivement. La création de l'Université du Québec a permis, selon lui, de modifier fondamentalement l'échiquier universitaire québécois grâce principalement à des interventions visant à atteindre les cinq objectifs suivants : 1) mettre en place un réseau d'universités publiques ; 2) établir une nouvelle forme de concurrence entre les institutions universitaires québécoises ; 3) offrir aux quatre coins du Québec de vrais services universitaires, bien localisés et près des clients ; 4) favoriser le dynamisme des régions ; 5) créer une pression salutaire sur les institutions universitaires déjà en place en les incitant à se réformer pour mieux répondre aux nouveaux besoins éducatifs du Québec. Toujours aussi concret, il rappelle que des membres de sa propre famille ont pu, grâce aux universités en région, poursuivre des études universitaires. Il pense cependant que c'est l'ensemble de la société québécoise qui a tiré profit de la création de l'Université du Québec.

6. Une action toujours guidée par une vision stratégique à long terme

Dans une perspective chronologique plus large, Pierre Martin rappelle, en guise de conclusion, qu'après l'ouverture rapide des premières constituantes à vocation générale de Montréal (UQAM), Trois-Rivières (UQTR), Chicoutimi (UQAC) et Rimouski (UQAR), l'Université du Québec, conformément à son mandat, a mis en place en quelques mois seulement des écoles spécialisées comme l'École d'administration publique et l'École de technologie supérieure, des antennes en Abitibi-Témiscamingue et à Hull, ainsi que des pôles importants de recherche, grâce à la création de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et de ses centres réputés sur l'eau, l'énergie, l'urbanisation ainsi qu'au rattachement, un peu plus tard, à l'Université du Québec de l'Institut Armand-Frappier, alors un des joyaux canadiens de la recherche en microbiologie et en hygiène. C'est ainsi, pense-t-il, que l'Université du Québec, par la diversité de ses institutions regroupées en réseau, a pu s'affirmer comme une institution universitaire majeure au Québec, au Canada et à travers le monde.



Archives de l'UQ.

Louis Berlinguet, le premier vice-président à la recherche de l'Université du Québec.

Louis Berlinguet

Vice-président à la recherche

Maître d'œuvre à l'Université du Québec de la recherche orientée, planifiée, interdisciplinaire et multiconstituante

Au moment où le premier comité Recherche et développement remet son rapport, en janvier 1968, Louis Berlinguet, un important chercheur en biochimie, bien que non-médecin, occupe le poste de vice-doyen à la recherche à la Faculté de médecine de l'Université Laval et est un membre influent du Conseil des études de cette université. Il a des liens d'amitié avec le vice-doyen à la recherche de la Faculté des sciences, Maurice Boisvert, qui siège aussi au Conseil des études de l'Université Laval. Maurice Boisvert est l'un des membres influents du comité Roy, créé pour se pencher sur l'état de l'enseignement et de la recherche dans cette institution et recommander les mesures à prendre pour améliorer la qualité des services universitaires.

Louis Berlinguet a participé à la création de l'Université du Québec à double titre. D'abord, en tant que membre du deuxième comité Recherche et développement, formé des fonctionnaires du premier comité auxquels se sont joints des universitaires expérimentés. Ce comité élargi était chargé de développer et d'opérationnaliser le modèle déjà arrêté d'une université réseau formée d'une institution mère et de plusieurs constituantes filles. Ensuite en tant que vice-président à la recherche de l'Université du Québec naissante, ayant à mettre en application les beaux principes de gestion par palier dans une institution de type fédératif dotée d'un pouvoir central fort mais aussi d'institutions semi-autonomes capables de s'autogérer, particulièrement en matière de recherche.

1. Le principal représentant de la recherche au sein de l'équipe de Recherche et développement

Louis Berlinguet se souvient d'avoir été invité à participer au comité Recherche et développement élargi pour travailler à définir et à préparer la mise en place de l'Université du Québec en tant qu'ins-

Entretien mené par Pierre-Yves Paradis et Denis Bertrand, le 11 mai 2006.

titution réseau capable d'offrir des services universitaires dans les régions de Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski, d'encadrer la création de la deuxième université de langue française à Montréal et de faciliter l'intégration de la formation des enseignants à l'université. Ce comité de travail a alors un agenda lourd, car il doit tenir compte de tous les aspects de la mise en place d'une nouvelle université que l'on veut le plus rapidement possible capable de rivaliser et de collaborer avec les institutions privées établies depuis longtemps. En effet, ce que les pères de l'Université du Québec désirent créer, c'est une université publique à part entière, assurant l'enseignement à tous les cycles et menant de la recherche de pointe, de façon complémentaire par rapport à ce qui se fait déjà dans les universités privées déjà établies de la belle province. Ils travaillent aussi à la mise sur pied d'une université capable par son leadership d'établir une toute nouvelle collaboration entre toutes les institutions universitaires et tous les chercheurs de la province.

Dans le cadre de son travail au sein de l'équipe Recherche et développement, Louis Berlinguet entre en contact avec un jeune fonctionnaire, Pierre Martin, qui l'impressionne alors au plus haut point par sa vision, ses connaissances et son sens de l'organisation.

Il participe aux discussions sur la double structure et appuie, bien que sans enthousiasme, ce mode original d'organisation de l'enseignement de 1^{er} cycle d'une université sans faculté. Son expérience l'amène à porter une attention spéciale aux problèmes posés par le développement de la recherche dans les futures constituantes de l'Université du Québec. Il est établi, en effet, au sein des membres de l'équipe Recherche et développement, que la future Université du Québec doit être en mesure, dans les plus brefs délais, de concurrencer les établissements universitaires déjà établis et de faciliter la collaboration de tous les chercheurs de la province; les moyens d'y parvenir ne sont cependant pas évidents.

2. Un diagnostic sévère mais néanmoins réaliste du potentiel de recherche de la future Université du Québec

Chercheur chevronné et vice-doyen de la recherche d'une importante faculté de médecine dans la plus vieille université francophone du Québec, Louis Berlinguet constate rapidement que les ressources pour mener à bien de la recherche à court et moyen terme sont limitées dans les établissements appelés à servir d'assises aux futures constituantes de l'Université du Québec. Lors de notre rencontre, il présente ainsi une comparaison significative: on ne peut former un bon orchestre sans des musiciens compétents et expérimentés; on ne peut créer une véritable université de recherche sans chercheurs compétents et expérimentés.

Pour lui, avant d'être une affaire d'équipement et d'organisation, le succès de la recherche universitaire dépend d'abord des chercheurs, de leurs compétences, de leurs expériences au niveau du doctorat et du postdoctorat, et des projets de recherche qu'ils ont déjà menés à bien. Il estime d'ailleurs qu'il faut normalement au moins dix ans pour bâtir une équipe de recherche efficace, productive et reconnue. C'est cependant pour lui une

échéance que l'Université du Québec ne peut accepter. Tout naturellement, son modèle de référence en matière de recherche est celui reconnu en sciences pures et appliquées, impliquant des fonds de recherche importants et dont les projets sont menés, en laboratoire, dans un contexte à la fois de concurrence et de collaboration interuniversitaire.

Au printemps 1968, il pense que la prochaine Université du Québec sera incapable à court et moyen terme de prendre sa place en recherche à moins qu'elle ne parvienne à se doter de stratégies originales et agressives. Les moyens suivants sont relevés :

- ramener au Québec les chercheurs travaillant à l'étranger, en leur offrant des postes de professeurs;
- regrouper au sein de l'Université du Québec certaines équipes de recherche du gouvernement et d'Hydro-Québec;
- aller chercher dans d'autres établissements universitaires quelques chercheurs de pointe ou, encore mieux, quelques équipes de chercheurs déjà réputées;
- orienter les projets de recherche de la nouvelle université vers des créneaux originaux, porteurs de développement de la recherche et définis en fonction des besoins du milieu; cela lui permettra de se distinguer, dès le départ, par ses thèmes différents de ceux privilégiés par des universités déjà bien établies;
- structurer la nouvelle recherche dans des centres de recherche et des instituts de nature interdisciplinaire et profiter pleinement de la synergie des chercheurs des différents départements, des différentes constituantes et même de l'ensemble du système universitaire du Québec.

Alors qu'il assiste aux dernières réunions du comité Recherche et développement, au début de 1969, Louis Berlinguet croit que sa contribution à la mise en place de l'Université du Québec est terminée et son intérêt se porte sur le rapport Roy de l'Université Laval, sur la pertinence des propositions mises de l'avant et sur les façons de les mettre en application. La proposition en faveur de la localisation des chercheurs et des étudiants des 2^e et 3^e cycles dans des centres de recherche multidisciplinaires lui apparaît alors particulièrement intéressante.

3. La nomination du vice-président Berlinguet

Après sa nomination comme président de l'Université du Québec, Alphonse Riverin invite Louis Berlinguet à se joindre à l'équipe de direction de l'Université du Québec en tant que vice-président à la recherche. Il hésite d'abord et consulte son bon ami Maurice Boisvert, qui lui apprend que le président lui a offert le poste de vice-président à l'enseignement. Après discussion, les deux amis décident de relever le défi de la mise en place de l'Université du Québec.

Il y a de bonnes raisons de croire que le nouveau président de l'Université, que Louis Berlinguet ne connaît pas et qui n'a pas été impliqué dans les processus de création de l'Université du Québec, a fait siennes les recommandations de dirigeants influents du ministère de l'Éducation pour choisir les membres de son équipe de direction. Cette équipe de direction est constituée, en plus de deux vice-doyens à la recherche d'importantes facultés de l'Université Laval, de deux jeunes cadres du ministère de l'Éducation ayant joué un rôle important dans la conception et la mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM: Pierre Martin, en tant que vice-président à la planification, et Gérald Martin, en tant que vice-président aux affaires administratives et financières. Cette formidable équipe est mise en place en quelques jours, alors que l'UQAM et les autres constituantes n'ont pas encore été officiellement créées. Par ces nominations, le président Riverin confirme son entière adhésion au modèle de l'université réseau développé par l'équipe Recherche et développement.

4. Les actions stratégiques du vice-président Berlinguet

Dans les mois qui suivent, Maurice Boisvert aura l'occasion d'appliquer à la création de l'Université du Québec les recommandations les plus importantes du rapport Roy concernant l'organisation de l'enseignement, les régimes d'études et les règlements pédagogiques. Louis Berlinguet, pour sa part, sera alors confronté aux nombreux problèmes de développement de la recherche dans une nouvelle université de type réseau qui a alors plus d'ambitions que de moyens. Quelques jours après sa nomination, Louis Berlinguet voit avec regret se confirmer ses appréhensions lorsqu'il analyse les candidatures aux postes de professeurs à l'Université du Québec à Montréal: peu de candidats possèdent un doctorat, peu ont travaillé sur d'importants projets de recherche ou déjà obtenu des fonds de recherche et rares sont ceux qui ont publié des articles dans des revues scientifiques. Développer la recherche dans une université nouvelle, de premier cycle, à ses débuts, alors que tout reste à faire, est une tâche colossale, quasi utopique.

Bien qu'elles ne seront connues que plus tard, les statistiques officielles révèlent qu'à l'automne 1969, 21 % seulement des professeurs de l'UQAM étaient titulaires d'un doctorat. Cela signifie qu'une partie importante du corps professoral allait devoir poursuivre des études doctorales et mener des recherches prestigieuses importantes, mais non subventionnées.

Deux stratégies s'offrent alors au nouveau vice-président à la recherche: celle de l'attentisme, des petits pas, dans l'espoir que se développent normalement, avec le temps, dans les constituantes des programmes de maîtrise et de doctorat et que s'organisent sur les autres plans les nouvelles constituantes en train de se créer; celle de l'offensive agressive, menée principalement en dehors des constituantes à vocation générale, qui risquait cependant d'être mal reçue tant par ces constituantes à vocation générale et particulièrement

par la plus importante, l'UQAM, que par les universités autonomes de la province qui se retrouvaient, avec la création de l'UQ et cette stratégie agressive du vice-président, dans une toute nouvelle situation de concurrence interuniversitaire.

Louis Berlinguet a justement été choisi en tant que vice-président à la recherche parce qu'il a mis de l'avant des stratégies originales de développement de la recherche au sein de l'équipe Recherche et développement. Le succès en recherche de la nouvelle université, selon lui, dépend d'abord de sa capacité à profiter des occasions qui s'offrent, pour recruter des chercheurs qualifiés et à choisir, pour l'Université du Québec, des créneaux nouveaux, des projet mobilisateurs, interdisciplinaires, interdépartementaux, interconstituantes et menés en collaboration avec le milieu.

Le succès de l'Université du Québec en matière de recherche dépend à court terme de sa capacité à trouver des projets de recherche novateurs, alors que l'UQAM et les autres constituantes à vocation entière sont en train de se doter d'un corps professoral majoritairement dépourvu de doctorat et œuvrant dans les domaines traditionnels des savoirs. En somme, il y a une certaine forme de contradiction entre les mesures présidant à la constitution de l'UQAM et le plan de développement rapide de la recherche du vice-président Berlinguet. Le corps professoral de l'UQAM est principalement formé d'ex-enseignants de cinq institutions qui constitueront l'UQAM (le Collège Sainte-Marie, l'École des beaux-arts, l'École normale Jacques-Cartier, l'École normale Ville-Marie et l'École normale de l'enseignement technique), et la majorité de ceux-ci mène des recherches de maîtrise ou de doctorat dans d'autres institutions sous la direction de professeurs travaillant souvent dans des domaines traditionnels du savoir. Le vice-président Berlinguet privilégie, pour sa part, la recherche thématique, interdisciplinaire et appliquée à la résolution de problèmes scientifiques et socioéconomiques. Sans nier l'importance de la recherche individuelle, sa priorité va à la création de fortes équipes pouvant atteindre des normes internationales d'excellence.

Avec l'assentiment de ses collègues de l'Université du Québec, Louis Berlinguet se met à l'œuvre avec le dynamisme qui le caractérise, conscient d'être appelé à déranger tant à l'intérieur de l'Université du Québec que dans le réseau universitaire québécois. Avec le recul, quarante ans plus tard, Louis Berlinguet croit toujours que sa stratégie était la meilleure pour permettre à l'Université du Québec d'acquérir rapidement sa reconnaissance pleine et entière.

Dès sa deuxième réunion, le 11 avril 1969, alors que l'UQAM a été créée deux jours plus tôt et n'a pas encore de professeurs, Louis Berlinguet expose à l'Assemblée des gouverneurs l'état de ses démarches et l'opportunité qui est offerte à l'Université du Québec d'héberger Michel Slivitski et ses équipements de recherche sur l'eau, l'équipe sous-utilisée de recherche en télécommunications du gouvernement, le chercheur en études urbaines Gérard Fortin, reconnu, mais alors sans soutien, et de passer aussi un accord de coopération avec l'IREQ de Lionel Boulay. Pour profiter de ces avantages, Louis Berlinguet explique qu'il faut agir rapidement alors qu'aucune des nouvelles constituantes ne peut offrir des conditions acceptables à ces chercheurs. L'Assemblée des gouverneurs accepte donc le principe de la

création de l'INRS et nomme quelques mois plus tard le chercheur Charles Beaulieu comme premier directeur. Cependant, pour éviter que ces démarches soient connues et entravées par les autres universités, le procès-verbal de cette réunion se fait discret sur la décision prise alors.

5. Un gestionnaire réaliste qui a dû laisser passer une occasion en or de recruter d'importants chercheurs français

Quarante ans plus tard, Louis Berlinguet se rappelle avec un certain amusement avoir été obligé de refuser une offre intéressante du gouvernement français de fournir à la nouvelle université quelque 70 professeurs-chercheurs expérimentés et compétents.

L'initiative serait venue au départ du premier ministre Johnson qui, prévoyant à long terme la mise en place au Québec de nouvelles universités et conscient que la province ne disposait pas alors de toutes les ressources professorales requises, avait invité son ami le général de Gaulle, président de la République française, à l'aider à mettre en place les nouveaux établissements universitaires en lui fournissant des professeurs-chercheurs expérimentés. Charles de Gaulle avait relayé l'invitation aux recteurs de son pays et quelques centaines de professeurs d'université française auraient posé leur candidature pour participer à la création de nouvelles universités québécoises.

Le dossier se retrouve ensuite dans le cadre des accords Peyrefitte-Johnson du 14 septembre 1967, prévoyant la venue annuelle au Québec de quelque 1000 enseignants français de tous les ordres d'enseignement. Au Québec, le Comité ministériel de la Direction de la réforme de l'enseignement universitaire, dans son rapport du 17 juin 1968, fait référence à la réunion prochaine de juillet 1968 de la Commission franco-québécoise annonçant une politique importante de collaboration en matière d'enseignement supérieur. En novembre 1968, la Commission permanente franco-québécoise annonce la création d'un comité de travail chargé d'étudier la possibilité de faire venir au Québec des universitaires de trois types : des jeunes docteurs, des équipes de professeurs capables de participer à l'organisation d'un ou deux départements et quelques grands noms de l'université française.

En janvier 1969, Jean-Guy Cardinal est reçu à l'Élysée en véritable chef d'État et s'entend avec le gouvernement français, qui se dit prêt à envoyer au Québec jusqu'à 70 professeurs pour soutenir la mise en place de la nouvelle université du Québec créée deux mois auparavant¹.

Toutes ces démarches avaient cependant été menées au plan politique et au sommet, soit avant la nomination des cadres supérieurs de l'Université du Québec et l'émission de lettres patentes créant les diverses constituantes.

1. Ces échanges sont rapportés dans la thèse de doctorat de Samy Mesli, *La coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation de 1965 à nos jours*, Thèse présentée en cotutelle à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université de Paris VIII comme exigence partielle du doctorat en histoire, 2006, 621 pages.

Au moment de son entrée en fonction, malgré un besoin pressant de professeurs-chercheurs compétents, Louis Berlinguet, en tant que vice-président à la recherche, et les autres dirigeants de l'Université du Québec, qui ne sont d'ailleurs pas responsables de l'embauche des professeurs dans chacun des départements des diverses constituantes, ne peuvent accepter une offre aussi généreuse et massive. Nous étions prêts, se souvient-il quarante ans plus tard, à recevoir tout au plus une trentaine de professeurs et à la condition que leurs candidatures soient soumises aux mécanismes normaux de recrutement des départements des constituantes.

Lors d'un voyage en France, l'équipe de direction de l'Université du Québec a eu, selon le témoignage de Louis Berlinguet, la tâche délicate – dans un geste un peu paradoxal, compte tenu des besoins de professeurs-chercheurs compétents et expérimentés – d'annoncer au ministre français de l'Éducation l'impossibilité d'accepter l'aide offerte de façon aussi généreuse et de lui expliquer que le choix des professeurs appartenait en premier lieu à des départements semi-autonomes dans chacune des constituantes de l'Université du Québec.

6. Les réactions internes et externes à la politique de développement rapide de la recherche du vice-président Berlinguet

Les stratégies de développement et les déclarations du vice-président suscitent d'abord de simples inquiétudes chez les candidats professeurs des constituantes à vocation générale et plus particulièrement chez ceux de l'UQAM, sans programme encore de 2^e et de 3^e cycles et aux prises avec de graves problèmes de personnel et d'organisation. En fait, ils ne sont même pas encore à l'emploi de l'université et n'ont aucun moyen de s'opposer à une telle politique. Lorsqu'ils sont plus tard engagés par l'UQAM, au mois d'août, à la veille d'une première session, les professeurs hésitent à investir dans des centres de recherche interdisciplinaires et interconstituantes, alors qu'on leur dit qu'ils sont responsables du développement de la recherche dans leur discipline et qu'il est prévu qu'ils seront évalués au cours des prochains mois par les membres de leur propre département. Ils ne voient pas bien les liens entre les priorités de recherche que l'Université du Québec s'est données en catimini et sans aucune consultation préalable et leurs propres projets de recherche. Ils s'isolent, restant sous l'impression, à tort ou à raison, que l'Université du Québec veut faire sans eux le développement de sa recherche.

La politique du vice-président à la recherche de l'Université du Québec suscite aussi la consternation dans les universités québécoises plus anciennes, qui ont fini par accepter à contrecœur l'idée de devoir se retrouver en concurrence, pour attirer des étudiants de 1^{er} cycle, avec une toute nouvelle institution universitaire publique de type réseau, et qui acceptent mal la prétention fâcheuse, pour eux, de ce nouveau concurrent qui veut aussi se doter rapidement de programmes de 2^e et de 3^e cycles et d'instituts de recherche qui bousculent l'équilibre traditionnel de la recherche universitaire québécoise.

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

Extraits d'une déclaration d'Alphonse Riverin à l'occasion de la rentrée à l'Université du Québec

Je suis très fier de déclarer aujourd'hui officiellement ouverte l'Université du Québec. Mettre sur pied l'Université du Québec en si peu de temps a été pour nous, étudiants, professeurs, administrateurs de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski, un défi considérable et nous l'avons relevé. Mais nous avons un plus grand défi encore: inventer l'Université nouvelle, une université qui soit fondée sur la participation. À cette fin, nous venons de mettre en place des mécanismes de participation uniques par rapport aux autres universités d'Amérique du Nord et même du monde. L'avenir nous dira si nous avons eu raison de croire que la participation est vraiment possible à l'intérieur de l'Université [...].

J'ai la ferme conviction qu'aucune autre université n'offre aux étudiants et aux professeurs de participer aussi directement aux décisions qui les concernent dans l'université. Comme on le sait, les étudiants tout comme les professeurs sont représentés dans les organismes centraux de l'Université du Québec qu'il s'agisse de l'Assemblée des gouverneurs ou du Conseil des études ou dans les organismes locaux des universités constituantes.

Comme vous pourrez cependant en juger à la lecture des textes qui vous ont été remis aujourd'hui, l'Université du Québec propose une participation beaucoup plus intégrale.

Les professeurs, à l'intérieur d'un département, décideront collégalement de l'organisation de l'enseignement et de la recherche dans chaque discipline.

Les étudiants, à l'intérieur du module, participeront directement à la définition des objectifs et du contenu de leurs programmes d'études. [...]

L'Université du Québec propose que le choix des méthodes d'évaluation soit l'objet de discussions et d'entente, dès les premières semaines de la rentrée, entre les étudiants et les professeurs. Ils pourront aussi ensemble convenir du régime d'évaluation le plus adapté aux objectifs des cours.



Archives UQAM: 45U-041.F301/1.

Alphonse Riverin,
premier président
de l'Université
du Québec, 1972.

Communiqué de Presse,
le 2 septembre 1969.
Archives de l'UQ:
4110/01/006

Je sais qu'on reproche souvent à la participation de n'être que consultative. À la suite des exemples que j'ai donnés et à la lecture du Document n° 1 publié aujourd'hui, vous pourrez constater que la participation à l'Université du Québec est une participation décisionnelle et se situe d'abord à la base, ce qui est essentiel. Cette participation sera unique en milieu universitaire [...].

Je demeure pour l'instant convaincu que l'université doit être participante, que nous devons bâtir ici cette université nouvelle. Et je ne peux aujourd'hui que convier tant professeurs qu'étudiants à participer activement avec nous à l'édification de cette nouvelle université, l'Université du Québec.

Extraits du message annuel du président¹

Ce réseau mis en place, avons-nous atteint cet autre objectif de l'Université du Québec de mettre en commun les ressources de chacune des parties du réseau en vue d'une action collective? Il nous faut constater que cet objectif n'a été atteint que partiellement. Et cela, pour une raison principale : chacune des unités constituantes a été profondément absorbée par les multiples tâches de démarrage.

On imagine facilement ce qu'a pu exiger d'efforts la mise sur pied de chacune de ces unités de telle sorte que nous n'avons pu consacrer toutes les énergies que nous aurions voulu à la mise en commun des ressources. C'est pourquoi l'objectif qui s'impose à nous dans les années qui viennent est de transformer ce réseau maintenant existant et agissant de l'Université du Québec, en un véritable système grâce auquel nous poursuivrons une véritable action collective.

Ce système que nous voulons établir supposera des échanges et un rapport mutuel entre les différents points d'implantation du réseau, par la mise en commun des ressources, sous forme de communication, de mobilité des personnes et d'entreprises conjointes. Il supposera également des politiques communes, des règles administratives et académiques communes, ainsi que des pratiques communes qui permettront d'assurer la cohérence dans le développement et la compatibilité nécessaire aux échanges et aux contributions réciproques.

L'Université du Québec commencera à prendre sa pleine dimension lorsqu'elle aura développé et organisé de façon systématique cette politique de complémentarité des ressources, d'échanges, de circulation et de mobilité. C'est là notre objectif principal que nous entendons poursuivre dans les mois et les années qui suivent.

1. Rapport de l'Université du Québec, 1970-1971.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 2.1
La mise en place effective de l'Université du Québec (décembre 1968 à septembre 1969)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQ)
1969	
<p>13 février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Explosion d'une bombe du Front de libération du Québec (FLQ) à la Bourse de Montréal, symbole du système capitaliste. ▪ Manchette de <i>La Presse</i>: «Consternation au Pays». <p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les états généraux du Canada français, une occasion d'intenses réflexions sur le devenir des sociétés canadienne-française et québécoise. ▪ Proposition en faveur d'une assemblée constituante et d'une constitution du Québec. <p>29 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération McGill, organisée par la Ligue pour l'intégration scolaire. De 8 000 à 10 000 manifestants scandent «McGill français, McGill aux Québécois»: 18 blessés et 41 arrestations. <p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication du rapport Rioux sur les arts et l'enseignement des arts au Québec. 	<p>22 février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination d'Alphonse Riverin comme président de l'UQ. ▪ Choix en quelques jours des membres de l'équipe de direction de l'UQ. <p>Du 23 février au début d'avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche par le président de l'UQ d'un candidat au poste de recteur de l'UQAM. <p>13 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Première réunion de l'Assemblée des gouverneurs: nomination de quatre vice-présidents, création du Comité exécutif de l'UQ. Mandat donné au président de choisir les recteurs des constituantes et de les recommander au ministre de l'Éducation. <p>11 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption par l'Assemblée des gouverneurs d'une première politique-cadre en matière de développement de la recherche. Celle-ci privilégie la recherche appliquée et menée dans des centres de recherche. ▪ Décision de l'Assemblée des gouverneurs de créer l'INRS. Information non présente au procès-verbal, pour éviter d'informer les autres universités. ▪ Création par l'Assemblée des gouverneurs de la Commission consultative des études présidée par le vice-président Maurice Boisvert et chargée principalement de préparer le document n° 1 des études devant être mis en application dans les différentes constituantes de l'UQ en septembre prochain

Tableau 2.1 (suite)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQ)
1969 (suite)	
<p>2 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colloque sur «l'université utopique», organisé par l'émission <i>Tel quel</i>, de la Société Radio-Canada. 	<p>19 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption par l'Assemblée des gouverneurs, de façon unilatérale, d'un protocole relatif au statut du personnel enseignant et d'une échelle unique de salaires pour les professeurs de toutes les constituantes de l'UQ. Ce protocole n'est valable que pour l'année universitaire 1969-1970. Il prévoit, payé de façon égale par les deux parties, un régime de retraite ainsi qu'un programme d'assurances collectives: assurance-vie, assurance-maladie, assurance-salaire. Il accorde aussi aux professeurs quatre semaines annuelles de vacances. ▪ Décision de l'Assemblée des gouverneurs voulant que les employés de soutien soient engagés par les constituantes et que soit préparé un protocole définissant leur classification, leur rémunération directe et leurs avantages sociaux. ▪ Adoption par l'Assemblée des gouverneurs des demandes budgétaires adressées par l'UQ au MEQ. ▪ Fondation des Presses de l'Université du Québec.
<p>19 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre du SPEQ recommandant à tous ses ex-professeurs de ne pas accepter l'offre d'engagement de l'Université avant qu'il ne soit parvenu, avec le MEQ, à la signature d'un protocole de transfert des professeurs des écoles d'État aux universités. 	<p>16 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place par l'Assemblée des gouverneurs, de façon unilatérale, d'une politique de perfectionnement des professeurs. ▪ Adoption par l'Assemblée des gouverneurs du protocole relatif aux employés de soutien. ▪ Proposition de Léo A. Dorais à l'Assemblée des gouverneurs demandant que l'UQAM se nomme l'Université Louis-Jolliet. Proposition battue. ▪ Acceptation par l'Assemblée des gouverneurs du principe que les recteurs des constituantes de l'UQ demanderont individuellement un siège à la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CREPUQ). <p>21 juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Devant le refus des professeurs de signer un contrat, addendum conjoint du conseil exécutif de l'UQ et des recteurs des constituantes à vocation complète définissant les conditions d'engagement des futurs professeurs des constituantes.

Tableau 2.1 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQ)
1969 (<i>suite</i>)	
<p>5 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre du SPEQ annonçant la signature prochaine d'une entente avec le MEQ et recommandant aux professeurs d'accepter l'offre de l'Université et de devenir membre du nouveau syndicat en train de se créer (SPUQ). Celui-ci serait appelé à représenter l'ensemble des professeurs des constituantes de l'Université du Québec lors d'une prochaine négociation réseau. 	<p>Été</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place à l'UQ d'un comité chargé de préparer le budget 1970-1971. Celui-ci est formé du vice-président à l'administration et aux finances, Gérald Martin, et des vice-recteurs à l'administration et aux finances des constituantes, écoles et instituts ▪ Dans le cadre de la préparation du budget 1970-1971, mise de l'avant de l'idée de créer dans chaque constituante un fonds spécial de développement de la recherche constitué de 1% de l'ensemble du budget de fonctionnement sans restriction de chaque constituante. Avec les subventions générales des organismes subventionnaires aux institutions, ce fonds constituerait dans chaque constituante le Fonds institutionnel de recherche (FIR).
<p>12 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une entente entre le ministre de l'Éducation et le Syndicat des professeurs de l'État du Québec facilitant le passage des professeurs des écoles d'État aux institutions universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place pour l'ensemble de l'UQ d'un réseau intégré de l'information, des bibliothèques et de l'audiovisuel.
<p>Août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien par le MEQ pour une deuxième année du programme de subventions dites de rattrapage de la recherche universitaire francophone du Québec du ministère de l'Éducation. 	<p>13 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du document n° 1.
	<p>27 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place pour tous les employés de l'UQ et des constituantes, d'un plan d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-salaire. ▪ Durant toute la période, mise en place pour l'UQ de nombreux comités de travail.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 2.2

L'an 1 et l'an 2: grandeur et vicissitudes de la vie en réseau
dans le cadre de l'Université du Québec (septembre 1969 à octobre 1971)

CONTEXTE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Automne 1969	
<p>28 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démission de Jean Lesage et course à la chefferie du Parti libéral du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offensive centralisatrice de l'UQ en ce qui concerne les études de 2^e et 3^e cycles, la recherche, la mise en place de structures d'animation du développement. Fixation de balises réseau en matière de gestion du personnel et des relations de travail.
<p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manifestation engendrée par le «bill 63» visant à autoriser les parents à faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix. ▪ Réactions d'opposition sans précédent. ▪ Mobilisation de la CSN, de la FTQ, de la CEQ et de l'UGEQ. 	<ul style="list-style-type: none"> – Multiplication des comités réseau de travail (160 personnes à l'été 1970). – Création de la fondation de l'UQ. – Création d'un comité provisoire de planification. – Premier numéro de la revue <i>Réseau</i>. – Mise en place de l'ÉNAP. – Engagement par l'UQ d'un chef négociateur.
<p>31 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marche de 15 000 personnes vers le parlement à Québec. ▪ Opposition de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM), qui suspend certains cours et signe une pétition d'opposition. 	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption des procédures de désignation des membres des différentes instances de l'UQ. – Création d'un comité <i>ad hoc</i> de la recherche chargé, entre autres, de distribuer les subventions de rattrapage du ministère de l'Éducation obtenues par l'UQ et de préparer la création d'une Commission permanente de la recherche.
<p>4 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du «bill 63», malgré les oppositions. 	<ul style="list-style-type: none"> – Instauration unilatérale d'un système de classification et de rémunération des personnels de type professionnel. – Projet de création d'une seule faculté réseau des études de 2^e et de 3^e cycles. – 3 octobre: Lors de la collation des grades à McGill, déclaration du président Riverin en faveur de la création pour toutes les universités québécoises d'une unique faculté d'études de 2^e et 3^e cycles. – 29 octobre: Adoption du budget de l'UQ pour 1969-1970: 21 675 275\$. – Exigence de signature de toutes les demandes de subventions de recherche des constituantes par le vice-président Louis Berlinguet. – Approbation par l'Assemblée des gouverneurs de toutes les décisions de l'UQAM impliquant ses engagements juridiques et financiers. – Création officielle de l'INRS par l'Assemblée des gouverneurs.

Tableau 2.2 (suite)

CONTEXTE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Automne 1969 (suite)	
	<p>12 et 13 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colloque du président : bilan des premiers mois d'une nouvelle université. <p>22 décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation par l'Assemblée des gouverneurs de l'entente négociée avec la CRÉPUQ accordant quatre voix à l'UQ, trois voix aux universités McGill, Laval et de Montréal, deux voix à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Sir George Williams et une voix à l'Université Bishop's.
Hiver 1970	
<p>17 janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élection de Robert Bourassa à la direction du Parti libéral du Québec. 	<p>Janvier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension à tous les employés de l'UQ du régime de retraite d'abord mis en place pour les professeurs.
<p>13 février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis professionnel de Raymond Lachapelle, professeur de droit à l'Université de Montréal, soutenant que les futurs règlements généraux de l'UQ ont préséance sur les conventions collectives. D'autres avis vont dans le même sens. 	<p>16 février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inauguration de l'INRS par le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal.
<p>29 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Victoire électorale du Parti libéral de Robert Bourassa et réorientation des priorités du gouvernement québécois. 	<p>Mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination par le président de l'UQ d'un représentant réseau pour participer aux négociations collectives dans les constituantes. <p>Avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption, de façon unilatérale, d'un plan réseau de classification et de rémunération des divers types d'employés de soutien. ▪ Recommandation d'un comité de travail de faire de tous les doctorats des programmes réseaux.
	<p>10 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Règlement général 17 relatif à l'engagement du personnel de l'UQ et de ses constituantes.
	<p>30 avril</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption par l'Assemblée des gouverneurs des critères et procédures d'engagement des professeurs du réseau de l'Université du Québec.

Tableau 2.2 (*suite*)

CONTEXTE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Été 1970	
Mai et juin	11 mai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Double retard dans l'allocation de leur budget aux universités pour l'année 1970-1971 : <ul style="list-style-type: none"> – du ministère, pour le partage interuniversitaire de la subvention totale; – de l'UQ, pour la répartition des subventions entre les constituantes. ▪ Adoption de la nouvelle méthode de financement des universités québécoises. ▪ Abolition du programme de subventions dites de démarrage du MEQ et lancement du nouveau programme de Formation de chercheurs et d'actions concertées (FCAC). Dur coup pour les nouvelles universités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première réunion du Conseil des études. Double mandat donné au départ : <ul style="list-style-type: none"> – préparer les règlements généraux de l'UQ; – étudier et approuver toute demande de nouveaux programmes de formation.
18 juin	22 mai
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Association des professeurs des universités canadiennes (ACPU) prévient le recteur de l'UQAM qu'elle n'acceptera aucun règlement non conforme à ses critères : premier contrat de deux ans, droit d'appel du professeur et avis donné de non-réengagement au moins quatre mois avant la fin dudit contrat. C'est dire que les politiques d'engagement de l'UQ et de l'UQAM ne sont pas conformes aux exigences de l'ACPU. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité de travail en vue d'établir une École de technologie supérieure. ▪ Création d'un comité réseau de coordination des négociations. ▪ Enclenchement de l'opération de planification, appelée à l'occasion <i>Bilan des espérances</i>. ▪ Décernement de diplômes par l'Assemblée des gouverneurs aux premiers finissants de l'UQAM. ▪ Inauguration de l'ÉNAP. ▪ À partir du centre d'études de Rimouski, création de l'UQAR en tant que constituante de plein droit. ▪ Mise en place d'antennes universitaires en Abitibi-Témiscamingue et à Hull. ▪ Création d'un comité réseau de coordination des négociations.
	19 août
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du budget de l'UQ pour 1970-1971 : 34 610 000 \$.

Tableau 2.2 (suite)

CONTEXTE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Automne 1970	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête du nouveau Conseil des universités sur les objectifs généraux d'une future politique des universités. ▪ Création du Comité conjoint des programmes du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités chargé d'approuver tout nouveau projet de programme et de recommander ou non au MEQ une subvention de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du premier plan de développement de l'UQ. ▪ Préparation par le Conseil des études des règlements généraux de l'UQ.
Octobre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création par l'Assemblée des gouverneurs d'un comité chargé d'identifier les moyens pour favoriser les échanges interuniversitaires.
Crise d'octobre 1970	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enlèvement de James Cross. ▪ Enlèvement et assassinat de Pierre Laporte. ▪ Loi des mesures de guerre. ▪ Agitation dans les universités. 	<p data-bbox="634 598 1071 633">Fermeture de l'UQAM du 16 au 21 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption d'un règlement établissant un régime de rente pour le personnel non enseignant de l'UQ et de ses constituantes.
21 octobre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition de l'Assemblée des gouverneurs demandant que les bourses de perfectionnement des professeurs des constituantes soient allouées à l'avenir par un jury réseau constitué par le vice-président à l'enseignement, Maurice Boisvert. ▪ Acceptation par l'Assemblée des gouverneurs d'une commandite du ministère de l'Éducation et de l'Office de la planification du Québec pour mettre en place un système de rationalisation des choix budgétaires. Cette commandite implique la mise en place d'un système d'information de gestion pouvant permettre de prendre des décisions rationnelles de fermeture de services et d'abandon de certaines activités.
Décembre	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Censure de l'UQ et l'UQAM par l'Association canadienne des professeurs d'université. ▪ Non-renouvellement de contrats de 28 professeurs à l'Université de Montréal, appartenant à six facultés. ▪ Cette nouvelle inquiète les divers types d'employés de l'UQAM. ▪ En guise de réaction à l'action des dirigeants de l'Université de Montréal, l'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM) et le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal (SPUM) tentent de se fusionner pour constituer un nouveau syndicat de professeurs, le SGPUM. Ce n'est cependant qu'en 1972 que ce syndicat sera constitué et trois ans plus tard qu'il sera accrédité. 	<p data-bbox="634 1050 749 1085">Décembre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affirmation par le Conseil des études que tous les programmes des constituantes sont des programmes réseau et que leur développement doit se faire grâce à des mises en commun et à la complémentarité des ressources.
9 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation par le Conseil des études des règlements généraux de l'UQ.
21 décembre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création par l'Assemblée des gouverneurs d'un comité chargé d'étudier les conséquences de la censure de l'Association canadienne des professeurs d'Université (ACPU) et de rencontrer les professeurs non réengagés par l'UQAM en avril 1970 afin de trouver avec eux un accommodement humanitaire. ▪ Désaveu indirect, par l'Assemblée des gouverneurs, du recteur Dorais et de la direction de l'UQAM.

Tableau 2.2 (suite)

CONTEXTE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Hiver 1971	<p data-bbox="579 345 649 368">Février</p> <ul data-bbox="579 371 1205 505" style="list-style-type: none"> ▪ Modification par l'Assemblée des gouverneurs de la composition du comité réseau de coordination des relations de travail. Important « attendu » à la Résolution A. 25-319, affirmant que toute convention collective signée par une constituante et un syndicat doit recevoir l'approbation du président de l'UQ. <p data-bbox="579 526 631 548">Avril</p> <ul data-bbox="579 552 1205 626" style="list-style-type: none"> ▪ Présence du vice-président, Gérald Martin, à la table de négociation patronale de l'UQAM, dans la cadre de la grève du SEUQAM. <p data-bbox="579 647 635 670">8 mai</p> <ul data-bbox="579 673 1205 782" style="list-style-type: none"> ▪ Publication des règlements généraux de l'UQ dans la <i>Gazette officielle du Québec</i>. En vertu de ce règlement, il y a obligation à l'avenir pour les constituantes de soumettre toute création d'un nouveau département au Conseil des études de l'UQ. <p data-bbox="579 803 705 826">10 ou 11 juin</p> <ul data-bbox="579 829 1205 986" style="list-style-type: none"> ▪ Réception par l'Assemblée des gouverneurs des représentants du SPUQ venu demander que l'on retire les règlements généraux, fixés de façon unilatérale et ayant, entre autres, comme conséquence de limiter le pouvoir de négociation. Réaffirmation par l'Assemblée des gouverneurs du caractère non négociable des règlements généraux de l'UQ. <p data-bbox="579 1006 649 1029">23 juin</p> <ul data-bbox="579 1032 1205 1085" style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du premier plan quinquennal de l'UQ et réception de ceux des diverses constituantes, écoles et instituts. <p data-bbox="579 1105 641 1128">Juillet</p> <ul data-bbox="579 1131 1205 1275" style="list-style-type: none"> ▪ Menace d'Alphonse Riverin de retirer l'UQ de la CRÉPUQ. ▪ Après plusieurs essais infructueux, l'Assemblée des gouverneurs réussit à faire le partage entre les constituantes des bourses réseau de perfectionnement pour l'année 1971-1972. ▪ Situation déficitaire aux Presses de l'Université du Québec.

Tableau 2.2 (suite)

CONTEXTE	ÉVÉNEMENTS MAJEURS À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Automne 1971	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Blocage au niveau du Comité conjoint des programmes de tout nouveau programme non complémentaire aux programmes existants dans les universités privées déjà bien établies. Cette exigence vise à garantir la qualité des programmes et à éviter la concurrence aux programmes établis. Elle oblige les promoteurs de nouveaux projets à faire preuve de beaucoup de patience. ▪ Rumeur voulant que le Conseil des universités veuille rationaliser aussi au plan provincial l'ouverture des centres de recherche 	<p>8 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption par le Conseil des études d'une procédure de création des programmes réseau. <p>27 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un Fonds du président pour faciliter l'engagement de professeurs hors normes dans les constituantes. <p>Automne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création par le Conseil des études d'un programme réseau: le programme Permama de formation des professeurs de mathématique. Invitation aux constituantes, dont l'UQAM, à y participer. ▪ Dans le cadre de la préparation du budget 1971-1972, augmentation du fonds spécial de développement de la recherche des constituantes: passage de 1% à 2% du budget de fonctionnement sans restriction. ▪ Présence du président Alphonse Riverin au conseil d'administration de l'UQAM dans le cadre des négociations accélérées à la suite de la grève du SPUQ.



Archives de l'UQ.

Conseil des études, mai 1970.

De gauche à droite: Carol Ross (UQTR), Candide Pineault (UQAC), Alcide Horth (CEUR), François Bilodeau (UQAM), Laurent Larouche (UQAC), Jean-Marie Labrecque (UQTR), Marie Simard (UQAC), Maurice Boisvert (UQ), Alphonse Riverin (UQ), Robert Tessier (UQ), Gilles Beaudry (UQAC), Nicole Blais (UQ), André Grou (UQAM), René Hurrubise (UQAM), Louis Berliquet (UQ), Livia Thür (UQTR) et Raymond Côté (CEUR). Deux représentants de l'UQAM, Alfred Dubuc et Jacques Landry, étaient absents lors de la prise de la photo.

Les principales instances de l'Université du Québec

1. LE COMITÉ DE DIRECTION¹

Alphonse Riverin

Président

Maurice Boisvert

Vice-président aux études

Louis Berlinguet

Vice-président à la recherche

Pierre Martin

*Vice-président
à la planification*

Gérald Martin

*Vice-président
à l'administration
et aux finances*

Pierre Jeannot

*Vice-président
aux communications*

Robert Tessier

Secrétaire corporatif



Archives de l'UQ.

Membres du Comité exécutif de l'Université du Québec.

De gauche à droite: Alphonse Riverin, Guy Trudeau, Pierre Martin, Gérald Martin, Maurice Boisvert, Louis Berlinguet, Michel Dumas et Robert Tessier.

1. Plusieurs personnes se retrouvent à la fois au Comité de direction du président et au Comité exécutif de l'UQ. Le Comité exécutif prépare les réunions de l'Assemblée des gouverneurs et agit, à l'occasion, à la place de celle-ci, entre les réunions.

2. L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

- Le comité de direction de l'Université du Québec
- Les recteurs des constituantes à vocation complète, incluant le recteur Dorais de l'UQAM
- Trois représentants socioéconomiques
- Deux directeurs des écoles et instituts : Charles Beaulieu, directeur de l'INRS, et Roland Parenteau, directeur de l'ÉNAP
- Trois représentants des professeurs, incluant Jean Messier de l'UQAM
- Trois étudiants, venant de l'UQTR, de l'UQAC et de l'UQAR, ne siégeant cependant au départ que comme observateurs

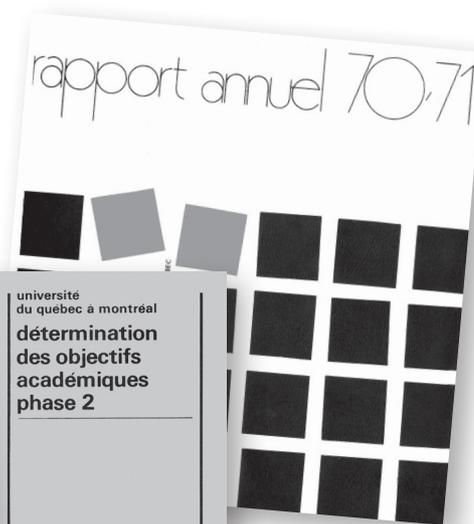
3. LE CONSEIL DES ÉTUDES (PREMIÈRE VERSION, MAI 1970)

- Le président: Alphonse Riverin
- Les deux vice-présidents aux études et à la recherche, Maurice Boisvert et Louis Berlinguet
- Les recteurs ou leurs représentants (habituellement les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche), incluant René Hurtubise, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQAM
- Quatre personnes ayant des responsabilités de direction de l'enseignement et de la recherche, incluant André Grou, vice-doyen de la famille des sciences humaines de l'UQAM, et Alfred Dubuc, directeur du Département d'histoire de l'UQAM
- Trois représentants des professeurs, incluant François Bilodeau, professeur au Département d'études littéraires à l'UQAM
- Deux étudiants, incluant Jacques Landry, de l'UQAM

3

Les traits caractéristiques fondamentaux de l'UQAM naissante

Apports de la direction de l'université, des instances institutionnelles, des unités de base, des cadres académiques, des directions des services, des structures informelles et des syndicats



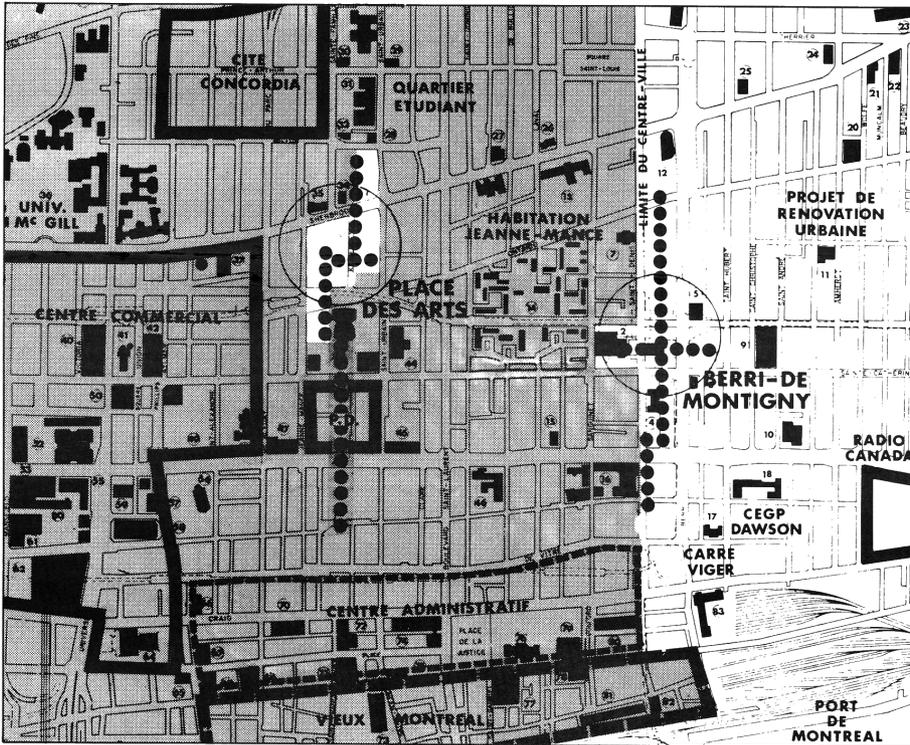
Quelques documents officiels d'orientation et de bilan.



Pavillon Read, UQAM, ca. 1973.

Archives UQAM: 45U-414F304/3.

Localisation du futur campus de l'UQAM.



Archives UQAM: 63P1-3204 (203-20).

TÉMOIGNAGES

Léo A. Dorais**Un recteur contestataire à la tête
d'une institution à bâtir en trois mois****1. Un universitaire entrepreneur, spécialiste en gestion
et gérant de façon inédite le service de l'éducation
permanente à l'Université de Montréal**

Titulaire d'un baccalauréat ès arts, d'une maîtrise en psychologie sociale à l'Université de Montréal et d'un doctorat en administration dans une institution prestigieuse, l'Université de Chicago, Léo A. Dorais est, au début de 1969, un universitaire engagé et un spécialiste de l'éducation tout au long de la vie. Il a travaillé auparavant à la Société de mathématique appliquée (SMA) où il a mené à bien, en équipe, d'importants projets de recherche. Il occupe alors le poste de directeur du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal, où il offre des programmes non conventionnels de formation à des adultes riches d'une expérience sur le marché du travail et désireux d'acquérir une formation universitaire. Membre de la Commission des études, il y défend patiemment ses points de vue concernant les apprentissages et la formation continue.

Depuis quelque temps déjà, Léo A. Dorais s'oppose, tant à l'Université de Montréal que dans le réseau universitaire québécois de l'époque, à l'axiome voulant que l'apprentissage supérieur doive se faire, uniquement et dans tous les domaines du savoir, en milieu scolaire institutionnalisé et de façon continue, systématique et graduelle. Pour lui, les connaissances humaines et sociales n'impliquent pas toujours des préalables précis et peuvent donc s'acquérir de façon différente des mathématiques. La réforme de l'enseignement supérieur passe donc, pour lui, par le constat que plusieurs voies différentes peuvent permettre de faire des apprentissages supérieurs pertinents et qu'il faut respecter en cette matière le cheminement des étudiants et l'évolution des besoins de la société. Son doctorat a d'ailleurs porté sur les apprentissages de l'administration grâce à la méthode des stages.



Photo: André Fournier - Archives UQAM: 175P-90005/116)

Léo A. Dorais,
recteur de l'Université
du Québec à Montréal.

Entrevue menée par
Denis Bertrand
et Robert Comeau,
le 5 novembre 2006.

Le service que dirige Léo A. Dorais à l'Université de Montréal se caractérise par son originalité et sa souplesse, mais aussi par une certaine marginalité au sein d'une institution universitaire qui, comme toutes les autres universités québécoises de l'époque, a de la difficulté à s'adapter rapidement aux besoins de formation et de nouvelles connaissances de la société québécoise d'après la Révolution tranquille. Entre autres originalités, le service de l'Éducation permanente de l'Université de Montréal accepte des étudiants sur la base de leur âge (25 ans et plus) et de leurs expériences pertinentes de travail et va recruter, sans difficulté, dans toutes les facultés et à l'extérieur de l'Université, les ressources enseignantes requises pour répondre à la spécificité de ses programmes et à leurs continuelles mises à jour. En d'autres termes, le service n'a pas de professeurs réguliers et va chercher un peu partout, sans aucune contrainte, les professeurs qui répondent à ses besoins.

Léo A. Dorais n'a suivi qu'à distance le dossier de l'Université du Québec et pense alors, comme beaucoup d'autres observateurs de la scène universitaire québécoise, que Guy Rocher deviendra le prochain recteur de l'UQAM. Il n'a jamais envisagé occuper un tel poste.

2. Une offre aussi inattendue qu'alléchante

Lorsque le ministre Cardinal, qu'il connaissait déjà, l'appelle pour lui offrir le poste de recteur de l'UQAM, à deux heures du matin, en Alsace, où il remplit une mission pour son université, Léo A. Dorais est à la fois surpris et flatté. Il demande quelques jours de réflexion. De retour au pays, il consulte sa femme et, bien que conscient des défis à relever et des sacrifices à faire, il accepte l'offre qui lui est faite de devenir le premier recteur de l'UQAM. Léo A. Dorais insiste lors de l'entrevue sur sa motivation : « On peut faire une carrière de professeur d'université, pas de recteur. Être recteur est d'abord un service public, à durée limitée. »

Au début d'avril 1969, il ne peut tout simplement pas laisser passer une telle occasion. C'est pour lui une chance unique, bien qu'inattendue et risquée, de mettre en application, à l'échelle d'une nouvelle institution, sa conception de l'apprentissage et de l'université réformée, urbaine, intégrée dans la ville, ouverte, souple, démocratique et participative, capable de répondre aux besoins changeants des populations étudiantes, dans le complexe marché de l'enseignement universitaire montréalais. Son credo est simple, bien que difficile d'application : l'université est d'abord une institution de haut savoir qui doit être à la fine pointe des connaissances et de l'innovation et s'adapter de façon continue aux transformations de la société de la fin du xx^e siècle : développement des savoirs ; besoins différenciés d'apprentissage de diverses clientèles ; particularité de la recherche appliquée menée de façon interdisciplinaire et en collaboration avec le milieu. Mais l'université nouvelle qu'il défend est aussi pour lui un des principaux agents de changement au sein de la société. Il pense donc que les structures organisationnelles de la nouvelle université, ses politiques, ses pratiques, ses modes d'organisation du travail et ses instruments de gestion doivent

être adaptés à ces exigences fondamentales de vie et de progrès. C'est, il en est conscient, un énorme défi jamais entièrement relevé. Léo A. Dorais est donc d'abord et avant tout un universitaire réformiste en quête d'innovation constante.

C'est pour ces différentes raisons que, lorsqu'il accepte le poste qu'on lui offre, l'objectif de Léo A. Dorais est moins de créer une constituante de l'Université du Québec et de participer à l'établissement d'un réseau universitaire public que de créer directement à Montréal une deuxième université de langue française, une institution à part entière, se développant le plus rapidement possible aux trois cycles et se donnant ses propres axes d'enseignement et de recherche. Il désire mettre en place une institution fondamentalement différente des trois universités montréalaises déjà en place : une institution francophone, localisée au centre-ville, dans l'ancien quartier latin abandonné par l'Université de Montréal et l'École des Hautes Études commerciales. Gestionnaire calme et dialecticien aguerri, capable de différencier l'essentiel de l'accidentel, Léo A. Dorais est ouvert aux échanges, aux discussions et même aux contestations ; c'est un acteur de premier plan, désireux de générer du développement et de l'innovation au sein du monde universitaire québécois, qu'il estime sclérosé et mal adapté aux importants changements vécus par le Québec de la décennie 1960-1970.

Sans connaître au départ tous les avantages et les inconvénients pour l'UQAM de son appartenance au réseau de l'Université du Québec, il saisit mal ce qu'une telle appartenance peut apporter à l'UQAM à moyen et à long terme. En somme, dès son entrée en fonction, il pense moins à favoriser l'implication de l'UQAM dans le nouveau réseau universitaire public qu'à bâtir une institution montréalaise originale, en référence au modèle qu'il a développé de ses expériences au service de l'éducation permanente à l'Université de Montréal.

3. Un soliste plus qu'un chef d'orchestre, mais qui doit aussi prendre un train en marche

Pour Léo A. Dorais, la notion de « soliste » qu'il met de l'avant lui apparaît plus pertinente pour définir son travail en début de mandat comme recteur que celle « d'homme orchestre » que nous lui avons proposée. Il n'est pas seul, mais il assume de lourdes responsabilités à la tête d'une institution à bâtir, dans un contexte plus contraignant que prévu. Il peut compter, à ce moment-là, sur le dynamisme interne de quelques centaines d'acteurs, n'ayant souvent qu'une expérience limitée de la vie et de la gestion universitaires, mais désireux de participer activement à la création et au développement d'une institution universitaire véritablement originale et prospective. Le projet, rappelle-t-il, malgré tous les problèmes à résoudre, avait quelque chose de très emballant.

Au moment de sa nomination, il se retrouve à la tête d'un comité de régie quadripartite sans fondement juridique clair et avec une poignée de gestionnaires et quelques comités de travail qui ont déjà défini les programmes de formation et s'appêtent à procéder aux admissions des étudiants et à prendre les mesures pour les inscrire. Il est lui-même sans

bureau, sans personnel de soutien et sans équipe de direction. L'importante institution nouvelle dont il est le recteur n'a pas de conseil d'administration légalement constitué, est sans professeur et sans campus intégré pour réunir en quelques semaines des personnels venant majoritairement de cinq institutions différentes et n'ayant pour la plupart jamais travaillé ensemble. De plus, ceux-ci n'ont que peu d'expérience de la vie et de la gestion universitaires. Pas surprenant que Léo Dorais pense moins alors à développer un réseau provincial d'universités publiques qu'à trouver des moyens de créer une certaine synergie, une certaine cohérence, une certaine harmonie et une certaine unité à l'intérieur de cette université nouvelle qu'il est appelé à servir et à diriger.

En début de mandat, Léo A. Dorais prend rapidement conscience qu'il s'est embarqué, qu'il l'apprécie ou non, dans un train en marche. Il doit veiller, en effet, à tirer le plus de profit possible des services que lui offre l'Université du Québec, des ressources disponibles dans les institutions préalables à l'UQAM et des équipes initiales de professeurs mises en place dans chaque département par le Comité de régie sur recommandation des officiers supérieurs de l'Université du Québec pour évaluer les candidatures aux postes de professeurs et lui faire des recommandations d'embauche.

4. Un gestionnaire appelé à résoudre immédiatement une multitude de problèmes

Au cours des premiers mois de son mandat, avant même l'arrivée des étudiants et la formation d'un conseil d'administration, sept types de problèmes se posent au nouveau recteur chargé de mettre sur pied l'UQAM :

- 1) l'acquisition et l'allocation d'espaces et d'équipements ;
- 2) le recrutement d'une équipe de direction ;
- 3) la transition entre les institutions initiales et la nouvelle université ;
- 4) le financement de l'institution ;
- 5) l'embauche, la classification et la rémunération des professeurs ;
- 6) la légitimité des actions prises, à cause de l'impossibilité de mettre rapidement en place les structures institutionnelles de gestion prévues par la loi et les documents afférents ;
- 7) le partage des pouvoirs entre l'Université du Québec et l'UQAM.

Léo A. Dorais différencie, parmi ces problèmes, les lacunes structurelles ne pouvant être résolues qu'à long terme, comme les problèmes de financement et de partage des pouvoirs entre l'Université du Québec et l'UQAM, et les simples difficultés conjoncturelles appelées à être surmontées à court terme grâce aux efforts consentis, comme les problèmes de recrutement d'une équipe de direction, de transition des anciens établissements vers la nouvelle université et de légalité engendrés par l'absence au départ de structures organisationnelles de participation prévues tant par la loi que par les documents afférents. Les problèmes de

manque d'espace et d'embauche, de classification et de rémunération des professeurs ont, pour lui, une double dimension, à court et à long terme, appelant des actions immédiates, mais sollicitant aussi des mesures correctives draconiennes à long terme.

4.1. L'acquisition et l'allocation d'espace et d'équipement

À l'été 1969, phénomène quelque peu étrange, le recteur et le registraire sont logés à Ville Saint-Laurent, alors que le directeur du personnel se retrouve à l'École des beaux-arts et le doyen du premier cycle au Collège Sainte-Marie. De plus, dès l'entrée en fonction du nouveau recteur, le manque d'espace et d'équipement se fait cruellement sentir. Il faut, à court terme, trouver les espaces et les équipements requis pour accueillir prochainement les professeurs, les étudiants et les services. Au cours des mois suivants, l'UQAM obtient du gouvernement les locaux de l'École des beaux-arts et de l'École normale Jacques-Cartier, loue des locaux d'enseignement au Collège Sainte-Marie et achète, pour 1 \$ plus une dette de deux millions de dollars, le pavillon Émile-Gérard, un nouvel édifice situé sur la rue Saint-Alexandre derrière le Collège Sainte-Marie. L'UQAM doit aussi louer l'édifice Read, situé sur la rue De la Gauchetière au sud du Collège Sainte-Marie pour loger la famille des sciences humaines, et des locaux au carré Phillips pour y établir le recteur et une partie de l'administration centrale, qui ne pouvait travailler correctement en étant géographiquement aussi éloignés des unités académiques de base. Ainsi, après avoir occupé pendant quelques semaines un bureau à l'École normale Ville-Marie à Ville Saint-Laurent, le recteur s'établit en territoire neutre, au carré Phillips, pas loin de l'endroit où se trouve aujourd'hui le magasin La Baie.

Le recteur sait alors que certains des locaux disponibles, dont le pavillon Read, sont tout à fait inadéquats et qu'il faut immédiatement prendre des mesures pour corriger le plus rapidement possible cette situation. Lors de l'entrevue qu'il nous a donnée, Léo A. Dorais rend hommage à Louis-Philippe Boisseau et Jean Beaubien, qui ont accompli dans ce contexte difficile un travail exemplaire, pas nécessairement valorisé, mais essentiel pour rendre possible l'ouverture de l'UQAM.

Mais, bien qu'il soit continuellement confronté à des problèmes à court terme, Léo A. Dorais, dès sa nomination, doit aussi penser au long terme. Selon lui, prévoir la mise en place d'un campus unifié et sa localisation constitue une priorité. Bien qu'il ait « flirté » à l'occasion avec l'idée d'une université multicampus capable grâce au métro de desservir les différents quartiers de Montréal, Léo A. Dorais sait que l'intégration des personnels, et particulièrement celle des professeurs, passe par un campus bien identifié, unifié, bien intégré dans la ville, desservi par le métro, doté d'une agora ouverte sur son milieu, évitant de briser la trame urbaine et capable de revitaliser son quartier, quelque part entre la Société Radio-Canada et la Place des Arts. Il y travaillera d'ailleurs durant tout son mandat.

En somme, pour lui, l'UQAM sera nécessairement une institution montréalaise de centre-ville et sa création exige, comme cela est d'ailleurs prévu au ministère de l'Éducation, une importante construction d'un nouveau campus. Son unité, sa cohérence et même son existence, à moyen et long terme, dépendent d'une telle construction.

4.2. Le recrutement d'une équipe de direction

Léo A. Dorais prendra finalement quelques mois pour définir les postes de ses collaborateurs immédiats et procéder aux engagements requis. À Godefroy Cardinal, qui passera en quelques mois du poste d'adjoint au recteur à celui de vice-recteur exécutif, à René Hurtubise, premier vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, à Luc Bernier, vice-recteur à l'administration et aux finances, et à Lise Langlois, secrétaire générale, viendront s'ajouter au cours de l'année universitaire 1969-1970 Alexis Ginger, spécialiste des technologies nouvelles, au poste de vice-recteur aux communications, et Marcel Gagnon, en tant que vice-recteur à la planification et au développement, amenant à l'Université ses contacts avec le milieu des affaires et la recherche appliquée. Ainsi constituée, cette équipe aura cependant besoin de temps pour définir ses orientations et ses modes de gestion. Encore aujourd'hui, Léo A. Dorais se félicite des choix posés alors.

4.3. La transition entre les institutions initiales et la nouvelle université

L'UQAM est née de la mise en commun des ressources matérielles et humaines de cinq institutions qui étaient sans doute nécessaires pour permettre son ouverture dès septembre 1969, mais qui soumettaient l'institution à d'importants défis en matière de localisation de ses employés, du recrutement de ses personnels, de leur classification, de leur répartition dans les unités académiques et les divers services ainsi qu'en matière d'organisation de leur travail et de leur rémunération. Par exemple, le recteur du Collège Sainte-Marie devient le doyen du premier cycle de l'UQAM. Plusieurs personnes se retrouvent aussi dans de nouveaux postes, souvent inférieurs à ceux occupés auparavant et dans de nouvelles équipes de travail, dans un nouveau contexte, confrontées à l'établissement d'une toute nouvelle culture organisationnelle.

4.4. Le financement de l'institution

Dès les premiers jours de son mandat, Léo Dorais constate qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour fonctionner et qu'il doit procéder à des emprunts en offrant comme garantie des terrains dont l'UQAM se trouve heureusement propriétaire. Il découvre aussi qu'il n'a eu rien à dire concernant la préparation du premier budget de l'Université du Québec, qui a fixé les revenus de l'UQAM pour la prochaine année: c'est une de ses déceptions. D'ailleurs, le 18 août 1969, il signe conjointement avec le président Riverin et ses collègues recteurs des autres constituantes une lettre adressée au ministre de l'Éducation Jean-Guy Cardinal pour se plaindre de n'avoir pas encore reçu la subvention gouvernementale pour l'année scolaire 1969-1970 et de devoir, pour payer les employés, procéder à des emprunts qui obligent l'université à payer des intérêts.

Quarante ans plus tard, Léo A. Dorais reconnaît avoir eu besoin de quelques mois pour comprendre entièrement la situation financière difficile dans laquelle se retrouvait l'institution nouvelle qu'il dirigeait. Avec le recul, il pense toujours que l'équipe Recherche

et développement du ministère de l'Éducation a sous-estimé le coût du siège social et celui de la formation dans les constituantes à vocation générale de type régional appelées à offrir des services à de faibles populations sur d'immenses territoires. Les technocrates, relate-t-il, avaient réussi à convaincre le gouvernement qu'il était possible de construire en même temps de nouvelles universités et un réseau d'enseignement supérieur québécois sans coût additionnel important. Devenus respectivement vice-président à la planification et vice-président aux affaires administratives et financières à l'Université du Québec, Pierre Martin et Gérald Martin ne pouvaient, selon lui, demander une modification substantielle de la base des calculs et ne pouvaient donc que difficilement, dans ce contexte, bien défendre les intérêts à la fois de l'Université du Québec et de l'UQAM.

En somme, pour Léo A. Dorais, l'UQAM est déjà, dès sa naissance, dans une situation financière difficile. Il pense que pour assurer un début correct et un développement rapide, l'UQAM aurait eu besoin d'un budget semblable à celui de l'Université de Montréal, c'est-à-dire d'un budget non pas de 10 millions, mais de 50 millions: l'innovation est un investissement, mais implique aussi des coûts, surtout à court terme. Il pense qu'un investissement public plus massif et tenant davantage compte des coûts inévitables de la mise en place d'une toute nouvelle institution appelée à devenir rapidement une université montréalaise de grande taille aurait permis d'éviter bien des problèmes.

Mais il va plus loin: le mode de financement de l'UQAM faisait que plus l'institution allait attirer des étudiants et connaître du succès dans son développement, plus elle risquait de se retrouver dans une situation financière difficile. Il faudra, ajoute-t-il, plusieurs décennies pour régler en partie ce problème et l'UQAM est encore aux prises, en 2006, avec des problèmes de financement et de développement, que l'ex-recteur admet ne pas connaître à fond, mais qui lui apparaissent tout de même préoccupants. Il a en effet connu, dès le début de l'UQAM, les affres de la gestion du sous-financement.

4.5. L'embauche, la classification et la rémunération des futurs professeurs

En l'absence d'un conseil d'administration dûment constitué, Léo Dorais détient un mandat de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec pour procéder aux engagements des personnels requis. De telles embauches auraient exigé normalement que l'UQAM ait bien identifié auparavant tous les besoins et défini les postes de travail. Une opération longue, complexe et difficile. À l'UQAM naissante, le temps presse et certaines étapes sont escamotées. Par exemple, à l'été 1969, tous les modules de la famille des sciences humaines se partageaient une seule secrétaire pour une population étudiante de 1353 étudiants. L'équipe Recherche et développement du MEQ avait pourtant proposé un rapport d'une demi-secrétaire par module. Le recteur et le directeur du personnel l'ignoraient probablement et, dans le contexte de l'époque, personne ne peut le leur reprocher.

En quelques semaines, Léo A. Dorais embauche aussi des cadres, des professionnels et des employés de soutien. Il désigne aussi les vice-doyens des familles, les responsables des départements et les directeurs des nouveaux modules. Paradoxalement, ces personnes

occupaient d'importants postes de gestion académique avant d'être engagées formellement en tant que professeurs. Le recteur doit aussi prendre en charge le processus d'engagement des professeurs, dans le cadre normalement fixé par l'Assemblée des gouverneurs, la direction de l'Université du Québec et le Comité de régie. Il est conscient alors que ces personnes constitueront la base de ce que sera le futur corps professoral de l'UQAM et que les choix à effectuer sont donc de première importance. Il retient les mécanismes de recrutement et de sélection des professeurs proposés par l'Université du Québec et déjà adoptés par le Comité de régie; il va ainsi se retrouver, en quelques jours, avec des centaines de recommandations d'engagement de futurs professeurs. La suite de ce processus implique que les professeurs soient classés pour des fins de rémunération et qu'on leur présente une proposition de contrat précisant leurs conditions de travail et leur rémunération. Léo A. Dorais travaille, dans un premier temps, dans le cadre établi par l'Assemblée des gouverneurs, mais, propose aux futurs professeurs une charge d'enseignement de deux cours par session pour la prochaine année. À première vue banale, cette proposition constituera un précédent et compliquera les relations de travail au cours des années suivantes.

Léo A. Dorais doit poser un deuxième geste pour parvenir à engager les professeurs requis. Il reconnaît aujourd'hui avoir outrepassé son mandat lorsqu'il a fait, en juillet 1969, une deuxième offre aux candidats professeurs de l'UQAM, reconnaissant que les professeurs lésés recevraient leur salaire de l'année précédente indexé de 5%. Il était alors conscient des futurs problèmes que son geste pouvait occasionner. Il justifie cependant ainsi son initiative: l'UQAM était responsable de ses personnels et il fallait bien, avant la fin d'août, procéder aux embauches requises pour enclencher la session de l'automne 1969.

Le nouveau recteur se retrouve d'ailleurs, avant même le début de la première session, devant le problème de l'accréditation syndicale de l'Association des professeurs de l'Université du Québec (APUQ). Il nous dit avoir été prêt, dès ce moment, à négocier de bonne foi, comme le veut le Code du travail du Québec. Il devait cependant attendre l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire générale, responsable, entre autres, des relations de travail et de la préparation du projet patronal de convention collective. Il était aussi difficile, reconnaît-il, de s'aventurer sur ce terrain de la négociation avant que ne soit constitué le conseil d'administration. Il n'était alors nullement opposé à la syndicalisation, souvent utile, à son avis, pour établir de bonnes conditions de travail et une saine équité interne.

Il était toutefois entièrement opposé à une permanence trop rapidement acquise par les professeurs, menant à la sclérose de l'université parce qu'elle empêcherait celle-ci d'offrir des programmes adaptés aux besoins changeants des étudiants et de la société. Il ne disposait aussi que d'une faible marge financière. La gestion des personnels, leur classification et leur rémunération allaient devenir, au cours des prochains mois, le talon d'Achille du nouvel établissement.

4.6. La question de la légitimité des décisions

Durant les premiers mois de son mandat, le premier recteur de l'UQAM et ses collaborateurs doivent agir sans les structures organisationnelles prévues par la loi et les documents afférents. La période d'été était peu propice à la désignation des membres du conseil d'administration, tant internes qu'externes, et la création de cette instance devait précéder la création de la Commission des études et des sous-commissions.

Ainsi, bien qu'il se présente comme un partisan de la démocratie et de la participation, Léo A. Dorais se retrouve, pendant plusieurs mois, à monopoliser des pouvoirs normalement dévolus à des instances législatives de type institutionnel. Consciente du caractère illégal de plusieurs de ses décisions, la direction de l'UQAM craint pendant plusieurs mois une poursuite qui aurait placé l'université dans une mauvaise situation. Heureusement, il n'en fut rien.

En somme, à l'UQAM naissante, les dirigeants de l'institution et les structures de base gérées de façon collégiale sont mis en place avant la création des instances institutionnelles appelées à établir les orientations générales et à fixer les normes institutionnelles. C'est un peu la charrue avant les bœufs, mais il était impossible de faire autrement. Une telle façon de faire laisse toutefois inévitablement des traces.

4.7. Les relations avec l'Université du Québec

Les problèmes financiers et les difficultés d'embauche, de classification et de rémunération des professeurs constituent des éléments essentiels des rapports qui s'établissent alors entre l'Université du Québec et l'UQAM. La création de la maîtrise de l'ÉNAP, la décision de développer la recherche à travers l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'identification dans la charte de l'INRS d'un développement en études urbaines sont aussi mal reçus à l'UQAM.

Le dossier des rapports entre l'UQAM et l'UQ est cependant, pour le recteur, beaucoup plus complexe et vital. Pour lui, tant par sa taille, sa masse critique, sa localisation au centre-ville de Montréal, sa situation concurrentielle sur le marché montréalais de l'enseignement supérieur que par la richesse de ses écoles constituantes et leur tradition d'autonomie, l'UQAM était dans une situation entièrement différente de celle des autres constituantes à vocation générale de l'Université du Québec. L'UQAM était aussi une université montréalaise, plus à gauche, plus participative et plus contestataire. Enfin, l'UQAM était appelée à être un établissement universitaire de plein droit, offrant des programmes à tous les cycles et devait être capable de s'adapter constamment pour répondre aux besoins changeants de Montréal, principal pôle de développement économique et culturel du Québec.

Même s'il regrette que les actions des dirigeants de l'Université du Québec aient eu quelquefois un côté agressant et qu'il reconnaisse qu'il a été, pour sa part, à l'occasion, un « mauvais coucheur », Léo A. Dorais pense que le problème des relations entre l'Université

du Québec et l'UQAM était plus structurel que conjoncturel et dépassait les actions d'éclat, les disputes occasionnelles, les conflits de personnalité et les humeurs des acteurs. Il croit que l'UQAM, pour être mise en place et se développer normalement en tant que véritable université, se devait de contester le lien de dépendance que lui imposait la loi constitutive de l'Université du Québec.

5. Un report d'un an, impensable pour l'UQAM

Aussi complexe et difficile qu'ait été la mise en place de l'UQAM, Léo A. Dorais ne pense pas, comme l'ancien président de l'Université du Québec Alphonse Riverin, que l'on aurait dû reporter d'un an l'ouverture de la deuxième université francophone de Montréal. Selon lui, un tel report aurait été une « erreur monumentale » ; une telle politique aurait sans doute permis de résoudre certains problèmes conjoncturels et de sécuriser les administrateurs, mais les problèmes de fond se seraient maintenus et même aggravés. Il n'est pas sûr, pour sa part, que la contestation étudiante aurait pu se réorganiser. D'ailleurs, que seraient devenus les 4 000 étudiants inscrits au baccalauréat à l'UQAM en 1969, alors que l'Université de Montréal, fortement contingentée, ne pouvait accueillir la double promotion des étudiants des collèges classiques et des nouveaux cégeps ? Il n'est pas démontré non plus que le contexte aurait été plus favorable un an plus tard : nouveau gouvernement libéral, crise d'Octobre, etc. Le report d'une année de l'ouverture de l'UQAM, ajoute-t-il, aurait favorisé la planification plutôt que la vie réelle, le siège social plutôt que la constituante montréalaise, et aurait probablement limité le développement de l'UQAM eu égard aux cycles supérieurs et à la recherche. Sans pouvoir le démontrer de façon rigoureuse, il a toujours eu l'impression que les dirigeants de l'Université du Québec avaient tendance à ne voir dans l'UQAM qu'une institution de 1^{er} cycle et qu'ils prévoyaient que le développement des 2^e et 3^e cycles et de la recherche se ferait principalement grâce à leur initiative dans des institutions spécialisées du réseau. Il ne pouvait, pour sa part, accepter une telle orientation.

Pour lui, les difficultés particulières auxquelles se heurte la création de l'UQAM ne sont pas uniquement dues à un manque de temps (bien qu'un peu plus de temps, reconnaît-il, aurait été bien utile), mais aussi à beaucoup d'autres facteurs. Huit méritent, selon lui, d'être soulignés :

- 1) l'ambiguïté de la loi créant l'Université du Québec ;
- 2) l'imprécision des notions de participation, de cogestion et de direction collégiale à la base de la nouvelle université publique ;
- 3) une mauvaise évaluation des coûts d'une telle création par l'équipe Recherche et développement du MEQ ;
- 4) la décision du gouvernement d'investir de façon parcimonieuse dans la nouvelle université, privant celle-ci des moyens nécessaires à son développement rapide ;

- 5) plusieurs choix de développement faits alors par l'Université du Québec et son Assemblée des gouverneurs, particulièrement en matière de gestion des personnes (par ex. l'octroi à l'été 1969 de contrats de professeurs d'une durée d'une seule année) et de développement de la recherche (par ex. la création de l'INRS);
- 6) les oppositions, directes ou larvées, des universités privées concurrentes;
- 7) l'absence d'un consensus institutionnel à l'UQAM même, au sujet de la nature de cette institution et de sa place au sein de l'Université du Québec et du nouveau réseau universitaire du Québec;
- 8) le nouveau contexte de syndicalisation au Québec des secteurs publics et parapublics.

6. Perceptions des événements clés de l'an 1 et de l'an 2

Quarante ans après les événements, le premier recteur de l'UQAM refuse d'accorder trop d'importance aux crises qui ont fait les manchettes des journaux de l'époque et signale au passage d'autres problèmes à ses yeux plus importants, mais qui n'ont pas beaucoup attiré l'attention des journalistes. Il reconnaît l'existence au sein de l'UQAM naissante de graves problèmes de gestion opérationnelle et tient à signaler, pour faire contrepoids, d'importants indicateurs de réussite en 1969, 1970 et 1971.

6.1. Le caractère plutôt conjoncturel de plusieurs crises qui ont fait la manchette des journaux de l'époque

Il juge peu importantes l'affaire Lapassade et même la crise du département de philosophie. Bien sûr, dit-il, ce sont des manifestations de problèmes dont il aurait à l'époque préféré se passer et qui ont créé de la distorsion dans la nouvelle université. Dans une perspective à long terme, elles n'ont eu finalement que peu de conséquences sur le devenir de l'UQAM.

Léo A. Dorais ne nie pas l'importance des relations de travail durant la période charnière de la mise en place de l'UQAM. Il se souvient entre autres du choc créé dans le milieu universitaire par la première grève au Québec de professeurs d'université. La négociation et le droit de grève qui y est rattaché sont cependant pour lui des processus normaux prévus par le Code du travail et auquel l'Université était appelée à s'adapter. Il reconnaît que la convention collective finalement négociée par les deux parties a eu des conséquences à la fois positives et négatives sur le devenir de l'UQAM. Il a déjà, rappelle-t-il, analysé ce phénomène dans son ouvrage paru en 1977 et intitulé *L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe*¹.

1. Léo A. Dorais, *L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1977, 130 pages.

Avec le recul, le premier recteur de l'UQAM admet que le modèle d'une université continuellement en transformation était difficile à faire accepter par des professeurs et un syndicat et que la direction de l'UQAM a dû se résigner à faire beaucoup de compromis au sujet de la permanence. Il pense que la syndicalisation des vice-doyens et des directeurs de département a privé l'institution de la ligne hiérarchique que l'on retrouve dans toute organisation et a engendré à l'UQAM à la fois une décentralisation et une centralisation excessives. La crise de non-réengagement de quelque 45 professeurs à l'hiver 1970 et la censure contre l'UQAM et l'Université du Québec par l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) ont condamné, selon lui, la gestion participative à la base de l'université nouvelle qu'il s'efforçait de mettre en place et a fortement encouragé la bureaucratisation et la centralisation des pouvoirs au niveau des dirigeants de l'Université du Québec, de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études. Enfin, il regrette que la convention collective signée par l'UQAM et le SPUQ à l'automne 1971, après une grève, ait assuré la permanence à quelque 75 % des professeurs en place et modifié fondamentalement les pouvoirs des modules en matière aussi bien de l'évaluation et de la modification des programmes que de l'évaluation des enseignements.

La situation est pour lui paradoxale. D'une part, l'UQAM garantit à ses professeurs certaines conditions de travail non encore en vigueur dans les autres universités du Québec : charge maximale de quatre cours par année, sécurité absolue d'emploi, autonomie départementale, participation du syndicat à la désignation des professeurs dans les instances. D'autre part, l'UQAM renonce à certains de ses traits caractéristiques initiaux et devient, sur plusieurs plans, une université comme les autres, c'est-à-dire un établissement géré par les professeurs, qui ne tolèrent une direction et des instances institutionnelles que dans la mesure où celles-ci ne compromettent pas leur précieuse autonomie en tant qu'enseignants et chercheurs. Enfin, les professeurs de l'UQAM seront très souvent appelés par la suite à ne s'exprimer officiellement que par la voix de leur syndicat.

L'ex-recteur Dorais tient à signaler cependant qu'en dehors des périodes de grève, les négociations, aussi difficiles fussent-elles, ne perturbaient pas les fonctions universitaires fondamentales. Il rappelle d'ailleurs que, durant la grève des professeurs de l'automne 1971, le conseil d'administration de l'UQAM a pris des décisions stratégiques importantes concernant la localisation du futur campus de l'UQAM à l'intersection des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine et accepté la dernière version du plan de développement de l'UQAM pour les années 1971-1975.

6.2. L'existence d'autres problèmes plus importants mais moins bien connus

Se rappelant les premières années de l'UQAM, Léo A. Dorais regrette que beaucoup de conseils de modules n'aient pas mieux réussi à attirer des représentants socioéconomiques qui leur auraient permis d'être mieux branchés sur les besoins du marché du travail. Il déplore aussi le refus des étudiants de participer, au cours des deux premières années de l'UQAM, aux deux instances de décision de l'UQAM, le conseil d'administration et

la Commission des études, où ont été prises, en leur absence, des décisions concernant les grandes orientations stratégiques de l'université. Il regrette qu'au cours des premières années de l'histoire de l'UQAM la participation préconisée par les pères de l'Université du Québec n'ait pas été mieux expérimentée.

Il décrit aussi la dégradation de la situation financière de l'UQAM et les relations de jour en jour plus difficiles avec l'Université du Québec. Pour lui, la crise financière de l'UQAM est occasionnée par l'appartenance de l'UQAM à l'Université du Québec, par le système de péréquation qu'elle subit pour assurer l'existence d'un siège social coûteux et l'enseignement universitaire en région ainsi que par le refus du gouvernement québécois d'investir massivement dans les nouvelles universités. Au cours de la même période, les relations de l'UQAM au sein de l'Université du Québec s'enveniment principalement pour deux motifs: 1) la tendance du siège social à vouloir tout planifier et réglementer, à développer des écoles spécialisées et des centres de recherche, à contrôler les cycles supérieurs et la recherche et à se doter d'un lourd appareil bureaucratique; 2) les différentes crises que vit l'UQAM, et qui ont nécessairement des répercussions jusqu'à Québec: crise du département et du module de philosophie, affaire Lapassade, censure de l'ACPU, relations de travail difficiles, grèves, etc.

6.3. Les difficultés de la gestion opérationnelle et quotidienne

L'ex-recteur est encore aujourd'hui bien conscient des nombreux problèmes de gestion opérationnelle qui ont perturbé l'UQAM en 1969-1970 et en 1970-1971: pour les étudiants, les déficiences dans les processus d'admission, d'inscription et de reconnaissance des équivalences; pour les professeurs, la difficulté de tenir à jour leur dossier et le retard à instaurer des politiques en matière d'ouverture et de répartition des postes et de perfectionnement des professeurs; pour toute la communauté, les problèmes créés par les aménagements à aires ouvertes du pavillon Louis-Jolliet, les lacunes de plusieurs services, etc. Sur ce plan aussi, nous avons travaillé de façon continue, rappelle l'ex-recteur, à corriger la situation et à améliorer notre fonctionnement.

6.4. Des réussites importantes mais rarement mentionnées

Bien qu'il reconnaisse avoir eu des doutes à l'occasion, Léo A. Dorais considère aujourd'hui comme une importante réussite les expériences départementales et modulaires de l'époque et la contribution au devenir de l'UQAM de la Commission des études, instance académique par excellence et lieu de confrontations des intérêts divergents et des grandes manœuvres. La révision générale des programmes initiaux, à l'automne 1969 et à l'hiver 1970, et la mise en place de nouveaux programmes sont pour lui d'autres acquis importants, comme d'ailleurs la préparation, à partir d'une longue consultation, du plan quinquennal de l'UQAM pour les années 1971-1975. Sans geste spectaculaire, l'UQAM jette aussi durant cette période la base du développement de sa recherche tant dans les départements que grâce à la mise en

place de centres recherche en didactique (CRD), en science de l'environnement (CREM), en études européennes (CIEU) et en sciences appliquées à l'alimentation (CRESALA). C'est aussi durant cette même période, signale-t-il, que l'UQAM a choisi la localisation de son futur campus au centre-ville de Montréal et a pris les décisions qui ont mené à sa configuration physique actuelle.

Léo A. Dorais conclut sur une note positive. Pour lui, malgré les crises qui lui ont fréquemment donné mauvaise presse, malgré sa participation aux mutations accélérées et difficiles du Québec de l'époque, l'UQAM a poursuivi avec succès son développement. L'ex-recteur retient aujourd'hui trois indicateurs de cette réussite :

- L'augmentation de la clientèle étudiante ;
- Le développement de ses programmes et, particulièrement, en 1970-1971 et en 1971-1972, la mise sur pied de plusieurs maîtrises et le développement de deux projets de doctorat en science politique et en psychologie ;
- La capacité maintenue et même accrue de l'UQAM, malgré la censure de l'ACPU, à recruter les professeurs dont elle a besoin pour fonctionner et se développer.

TÉMOIGNAGES

*Godefroy-M. Cardinal***Un acteur polyvalent, désireux de participer à l'intégration de la formation des maîtres à l'Université du Québec à Montréal**

Professeur à l'École normale Ville-Marie, ayant une bonne expérience de la gestion des programmes de formation et des professeurs, Godefroy-M. Cardinal suit de près le processus qui conduit à la création de l'Université du Québec et de l'UQAM.

À la fin de l'année 1968 et au début de l'année 1969, il est préoccupé de s'assurer que l'UQAM, conformément au mandat que lui a donné le législateur par la loi constitutive de l'UQ, va prendre véritablement en charge la formation des maîtres. En effet, l'article 30 de la Loi de l'Université du Québec stipule qu'une « université constituante a pour objet l'enseignement supérieur et la recherche; elle doit notamment dans le cadre de cet objet contribuer à la formation des maîtres ». Godefroy-M. Cardinal pense encore aujourd'hui que l'on a en général sous-estimé les difficultés qu'impliquait le passage des écoles normales à l'université; on a aussi sous-estimé le choc créé dans les écoles normales par la décision de les faire disparaître au profit de la création de l'UQAM. Il déplore d'ailleurs toujours la dispersion, dans plusieurs secteurs, des actions de l'UQAM en matière de formation des maîtres.

Le cheminement de Godefroy-M. Cardinal est tout à fait exceptionnel. Toutefois, au cours de la période de la mise en place de l'UQAM, quelques douzaines de professeurs ont vécu des expériences de ce type et accepté d'occuper des postes de cadres académiques (vice-doyens, responsables de département et directeurs de module), sans toujours savoir comment concilier leurs fonctions temporaires de gestionnaires académiques avec leur carrière universitaire à long terme de professeurs-chercheurs. Plusieurs sont d'ailleurs sortis de ces expériences meurtris et amèrement déçus. Ce ne semble pas cependant être le cas de Godefroy-M. Cardinal, qui parle avec détachement et sérénité des multiples événements auxquels il a pris part.



Archives UQAM: 45U-218:F30134/1.

Godefroy-M. Cardinal,
ca 1971.

*Entrevue réalisée
par Denis Bertrand
et Robert Comeau,
le 29 janvier 2009.*

Chose certaine, peu importe les postes qu'il occupait, Godefroy-M. Cardinal s'est toujours considéré comme un spécialiste de la formation des maîtres et un acteur visant à faciliter l'intégration de la formation des maîtres à l'université. Au cours des 36 mois qui vont de novembre 1968 à novembre 1971, manifestant une polyvalence rare, Godefroy-M. Cardinal passe du statut de professeur dans une école normale (acceptant, à l'automne 1968, de venir en aide au secrétaire général du Comité de planification créé par le ministre de l'Éducation Jean-Guy Cardinal pour préparer l'avènement de l'UQAM), à celui de membre, à l'automne 1971, du comité de négociation du Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ). Il chemine, entre les deux, à travers les cinq phases suivantes: 1) il accepte le poste de secrétaire à plein temps du Comité de régie institué par les dirigeants de cinq établissements devant servir de base à la création de l'UQAM avec la bénédiction des cadres supérieurs du ministère de l'Éducation pour compléter le travail du Comité de planification et préparer l'UQAM à recevoir ses premiers étudiants en septembre 1969; 2) il occupe par la suite le poste d'adjoint exécutif du recteur Dorais durant l'an 1 de l'UQAM; 3) il accède au nouveau poste de vice-recteur exécutif au début de l'an 2; 4) il démissionne à l'été 1971 de ce poste stratégique et prestigieux pour devenir professeur-chercheur au Département des sciences de l'éducation.

En occupant tour à tour ces différents postes, Godefroy-M. Cardinal se retrouve au cœur des principaux événements qui ont permis de jeter les bases idéologiques, politiques, économiques et syndicales de cette nouvelle université, aux prises dès sa prime jeunesse avec de graves problèmes d'orientation stratégique, de répartition tactique des pouvoirs et d'opérations courantes difficiles et fâcheuses.

1. Le contexte qui amène Godefroy-M. Cardinal à accepter de soutenir le secrétaire général du Comité de planification

Au moment de la création par le ministre Jean-Guy Cardinal du Comité de planification chargé de préparer la mise en place de l'UQAM, le notaire Yvon Renaud, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, avait accepté le poste de secrétaire de ce comité. Selon le témoignage de Godefroy-M. Cardinal, le secrétaire Renaud se voyait au départ jouer un rôle important dans la création de la deuxième université francophone de Montréal comme Édouard Montpetit l'avait fait lors de la mise en place de l'Université de Montréal. Dans l'action, il découvre les limites du Comité dont il est le secrétaire, demande d'être relevé de ses fonctions et prépare sa succession.

C'est Gérald Martin qui entre en contact avec Godefroy-M. Cardinal et lui offre de prendre la relève. Celui-ci hésite, puis se laisse convaincre par l'argument de Gérald Martin qui soutient qu'en occupant un tel poste il permettrait un meilleur équilibre au sein de ce comité où l'on retrouve, à côté de quelques universitaires de renom, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation et des représentants des cadres, des professeurs et des étudiants de chacun des cinq établissements préexistants à la mise en place de l'UQAM. C'est un lourd comité d'une trentaine de membres. Les fonctionnaires veulent créer un contrepois à l'importance que risquent d'avoir les anciens cadres et les anciens professeurs du Collège Sainte-Marie dans l'opération à court terme de la mise en place de la nouvelle université,

puis, par la suite, dans le fonctionnement de celle-ci, particulièrement dans les secteurs des lettres, des sciences, des sciences humaines et sociales ainsi qu'en économie et en administration. Les secteurs des sciences de l'éducation et des arts ne doivent pas, pensent-ils, se retrouver isolés. Ils s'opposent, par exemple, à ce que le recteur laïc du Collège Sainte-Marie, Paul-Émile Gingras, devienne le recteur de l'UQAM, et ils se retrouvent devant la difficile tâche de trouver un recteur plus neutre. Ils prennent aussi conscience des conséquences des immenses efforts faits par le ministère de l'Éducation au cours des dernières années pour favoriser au Collège Sainte-Marie l'enseignement supérieur, posant ainsi les assises de la future deuxième université francophone de Montréal : subventions de développement de la bibliothèque, aide à la construction du pavillon Émile-Gérard, subventions spéciales permettant d'engager des professeurs dans certains domaines, comme la psychologie. Bien qu'elles fassent partie du système d'enseignement public, les écoles normales, maintenant impliquées dans la création de l'UQAM, et l'École des beaux-arts n'ont pas profité d'un tel appui. Sans nier la pertinence des choix préalables, ces fonctionnaires veulent maintenant éviter que les gens de Sainte-Marie contrôlent entièrement la future institution. La nomination de Godefroy-M. Cardinal à la tête du secrétariat de cette importante instance de planification serait pour eux un moyen privilégié de faciliter une plus grande contribution des sciences de l'éducation à l'édification de l'UQAM et de permettre une meilleure intégration de la formation des maîtres au sein de cette nouvelle université.

Godefroy-M. Cardinal finit par se laisser convaincre, sans savoir alors où ce choix risque de l'amener. Si son implication est modeste dans les travaux du Comité de planification qui remet son rapport le 15 février 1969, elle le prépare à occuper un poste similaire au sein du Comité de régie qui fait suite au Comité de planification.

2. Le secrétaire du Comité de régie

À l'hiver 1969, les dirigeants des cinq établissements à l'origine de l'UQAM, en collaboration avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation, forment un Comité de régie présidé par le sous-ministre à l'Éducation, Arthur Tremblay. Ce comité a pour principales fonctions de mettre sur pied les programmes, de les annoncer et de préparer les admissions et les inscriptions des étudiants pour la session d'automne 1969, de prévoir les ressources humaines nécessaires pour assurer l'enseignement dans ces programmes et d'organiser tous les services requis pour assurer le fonctionnement et le développement d'une nouvelle université ayant comme caractéristique fondamentale d'être la principale constituante à vocation générale de l'Université du Québec.

Dans le cadre de la mise sur pied de ce comité de régie, le poste de secrétaire est offert à Godefroy-M. Cardinal, qui, après quelques jours de réflexion, accepte cette offre. Il devient le principal porte-parole à temps plein de cette lourde structure de mise en place de la future UQAM, tous les autres membres de ce comité de régie devant poursuivre leur travail : les uns, dans leur institution universitaire à Montréal ou à Sherbrooke ou au ministère de l'Éducation à Québec, les autres, dans les établissements préexistants qui doivent continuer à répondre aux besoins des étudiants inscrits chez eux pour la session d'hiver 1969.

Les réunions du Comité de régie avaient lieu le vendredi. Godefroy-M. Cardinal se retrouvait la veille, en soirée, dans un hôtel de Dorval, avec les fonctionnaires venus de Québec en avion, pour préparer la réunion du lendemain. Il appuyait Jean-Marc Tousignant, Edmond Labelle, et les 32 comités mis sur pied pour développer les programmes de la future UQAM. Godefroy-M. Cardinal se fait alors remarquer par sa disponibilité, son dynamisme et son efficacité. Personne ne semble alors se poser la question de la pertinence de ces nombreux projets de programmes, certains dans des domaines peu susceptibles d'attirer de nombreux étudiants: c'est que la création de ces programmes se fait alors à partir des ressources professorales en place dans les établissements existants et non à partir d'une analyse sérieuse des besoins des étudiants et de la nouvelle société québécoise. Il s'agissait là d'un choix important, même s'il sembla inévitable que les choses se passent de cette façon. Cette prémisse étant établie, il n'y avait rien d'étonnant à ce que des gens qui avaient mis le pied dans la porte de la nouvelle université fassent par la suite tout en leur pouvoir pour protéger leur emploi.

En somme, l'avènement de l'UQAM se présente comme la fusion de cinq établissements préalables pour créer un sixième établissement que l'on veut distinct des cinq autres et qui met fin à leur existence. De plus, ce nouvel établissement ne peut exister qu'à partir des ressources humaines et matérielles des établissements préalables. Cette fusion vise d'ailleurs cinq établissements de bien commun, dont quatre «écoles d'État». Enfin, les professeurs de ces cinq établissements étaient tous syndiqués au moment de la création de l'Université du Québec. Ce n'était pas le cas de la totalité des dirigeants de l'Université du Québec ni de la grande majorité de ceux de l'UQAM, la secrétaire Lise Langlois étant l'exception ou l'une des rares exceptions.

3. L'adjoint exécutif du recteur Dorais

Il était prévu que le Comité de régie existerait jusqu'à la nomination du recteur de l'UQAM, qui ne pouvait toutefois se faire qu'après la désignation du président et des autres officiers supérieurs de l'UQ et qu'après la formation de l'Assemblée des gouverneurs. Le 8 avril 1969, l'UQAM est officiellement créée et Léo A. Dorais est choisi comme premier recteur de cette université. Avant la création du Conseil d'administration, de la Commission des études et du Comité exécutif, durant la période de mise en place de son équipe de direction, le nouveau recteur en mène large et a besoin d'adjoints sur lesquels il peut compter. Il maintient le Comité de régie, auquel il transmet des rapports, mais prend personnellement toutes les décisions qui s'imposent. Dans un de ses premiers gestes officiels, conscient de mal connaître l'établissement qu'il est appelé à diriger et à mettre en place en quelques semaines seulement, le recteur Dorais offre à Godefroy-M. Cardinal un poste pour le seconder. Ce dernier hésite à nouveau, et après avoir fait mieux définir son mandat, signe finalement un contrat de deux ans. Celui-ci lui vaut une prime de direction, qui vient s'ajouter au salaire qu'il aurait normalement reçu s'il était devenu professeur dans la même institution. Le recteur lui offre aussi une garantie écrite qu'il pourra à la fin de ce contrat aller en perfectionnement.

Godefroy-M. Cardinal n'avait jamais imaginé faire une carrière de cadre universitaire. Il accepte le poste qu'on lui offre, conscient des immenses défis à relever et espérant pouvoir, de ce poste stratégique, travailler à l'intégration de la formation des maîtres à l'université. Il se retrouve en poste avant que Léo A. Dorais ait même pu recruter son équipe de direction.

Pendant plus d'un an, Godefroy-M. Cardinal agit en tant que chef exécutif du cabinet du recteur. Il prépare les interventions internes et externes de celui-ci; il écrit des discours pour le recteur ou dresse des plans détaillés de ceux-ci; il bâtit des dossiers; il rédige des rapports; il procède à des analyses des situations multiples dans lesquelles l'UQAM se retrouve et présente régulièrement au recteur ses recommandations. Plus souvent qu'autrement, il accompagne le recteur dans les diverses instances institutionnelles. En somme, sans avoir beaucoup de pouvoirs directs de décision, il est au cœur de l'action, une sorte d'éminence grise.

Ses rapports avec le recteur, témoigne-t-il quarante ans plus tard, étaient directs et positifs. Celui-ci avait l'habileté de le ramener à l'ordre, en précisant qu'il voulait connaître la position des membres votants de l'instance dans laquelle lui et son adjoint exécutif se retrouvaient. Toutefois, la perception de Godefroy-M. Cardinal de la nouvelle université en train de se créer diffère passablement de celle de son recteur et de celle des pères de la nouvelle université qui, après avoir initié le processus de création de l'Université du Québec et de l'UQAM, font maintenant partie des cadres supérieurs de l'Université du Québec: d'une part, Léo A. Dorais bâtit de toutes pièces une nouvelle université de forte taille à partir du modèle qu'il a implanté avec succès à la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal; d'autre part, Godefroy-M. Cardinal se situe dans le prolongement des établissements préalables, en travaillant à constituer à Montréal une deuxième université francophone qui poursuit les mêmes missions que ces établissements; enfin, les ex-fonctionnaires ayant développé le projet de la réforme de l'enseignement supérieur sont devenus les têtes dirigeantes de l'Université du Québec et travaillent maintenant à bâtir un réseau unifié des nouvelles institutions publiques constituant l'Université du Québec. Il semble de plus exister un certain clivage entre les professeurs ayant travaillé au Collège Sainte Marie et qui s'engagent dans la construction d'une toute nouvelle université et les ex-professeurs de l'État québécois, qui poursuivent, dans un nouveau contexte, une carrière enclenchée il y a souvent plusieurs années dans les domaines de la formation des maîtres et de la formation en arts.

Ces différents acteurs ont aussi des visions différentes du syndicalisme des professeurs de l'enseignement supérieur. Godefroy-M. Cardinal a vécu la période militante du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) alors que le recteur Dorais, la majorité des membres de son équipe de direction et tous les principaux dirigeants de l'UQ n'ont jamais été membres d'un syndicat. D'ailleurs, la dimension relations de travail n'est pas absente du mandat de Godefroy-M. Cardinal qui, en février 1969, produit une analyse comparative des conventions collectives des professeurs du Collège Sainte-Marie et de ceux des écoles supérieures de l'État québécois représentés par le SPEQ.

Si Godefroy-M. Cardinal remplit principalement un rôle de conseiller, il se retrouve aussi à l'occasion dans la position de devoir prendre des décisions : soit que le recteur est absent et qu'il est urgent d'agir ; soit qu'il fasse tout le travail et qu'il ne laisse finalement au recteur que la tâche de signer et de légaliser des décisions déjà prises. Tous les chefs de cabinet se retrouvent dans une telle situation. Par exemple, à l'été 1969, Godefroy-M. Cardinal assure les liens avec la base et prépare les dossiers concernant l'allocation des postes des professeurs et des employés de soutien, l'embauche de tous les types de personnels, l'ouverture de nombreux services et les nominations des directeurs de ceux-ci, des vice-doyens, des responsables de département et des directeurs de module. En somme, à l'UQAM naissante, les problèmes internes sont trop nombreux pour que l'on pense d'abord réseau. Il faut s'occuper d'abord de l'unité interne de l'institution et assurer le fonctionnement quotidien de celle-ci.

Plus tard, à l'automne 1969 et à l'hiver 1970, Godefroy-M. Cardinal intervient de façon plus ou moins directe dans plusieurs des dossiers chauds de l'époque : crise au département et au module de philosophie, affaire Lapassade, Bilan 1970, relations difficiles avec l'Université du Québec, non-renouvellement des contrats d'une quarantaine de professeurs à l'hiver 1970, crises reliées aux primes de direction des vice-doyens, des responsables de département et des directeurs de module, négociations avec l'APUQ, procédure de représentation des professeurs dans les instances de l'UQAM, classement et rémunération tant des professeurs que des employés de soutien. Aujourd'hui, il se souvient de cette période tourmentée où certaines personnes, avec humour ou sarcasme, disaient ne pouvoir comprendre que l'UQAM ne puisse préciser le nombre de membres de son corps professoral, ni d'ailleurs quelles étaient les personnes qui allaient, en septembre, être engagées comme employés de soutien.

En somme, par le poste qu'il occupe, Godefroy-M. Cardinal touche plus ou moins à tous les dossiers, et certaines de ses positions et de ses initiatives suscitent à l'occasion une certaine inquiétude chez des cadres du secteur académique et des services. C'est cependant une chose normale, puisqu'il intervient auprès du recteur ou au nom du recteur lorsque des problèmes se posent.

Pour comprendre la situation, il faut se rappeler que le recteur, directement, et son adjoint exécutif, de façon plus indirecte, sont continuellement soumis à d'importantes pressions : celles d'un vice-doyen pour obtenir un poste de secrétaire pour un module ; celle d'un directeur de département pour engager un professeur-vedette d'un autre établissement universitaire ; celle de groupes d'étudiants, mécontents de leurs salles de cours ou désirant un local pour mieux organiser leur contestation ; celles d'un cadre responsable d'un service et réclamant des bureaux pour loger son personnel. Souvent, des décisions doivent être prises rapidement sans pouvoir se référer à des politiques institutionnelles claires et à des jurisprudences bien établies. Les échéances rapprochées ne permettent pas toujours de passer par des consultations qui auraient pu s'avérer utiles. Avec humour, Godefroy-M. Cardinal rappelle comment Léo A. Dorais, avec beaucoup d'astuce, a proposé un jour à un

groupe d'étudiants mécontents qui avaient envahi le rectorat de se rendre immédiatement sur place, au célèbre pavillon Read, pour constater de visu la nature de leurs plaintes: en acceptant son offre, ceux-ci étaient ainsi appelés à lever leur siège.

Encore aujourd'hui, Godefroy-M. Cardinal admire le sang-froid, la détermination, la perspicacité et l'intelligence vive du recteur Dorais. Selon lui, seul un universitaire de sa trempe pouvait accepter et relever l'énorme défi de la mise en place de l'UQAM, aux prises alors avec de nombreux et difficiles problèmes. Il se rappelle que le recteur non seulement ne craignait pas la contestation, mais était prêt, au besoin, à confronter les contestataires. Sa capacité de différencier les enjeux véritables des simples incidents perturbateurs, mais secondaires, lui permettait de faire face aux situations les plus difficiles. Il savait aussi que l'édification de l'université qu'il dirigeait passait par la résolution de nombreux problèmes, grâce à des actions correctives qui assureraient avec le temps le fonctionnement et le développement de cet établissement. Il en acceptait les conséquences, fâcheuses à court terme.

À l'époque, comme d'ailleurs encore aujourd'hui, Godefroy-M. Cardinal pense qu'une certaine vision idéaliste de l'Université à bâtir pouvait jouer à l'occasion des tours au recteur Dorais. Il estime aussi que le recteur avait trop tendance à faire confiance aux membres de son comité de direction, qu'il avait lui-même choisis: Lise Langlois, comme secrétaire générale et responsable des négociations; René Hurtubise, en tant que vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, tardant à l'occasion à prendre certaines décisions difficiles; Marcel Gagnon, engagé comme vice-recteur à la planification et au développement et qui va être le principal responsable du fouillis de l'aménagement paysagé du pavillon Louis-Jolliet; Alexis Zinger, vice-recteur aux communications, spécialiste des systèmes informatiques, habile débatteur sur les divers modèles de l'université nouvelle à mettre en place, mais ayant aussi parfois de la difficulté à communiquer avec la base; les choses étaient plus calmes bien que souvent conflictuelles chez Luc Bernier à l'administration et aux finances. Pour sa part, René Hurtubise était enclin à faire confiance à ses cadres académiques: à Jean-Jacques Jolois, en tant que registraire; à Julien Laperrière, assurant la direction des affaires départementales; à Jean-Marc Tousignant, agissant comme doyen par intérim au décanat du 1^{er} cycle, après le départ de Paul-Émile Gingras, et à Maurice Brossard, au décanat des études avancées et de la recherche, souvent mal à l'aise devant certains processus de contestation. Godefroy-M. Cardinal pense encore aujourd'hui que certains de ces acteurs de premier plan, bien que possédant d'importantes qualités, n'étaient pas bien préparés à vivre le long et douloureux enfantement de l'UQAM des années 1969, 1970 et 1971.

Après plus d'une année passée en tant qu'adjoint exécutif au recteur, Godefroy-M. Cardinal constate l'existence d'un certain déséquilibre entre son titre et les mandats de plus en plus exigeants qui lui sont confiés et qui exigeraient un statut plus élevé. Le recteur et lui s'entendent sur l'ouverture d'un poste de vice-recteur exécutif. Malgré la candidature d'un professeur, Godefroy-M. Cardinal est nommé au poste de vice-recteur exécutif le 10 août 1970.

4. Le mandat du vice-recteur exécutif

L'ouverture du poste de vice-recteur exécutif suppose que l'on a défini correctement les responsabilités du titulaire de ce poste. Les activités du vice-recteur exécutif se regroupent autour de quatre rôles : 1) être responsable institutionnel de la gestion des cadres ; 2) présider la Commission administrative, l'équivalent de la Commission des études pour tout ce qui concerne la vie non académique et les questions ayant une portée financière ; 3) procéder à une évaluation continue des services académiques et non académiques et faire des recommandations à qui de droit pour assurer leur fonctionnement à court terme et leur développement à long terme ; 4) assurer une meilleure coordination entre les différents vice-recteurs et les divers services qui relèvent d'eux.

Godefroy-M. Cardinal, lui qui était quasi absent des procès-verbaux du Conseil d'administration et du Comité exécutif de l'UQAM alors qu'il siégeait à ces instances en tant qu'observateur, initie au cours de l'an 2 d'importants processus visant à améliorer de nombreux services. Nous nous contenterons ici de mentionner trois actions majeures : 1) la réorganisation du bureau du registraire au cours de la session d'hiver 1971 ; 2) la transformation de la direction des affaires départementales en gestion académique, puis la mise en place d'un décanat de la gestion des ressources académiques ; 3) un long état de la question et des recommandations concernant l'établissement d'une véritable politique de perfectionnement des professeurs.

Au cours de l'hiver 1971, il présente au Comité exécutif un rapport intitulé : *La réflexion d'un désœuvré*. Il termine d'ailleurs ce rapport en se demandant si l'heure n'est pas venue d'abolir son propre poste. Le titre et le contenu de ce rapport en disent long sur les multiples problèmes de gestion courante de l'UQAM ainsi que sur l'insatisfaction et l'humour un peu sarcastique du vice-recteur exécutif.

Abordant ensuite le difficile problème des relations de travail à l'automne 1970, l'ex-vice-recteur exécutif pense encore aujourd'hui que le président de l'APUQ, Denis Laforte, était prêt à s'entendre avec l'Université pour une convention collective de courte durée qui aurait permis d'expérimenter certaines façons de faire et de trouver, à moyen terme, une façon de concilier les positions patronales et syndicales. Il a toujours eu l'impression que le président de l'APUQ et son équipe de direction étaient tout à fait conscients que le projet de convention collective présenté à l'assemblée générale de l'APUQ était insatisfaisant pour la grande majorité des professeurs. L'APUQ aurait, selon lui, défendu des positions relativement semblables à celles du SPUQ en ce qui concerne la charge d'enseignement, la permanence, les règlements généraux de l'UQ, les pouvoirs des assemblées départementales et la désignation par le syndicat des représentants des professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études. La direction de ce syndicat aurait été cependant dépassée par les événements à la suite du non-renouvellement par l'Université des contrats d'une quarantaine de professeurs à l'hiver 1970. Elle se retrouve alors devant l'absence d'un consensus fort chez les professeurs au sujet de la nature et de la portée des actions syndicales à entreprendre contre une décision patronale faisant suite aux recommandations d'assemblées départementales ou du comité de tutelle du département de philosophie. Ainsi, compte tenu de ses

propres hésitations et de celles de beaucoup de professeurs à établir un véritable rapport de force avec les représentants de l'Université, Denis Laforte a préféré, durant les quinze mois durant lesquels il a été le président de l'APUQ, éviter l'affrontement direct et rechercher des compromis. Les professeurs des universités québécoises et ceux du Collège Sainte-Marie avaient dans le passé obtenu gain de cause par la médiation, le dialogue et la bonne entente, alors que les ex-syndiqués du SPEQ, habitués à négocier avec le lointain patron qu'était le gouvernement, avaient l'expérience des conflits musclés, impliquant, au besoin, le recours à la grève. La direction de l'APUQ se serait contentée aussi de textes vagues n'entraînant pas pour la partie patronale d'engagement ferme. À l'inverse, l'approche du SPUQ exige des articles clairs établissant pour les parties des obligations incontournables.

5. Godefroy-M. Cardinal démissionne à l'été 1971 et devient simple professeur au Département des sciences de l'éducation

Au fur et à mesure qu'il remplit son mandat, le vice-recteur exécutif s'interroge sur la pertinence de ses actions. Fatigué, il tire de l'affaire Lapassade la conclusion principale que les membres du corps professoral ne recherchent pas nécessairement l'innovation et se complaisent dans le *statu quo*. Il prend aussi conscience, à la suite de cette même affaire, que l'existence des modules permet aux étudiants de participer à la gestion de leur programme, d'évaluer celui-ci et de faire des recommandations aux instances institutionnelles pour leurs modifications des programmes, mais a aussi comme autre conséquence d'assurer aux professeurs le contrôle quasi complet sur leurs tâches d'enseignement et de recherche. D'une expérience à l'autre, il voit bien aussi que l'évaluation des enseignements par les modules est une opération difficile et devient, par la suite, une simple composante de l'évaluation du rendement global du professeur réalisée au niveau départemental. Il croit de moins en moins au modèle de l'université nouvelle qui a présidé à la création de l'UQ et de l'UQAM. Il ne voit pas non plus comment il peut, à partir de son poste de vice-recteur exécutif, apporter une véritable contribution à l'intégration de la formation des maîtres au sein de l'UQAM. Malgré la lourde perte salariale qu'entraîne sa décision, il rejette l'idée du recteur de prendre quelques semaines de vacances pour se reposer et mûrir sa décision et il remet sa démission en mai 1971. Il rejette également l'idée d'aller immédiatement en perfectionnement et se prépare à revenir à l'enseignement dès le mois de septembre.

6. Le professeur Godefroy-M. Cardinal, observateur au sein du comité de négociation du SPUQ

À l'automne 1971, les parties patronale et syndicale fourbissent leurs armes. La grève semble inévitable. Étant devenu professeur, Godefroy-M. Cardinal ne peut se désintéresser de cette lutte à finir entre les deux parties. Non seulement adhère-t-il au SPUQ, mais il subit en outre les pressions de son milieu pour s'impliquer dans la négociation en cours. Fort actifs au sein du syndicat, des collègues du Département des sciences de l'éducation se battent principalement, comme leurs collègues des autres secteurs, pour obtenir trois choses de la partie patronale :

- une charge individuelle d'enseignement de quatre cours de trois crédits par année, pour tous les professeurs qui n'occupent pas de poste de cadres académiques, et de deux cours, pour les directeurs de département et de module;
- une comptabilisation de toutes les années d'expérience acquises par les professeurs, peu importe l'ordre d'enseignement dans lequel ils ont travaillé avant d'être engagés par l'UQAM;
- l'acquisition automatique de la permanence à la signature de la convention collective pour les professeurs ayant au moins deux ans d'expérience au niveau universitaire ou dans une constituante de l'UQAM et qui, au moins en principe, ont été évalués deux fois par leurs collègues, à l'hiver 1970 et à l'hiver 1971.

Favorable à ces demandes, Godefroy-M. Cardinal, bien que mal à l'aise en tant qu'ex-conseiller du recteur et ex-vice-recteur exécutif, accepte de siéger comme observateur au sein du comité syndical de négociation. Même s'il évite généralement d'intervenir, sa présence est tout de même remarquée et ne peut être interprétée que comme un important appui aux positions défendues par ses nouveaux collègues grévistes.

Quarante ans plus tard, Godefroy-M. Cardinal se rappelle ces événements et ne semble pas encore comprendre pourquoi l'Université s'opposait à donner la permanence à des gens qui avaient acquis depuis longtemps leur permanence à la suite d'une négociation avec l'État québécois. Il pense aussi que l'intégration réelle de la formation des maîtres à l'Université passait par là. Avec le recul, il estime que c'est la syndicalisation et, plus particulièrement, la grève des professeurs de l'automne 1971, qui a permis d'établir à l'UQAM une certaine unité dans une jeune institution fractionnée et morcelée qui en avait un pressant besoin.

Godefroy-M. Cardinal se rappelle qu'à la suite de l'entente survenue à la table de négociations, à la fin d'octobre 1971, les leaders et les négociateurs syndicaux s'étaient réunis chez leur collègue Arthur Gladu pour célébrer cet heureux événement. Celui-ci était présenté non seulement comme une importante victoire syndicale, mais aussi comme une des principales assises de l'UQAM en tant qu'institution universitaire originale, gérée de façon plus décentralisée et plus démocratique que les autres établissements universitaires du Québec. Le collègue Gladu avait alors partagé un fameux cognac vieux de 100 ans, acquis lors d'un voyage en France peu auparavant. La dégustation est restée gravée dans la mémoire des membres du premier comité de négociations du SPUQ.

TÉMOIGNAGES

Lise Langlois**Responsable de la gestion
des instances institutionnelles, des archives,
du contentieux et des relations de travail**

Avocate de profession, ex-présidente de la section locale du Syndicat international des employés de la télévision et de la scène (en anglais l'IATSE) lors de la fameuse grève des réalisateurs de Radio-Canada de 1958-1959, Lise Langlois accepte, à l'été 1969, le poste de secrétaire générale de l'UQAM que lui offre le recteur Dorais.

Elle obtient alors un contrat à court terme de moins d'un an, avec un salaire inférieur à celui qu'elle avait demandé au début des pourparlers et sans aucune garantie de renouvellement. Comme les autres employés de l'UQAM, elle est à l'essai. Elle demeurera cependant à son poste pendant dix ans sous des recteurs différents tant par leur personnalité que par leur apport à la vie de l'UQAM: Léo A. Dorais, Maurice Brossard et Claude Pichette.

À son entrée en fonction, elle ne vient pas des écoles constituantes de l'UQAM, n'a pas participé au processus de mise en place de l'Université du Québec et de l'UQAM et n'a aucune expérience de la gestion d'un établissement universitaire.

Elle est alors emballée par le défi de travailler à l'édification d'une nouvelle université susceptible d'apporter une contribution de premier plan au système éducatif québécois et au développement culturel et économique-social du nouveau Québec en construction.

Lors de l'entrevue qu'il nous avait donnée quelques mois plus tôt, Léo A. Dorais avait évité de répondre à la plupart des questions que nous lui avions posées concernant les relations de travail à l'UQAM en 1969, 1970 et 1971. Il nous avait alors renvoyés à Lise Langlois, l'experte de l'établissement en cette matière, à qui il accordait à l'époque et à qui il accorde encore aujourd'hui, nous a-t-il dit, toute sa confiance. Il nous l'avait alors présentée comme une professionnelle fiable, compétente, dévouée, astucieuse, de bon conseil, continuellement à la recherche de façons originales de sortir l'UQAM des nombreuses crises auxquelles elle a été confrontée.



Archives UQAM: 4U-218F3:0458/1(2)

Lise Langlois, ca. 1974.

*Entrevue menée
par Denis Bertrand
et Robert Comeau,
le 3 décembre 2008.*

En tant que secrétaire générale de l'UQAM, Lise Langlois est responsable, entre autres, des quatre mandats suivants :

- l'organisation des instances institutionnelles de décision, de consultation et de participation et particulièrement des deux principales que sont le Conseil d'administration et la Commission des études ;
- la supervision des nombreux contrats liant l'UQAM à ses clients, fournisseurs et partenaires ;
- la mise en place et la gestion des archives ;
- les relations de travail.

En tant que secrétaire générale, elle est membre de plein droit du Comité de régie du recteur et secrétaire avec droit de parole au Conseil d'administration, au Comité exécutif et à la Commission des études.

Lors de notre rencontre, elle insiste sur le fait qu'elle a toujours évité de s'immiscer directement dans les « affaires académiques », se contentant d'intervenir à l'occasion pour recentrer le débat ou pour faciliter la recherche de compromis.

Dans une formule choc, Lise Langlois définit en ces mots le rôle du secrétariat général : « Le service qui fait ce que les gens ne savent pas faire, ne veulent pas faire ou ne peuvent pas faire. »

1. Le baptême du feu

Après son embauche à l'UQAM, Lise Langlois termine son mandat à Radio-Canada, prend quelques semaines de vacances et entre à l'Université en septembre, dans l'euphorie et la demi-anarchie de la première session du nouvel établissement.

Deux phénomènes attirent alors son attention : 1) les difficultés quotidiennes de fonctionnement de cette toute nouvelle institution ; 2) l'absence d'unité au sein de la nouvelle université, tant dans les instances institutionnelles qu'elle aide à mettre en place que dans les unités académiques et les services.

En somme, à peine entrée en fonction, Lise Langlois découvre que l'UQAM est un établissement qui souffre de graves problèmes de gestion opérationnelle. Pour sa part, bien qu'appelée à diriger un service essentiel pour l'UQAM, elle doit se battre pour organiser les services qui relèvent d'elle. Elle confirme s'être trouvée au départ sans locaux, sans équipement et sans personnel. Elle raconte aussi les énormes efforts requis par la suite pour se départir d'un employé répondant mal aux exigences de son poste et pour obtenir le budget nécessaire pour représenter l'UQAM à une réunion à Ottawa.

Lise Langlois se souvient aujourd'hui que l'UQAM de 1969 était une institution où tout était complexe et compliqué, parce que tout était à faire en même temps et que les pères de l'UQAM avaient probablement sous-estimé la difficulté de mettre en place, en quelques mois, un tout nouvel établissement universitaire impliquant 350 professeurs et plusieurs

milliers d'étudiants. Il fallait aussi apprendre à fonctionner dans la nouvelle structure fédérative de l'Université du Québec et à partir des ressources matérielles et humaines de cinq établissements préalables de niveau postsecondaire, mais non universitaire, et ayant des cultures organisationnelles différentes.

Pour mieux définir son poste, Lise Langlois rend visite au secrétaire général de l'Université de Montréal, qui se montre coopératif. Elle découvre cependant que c'est dans l'action, au fil des événements, des crises et de ses relations avec le recteur et les autres dirigeants de l'Université du Québec et de l'UQAM que se définissent ses responsabilités en tant que secrétaire générale et que se met en place l'UQAM.

En outre, Lise Langlois constate rapidement que l'UQAM n'a rien d'une institution unifiée et que l'absence d'une culture commune et l'existence de nombreux pavillons au centre-ville de Montréal ne font que rendre encore plus aigu le malaise observé. D'une part, les membres des diverses instances doivent apprendre à travailler ensemble et ont tendance à se perdre dans d'interminables discussions. D'autre part, les ex-membres des écoles normales se retrouvent principalement au pavillon Lafontaine et au Centre de transition à Ville Saint-Laurent, alors que la famille des arts et les professeurs-artistes de l'ex-École des beaux-arts sont logés, comme auparavant, mais dans ce qui s'appelle maintenant le nouveau pavillon des arts de l'UQAM. Ces deux communautés que l'on désirait intégrer à la vie universitaire n'avaient alors, selon elle, que bien peu de contacts avec le reste de l'Université.

2. Des relations patronales-syndicales compliquées

À l'été 1969, dans les mois précédant l'arrivée à l'UQAM de Lise Langlois, deux groupes de professeurs ont cherché à créer un syndicat et à obtenir, à cette fin, l'appui de la majorité des professeurs de la nouvelle université: le premier groupe était formé majoritairement d'ex-professeurs du Collège Sainte-Marie qui représentaient quelque 40% du corps professoral de l'UQAM; le second, des ex-professeurs des écoles normales et de l'École des beaux-arts, membres du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) avant la création de l'UQAM, et représentant aussi 40% des professeurs de la nouvelle institution. Les 20% restants du corps professoral viennent des cégeps, d'autres universités, etc.

À son entrée en fonction, Lise Langlois se retrouve avec un syndicat dûment accrédité, l'Association des professeurs de l'Université du Québec (APUQ), dirigée principalement par d'ex-professeurs du Collège Sainte-Marie. Lise Langlois témoigne quarante ans plus tard que la direction de l'université n'était pas opposée à la création d'un syndicat et à la négociation d'une convention collective dans le cadre prévu par le Code du travail et dans les limites des budgets de l'UQAM.

Appelée à se souvenir des négociations qu'elle dirigeait du côté patronal, et ne pouvant se référer aux documents d'époque, Lise Langlois évite de traiter de la nature des dépôts syndicaux et patronaux et s'attarde à présenter les objectifs de la partie patronale ainsi que le contexte global de la négociation. Elle a cependant accepté de bon cœur de répondre à toutes les questions que nous lui avons posées.

Elle insiste d'abord sur la lourdeur de la tâche et sur la grande complexité d'une première négociation d'une convention collective dans une toute nouvelle université affiliée à l'Université du Québec, et dans le difficile contexte du Québec du début de l'année 1970. Les mandats de négociation, se rappelle-t-elle, ne sont pas alors établis une fois pour toutes. Ils évoluent selon les thèmes et les circonstances. La partie patronale, ajoute-t-elle, ne pouvait faire de propositions sur des points importants qu'avec l'autorisation du Comité de régie du recteur ou du Comité exécutif de l'UQAM; mais elle devait aussi avoir l'assentiment de l'Université du Québec, qui assure la coordination entre les diverses constituantes ainsi que les relations avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités québécoises (CREPUQ). L'Université du Québec est aussi en contact continu dans ce dossier avec le gouvernement du Québec, qui veille à ce que les représentants patronaux, tant dans les services publics que parapublics, respectent la politique salariale établie. En somme, si la négociation se fait au plan local, tous savent, du côté patronal comme du côté syndical, qu'elle a inévitablement une portée provinciale.

Pour Lise Langlois, plusieurs raisons incitent alors l'UQAM à essayer d'éviter de prendre des engagements à long terme envers les professeurs :

- 1) le caractère improvisé à l'été 1969 de la mise en place de l'UQAM ainsi que des embauches des professeurs;
- 2) la philosophie de gestion du recteur Dorais, qui défend sur la place publique le modèle d'une université souple et capable de s'adapter continuellement aux besoins changeants de la société et des étudiants;
- 3) la situation budgétaire difficile de l'UQAM;
- 4) la volonté des pères de l'Université du Québec et de l'UQAM de mettre en place une toute nouvelle institution et donc d'éviter de reconnaître des droits en vertu de l'ancienneté aux professeurs et aux personnels de soutien des établissements initiaux;
- 5) les règlements généraux prévus par la loi constitutive de l'Université du Québec et devant servir, selon ses dirigeants, à baliser la nature et l'importance des futures conventions collectives;
- 6) la tradition universitaire en matière de relations de travail des professeurs : les associations de professeurs de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval se référaient globalement aux critères généraux de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) et se contentaient de jouer le rôle d'un groupe de pression en matière de rémunération, de conditions de travail et de participation de ses membres à la vie universitaire.

En tant que nouvelle institution, l'UQAM avait aussi à faire face à tellement d'autres problèmes : difficultés financières, relations tendues avec l'Université du Québec, crise au module et au département de philosophie, affaire Lapassade, échec de l'opération Bilan 1970, révision de la presque totalité des programmes de formation de 1969-1970, rodage

de sa Commission des études, mise en place de ses sous-commissions, fonctionnement ardu de ses structures départementales et modulaires, élection et nomination des cadres académiques.

3. La crise du non-réengagement d'une quarantaine de professeurs et l'affaire des règlements généraux

Pour Lise Langlois, enclenchée au début d'avril 1970, la crise de non-réengagement d'une quarantaine de professeurs est l'événement qui est venu modifier fondamentalement l'échiquier patronal-syndical et bousiller les négociations qui, malgré certains problèmes, auraient pu éventuellement être menées à bien. Cette crise a aussi entraîné l'UQAM dans une négociation inextricable dont elle n'a pu sortir qu'après une dure grève et bien des concessions patronales.

Même avec le recul, Lise Langlois soutient que, dans le dossier du non-réengagement de ces professeurs à l'hiver 1970, l'Université, à travers son conseil d'administration, n'a fait qu'institutionnaliser les décisions de non-renouvellement de contrat prises par les assemblées départementales ainsi que par le comité de tutelle du département de philosophie. Elle pense toujours que l'UQAM n'avait pas d'obligation légale de réengager ces professeurs qui n'avaient que des contrats de neuf mois ; sur ce point, le ministre du Travail, rappelle-t-elle, lui a donné raison. Elle reconnaît cependant que plusieurs avis de non-réengagement ont été émis trop tard à la suite des difficultés de plusieurs départements à procéder pour la première fois à une évaluation de leurs professeurs, des retards des départements à aviser la gestion départementale et des difficultés au niveau institutionnel de traitement des dossiers. Pour elle, dans ce dossier, comme dans beaucoup d'autres, l'UQAM a été victime du caractère improvisé de sa mise en place et des lacunes de sa gestion quotidienne.

Avec le recul, Lise Langlois est d'avis que l'octroi de contrats d'engagement de deux ans à l'été 1969, conformément aux critères de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU), aurait probablement permis aux départements et aux modules de se doter d'instruments et de procédures plus adéquats d'évaluation et à l'UQAM, d'éviter bien des problèmes. La décision de n'accorder que des contrats d'un an avait été prise, signale-t-elle, par l'Assemblée des gouverneurs sur recommandation de l'équipe de direction de l'Université du Québec, et n'avait donné lieu au départ, même à l'UQAM, qu'à bien peu de critiques.

Un dossier d'une autre nature, rappelle Lise Langlois, vient brouiller les cartes de la négociation. Comme le prévoyait sa loi constitutive, l'Université du Québec se lance dans la préparation de règlements généraux. Ceux-ci visent à mieux définir la vie « académique » dans l'ensemble du réseau, mais aussi à encadrer et à limiter les pouvoirs des commissions des études locales et des assemblées départementales des constituantes et à soustraire au pouvoir de négociation certaines dimensions du travail professoral.

4. L'inextricable enchevêtrement des événements

Lise Langlois passe vite sur la succession des événements :

- contestation par l'APUQ des non-réengagements de professeurs d'avril 1970;
- opposition de l'APUQ aux règlements généraux en préparation à l'UQ;
- mise en place du Comité de défense des trente professeurs renvoyés;
- création du SPUQ, affilié à la CSN et coexistant pendant un certain temps avec l'APUQ, qui demeurait jusqu'à l'automne 1969 le seul syndicat dûment reconnu;
- appel par l'APUQ à l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU) qui finit par censurer l'université et lui demander de reprendre à son service les professeurs non réengagés huit mois plus tôt;
- rejet à l'automne 1970 de la dernière proposition patronale;
- démission de l'exécutif de l'APUQ, qui estimait n'avoir plus la confiance de ses membres;
- demande d'accréditation du SPUQ comprenant les vice-doyens, les directeurs de département, les directeurs de module et les directeurs des centres de recherche;
- préparation par le SPUQ d'un tout nouveau projet de convention collective;
- contestation par l'UQAM de l'unité d'accréditation.

Avec le recul, Lise Langlois regrette aujourd'hui deux choses :

- 1) que l'université n'ait pas tenté au cours de l'été 1970 d'en arriver à une entente négociée; elle croit qu'avec un peu de bonne volonté des deux parties une entente négociée aurait pu alors être possible. Mais l'année avait été lourde et difficile, les journées de seize heures et les semaines, souvent de sept jours. Tous avaient besoin de vacances, y compris les négociateurs patronaux et syndicaux;
- 2) que l'université n'ait pas proposé tout au long de la négociation, tant avec l'APUQ qu'avec le SPUQ, la création d'un comité conjoint ou d'un comité d'experts qui aurait étudié les expériences pertinentes de chacun des professeurs et qui aurait établi leur classification en fonction de la pertinence des expériences vécues. C'est ainsi, se rappelle-t-elle, que les professeurs des arts ont pu être classés à leur satisfaction et à celle de l'Université.

Pour Lise Langlois, le rejet de l'offre patronale de l'automne 1970 et l'arrivée au pouvoir du SPUQ, avec à sa tête des leaders qui, depuis plusieurs mois, avec l'appui de la CSN, font ouvertement la guerre à la direction de l'université dans l'affaire des non-renouvellements des contrats de travail, entraînent l'UQAM dans une toute nouvelle phase en matière de relations patronales-syndicales.

Lise Langlois se rappelle que l'arrivée au pouvoir du SPUQ, la demande de syndicalisation de tous les cadres académiques et le nouveau projet syndical de convention collective laissaient entrevoir à l'hiver 1971 des négociations difficiles. Dès la première rencontre de négociation, ses appréhensions sont confirmées par quelques échanges musclés, accompagnés de quelques sacres visant à l'intimider. Elle répond du tac au tac, se rappelle-t-elle, à la surprise de ses interlocuteurs. À partir de cette rencontre, elle ne voit pas la possibilité d'en arriver à une entente sans conflit majeur : la confiance réciproque n'existe pas.

Il y avait, dit Lise Langlois, quelque chose de paradoxal pour une direction qui reconnaissait le caractère démocratique de l'institution universitaire comme aucune institution d'enseignement supérieur au Québec ne l'avait fait dans le passé de se faire accuser publiquement d'exploiter honteusement ses employés salariés. Pour elle, les professeurs d'université jouissent de la liberté académique et d'une autonomie professionnelle sans égale dans le monde du travail. Elle comprenait mal alors et elle ne comprend pas mieux encore aujourd'hui que le syndicat ait eu recours à un rapport de forces, allant jusqu'à la grève, pour obtenir des avantages qui n'existaient pas dans les autres universités du Québec : entre autres, une charge maximale garantie par la convention collective de quatre cours par année, peu importe l'implication des professeurs dans les autres tâches, et une accession à la permanence avec une simple maîtrise et deux ans au service de l'UQAM.

Pour Lise Langlois, les demandes du SPUQ constituaient une rupture avec la vie universitaire traditionnelle du Québec et avec le type de relations de travail qui existaient alors dans les autres universités du Québec et étaient d'abord et avant tout une tentative de la CSN et des leaders du SPUQ d'implanter en milieu universitaire des conventions collectives d'un autre milieu, selon le modèle du SPEQ et des cégeps.

5. La négociation avec le Syndicat des employés de soutien (SEUQAM) et la première grève de l'UQAM

Pour Lise Langlois, la négociation avec le SEUQAM de l'hiver 1971 fut correcte, mais difficile, parce que les employés réclamaient la parité salariale avec leurs confrères et leurs consœurs de l'Université Laval, la sécurité d'emploi après 18 mois au service de l'UQAM, de bons avantages sociaux et un système de classification adéquat. Les syndicats des employés de soutien de l'UQAM et de l'Université de Montréal avaient alors des réclamations semblables et l'idée de faire une grève en même temps dans les deux institutions circulait parmi les syndiqués. C'est la partie patronale, précise Lise Langlois, qui a demandé d'inclure les professionnels dans l'unité d'accréditation, parce qu'elle voulait éviter de se retrouver avec un troisième syndicat, une troisième convention à négocier et une troisième possibilité de grève.

L'ex-secrétaire générale reconnaît que la grève a créé au sein des employés de soutien un nouveau sentiment de solidarité dans une institution qui tardait à faire son unité. De plus, les professeurs et les étudiants ont décidé, en signe d'appui aux revendications des grévistes, de ne pas franchir les piquets de grève. D'ailleurs, au moment du protocole de

retour au travail, le SEUQAM s'est assuré que les professeurs ne seraient pas pénalisés pour avoir refusé de franchir les piquets de grève. Les étudiants, pour leur part, se retrouvent, qualité de l'enseignement oblige, avec une extension d'une semaine de la session d'hiver.

Lise Langlois garde un bon souvenir du président du SEUQAM, Thomas Rondeau. Elle mentionne que cette négociation visait d'abord à permettre aux employés de l'UQAM d'obtenir les mêmes droits et les mêmes avantages que leurs collègues d'autres universités. Dans ce dossier, l'UQAM ne faisait donc pas cavalier seul. Lise Langlois est d'ailleurs convaincue que cette convention collective, malgré les inconvénients d'une première grève pour l'institution, a bien servi globalement les intérêts de l'UQAM et des syndiqués.

6. La poursuite des négociations avec le SPUQ

Les négociations avec le SPUQ s'accélérent presque immédiatement après la fin de la grève du SEUQAM. Autant Lise Langlois regrette de n'avoir pas poursuivi la négociation au cours de l'été 1970, autant elle est encore convaincue aujourd'hui qu'aucune négociation n'était susceptible d'aboutir durant l'été 1971. Quoi qu'eussent pu en dire les leaders syndicaux de l'époque, Lise Langlois pensait alors et pense encore aujourd'hui que les dirigeants du SPUQ voulaient une grève, pour pouvoir, comme « leurs camarades salariés » du SEUQAM, assurer une forte solidarité syndicale. Toute concession patronale à ce moment-là n'aurait servi, selon elle, qu'à accroître les demandes syndicales.

7. La décision du tribunal du travail de septembre 1971

Avant le début de la session d'automne 1971, le tribunal du travail confirme la décision du commissaire enquêteur concernant l'appartenance des vice-doyens et des directeurs de département à l'unité d'accréditation. Cette décision est présentée alors par le SPUQ comme une victoire syndicale majeure.

Pour sa part, Lise Langlois estime aujourd'hui que cette décision a eu des conséquences plus importantes et plus négatives pour l'UQAM que la convention collective signée deux mois plus tard entre l'UQAM et le SPUQ, à la suite d'une dure grève des professeurs. Pour elle, cette décision a coupé la direction de l'UQAM des cadres académiques de premier niveau et engendré, en l'absence des facultés que l'on retrouve dans les universités traditionnelles, une trop forte centralisation au sommet entre les mains d'un très petit nombre de dirigeants et une trop forte décentralisation vers les départements, structures de base gérées de façon collégiale et semi-autonome en matière d'enseignement, de recherche et surtout de gestion professorale: embauche, organisation du travail, évaluation du rendement, promotion, etc. Avec cette décision, les départements ne relèvent plus que vaguement du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ils ne sont plus imputables aux instances institutionnelles que sont le Conseil d'administration et la Commission des études qu'en cas de crises graves. Par exemple, se souvient Lise Langlois, certains départements

se contentaient de faire des simulacres d'évaluation et de renouveler les contrats de tous leurs professeurs et l'université ne pouvait intervenir sans se faire accuser d'interférence inadmissible dans la vie départementale. Cette décision d'une tierce partie, rappelle Lise Langlois, a eu aussi comme conséquences d'affaiblir l'exécutif, tant au plan institutionnel que dans les unités de base, et d'alourdir dans l'institution tous les processus de décision, même ceux portant sur les affaires courantes.

8. La grève du SPUQ et la signature d'une première convention négociée

Pour Lise Langlois, les dépôts patronaux de septembre 1971 sont des tentatives ultimes pour éviter la grève. Une fois celle-ci déclenchée, l'UQAM et le SPUQ ont pu négocier, avec l'aide d'un conciliateur, pense encore aujourd'hui Lise Langlois, la meilleure convention collective possible dans les circonstances.

L'UQAM n'aurait pas été soumise, selon Lise Langlois, à des pressions indues de la part de l'Université du Québec ou du gouvernement pour régler coûte que coûte et dans les plus brefs délais. Du côté patronal, c'est donc la direction de l'UQAM qui prenait alors l'initiative de la négociation dans l'espoir d'en arriver à une entente négociée, obtenant cependant plus promptement et facilement les autorisations de dépôt. De plus, se souvient Lise Langlois, les économies engendrées par la grève se retrouvent dans les nouvelles offres patronales. Les résultats de cette négociation sont, pour Lise Langlois, un compromis qui marquera profondément le devenir de l'UQAM au cours des quarante années suivantes.

D'une part, l'UQAM accepte d'inscrire dans une convention collective une charge d'enseignement individuelle maximale de quatre cours par année, même pour les professeurs qui sont peu actifs en recherche et qui s'impliquent peu dans la vie de l'institution, renonçant ainsi à la souplesse qu'elle recherchait dans ce domaine depuis le début de la négociation; elle accepte aussi des règles d'acquisition de la permanence de même type que celles généralement suivies dans les universités québécoises traditionnelles et reconnues par l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU). Elle accorde aussi la permanence automatique aux professeurs maintenant titulaires d'une maîtrise et qui était à l'emploi de l'UQAM en septembre 1969, soit à 70 % du corps professoral, auxquels il faut ajouter un autre 15 % de professeurs qui seront appelés plus tard à recevoir leur permanence sur simple attestation de la fin de leur maîtrise. Enfin, elle accepte d'inscrire dans une convention collective les dégrèvements et les primes de direction négociés plus tôt avec les vice-doyens, l'Association des directeurs de département et l'Association des directeurs de module. Ce règlement ne tient pas compte de la dimension des unités dirigées. Il s'ensuit que les directeurs de département et de module ont tous la même prime, sans égard à la taille de l'unité qu'ils dirigent.

D'autre part, le SPUQ renonce à une reconnaissance pleine et entière de toutes les années d'expérience acquises avant la création de l'UQAM (au grand scandale de plusieurs professeurs qui se voient lésés par un tel accord), à la désignation par le syndicat des

représentants des professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études et à l'octroi automatique de postes de professeurs, d'employés de soutien et de bourses de perfectionnement.

Certains dirigeants des autres universités jugeront sévèrement les concessions faites. «*C'est l'UQAM*», aurait dit le recteur de l'Université de Montréal. Dans les mois et les années qui suivent, cette convention collective servira de modèle aux professeurs des autres constituantes de l'Université du Québec. Dans les universités privées et plus traditionnelles, elle sera au moins un point de référence, tant pour les parties patronale que syndicale, tous devant naturellement tenir compte des acquis du SPUQ en matière de charge d'enseignement, de permanence, de rémunération des directeurs académiques et de représentation des professeurs dans les instances de décision et de consultation.

Conclusion

Quarante ans plus tard, Lise Langlois reste convaincue que certains leaders syndicaux ont manipulé l'information pour maintenir la pression et envenimer les rapports patronaux-syndicaux et que la convention collective, malgré d'importants points positifs, n'a pas bien servi les intérêts de l'Université et des professeurs. Elle était consciente à l'époque, et l'est toujours, des conséquences pour l'UQAM des événements de l'automne 1971 : syndicalisation des cadres académiques ; tâche d'enseignement répartie de façon égalitaire ; acquisition rapide par les professeurs de leur permanence ; nécessité, à la suite de cette convention collective, de faire du développement institutionnel à partir des gens en place et permanents après deux ans d'expérience à l'UQAM ; dégagement et prime de direction égalitaires pour tous les directeurs de département et de module, etc.

Lise Langlois ne connaissait pas encore toutes les conséquences de la décision du tribunal du travail et de la convention collective signée entre les deux parties, mais était bien consciente que l'UQAM ne pourrait que difficilement remettre en question ce que les syndicats et les professeurs allaient présenter à l'avenir comme des droits acquis à la suite d'une mobilisation syndicale de professeurs d'université alors sans précédent dans l'histoire du Québec.

TÉMOIGNAGES

Louis Gill, Jean-Marc Piotte et Paul Thibault

**Des porte-parole du SPUQ,
un syndicat démocratique et militant,
défenseur des droits de tous les professeurs**



Archives du SPUQ.

Réunion pendant
la grève du SPUQ,
automne 1971.

À l'avant:
Louis Gill,
Jean-Marc Piotte
et Claude Corbo.

À l'arrière:
Paul Thibault,
conseiller à la CSN.



Archives UQAM: 45U-295FB01/1.

Grève du Syndicat
des professeurs de
l'Université du Québec
à Montréal, 1971.

Entrevue menée
par Denis Bertrand
et Robert Comeau,
le 18 janvier 2008.

L'histoire de la mise en place et des premières années du SPUQ a déjà été bien étudiée dans le début du premier chapitre de l'ouvrage de Louis Gill, intitulé *Trente ans d'écrits syndicaux. Contribution à l'histoire du SPUQ*¹. L'auteur relate les actions des professeurs et de leurs représentants pour bâtir un syndicat militant qui a su s'organiser de façon démocratique, obtenir les appuis nécessaires pour établir le rapport de forces qui allait lui permettre d'obtenir la première convention collective négociée au Québec entre un syndicat de professeurs et une institution universitaire.

Nous ne voulons pas reprendre ici toutes les informations déjà données, mais resituer les événements les plus importants dans le cadre de l'histoire plus large des débuts de l'UQAM et de la syndicalisation des secteurs public et parapublic et clarifier certaines positions de la partie syndicale à partir de l'entrevue que nous ont donnée trois ex-leaders qui ont l'habitude de mettre l'accent sur la dimension collective des actions syndicales, mais qui ont joué par ailleurs un rôle de première importance dans la création à l'UQAM d'un syndicat militant en 1970 et en 1971.

Jean-Marc Pottie a occupé le poste de secrétaire du SPUQ à l'automne 1970, puis celui de président à partir d'avril 1971. Il était donc en fonction lors de la grève des professeurs et de la signature d'une première convention collective à l'automne 1971. Louis Gill était alors le vice-président. Il a été président l'année suivante, puis de nouveau vice-président de 1994 à 2001. Quant à Paul Thibault, il a succédé à Paul Doyon, qui était directeur des services à la FNEQ. Tous deux étaient permanents syndicaux à la CSN. Paul Thibault a été spécialement désigné pour assister le SPUQ durant toute la période de négociation, de conciliation et de grève, jusqu'à la signature de la convention collective et de l'entente de retour au travail. Ils ont été des conseillers compétents, expérimentés et influents, toujours respectueux de l'autonomie du syndicat local. Près de quarante ans plus tard, Jean-Marc Pottie et Louis Gill leur rendent un cordial hommage. Ils tiennent à rappeler aussi la contribution exceptionnelle de Mario Dumais, non présent lors de l'interview, qui a été le premier président du SPUQ et qui a joué un rôle clé dans l'élaboration du projet syndical de convention collective et comme membre du comité de négociation.

Invités à évoquer les débuts à l'UQAM du syndicalisme militant, les ex-dirigeants syndicaux relèvent globalement en tant qu'éléments déclencheurs les mêmes faits que la partie patronale. Ils les interprètent cependant de façon différente, mettant davantage l'accent sur l'inadéquation de la proposition patronale aux demandes syndicales, sur la mobilisation des syndiqués et sur la nature, l'importance et la portée des clauses finalement arrachées à la partie patronale à la suite d'une dure lutte menée par les professeurs. Pour eux, la solidarité construite par le syndicat prime toute autre dimension de ce dossier.

Tous ces événements doivent d'abord être remis en contexte. La création de l'UQAM survient à une époque où les employés des secteurs public et parapublic se syndicalisent en grand nombre. Le mouvement syndical a déjà des racines au Québec dans le domaine de

1. Louis Gill, *Trente ans d'écrits syndicaux. Contribution à l'histoire du SPUQ*, Montréal, SPUQ (Syndicat des professeurs de l'Université du Québec), 2002, 546 pages.

l'enseignement et même de l'enseignement postsecondaire. Avant la création de l'Université du Québec, les professeurs des cégeps sont déjà fortement syndiqués. Un syndicat de type professionnel existait déjà au Collège Sainte-Marie, l'Association des professeurs du Collège Sainte-Marie, alors que les professeurs des écoles normales et de l'École des beaux-arts étaient membres du Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ), affilié à la FNEQ et à la CSN, un syndicat militant qui avait mené une dure lutte pour le maintien du droit de grève dans le secteur public et obtenu pour ses membres des bonnes conditions de travail. Sur la scène universitaire, un groupe de professeurs a mis en place un syndicat à l'Université de Montréal, mais n'a pas obtenu l'appui de la majorité et n'a donc pas fait de demande d'accréditation². À l'UQAM, durant l'été 1969, l'Association des professeurs de l'Université du Québec (APUQ) obtient son accréditation. Avant l'APUQ, aucune association de professeurs d'université n'avait encore été accréditée au Québec, n'avait mené à ce jour une négociation et n'était parvenue à obtenir un contrat de travail négocié.

C'est dans ce contexte d'un Québec en transformation et de la syndicalisation du secteur public qu'il faut situer la création de l'UQAM, les attentes des professeurs, la mobilisation syndicale, la difficile négociation, le recours à la grève comme moyen de pression et la convention collective finalement conclue à l'automne 1971. Ces actions ont non seulement profondément marqué l'UQAM, mais aussi modifié fondamentalement les relations de travail dans l'ensemble du réseau universitaire du Québec.

1. Le non-renouvellement des contrats de travail de l'hiver 1970

Les ex-leaders syndicaux interviewés considèrent ces non-renouvellements de contrats comme l'événement déclencheur qui a soulevé le mécontentement et la crainte de beaucoup de professeurs et qui a montré l'incapacité de l'Association des professeurs (APUQ) à défendre tous ses membres. Né de cette crise, le Comité pour la défense des trente professeurs non réengagés a permis d'établir des liens avec la CSN, qui lui a fourni des locaux, du soutien et une expertise, et de jeter finalement les bases d'un syndicat militant et entièrement voué à la protection de tous ses membres, le Syndicat des professeurs de l'UQAM ou SPUQ. Jean-Marc Piotte et Louis Gill tiennent à souligner la contribution particulière d'Andrée Beaulieu-Green à cette étape du processus qui a mené à la création du SPUQ.

2. Cette situation est décrite dans l'ouvrage suivant: Jacques Rouillard, *Apprivoiser le syndicalisme en milieu universitaire. Histoire du Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal*, Boréal, 2006, 277 pages.

Ce n'est qu'en décembre 1970, face au non-réengagement de 28 professeurs provenant de six facultés que l'Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM), majoritaire et fondée en 1955, et le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal (SPUM), minoritaire et fondée en 1966, se sont regroupés dans un nouveau syndicat (SGPUM), non affilié cependant à une centrale syndicale. L'opération s'avère toutefois difficile, et ce n'est qu'en janvier 1975 que ce syndicat sera formellement accrédité et qu'en 1976 qu'il signera une première convention collective.

Pour les trois personnes interviewées, la décision de non-réengagement de l'hiver 1970 est moins une décision des départements et du comité de tutelle du département de philosophie, comme le veut l'interprétation officielle de l'Université, qu'une décision patronale fondamentalement injuste, rendue dans des délais inacceptables et privant des salariés de leur emploi. Interviewés quarante ans plus tard, les leaders syndicaux rejettent aussi l'interprétation du recteur Dorais voulant que le véritable objectif du Comité de défense des trente fût moins la défense des professeurs non réengagés que la création d'un nouveau syndicat. Pour eux, ces deux objectifs étaient étroitement liés et inséparables et seule une mobilisation et une véritable convention collective négociée et protégeant pleinement les droits de tous les professeurs pouvaient permettre d'éviter que des situations semblables puissent un jour se reproduire à l'UQAM. Ils ont dans ce dossier, rappellent-ils, même dans le cadre de la négociation, demandé inlassablement le réengagement des professeurs remerciés.

2. L'utopique vision du développement universitaire du recteur Dorais

Pour eux, la crise du congédiement des professeurs et les événements qui s'en suivent sont d'abord la résultante de l'utopique philosophie du recteur, incompatible avec les droits des employés. La vision du recteur Dorais d'une université sans cesse en renouvellement ne tient pas compte d'importants facteurs : la nécessité d'assurer une base de permanence essentielle à la stabilité organisationnelle et au développement de la recherche universitaire ; les désirs de sécurité d'emploi du personnel professoral et son espoir et son droit de faire carrière à l'université ; les coûts énormes, financiers et humains, des modes d'organisation du travail mis de l'avant par le recteur, la tradition universitaire voulant que les professeurs accèdent à la permanence, après un certain temps, pour assurer, entre autres, la liberté académique ; les dangers de purges idéologiques et de vendetta entre collègues ; les tensions internes qui découleraient inévitablement du régime proposé par la partie patronale, etc.

Si les professeurs sont prêts à participer à la mise en place d'une toute nouvelle institution universitaire, ils manifestent beaucoup d'inquiétude à l'égard du modèle de développement universitaire présenté par le recteur Dorais, qui pourrait bien un jour signifier leur renvoi arbitraire et discrétionnaire, après plusieurs années de précieux services rendus à l'UQAM. Ils sont conscients que plusieurs causes pourraient les placer dans une telle situation : une opération de planification provinciale des programmes universitaires qui semble alors se préparer ; les difficultés financières de leur institution (l'Université de Montréal a renvoyé pour cette raison 28 professeurs à l'automne 1970) ; l'abolition éventuelle des programmes dans lesquels ils travaillent ; la disparition lors de la révision des programmes des cours de leur spécialité (comme au département de philosophie) ; une décision démocratique et majoritaire d'une assemblée départementale dûment constituée. Pour eux, le modèle de développement du recteur Dorais constituait une menace directe à leur désir de faire carrière comme professeurs d'université et de participer à l'édification d'une véritable institution universitaire.

3. L'incapacité de l'Association des professeurs de l'Université du Québec (APUQ) de négocier une première convention collective protégeant les droits de tous les professeurs

Pour Jean-Marc Pottie et Louis Gill, l'APUQ a été rejetée massivement par le corps professoral à cause de son inaptitude à régler de façon satisfaisante le problème du non-réengagement de professeurs à l'hiver 1970, mais aussi de son incapacité à obtenir de la partie patronale une convention collective qui offrait aux professeurs des garanties adéquates en matière de répartition des tâches d'enseignement, de comptabilisation des années d'expérience, de permanence et de sécurité d'emploi et de protection des dimensions académiques de l'institution. Plusieurs professeurs rejetaient d'autant plus les propositions patronales qu'ils les comparaient aux conventions collectives signées jadis par le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) qui les avaient dans le passé si bien servis.

Jean-Marc Pottie et Louis Gill reconnaissent que les actions plus agressives de la nouvelle direction syndicale ont pu être pour la direction de l'université une source de tensions. Nous ne craignons pas la controverse, reconnaissent-ils. Toutefois, l'exacerbation du conflit jusqu'à la grève est d'abord engendrée, selon eux, par l'attitude totalement négative de l'administration, qui était fermée à tout compromis raisonnable. Les propositions patronales furent tout simplement rejetées massivement par le corps professoral, et ce fut à contrecœur, quoi qu'en dît la partie patronale, que les professeurs ont finalement décidé de recourir à la grève afin d'obtenir les garanties recherchées.

Avec le recul, Jean-Marc Pottie et Louis Gill sont encore convaincus que le projet patronal, déposé d'abord à l'APUQ, puis six mois plus tard – et presque sans changement – au SPUQ, et rejeté d'abord par l'assemblée générale de l'Association et plus tard par celle du Syndicat, n'offrait aux professeurs aucune garantie concernant leurs conditions de travail et n'avait donc aucune chance d'être accepté. Les professeurs ne pouvaient pas et ne voulaient pas se contenter de si peu. Pour les ex-leaders syndicaux, le fond du conflit de travail était là.

4. L'organisation démocratique du SPUQ et la mobilisation des troupes

Si l'effondrement de l'APUQ permet au SPUQ d'offrir ses services dans un tout nouveau contexte, beaucoup de travail reste à faire, selon les trois ex-leaders syndicaux interviewés, pour instaurer un mode de fonctionnement démocratique et obtenir la confiance de l'ensemble des professeurs. Avec le recul, les leaders syndicaux de 1970 et 1971 sont particulièrement fiers du type de gouverne mis en place et du caractère démocratique des décisions prises de façon systématique en assemblée générale où chaque membre du syndicat pouvait faire connaître son point de vue. Le SPUQ met alors en place une structure de gestion à trois niveaux:

- un exécutif, élu par ses membres, en assemblée générale, mandaté et influent, mais ne pouvant prendre directement aucune décision stratégique;
- un conseil syndical, formé des délégués syndicaux choisis par leur assemblée départementale, prenant les décisions courantes entre les assemblées générales et préparant et présentant des recommandations d'orientation à l'assemblée générale;
- enfin, une assemblée générale, organisme suprême qui peut seul prendre les décisions stratégiques, comme la fixation du montant de la cotisation syndicale, l'acceptation ou non d'une convention collective et le recours à la grève comme moyen ultime de créer un rapport de forces pour obtenir les gains désirés.

Au cours des sessions d'automne 1970 et d'hiver 1971, certains professeurs hésitent et s'interrogent sur la voie à suivre. À cette époque cruciale et difficile, seuls l'engagement, la ténacité et la conviction des pionniers font progresser lentement le dossier de la syndicalisation.

5. La demande d'accréditation

À l'automne 1970, parallèlement à son organisation et à la mobilisation de ses membres, le SPUQ fait une demande d'accréditation qui inclut dans l'unité les vice-doyens, les directeurs de département, les directeurs de modules et les directeurs des centres de recherche³.

Résultat d'une décision du commissaire enquêteur rendue en janvier 1971 et confirmée par le tribunal du travail en septembre 1971 à la suite d'une contestation soumise par la direction de l'Université, l'inclusion des vice-doyens et des directeurs de département et des centres de recherche dans l'unité d'accréditation a été considérée à l'époque et l'est encore aujourd'hui par les ex-dirigeants syndicaux comme une victoire syndicale majeure : elle fait des responsables académiques des représentants de leur base et non des officiers de l'Université et elle constitue un gage de gestion collégiale et démocratique des structures départementales et modulaires de l'Université.

6. La préparation d'un nouveau projet de convention collective

Un nouveau projet syndical de convention collective est alors préparé grâce à un processus de consultation sans précédent en milieu universitaire. Selon les ex-leaders syndicaux, le nouveau syndicat repartait presque à zéro, identifiant les doléances et les attentes des professeurs. Avec le recul, Jean-Marc Pottle insiste encore aujourd'hui sur le caractère démocratique, mais aussi sur la dimension novatrice, progressiste, voire militante et exem-

3. Presque simultanément, à quelques jours près, le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SPUQTR) et l'Association des ingénieurs professeurs en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke (AIPSA) demandaient et obtenaient leur accréditation. Voir Louis Gill, *Trente ans d'écrits syndicaux*, Montréal, SPUQ, p. 185 et 198.

plaire du projet syndical. L'objectif du syndicat est alors de transformer fondamentalement l'Université pour en faire une nouvelle institution plus démocratique et égalitaire, où les professeurs se différencieraient de la direction de l'Université, seraient maîtres de l'académique et se seraient fait reconnaître tous leurs droits de salariés. Grâce à des conventions collectives négociées et aux actions de mobilisation, le syndicat serait le garant de la qualité de l'enseignement et de la recherche, le seul organisme représentant les professeurs au sein de l'Université et une organisation militante solidaire des luttes des autres travailleurs pour obtenir de meilleures conditions de travail et retrouver leur dignité de travailleurs salariés. En tant que premier syndicat de professeurs d'université au Québec, soucieux de se faire reconnaître et de lutter pour obtenir, grâce à un bon rapport de forces, une première convention collective négociée, le SPUQ présente les professeurs comme la base et le fondement de l'institution universitaire et la future convention collective, comme une base juridique devant avoir la priorité sur les politiques institutionnelles, toujours susceptibles d'être modifiées sans l'assentiment du syndicat.

Les ex-dirigeants syndicaux nient avoir subi, dans la préparation du projet de convention collective du SPUQ, la moindre pression de la CSN. Celle-ci a fourni cependant au SPUQ naissant un support technique, une vision de la mobilisation, une philosophie des relations de travail en tant que rapport de forces et un fonds de grève qui se révélera plus tard très utile.

7. La grève du SEUQAM

Les ex-leaders du SPUQ de 1971 présentent la grève du SEUQAM comme un événement important qui a permis de mobiliser les professeurs et de constituer une toute nouvelle solidarité syndicale, tant avec les employés de soutien et les étudiants qu'au sein même du SPUQ en train de se bâtir.

Au cours de cette grève, le SPUQ, rappellent-ils, a tenu deux assemblées générales, a appuyé les demandes de ses camarades salariés du SEUQAM et a lancé le mot d'ordre de ne pas franchir les piquets de grève. Lors de la seconde réunion, le SPUQ a rejeté les dernières propositions patronales et donné à son exécutif le mandat de demander la conciliation au moment jugé opportun.

Après une semaine de grève, une entente survient à la table de négociation et elle est acceptée dans les jours qui suivent par les instances décisionnelles des deux parties.

Alors que certains cherchent – sans les trouver – d'autres moyens d'obtenir ce qu'ils réclament de leur employeur depuis déjà plusieurs mois, l'idée de recourir à leur tour à la grève si nécessaire fait lentement son chemin chez les professeurs. Le SPUQ se prépare à toutes les éventualités et met en place plusieurs comités d'appui à la négociation: comité d'information, comité des communications, comité du fonds de grève, comité du piquetage, etc.

8. La bataille des règlements généraux

Au printemps 1971, la lutte se déplace sur le front des règlements généraux de l'Université du Québec, qui ont été promulgués dans la *Gazette officielle du Québec*. À sa demande, le SPUQ est reçu par l'Assemblée des gouverneurs. Il y fait connaître son opposition à ce que le règlement 19 fixe unilatéralement les conditions d'embauche, d'évaluation et de renvoi des professeurs, le mandat de la Commission des études et les règles de fonctionnement des assemblées départementales, etc., au moment où les conditions de travail sont l'objet d'une négociation et avant qu'une décision n'ait été rendue par le tribunal du travail quant au statut des vice-doyens et des directeurs de département. Le procès-verbal de cette Assemblée des gouverneurs résume en ces mots l'intervention alors fort remarquée de Paul Thibault :

M. Thibault est d'avis que le Code du travail prime sur la loi de l'Université du Québec en ce qui concerne la détermination des conditions de travail puisque c'est là sa fonction propre, alors que ce n'est pas la fonction propre de la loi de l'Université. En conséquence, il estime que la convention a priorité sur le règlement général⁴.

L'Assemblée des gouverneurs refuse de reculer, et c'est finalement à l'UQAM, dans le cadre de la négociation d'une première convention collective, que se retrouve cet autre important objet de litige.

La préparation des règlements généraux était appelée par la loi constitutive de l'Université du Québec et a été enclenchée au printemps 1970, dès la première réunion du Conseil des études de l'Université du Québec. L'orientation bureaucratique et centralisée donnée au document et son emploi comme instrument visant à limiter les pouvoirs de négociation des syndicats inquiètent fortement les professeurs et favorisent la mobilisation syndicale. Déjà omniprésent dans la première négociation de 1971, cet objet de litige annonce d'ailleurs la future lutte du SPUQ contre la réforme Després ainsi que la grève de 1976.

9. La grève des professeurs de l'automne 1971

Aujourd'hui, comme à l'époque, les ex-leaders syndicaux considèrent la grève de 1971 comme la seule façon de créer un rapport de forces permettant aux professeurs d'obtenir gain de cause contre une double direction patronale peu respectueuse des droits des professeurs : 1) celle de l'Université du Québec, ne figurant pas à la table de négociation, mais tirant les ficelles et autorisant les dépôts, s'efforçant de centraliser le maximum de pouvoirs à Québec et passant des règlements limitant les pouvoirs des commissions des études locales et des assemblées départementales et restreignant le pouvoir de négociation des syndicats ; 2) celle de l'UQAM du recteur Dorais, refusant de reconnaître dans une convention collective la charge d'enseignement de quatre cours dans une année universitaire bien que celle-ci fût établie depuis l'été 1969, refusant l'octroi de la permanence et la sécurité

4. Procès-verbal de l'Assemblée des gouverneurs du 9 juin 1971.

d'emploi et proposant un système injuste de comptabilisation des années d'expérience antérieures à la création de l'UQAM. La position patronale réduit ainsi l'ancienneté d'une très forte proportion des professeurs.

La grève du SPUQ, soulignent les ex-leaders syndicaux, est la première grève au Québec d'un syndicat de professeurs d'université. Pour eux, le SPUQ a reçu un appui massif en faveur de la grève de la part des professeurs, puisque 90% des professeurs présents ont rejeté la dernière offre patronale et que 84% ont accordé un mandat de grève. D'ailleurs, la grève enclenchée, les professeurs participent nombreux aux lignes de piquetage, reçoivent à l'interne l'appui du SEUQAM et des étudiants et à l'externe, de très nombreux soutiens. La grève dure deux semaines et demie et se termine par un vote de l'Assemblée générale approuvant les ententes survenues à la table de négociation. Les professeurs refusent cependant d'entrer au travail avant qu'une entente ne garantisse leur plein salaire aux employés de soutien n'ayant pas franchi les lignes de piquetage.

10. La signature d'une première convention collective

Les ex-leaders syndicaux reconnaissent que, comme dans toute négociation, la convention collective finalement signée entre les deux parties a été un compromis. Ils insistent cependant sur d'importantes victoires syndicales: la garantie d'une charge d'enseignement individuelle maximale de quatre cours; la sécurité absolue d'emploi; la permanence acquise automatiquement par plus de 70% des professeurs, l'établissement d'une procédure spéciale de révision de la classification des professeurs, des garanties légales concernant les rôles de la Commission des études et des assemblées départementales, la fixation dans la convention collective des dégrèvements d'enseignement et des primes de direction, etc.

Le syndicat reste toutefois vigilant et, dans les deux mois qui ont suivi la signature de cette convention, quelque 150 griefs furent déposés pour la faire appliquer.

Louis Gill, Jean-Marc Pottle et Paul Thibault refusent d'interpréter le résultat de la négociation comme un troc qui aurait consisté pour le syndicat à abandonner le principe de la prise en compte de toutes les années d'expérience qu'ils défendaient âprement depuis le début de la négociation, mais qui impliquait des coûts substantiels pour l'Université, en échange d'une permanence automatique accordée à quelque 70% des professeurs. C'est à contrecœur, rappellent-ils, qu'ils ont dû renoncer temporairement au principe qu'une année vaut une année, dans la comptabilisation des années d'expérience précédant la création de l'UQAM. Toutefois, les articles 24.06 et 24.07 de cette convention collective prévoyaient un mécanisme spécial de recours bipartite et paritaire d'arbitrage pour tous les salariés dont la classification ne serait pas réglée à leur satisfaction. Soutenus par Jean-Marc Pottle et Louis Gill, qui représentaient le SPUQ au sein de ce comité, plusieurs salariés firent reconnaître leurs droits par cette voie. De plus, le syndicat a aidé à préparer un grief collectif déposé à la fin de 1971 et touchant quelque 70 professeurs, travaillant en formation des maîtres et demandant, compte tenu de leur spécialisation, une reconnaissance pleine et entière de toutes leurs années d'expérience dans l'enseignement. Paul Thibault a défendu ce dossier

en arbitrage. Ce grief a été gagné et plusieurs professeurs furent reclassés. Enfin, l'article 26.02 de la convention collective de 1973 a permis de régler définitivement cette question controversée au profit des salariés, en reconnaissant pleinement, à partir de l'année scolaire 1974-1975, pour tous les salariés, toutes les années d'expérience acquises dans l'enseignement à tous les niveaux.

La convention collective, pensent-ils encore aujourd'hui, avait l'avantage énorme de fournir des critères clairs, d'empêcher des interprétations patronales privant les syndiqués de leurs droits et d'éviter bien des tensions inutiles et paralysantes entre collègues d'un même département. Si les leaders syndicaux reconnaissent que des professeurs ont pu, à l'occasion, prendre appui sur la convention collective pour se soustraire à certaines obligations, ils estiment que ces abus ont été des exceptions. Pour eux, la première convention collective signée par un syndicat de professeurs affilié à une centrale syndicale et une université québécoise a certes globalement déplu aux dirigeants de l'institution, mais a bien servi les intérêts des professeurs, de leur syndicat et de l'UQAM.

En matière de permanence, ils estiment que le renvoi plus tard de professeurs qui avaient fait carrière dans les institutions préalables et qui avaient travaillé à la mise en place de l'UQAM aurait constitué une négation des droits des professeurs-salariés. À l'objection voulant qu'une charge maximale de quatre cours par année soit trop légère pour des professeurs qui ne font pas de recherche et s'impliquent peu dans la gestion universitaire, ils répondent qu'il appartient aux départements de voir à ce que chaque professeur accomplisse les tâches prévues par la convention. Le type de répartition des tâches que la partie patronale souhaitait imposer était incompatible, soutiennent-ils, avec le fonctionnement démocratique d'une université où les directeurs de département sont les porte-parole de leur base et ne font pas partie de la ligne hiérarchique de l'Université.

Conclusion

En somme, pour les ex-leaders syndicaux interviewés, l'émergence d'un syndicalisme militant et le type de convention collective finalement négociée et signée avec l'UQAM ont d'abord été la résultante d'une opposition des professeurs au type de convention collective que lui proposait la partie patronale représentée par le recteur Dorais, aux velléités de planification et de rationalisation du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités et à la standardisation et à la limitation du droit de négociation des règlements généraux de l'Université du Québec.

Ils pensent que l'action syndicale a permis de bâtir une institution plus démocratique.

Rejetant les critiques de la partie patronale, ils présentent la convention collective comme la protection juridique nécessaire permettant en même temps de respecter les droits des professeurs et de garantir la qualité de l'Université.

TÉMOIGNAGES

Louise Miller, Christiane Fabiani et Guy Goulet

**Des porte-parole du SEUQAM,
un syndicat militant, entre le rouge et le rose**



Photo: Graetz Bros Ltd. - Archives UQAM: 45U-277:F3:01/01.

Remise de la lettre d'accréditation du SEUQAM par Francine Dufault, vice-présidente du Syndicat, au recteur Léo A. Dorais et à la secrétaire générale de l'UQAM, Lise Langlois, 1970.



Archives UQAM: 45U-277:F3:02/1.

Signature de la première convention collective du Syndicat des employés de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM).

De gauche à droite: Claude Magnan, Thomas Rondeau et Lise Langlois, 1971.

*Entrevue réalisée
par Denis Bertrand
et Robert Comeau,
le 16 février 2009.*

1. Les rôles joués par les employés de soutien et des militantes et militants du SEUQAM

Plusieurs dizaines d'employés de l'UQAM ont participé à la mise en place de cette institution et ont contribué à animer le mouvement de syndicalisation des employés de soutien (SEUQAM) qui a permis d'en arriver à une convention collective le 7 avril 1971.

Travaillant dans des secteurs différents, fortement engagés tant envers l'UQAM que leur syndicat, nos trois invités ont joué, en 1969, 1970 et 1971, des rôles importants, bien que différents, dans le processus de mise en place à l'UQAM d'un syndicalisme militant.

Au moment de la création de l'UQAM, Louise Miller était employée au bureau du registraire du Collège Sainte-Marie, travaillant alors sous la direction de Pauline Peltier. En septembre 1969, dans ce nouvel établissement qu'est l'UQAM, elle se retrouve en même temps employée à temps plein le jour et étudiante à temps partiel le soir, en continuité avec les études entreprises plus tôt au Collège Sainte-Marie.

Elle se souvient quarante ans plus tard qu'un directeur important de l'époque avait rassemblé tous les employés du nouveau service qu'il dirigeait pour leur dire qu'ils étaient tous à l'essai et qu'ils seraient évalués au cours de la prochaine année. Seuls les meilleurs, avait-il ajouté, seraient appelés à faire carrière à l'UQAM. Certains employés étaient sortis inquiets de cette rencontre.

C'est à partir, entre autres, d'un conseil que lui aurait donné son ancienne patronne, Pauline Peltier, qui allait devenir quelques mois plus tard directrice du service du personnel et membre de l'équipe patronale de négociation, que Louise Miller s'implique avec des collègues dans la mise sur pied d'un syndicat regroupant les employés de soutien de l'UQAM. Elle a occupé par la suite presque tous les postes de l'exécutif syndical, y compris celui de présidente par intérim, à la suite de la démission de Thomas Rondeau parti occuper un poste de contremaître.

En tant qu'employée de soutien, elle participe à l'opération Bilan 1970, lancée par le recteur Dorais mais « réorientée » par un groupe d'étudiants et l'activiste Georges Lapassade ; elle signe plus tard une pétition avec d'autres étudiants à temps partiel pour déplorer le fait que les étudiants qui suivent leurs cours le soir n'ont pu participer à cette opération, qui a eu lieu uniquement pendant le jour.

Nouvellement arrivée au pays, Christiane Fabiani pose sa candidature au poste d'agente d'information à l'UQAM à la suite d'une annonce parue dans les journaux. Il s'agit d'un poste professionnel au sein du Service des relations internes et de l'information dirigé par Gilles Robert qui, bien qu'embauché, n'entrera en poste que plus tard. Ce délai explique pourquoi, au début, elle relève directement du bureau du recteur Dorais.

Christiane Fabiani pense que, dans une autre institution, un poste comme le sien aurait été classé non syndicable parce qu'il peut donner accès à des informations privilégiées et mettre son occupant en position de conflit d'intérêts. À l'UQAM, à l'automne 1969, personne ne fait d'objection à sa participation aux activités syndicales. À partir de l'automne 1970,

elle va jouer, parallèlement, le même rôle d'agente d'information à la fois au Service des relations internes de l'UQAM et au sein du SEUQAM. En tant qu'employée de l'UQAM, elle participe, entre autres, à la production du média écrit d'information interne *Modulex*, y traitant, en maintes occasions, des relations de travail au sein de l'UQAM. Parallèlement, en tant que syndiquée, responsable de l'information au sein du SEUQAM, elle participe à la création et assure la direction et la production du bulletin syndical d'information, *Le Chinois rose*, nom choisi par concours, qui se voulait une référence souriante à la révolution ouvrière chinoise et à la forte présence des femmes parmi les membres du syndicat. Occasionnellement, elle fait aussi parvenir, pour publication, à la revue *Réseau* de l'Université du Québec, différents articles sur l'UQAM dont certains, bien documentés, traitent des actions du SEUQAM.

Pour bien comprendre sa situation, il faut se rappeler qu'à cette époque et pendant toute l'aventure Lapassade, le Service de l'information est un carrefour extrêmement animé où se croisent et se débattent les opinions les plus diverses de tous les publics de l'UQAM. À cause de la présence des agents d'information sur tous les lieux de manifestations et d'occupations (combien nombreuses) et, peut-être aussi à cause du militantisme de Christiane Fabiani, certains en arrivent à penser que le service de l'information serait à l'origine de certaines de ces manifestations au lieu de se contenter de les couvrir pour remplir son mandat d'information.

Avant de poser sa candidature à un poste de professionnel à l'UQAM, Guy Goulet a travaillé dans une entreprise privée, où il avait négocié une convention collective en tant que représentant patronal. À l'UQAM, à partir de l'été 1970, il occupe le poste de chef comptable. Selon les informations qu'on lui a fournies, sa candidature aurait été retenue parmi plus de 100 candidats. Occupant d'abord à son entrée à l'UQAM un poste pouvant lui permettre d'être syndiqué, Guy Goulet se retrouve par la suite, au cours de sa carrière, à des postes de cadre, non protégés par une convention collective, et même à la direction du Service du personnel responsable à l'UQAM de la mise en application de la convention collective liant l'UQAM et le SEUQAM. Il deviendra plus tard le directeur du Service des finances, puis professeur, membre du SPUQ. Au sein de l'UQAM, il a donc connu différents statuts et s'est retrouvé dans différents contextes de relations de travail.

En septembre 1970, il se laisse convaincre de poser sa candidature au poste de président du SEUQAM. Il est élu sans difficulté. Au cours des premiers mois de son mandat, l'Université et quelques membres actifs du syndicat se montrent peu favorables à une libération des tâches régulières des employés pour remplir des mandats syndicaux¹. Après quelques mois, parvenant difficilement à concilier ses rôles de chef comptable à l'UQAM, de président du SEUQAM, d'étudiant aux HEC et de père d'une famille de cinq enfants, Guy Goulet démissionne de son poste de président. C'est le premier vice-président, Thomas

1. Avec la négociation, la signature d'une convention collective et les suivis de celle-ci, incluant la préparation et la défense des griefs, l'Université et le SEUQAM deviendront plus ouverts à des libérations syndicales justifiées.

Rondeau, qui par la suite est élu à la présidence lors d'une assemblée générale. Guy Goulet ne se désintéresse pas pour autant des affaires syndicales, reste membre du conseil syndical et participe à la grève d'avril 1971.

Ces trois pionniers ayant participé à la mise sur pied et aux débuts du SEUQAM n'avaient pour ainsi dire aucune expérience préalable de la gestion d'un syndicat. Ils se souviennent aujourd'hui avec plaisir et même avec nostalgie du temps difficile, mais aussi héroïque et exaltant, de la création quasi en parallèle de l'UQAM et du SEUQAM.

2. Le contexte provincial et institutionnel de l'accréditation du syndicat des employés de soutien

Quarante ans plus tard, les ex-leaders syndicaux s'entendent pour faire remonter le processus menant à l'accréditation syndicale du 14 août 1970 à l'affaire Lapassade et au fameux Bilan 1970 des 8, 9 et 10 avril 1970. Ils soutiennent, sans la citer directement, une des principales conclusions de Georges Lapassade dans un article intitulé «Échec d'un bilan. Bilan d'un échec»: «Le bilan du colloque 70 c'est la rédaction d'une plateforme de revendications précises du personnel non enseignant.» (*Modulex*, n° 35, 16 avril 1970.)

En effet, à l'occasion de Bilan 1970, les employés de soutien qui ont été libérés de leurs tâches normales pour participer au colloque, et qui sont aussi le seul des quatre groupes invités à s'investir véritablement dans l'événement, font le constat de deux phénomènes complémentaires: d'une part, leur peu de pouvoir au sein de la nouvelle université, vieille d'à peine quelques mois et qui se présente sur toutes les tribunes comme l'université nouvelle, l'institution universitaire de la participation, de l'accessibilité et de la démocratie; d'autre part, malgré leur dispersement dans de nombreux pavillons éloignés les uns des autres, leur capacité à se regrouper pour discuter, défendre leurs intérêts et participer pleinement aux diagnostics posés et aux mesures correctives retenues pour leur permettre de contribuer pleinement à l'atteinte par l'UQAM de son plein potentiel d'université nouvelle et originale.

Le syndicalisme des employés de soutien de l'UQAM émerge sans doute en partie des problèmes de gestion des ressources humaines auxquels l'UQAM est alors confrontée, mais aussi d'une remise en question de la vieille société canadienne-française, cléricale, paternaliste et hiérarchisée; il prend aussi sa source dans les forces multiples de gauche menant une lutte au Québec pour la libération nationale et pour une plus grande égalité économique-sociale ainsi que dans l'important mouvement au Québec de syndicalisation des personnels des secteurs publics et parapublics. Ainsi, syndicalisme et lutte politique se retrouvent pour plusieurs syndiqués étroitement liés.

Des employés de soutien de l'UQAM vivent alors une difficile période d'incertitude et de frustrations, souvent accompagnée d'un désir de participation et d'une ferme conviction d'être des acteurs privilégiés d'un événement historique. Ils travaillent à mettre en place un nouvel établissement plus facilement accessible, plus égalitaire et plus démocratique que

les universités québécoises traditionnelles. Au départ, les employés de soutien de l'UQAM se retrouvent sans voix dans la nouvelle institution. Ils découvrent aussi qu'ils sont soumis à la bonne volonté de leur patron: en effet, si la plupart des employés regroupés dans le SEUQAM n'ont pas à se plaindre de leurs rapports avec leur patron, d'autres tolèrent mal que celui-ci ne se gêne pas pour leur faire sentir qu'ils sont facilement remplaçables. Le danger pour eux d'être remerciés de leurs services et le favoritisme de certains patrons connaissant mal la nature de l'institution universitaire engendrent un peu partout chez les employés de soutien une insatisfaction grandissante.

Bilan 1970 ne crée pas les problèmes, mais les met en relief et incite les gens à s'organiser pour sortir de la situation d'insécurité dans laquelle ils se retrouvent. Les employés de soutien prennent aussi conscience que la loi constitutive de l'Université du Québec ne prévoit pas de place pour eux en tant que groupe organisé. Au contraire, le projet de règlement 2 de Georges Lapassade et de son équipe leur accorde une importante représentation tant dans les structures de base que dans les instances institutionnelles, y compris dans le fameux comité quadripartite chargé, entre les réunions de l'Assemblée générale de la communauté universitaire, d'être le porte-parole de la volonté populaire, une sorte de comité de salut public devant veiller au bien-être de la communauté. Il ne faut pas se surprendre que certains membres du SEUQAM aient gardé un bon souvenir de Bilan 1970 et de l'intervention à l'UQAM naissante de Georges Lapassade.

Bien que le recteur en certaines occasions ait exprimé son intention de faire modifier un jour la loi de l'Université du Québec pour faire une place aux employés de soutien au Conseil d'administration, certains leaders des employés de soutien découvrent que l'utopie «lapassadienne» est vouée à l'échec: les employés de soutien se retrouvent tout au plus avec deux postes à la nouvelle commission administrative, les employés présents ayant choisi démocratiquement leurs deux représentants dans le cadre d'une réunion spéciale convoquée par la secrétaire générale, Lise Langlois.

Avec l'échec de l'opération Bilan 1970, la majorité des employés de soutien se tournent vers la voie syndicale, qui leur paraît être la meilleure façon d'avoir voix au chapitre et de prendre enfin la place qui leur revient au sein de la seconde université francophone de Montréal.

La création à l'UQAM d'un syndicat fort visait alors principalement cinq objectifs:

- 1) acquérir le plus rapidement possible la permanence pour les employés de soutien afin d'éviter à la fois le congédiement personnel arbitraire de la part d'un patron tout-puissant ou un renvoi collectif de plusieurs employés à la suite de la fermeture par l'institution de certains services ou de changements technologiques;
- 2) obtenir le même salaire et les mêmes conditions de travail que leurs collègues employés de soutien à l'Université Laval;
- 3) mettre fin aux décisions patronales unilatérales tant au siège social de l'UQ qu'à l'UQAM même, et participer aussi aux multiples décisions qui peuvent avoir des conséquences directes sur leurs conditions de travail;

- 4) développer la fibre syndicale appelant le regroupement des salariés et la mise en place d'un rapport de forces pour protéger leurs droits et défendre leurs intérêts;
- 5) participer au processus de syndicalisation des employés des secteurs public et parapublic et contrer les effets les plus négatifs de la politique salariale du gouvernement Bourassa.

À partir de l'opération Bilan 1970, le processus de signature de cartes d'adhésion au syndicat devient plus facile et s'accélère. D'ailleurs, lors d'une réunion qui a eu lieu le 9 juin 1970, l'Assemblée générale du SEUQAM reçoit un rapport d'un groupe de travail qui conclut qu'il est impossible de mettre en place un syndicat local sans aucune affiliation, et qui recommande une affiliation à une centrale syndicale. Ayant entendu par la suite des représentants de divers syndicats, l'Assemblée générale vote en faveur d'une affiliation au Syndicat canadien de la fonction publique plus connu sous l'abréviation SCFP, une importante composante de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui constitue la branche québécoise du Congrès du travail du Canada (CTC). Le SEUQAM devient alors la section locale 1294 du SCFP.

Ce choix des employés de soutien se fonde sur cinq raisons principales: 1) le SCFP représente déjà les employés de soutien d'Hydro-Québec et de l'Université Laval; 2) les employés de soutien de l'Université Laval ont, avant l'instauration de la politique salariale du gouvernement québécois, obtenu une convention collective modèle pour tous les syndicats similaires; 3) la contribution financière du syndicat local à la centrale mère reste raisonnable; 4) le SCFP garantit l'autonomie des syndicats affiliés; 5) le SCFP promet à ses syndicats affiliés un accès à son service de recherche, un important soutien et une expertise de premier plan.

Plusieurs dizaines de personnes ont travaillé à la mise sur pied du SEUQAM. Par exemple, à la réunion de juin 1970, si l'on en croit le numéro 43 de *Modulex*, l'Assemblée générale du SEUQAM se dote d'un comité exécutif formé de Jules Lavoie, Jean Labelle et Claudette Lalonde, qui a pour mandat de lancer une nouvelle opération de recrutement et de mettre en place le nouveau syndicat. Plus tard, une autre équipe formée de François Roberge, président, Francine Dufault, vice-présidente, et Louise Miller, secrétaire et trésorière, poursuit le travail commencé.

La partie patronale, pour sa part, demande et obtient de la partie syndicale une entente voulant que les professionnels se joignent aux autres types d'employés pour constituer un seul syndicat. Pour Guy Goulet, cette importante décision aurait été prise sans que les professionnels aient été consultés. Les deux parties s'entendent aussi sur une liste d'une quarantaine de postes d'employés non couverts par l'unité d'accréditation, compte tenu que leur travail les met dans une situation d'accès à certaines informations patronales privilégiées. Si cette entente patronale-syndicale regroupant dans un même syndicat différents types de personnel risque de rendre les négociations plus compliquées, elle peut aussi permettre d'éviter la multiplication des syndicats et d'échapper à autant de dangers de grèves.

3. L'élection, à la suite de l'accréditation, d'un nouvel exécutif

L'accréditation ayant été obtenue et la période d'été et des vacances terminée, les membres du local 1294 élisent le 16 septembre 1970, lors d'une assemblée générale, un nouvel exécutif formé des personnes suivantes :

- 1) Président: Guy Goulet (professionnel)
- 2) Vice-président: Thomas Rondeau (ouvrier)
- 3) Vice-présidente: Louise Miller (bureau)
- 4) Secrétaire: Alice O'Kane (technique)
- 5) Trésorier: François Landry (ouvrier)

À cette même occasion, Christiane Fabiani est élue par acclamation directrice de l'information.

4. La préparation d'un projet syndical de convention collective et le règlement *ad hoc* de plusieurs objets possibles de litige

Le nouvel exécutif met en place un conseil syndical où sont représentés les divers types d'employés ainsi que la localisation de ceux-ci dans les nombreux pavillons de l'UQAM. Les membres du syndicat sont invités aussi à faire connaître leurs doléances, leurs demandes et leurs attentes. Un bulletin d'information maintient et développe les liens entre les divers membres de ce syndicat. Des cours d'initiation à la vie et aux fonctions syndicales sont aussi donnés aux membres les plus actifs du SEUQAM, dont un cours d'initiation à l'économie, par un certain Jacques Parizeau.

Parallèlement à la préparation d'un projet de convention collective, l'exécutif syndical mène de façon *ad hoc* deux opérations permettant d'en arriver à une entente avec la partie patronale: la première, datée du début d'octobre 1970, identifie les services essentiels à maintenir en cas de grève (animalerie, laboratoires de recherche, etc.); la seconde, convenue à la fin d'octobre, assure une protection aux employés de l'UQAM arrêtés à l'occasion de la crise d'octobre 1970 dans le cadre de la Loi des mesures de guerre. Selon le témoignage de Guy Goulet, deux courants de pensée se seraient affrontés au sein du SEUQAM à l'occasion de cette crise: une aile plus radicale aurait plus ou moins flirté avec l'idéologie du FLQ; une autre se serait inquiétée des conséquences pour un syndicat de se laisser entraîner dans un mouvement difficilement contrôlable. Heureusement, tous s'entendent pour protéger, contre la Loi des mesures de guerre, les quelques employés de l'UQAM arrêtés sans motif raisonnable. L'UQAM et le SEUQAM en arrivent à une entente à ce sujet. En vertu de celle-ci, les employés arrêtés et contre lesquels aucune accusation n'est portée continueront à recevoir leur salaire, bien qu'ils ne puissent naturellement se présenter à leur travail.

L'UQAM propose aussi qu'avant même la signature d'une convention collective, les parties patronale et syndicale mettent en place un comité conjoint d'études des plaintes auquel pourraient s'adresser les employés insatisfaits d'une décision patronale. Sans faire de miracles, cette procédure montre une certaine ouverture de la direction de l'UQAM et aurait permis, selon Louise Miller, de régler certains différends.

À l'automne 1970, toutes ces initiatives et ces ententes pouvaient laisser croire que les parties patronale et syndicale en arriveraient assez facilement à une entente négociée.

5. Le blocage des relations de travail à l'automne 1970 et à l'hiver 1971

Au fur et à mesure des rencontres de négociation, les syndiqués du SEUQAM découvrent toutefois la difficulté d'en arriver à une entente négociée, particulièrement en ce qui concerne la sécurité d'emploi et les salaires. Le 21 décembre 1970, le local 1294 demande la conciliation.

Trois mois plus tard, alors que certaines clauses sont paraphées, le SEUQAM attend toujours une première offre patronale en matière de rémunération. Le syndicat accuse alors le représentant patronal, Claude Magnan, de n'avoir pas un véritable mandat de négociation et de se complaire dans des manœuvres pour faire durer la négociation le plus longtemps possible.

Le 17 mars 1971, répondant à une demande de leur exécutif, les membres du local 1294 quittent leur travail pour se retrouver en assemblée générale à l'hôtel La Salle en début d'après-midi: ils y reçoivent le rapport de l'exécutif et du comité de négociation sur l'état de la négociation. Quatre cents employés n'entrent pas au travail cet après-midi-là. À cette occasion, par un vote de 66% pour et de 33% contre, les syndiqués donnent à leur exécutif le mandat de faire parvenir au besoin un avis de grève au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre. Devant la menace de grève qui se profile à l'horizon, la véritable responsable des négociations de la partie patronale, Lise Langlois, se présente à la table de négociation le 21 mars pour annoncer qu'un dépôt des clauses salariales sera fait au plus tard le lendemain.

Ce même jour, conformément au mandat reçu, et sur recommandation du comité de négociation, l'exécutif du local 1294 fait parvenir un avis de grève permettant au SEUQAM de se retrouver en grève légale à compter du 30 mars. Le 22 mars, la partie patronale présente enfin les offres salariales tant attendues. L'exécutif du SEUQAM les juge insatisfaisantes parce qu'elles sont pour beaucoup d'employés inférieures à ce qui est payé par l'Université Laval à des employés occupant des postes similaires. Ce même jour, l'Assemblée générale du SEUQAM rejette la dernière offre patronale et réitère son appui à la grève, si nécessaire.

Le 31 mars, dans un effort ultime pour en arriver avant la grève à une entente négociée, l'Université émet un communiqué de presse décrivant ainsi l'état des négociations: 1) les représentants patronaux et syndicaux se sont entendus sur presque toutes les clauses d'une prochaine convention; 2) l'UQAM a accepté de donner la permanence après une période de 18 mois passés par les syndiqués dans l'unité d'accréditation; 3) le seul objet de litige reste la rémunération; 4) l'UQAM, compte tenu de sa situation financière, ne peut faire plus. Avec le recul, il apparaît évident que ce communiqué sous-estime plusieurs litiges encore non réglés.

Du côté syndical, réunis à nouveau en assemblée générale, les membres du local 1294 votent à nouveau pour le déclenchement de la grève le lendemain, mais par un vote cette fois plus serré de 199 pour et de 189 contre. Un tel vote suffit à convaincre les négociateurs patronaux que l'on est près d'une entente. Dans les faits, plusieurs clauses restent encore à régler. La raison principale qui amène les syndiqués à recourir à la grève est le refus de la direction de l'UQAM de leur concéder la permanence automatique à la signature de la convention collective: en effet, si les deux parties s'entendent sur l'acquisition de la permanence après 18 mois, la partie patronale veut comptabiliser les années d'expérience à partir de la date de l'accréditation, soit le 14 août 1970; la partie syndicale exige que l'ancienneté soit calculée à partir de l'embauche de l'employé survenue pour plusieurs syndiqués dès l'été 1969. Cette référence à des dates différentes change complètement la donne: selon la proposition patronale, aucun employé n'obtiendrait la permanence à la signature de la convention collective et l'Université aurait encore quelques mois pour procéder à une évaluation de ses employés, organiser de façon plus rationnelle ses unités académiques et ses services et congédier les employés qui ne répondent pas à ses besoins. Selon l'approche syndicale, tous les employés en poste à la session d'automne 1969 et toujours au service de l'UQAM, soit quelque 360 des 496 employés, obtiendraient la permanence et la sécurité d'emploi à la signature de la convention collective. C'est dire que 72,6% des employés couverts par l'unité d'accréditation accéderaient automatiquement à la permanence à la signature de la convention collective. À l'époque, tout comme encore aujourd'hui, les parties patronale et syndicale interprètent cette demande de façon différente: pour le syndicat, une telle approche aurait comme conséquences principales de calmer les appréhensions des employés et d'assurer la stabilité au sein d'une institution qui en a bien besoin; pour la partie patronale, la position syndicale comporte les inconvénients suivants: gel des ressources en place; maintien au travail de certains employés incompetents; difficulté pour une nouvelle institution de relever le défi du renouvellement constant de ses fonctions et de ses programmes d'enseignement et de recherche.

Comme il arrive souvent lors de la négociation d'une convention collective, le blocage sur des questions essentielles et le recours à l'arme ultime qu'est la grève pour créer un véritable rapport de forces permettent au syndicat d'aller chercher d'importants gains sur des clauses secondaires demandées par les syndiqués, mais pour lesquelles ses membres ne seraient pas nécessairement prêts à se battre. La grève déclenchée, les tactiques patronales et syndicales ne peuvent être étalées sur la place publique: les syndiqués sur les lignes de piquetage doivent faire confiance à leurs dirigeants, et l'instance ultime de l'UQAM, le Conseil d'administration, soutenir les négociateurs patronaux.

6. La nature de la grève du début d'avril 1971

Bien qu'il soit difficile de le démontrer de façon rigoureuse et bien que certains grévistes, comme le montrent plusieurs documents d'époque, situent leurs actions dans le cadre de la remise en cause du système capitaliste et que d'autres mènent une lutte dans la perspective

de préparer la prochaine négociation provinciale des secteurs public et parapublic, la plupart des grévistes sur les lignes de piquetage font la grève d'abord et avant tout pour leur sécurité d'emploi, un meilleur salaire et des conditions de travail plus satisfaisantes.

La grève enclenchée, les membres du SEUQAM érigent des piquets aux principales entrées de l'UQAM: ils peuvent compter sur l'appui officiel du Syndicat des professeurs (SPUQ), lui-même en pleine période de négociation avec le même employeur, sur la sympathie des professeurs qui refusent de franchir les piquets de grève, sur l'appui inconditionnel d'un groupe de quelque 150 étudiants militants assurant la solidité des lignes de piquetage et sur l'absence des étudiants qui profitent d'une semaine de relâche pour prendre des vacances ou avancer leurs travaux de session.

C'est dans un climat de camaraderie et de bonne humeur que les grévistes se retrouvent chantant sur les lignes de piquetage, défendant leurs positions et faisant le procès de la direction de l'Université. Dès le début de la grève, la position patronale change à la table de négociation. Outre Claude Magnan, l'équipe de négociation patronale comprend maintenant Lise Langlois, responsable des relations de travail, Léo A. Dorais, recteur, et Gérald Martin, vice-président à l'administration et aux finances de l'Université du Québec, ancien fonctionnaire ayant encore ses entrées privilégiées à la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation. La vraie négociation commence. Selon Guy Goulet, le service du personnel de l'UQAM n'est impliqué qu'indirectement dans cette négociation, bien qu'il soit appelé à assurer la mise en application de cette même convention.

Après une semaine de grève et quelques bonnes séances de négociation, les deux parties s'entendent sur un projet de convention collective ainsi que sur un protocole de retour au travail. L'Université s'engage à ne pas prendre de mesures contre ceux qui ont fait la grève ou contre ceux qui les ont appuyés de différentes manières. À l'UQAM, c'est le comité exécutif du 7 avril qui entérine l'accord survenu à la table de négociation et qui félicite et remercie le conciliateur. De leur côté, dans un climat d'enthousiasme, les syndiqués appuient le projet de convention et décident de retourner au travail par un vote de 350 pour et de 4 contre. Par décision du comité exécutif de l'UQAM, les étudiants se font imposer l'ajout d'une semaine à leur session d'hiver: leur session ne se terminera donc que le 30 avril 1971.

7. Le sens et la portée de cette grève

Cette grève a duré du 31 mars au 7 avril 1971. Quarante ans plus tard, nos trois invités s'entendent pour dire qu'elle a été une importante force de mobilisation syndicale et l'un des instruments privilégiés permettant d'assurer au sein de l'UQAM une stabilité essentielle au bon fonctionnement et au développement de ce nouvel établissement universitaire. D'ailleurs, ayant pris la relève à la présidence du SEUQAM à la suite de la démission de Thomas Rondeau, Louise Miller, dans le numéro 4 de la revue syndicale *Le Chinois rose*, présente la grève comme «une première lumière», «un premier éveil de la masse», et la

convention collective d'avril 1971, comme un événement majeur. Elle écrit : « Nous venons de naître vraiment », concluant d'ailleurs par un vibrant : « Ce n'est qu'un début, continuons le combat. »

Avec le recul, Louise Miller et Guy Goulet pensent qu'avec un peu plus de bonne volonté de la partie patronale et plus de diligence à faire ses dépôts, particulièrement sur les salaires et les clauses à portée financière, les deux parties auraient pu s'entendre sans grève. De ses échanges après la grève avec Robert Lachance, Louise Miller a tiré la conclusion que le porte-parole syndical n'avait pas vraiment cherché à éviter la grève, y voyant entre autres une occasion privilégiée de mobilisation syndicale permettant d'établir, à partir de l'UQAM, un modèle de négociation et de convention collective extensible aux autres universités québécoises. Christiane Fabiani croit, pour sa part, que plusieurs forces favorisaient le recours à la grève, dont l'idéalisme du recteur et le goût de la confrontation de l'officier patronal Claude Magnan, qui ne disposait pas toutefois d'un réel pouvoir de négociation. Elle ne croit pas que la partie patronale aurait cédé sur certains articles jugés essentiels par les salariés du SEUQAM sans la pression ultime d'une grève. Elle rappelle que la partie patronale se composait alors de plusieurs acteurs : les porte-parole du service des relations de travail de l'UQAM ; le comité de coordination réseau des relations de travail de l'UQ ; les autres universités réunies à la CREPUQ, qui suivaient de près ce qui se passait à l'UQAM ; finalement, le ministère de l'Éducation, qui finance massivement les établissements universitaires québécois et qui doit veiller à ce que la partie patronale n'accepte pas de clauses qui constitueraient un précédent et qui, en quelques années, risqueraient d'être extensibles à l'ensemble du réseau universitaire québécois. En somme, pour elle, la participation au réseau de l'UQ et la dimension provinciale de la négociation compliquaient alors tellement la négociation que le recours à la grève s'imposait pour un syndicat désireux de faire une percée stratégique en matière de sécurité d'emploi et de conditions de travail. À les regarder de plus près, ces deux positions sont peut-être plus complémentaires qu'opposées.

8. Une convention collective appelée à faire école

Cette lourde convention collective d'une soixantaine de pages et comprenant neuf lettres d'ententes complémentaires, non seulement accorde aux salariés d'importants avantages, mais jette également les bases de ce que seront les relations de travail et les conventions collectives au sein de l'UQAM au cours des décennies suivantes.

Nos trois invités s'entendent sur l'importance de cette première convention collective : ils soutiennent, comme Lise Langlois l'avait fait quelques mois plus tôt, que cette convention collective a globalement bien servi non seulement le syndicat et les employés de soutien, mais aussi l'UQAM, en tant que nouvelle université devant accepter les conséquences inévitables de ses choix idéologiques et de ses structures organisationnelles originales.

Comme c'est souvent le cas, cette convention collective est le résultat d'un certain compromis: le syndicat cède un peu sur la question salariale et n'obtient pas, pour certains postes, la parité avec les employés de l'Université Laval; les employés salariés acquièrent la permanence 18 mois après leur entrée en service à l'UQAM, l'ancienneté étant calculée à partir de juillet 1969. Plusieurs autres clauses s'avèrent fort avantageuses pour les syndiqués. Nous avons résumé celles-ci dans le tableau 3.1.

Les clauses négociées en 1971 et se révélant avantageuses pour les employés deviennent à la signature de la convention collective des droits acquis à la suite de dures luttes syndicales et ne pourront au cours des années suivantes être remises en question par la partie patronale. D'ailleurs, la convention collective actuelle emprunte encore des éléments importants à cette première convention d'avril 1971.

Enfin, cette convention collective négociée constitue un document de référence pour les employés syndiqués ou susceptibles de l'être des autres constituantes de l'UQ et des autres universités québécoises. D'ailleurs, dans les mois qui suivent la signature de cette convention collective, Louise Miller se joint au principal porte-parole à la table de négociation, Robert Lachance (fourni au local 1294 par le Syndicat canadien de la fonction publique), pour tenter d'organiser à l'Université du Québec à Rimouski un syndicat des employés de soutien affilié aussi au SFCP. Les résultats se feront attendre, mais le mouvement d'extension aux autres universités des acquis d'une convention collective négociée localement est déjà bel et bien enclenché. Bien plus, dès la signature par l'UQAM de cette convention collective avec le SEUQAM, les autres constituantes de l'UQ ont offert une bonne partie des conditions de la convention collective négociée, notamment au chapitre des salaires. Les autres universités du Québec ne peuvent non plus ignorer la nature de cette entente. Enfin, aux prises avec le problème de la permanence et un classement arbitraire, menant à des salaires injustes, les travailleurs et travailleuses de soutien de l'UQAR puis de l'UQAC se joindront plus tard au SFCP comme leurs collègues de l'UQAM. En somme, tout ce qui se passe à l'UQAM en matière de relations de travail a des répercussions sur l'ensemble du réseau universitaire québécois.

Tableau 3.1
Les principales clauses de la convention collective
convenue entre l'UQAM et le SEUQAM en 1971

1. Celles relatives à la permanence et à la sécurité d'emploi

- Sécurité d'emploi absolue après 18 mois d'expérience, la comptabilisation des années d'expérience commençant en juillet 1969.
- 73 % des employés acquièrent leur sécurité d'emploi à la signature de la convention collective.

2. Celles concernant la classification et la rémunération des employés

- La mise en place d'un comité bipartite, chargé de valider les descriptions et les évaluations des postes et de classer les employés pour des fins de rémunération directe.
- Le maintien pour l'employé de son salaire en cas de rétrogradation à un poste inférieur.
- Une prime de 0,15\$ de l'heure pour les employés appelés à travailler en dehors des heures normales de travail de 8 à 17 heures.

3. Celles fixant la durée de la semaine de travail

- Une semaine de travail de 35 ou de 40 heures, selon les types d'emploi.
- Un allègement de 2,5 heures par semaine, sans perte salariale, au cours de la période d'été qui va du 24 juin à la fin d'août.
- Neuf journées de congés fériés, payés et fixés par la convention collective, auxquelles s'ajoutent chaque année deux congés mobiles.

4. Celles reconnaissant l'ancienneté et les droits et privilèges des pionniers

- La reconnaissance, à compétence égale, de l'ancienneté comme critère de promotion.
- La possibilité donnée pendant une période de trois mois à un employé promu de revenir à son ancien poste en cas d'insatisfaction de sa part ou de celle de son patron.
- L'obligation de partager également le temps supplémentaire entre les différents salariés disponibles.
- La reconnaissance du statut d'employé intermittent permanent.

5. Celles relatives aux avantages sociaux

- Le maintien des assurances collectives sur la vie, la santé et le salaire, payées à 50 % par le salarié et à 50 % par son employeur.
- Le paiement des frais de scolarité aux employés ayant réussi les cours suivis en dehors de leurs heures de travail.
- Un congé de maternité de huit semaines avec une rémunération équivalente au deux tiers du salaire régulier, suivi de la possibilité d'obtenir un congé sans solde complémentaire de deux mois.

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

Interview de Léo A. Dorais à la revue *Point de mire* en septembre 1970

Durant la période étudiée, le premier recteur de l'UQAM, Léo A. Dorais, a été non seulement au centre de la construction de l'UQAM en tant qu'université originale, mais aussi au cœur de problèmes, de conflits et de contestations au sein de l'Université du Québec et de sa constituante montréalaise.

Sa vision de l'université nouvelle et sa philosophie de gestion suscitent alors beaucoup d'espoir de renouveau. Mais elles engendrent aussi une kyrielle de problèmes et de conflits de toutes sortes, parce qu'elles viennent s'ajouter aux dangereuses ambiguïtés de la loi constitutive de l'Université du Québec et aux structures de gestion à paliers multiples proposées par l'équipe Recherche et développement du MEQ pour permettre une participation à la base des professeurs et des étudiants, tout en contrôlant les orientations stratégiques et en évitant toute possibilité légale de contestation du système en place.

1. Le défi d'un nouveau recteur: construire l'université du xx^e siècle

Lorsqu'on m'a offert le poste de recteur de l'Université du Québec à Montréal, on me donnait la chance de mettre en application mes conceptions de l'Université et c'est pourquoi j'ai accepté le poste.

Ce qui m'intéressait à l'époque, c'était le défi de tenter de créer une université du xx^e siècle au moment même où, de toutes parts, on affirme que l'université est une forme d'enseignement périmée, dépassée et sclérosée. C'était pour moi une tentative de création d'un objet très contesté. [...]

2. L'Université du Québec en tant que lieu d'échanges et de confrontation d'idées opposées

Fondamentalement, l'Université du Québec se doit d'être un forum, un forum d'expression de l'ensemble des idées qui sont véhiculées à une époque avec une tentative d'approfondissement de leurs racines passées et de leurs prolongements futurs. [...]

Intervieweur:
Jean Labrecque.

Des titres ont été ajoutés pour faciliter la lecture et mettre en relief les idées principales.

3. L'Université du Québec en tant qu'institution fondamentalement prospective

Ce qui est intéressant de savoir, c'est ce qui va se passer dans dix ou vingt ans pour qu'on soit déjà en mesure d'orienter la société en fonction du futur. C'est en ce sens que l'université se doit d'être essentiellement prospective. [...]

4. L'Université du Québec en tant qu'institution gérée de façon participative

La chose la plus importante à ce sujet, c'est que l'Université du Québec devienne, par ses structures et dans son fonctionnement, une véritable université de participation. Pour moi, la participation, ça signifie que les gens qui sont les sujets et non plus de simples objets, de la forme d'activités qui se déroulent dans l'université, puissent eux-mêmes orienter ce forum. Il faut que concrètement, au niveau des structures, les étudiants puissent participer à l'élaboration des programmes d'études; que les chercheurs participent à la création des structures des centres de recherche et à la définition des projets d'études; que les employés participent à la définition de leurs conditions de travail, de leur sécurité d'emploi, de leur salaire. [...]

5. L'UQAM, en tant qu'institution adaptée aux besoins nouveaux, à la formation continue et aux clientèles adultes

L'Université du Québec à Montréal se doit de remplir deux tâches essentielles. Tout d'abord, elle doit devenir une véritable université permanente, non pas dans le sens limité d'éducation des adultes ou de cours du soir, mais dans la perspective d'une adaptation à la réalité actuelle et pour des gens qui ne peuvent consacrer qu'une partie de leur temps aux études. [...] L'université doit être ouverte à tous, 12 mois par année et 24 heures par jour, de telle façon que les gens qui travaillent puissent s'y rendre et en profiter à chaque fois qu'ils en ont l'envie et la possibilité. [...] L'université doit prévoir une structure flexible dans laquelle il y aura toujours évidemment des gens qui passeront par le système normal des grades, mais aussi et conjointement, des gens qui, après une expérience de x années dans le monde du travail, ont le besoin et le droit à un enseignement universitaire fondée sur leur expérience pratique.

6. L'université en tant qu'institution capable de trouver des réponses adéquates aux problèmes contemporains

Deuxièmement, l'Université du Québec à Montréal a pour mission de s'axer sur des problèmes contemporains et sur les besoins liés à sa localisation. [...] À mon sens, les domaines privilégiés d'études de notre université doivent être ceux de l'administration, de l'économique, des sciences et des recherches appliquées ainsi que tout l'aspect proprement culturel de l'activité à l'intérieur de la ville de Montréal. [...]

7. L'université en tant qu'institution devant continuellement s'adapter aux changements constants de la société

Tout d'abord, l'université doit elle-même être un lieu en devenir. La simple notion de vouloir scléroser pendant cinq ans ou dix ans un programme d'études constitue la négation même de toute évolution culturelle et scientifique. Les contenus des cours doivent être en perpétuelle évolution pour se maintenir au niveau du progrès technique et scientifique et des transformations sociales. Le maintien du caractère dynamique d'une université présuppose que les professeurs remettent continuellement en cause leurs connaissances acquises, qu'ils les renouvellent et les adaptent en fonction des situations nouvelles. Nous tentons de solutionner ce problème en offrant aux enseignants des blocs d'ancienneté renouvelables à tous les cinq ans.

Deuxièmement, il faut tenter d'abolir la distinction absurde entre le professeur et les étudiants. [...] Nous expérimentons à l'Université du Québec des formules qui essaient d'éviter le clivage stérile créé par le cours magistral. [...]

Troisièmement, il faut changer les méthodes pédagogiques. [...] Mais, comme à l'heure actuelle le meilleur matériel et la meilleure information ne sont pas nécessairement acquises en classe, la mise à la disposition des étudiants de matériel audiovisuel peut aboutir à des expériences beaucoup plus intéressantes et créatrices qu'avant. [...]

Je pense aussi que l'enseignement universitaire est structuré de façon beaucoup trop rigide en termes d'exigence et de comptabilité pédagogique, de crédits et de nombre d'heures. [...]

8. L'université en tant que lieu d'intégration des diverses disciplines capable de concilier, entre autres, responsabilité sociale et critique, préservation et transformation, fédéralisme et souveraineté, etc.

Je n'accepte pas le concept d'une université qui ne serait que critique. [...] Toute société quelle qu'elle soit tend à se perpétuer au moyen de son système d'éducation. [...] L'idée d'une université qui serait une tentative complète, globale et exhaustive de se séparer du courant social ne serait pas plus heureuse qu'une tentative d'intégration totale. [...]

J'estime donc qu'une certaine forme de collaboration avec l'industrie demeure indispensable. Toutefois cette collaboration doit être sélective. [...]

Une autre façon pour l'Université d'acquérir une certaine indépendance par rapport au pouvoir économique et financier consiste à relier étroitement les diverses disciplines et secteurs d'étude aux problèmes de la société. [...] Les économistes, les sociologues, les psychologues, les biologistes, etc., étudient toujours les problèmes chacun de leur côté de sorte qu'ils arrivent à des conclusions parcellaires, non complémentaires et socialement inefficaces. [...]

L'université a le devoir de proposer, d'identifier et de scruter toutes les idéologies et toutes les options qui circulent dans le milieu. Mais je crois que l'institution ne répondrait pas véritablement à son rôle si elle était la remorque d'une idéologie particulière, que ce soit la mienne ou non. [...] Les universitaires ont le droit d'avoir des opinions et de les afficher publiquement. Ils peuvent même militer pour un parti politique et la convention collective que nous signerons avec les professeurs garantira ce droit. [...] Si l'université s'affichait ouvertement fédéraliste ou indépendantiste, je crois que ce serait là une grave erreur, bien qu'elle doive favoriser la discussion de chacune de ces idéologies politiques.

9. L'UQAM en tant qu'université à l'échelle humaine, intégrée dans la trame urbaine, écologique et à la fine pointe technologique

Pour une part, je favorise de loin l'idée d'une université qui n'interrompt pas la trame urbaine. C'est un gros avantage pour l'Université du Québec (à Montréal) d'être située dans le Centre-ville. [...] L'université doit absolument s'adapter à l'écologie de son milieu. [...] Mais éventuellement il faudra être capable de situer le milieu physique de l'université dans un réseau plus fonctionnel d'institutions pour qu'elle devienne un véritable lieu public, une agora, une taverne. [...] L'idéal serait une multitude de locaux à travers la ville [...].

10. L'UQAM, en tant qu'institution originale, membre du réseau des institutions universitaires de la province

Chaque université devra donc se spécialiser et concentrer ses ressources et ses énergies dans des domaines limités afin d'acquérir des champs d'excellence qui lui soient propres. [...] Je crois que l'époque des universités isolées offrant une multitude de disciplines identiques est révolue. Nous tendons actuellement vers un réseau fonctionnel d'universités.

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

**Extraits de l'ouvrage de Léo A. Dorais
publié en 1977 et intitulé
*L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe***

**1. Beaucoup d'imprécisions au départ,
sources de futurs problèmes**

Cette « initiative » du gouvernement allait cependant laisser des imprécisions sérieuses quant à la nature même de l'institution, tant dans son statut par rapport à l'État que dans sa structure interne de « véritable réseau ». Chacun ne manquera pas d'y lire ce qu'il voudra bien. (p. 4) [...]

Ce bref débat, précédant d'à peine quelques heures les vacances parlementaires de Noël (1968), contient [...] en germe tous les problèmes, toutes les crises, toutes les secousses, toutes les imprécisions qui rendront si vivante l'Université du Québec aux yeux des médias d'information: tous les grands débats des cinq années qui suivent, et qui secoueront l'UQ sont tous esquissés. (p. 6) [...]

**2. L'apport fondamental de l'Université du Québec
à la réorganisation de l'université québécoise**

En gros, l'UQ proposait un milieu nouveau, des perspectives de structures nouvelles, des programmes plus souples, et cela ne paraît pas négligeable à des milliers d'étudiants. (p. 8) [...]

**3. L'un des défis les plus complexes
de l'université traditionnelle: vaincre l'inertie**

Cependant, essayer de clarifier la situation au début de l'UQ se justifie par le fait que les propositions d'organisation originale cherchaient à résoudre de façon nouvelle un des dilemmes les plus embarrassants de l'université. En effet, le diagnostic le plus répandu en 1968-1969 est que l'université est inerte et que sa sclérose ne peut se résoudre que par un renouvellement total de ses principes d'organisation. [...]



Couverture de l'ouvrage
L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe de Léo A. Dorais,
publié aux Presses de
l'Université du Québec
en 1977.

*Des titres ont été
ajoutés pour faciliter
la lecture de ce texte
et mettre en relief
ses idées principales.*

4. Les avantages concurrentiels de la nouvelle institution

L'avancement stratégique de l'UQ résidait essentiellement dans le fait que cette réflexion arrivait, en ce qui la concernait, avant le début de ses opérations, avec de vrais étudiants, de vrais programmes et de vrais professeurs. Il devenait par là même facile de tenter l'expérience sans avoir à lutter contre les gens en place, des traditions ou de chasses gardées trop nombreuses. (p. 9) [...]

5. La mise en place de deux pouvoirs séparés: celui des programmes de 1^{er} cycle et celui des professeurs réunis dans des départements

[...] Les départements demeurent indépendants de toute autorité intermédiaire entre eux et la direction de l'université. [...] Ainsi, l'Université du Québec n'a pas, comme certains l'ont injustement accusée, recréé les facultés sous le nom de familles; il y a une volonté différente et nettement appliquée de créer deux pouvoirs et de les maintenir séparés. (p. 10) [...]

6. Une institution se caractérisant à la fois par ses leaders, sa gestion participative et le partage des pouvoirs entre diverses instances

Ce fut l'époque de l'institution personnalisée dans ses leaders, tant au siège social que dans les unités constituantes. (p. 11) [...]

Ainsi, il était irréaliste de souhaiter contrôler l'UQ par des systèmes de règles et sanctions, sinon par des formules générales dont l'application ne pouvait que laisser place à l'initiative de chacun, ce qui était à l'encontre du but poursuivi. (p. 12). [...]

En réalité, il n'y avait qu'un mode possible de gestion: la participation. (p. 13) [...]

Bien que le pouvoir fut partagé à l'intérieur du groupe professeurs-étudiants, il fut vite établi que l'autorité d'une seule personne (vice-doyen, directeur de département, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche) ne pourrait s'exercer qu'en autant que les groupes de base affirmaient leur support aux actions entrevues par les personnes en autorité. (p. 15) [...]

7. Une gestion par palier

Ainsi, l'invitation à partager le pouvoir n'était pas de même nature selon qu'il s'agissait du Conseil de module ou du Conseil d'administration de l'université. Bien que sincère et réelle, l'offre de partage du pouvoir, appelée participation à l'UQ, comportait des restrictions qui la séparaient de l'autogestion réclamée par les étudiants. (p. 16) [...]

8. Une structure nouvelle de répartition des pouvoirs, moins hiérarchisée et allant de bas en haut

Lors des discussions à l'Assemblée législative, on estimait que l'UQ allait se développer selon l'ordre hiérarchique traditionnel: nomination du Conseil d'administration puis, par lui, structuration de tout l'appareil administratif et pédagogique nécessaire au fonctionnement des institutions d'enseignement supérieur. [...]

En réalité, c'est avant sa création, [...] que les principaux artisans de l'UQ ont participé à un style de gestion qui laissait une large place à l'initiative des groupes. Sans Conseil d'administration, sans recteur (celui-ci n'allait être désigné qu'en avril 1969), ce sont des groupes paritaires: administrateurs, professeurs, étudiants et fonctionnaires, qui ont, à partir de décembre 1968 et jusqu'à l'été 1969, pris les décisions nécessaires à la mise sur pied de l'université. Les décisions relatives aux programmes à offrir, à leur contenu et à leur méthodologie, pour la première session de l'université, furent prises par un sous-comité *ad hoc*. (p. 21) [...]

Les professeurs des institutions préalables furent évalués selon leur dossier [...] et les mieux cotés furent invités à sélectionner, parmi leurs collègues, ceux qui devaient être retenus à l'université, [...] expérience, sans doute unique, d'autogestion d'un corps professoral [...] (p. 22).

9. Les conséquences de la crise de philosophie, du non-réengagement de 45 professeurs et de la censure de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU)

L'UQ, au prix d'un recul sur ses positions idéologiques, [...] choisit finalement le maintien du mythe de la participation, de l'autonomie locale et de l'autogestion modulaire et départementale, mais en y insufflant l'esprit souhaité par l'ACPU. Cette dernière avait réussi non pas à faire réintégrer les professeurs, mais à rendre l'UQ semblable aux autres universités qui adhéraient aux principes de l'ACPU. (p. 84) [...] C'est la fin d'un souffle de renouveau. [...] Prise dans un carcan administratif, l'université s'est reniée petit à petit, elle est devenue une nouvelle université traditionnelle. La rhétorique universitaire de l'ACPU exigeait de l'UQ qu'elle vive selon les canons universitaires reçus, tout en professant le maintien du mythe de l'université nouvelle. (p. 89) [...]

À cet égard, l'intervention de l'ACPU fournissait l'occasion rêvée de justifier une poussée centralisatrice de la part du siège social. (p. 103) [...] Ce n'est qu'à compter du « cas philosophie » à l'UQAM, concomitant au renversement de l'APUQ et à son remplacement par le SPUQ-CSN que la centralisation et l'inflexion des déclarations d'intention originales de l'UQ devinrent fait accompli. On peut parler, à partir de l'hiver 1971, d'une planification centralisée et d'efforts pour y parvenir. (p. 104) [...]

10. Le rôle de l'UQ dans les négociations des premières conventions collectives de l'UQAM

[...] La tactique des responsables de l'UQ fut d'user l'Association (l'APUQ), de ne pas la prendre trop au sérieux [...] et finalement, de manipuler toutes les ficelles à partir du siège social, sans présence officielle à la négociation, en maintenant toujours comme garantie la signature du président de l'UQ (p. 92) [...].

[...] L'UQ laissait les unités locales affronter seules les difficultés de négociation à deux tables différentes. Tout cela n'était certes pas évident autour de la table de négociation officielle, mais les démarches faites en dehors des négociations, lors des nombreuses rencontres dites de coordination entre les administrateurs locaux et ceux du siège social, avaient toutes pour objet de définir des compromis qui soient acceptables par l'UQ et efficaces pour l'UQAM (p. 95).

11. Les conséquences des règles de l'ACPU et de la permanence acquise par la majorité des professeurs sur les programmes et les modules

[...] L'université n'a pas compris qu'il lui fallait cesser de proposer le renouvellement des programmes, qui devenaient d'ailleurs impossible à réaliser. En effet, aucun changement substantiel de programmation ne peut se réaliser avec un corps professoral fixe et stable; on peut réaménager des cours... (p. 95) [...] Les enseignants pouvant, comme dans les autres universités traditionnelles, infléchir les programmes dans le sens de leurs propres préoccupations et compétences sans pour autant changer les descriptions des cours ou la structure de programme (p. 96).

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

Extraits du premier plan de développement de l'UQAM préparé en 1970 et 1971

Plusieurs documents de planification ont reçu, sous différents titres, l'approbation du Conseil d'administration de l'UQAM, en janvier, mai, août et octobre 1971. Notre choix s'est arrêté sur un dossier synthèse déposé au Conseil d'administration, le 10 août 1971, et intitulé: Détermination des objectifs académiques, phase 2

Définir les grandes orientations de l'institution représente pour l'UQAM un travail presque exclusivement prospectif puisque sa courte histoire peut tout au plus caractériser la situation actuelle et non déterminer ses rôles propres. [...]

La première année de fonctionnement a été centrée, en grande partie, sur l'opérationnalisation des structures nouvelles, sur un début de rationalisation de l'administration, tout en poursuivant la définition de nos programmes d'enseignement et de recherche.

Dans sa deuxième année, l'UQAM s'interroge désormais sur la nécessité de rompre ou non avec cette continuité de fait au niveau du contenu et a entrepris une opération de « planification » en trois étapes: animation du milieu et consultation sur les orientations à prendre, études techniques sur les clientèles et les orientations universitaires; détermination des objectifs académiques de l'UQAM. [...]

1. Caractéristiques et originalité de l'institution

Si les principales déterminations qui définissent encore l'UQAM sont d'ordre historique, ses caractéristiques et son originalité ont permis de cerner des objectifs à long terme comportant certaines propositions concrètes pour l'action.

D'une part, l'UQAM peut être caractérisée comme université publique, urbaine, québécoise, dotée de structures souples, d'une nouvelle organisation pédagogique et d'une charte légale lui interdisant aucun secteur d'activité.

D'autre part, certains éléments de sa situation ne pourront qu'influencer l'UQAM dans son effort d'orientation et de planification :

- l'UQAM participe au réseau de l'Université du Québec [...];
- son implication à Montréal la soumet à des exigences de complémentarité et de coordination aussi grandes avec le réseau universitaire montréalais qu'avec le réseau de l'UQ;
- la région métropolitaine, par ses activités, ses ressources nombreuses et diversifiées génère pour l'UQAM de multiples vocations.

2. Les objectifs généraux

2.1. L'université permanente et populaire

L'UQAM se définit d'abord comme une université permanente et populaire. Il s'agit d'un objectif central qui veut rompre avec les notions de recyclage et de rattrapage, qui veut généraliser la fréquentation à temps partiel des 1^{er} et 2^e cycles pour une population d'âge moyen plus avancé. [...]

2.2. L'université ouverte au milieu

Au niveau des activités d'enseignement et de recherche, la tendance sera à l'inscription dans le contexte québécois par les contenus comme par la production. D'autre part, l'ouverture au milieu suppose l'établissement d'échanges constants entre l'UQAM et divers organismes : programmes de recherche conjoints ; enseignement « hors les murs » ; participation aux activités universitaires d'organismes ou d'individus non intégrés au cadre universitaire ; échange, diffusion d'information... [...]

2.3. L'université moderne et prospective

L'UQAM se veut contemporaine et prospective, autant dans ses relations avec le savoir que dans les moyens d'enseignement, d'organisation et de gestion. [...]

2.4. L'université à vocation entière

L'UQAM, de par sa charte, peut développer des enseignement de 1^{er} cycle, d'études avancées et des activités de recherche, doctorales et postdoctorales dans les différents champs (sciences, lettres, arts, secteurs professionnels, etc.) où sa présence peut être un apport certain pour la société québécoise.

2.5. L'interdisciplinarité

Cette tentative se traduira par une tentative de redéfinition des frontières des disciplines. [...] Les structures de l'UQAM devraient lui permettre d'entreprendre des recherches dans un esprit novateur. [...]

3. L'organisation de la recherche

3.1. Situation actuelle

L'effort d'institutionnalisation de la recherche à l'UQAM a été, jusqu'à présent, relatif, compte tenu de toute une série de facteurs :

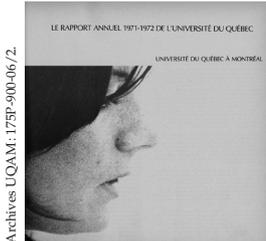
- l'organisation de l'enseignement et la gestion ont constitué une tâche prioritaire ;
- la recherche entreprise actuellement à l'UQAM est surtout le fait d'individus et de groupes informels ; [...]
- l'effort de rationalisation du développement de la recherche, effectué au niveau gouvernemental, suscite deux formes de réponse : recherche orientée ou recherche moins directement fonctionnelle ;
- la situation originale de l'UQ, quant à la recherche, par l'existence de l'INRS, appelle à des modalités d'organisations diversifiées. [...]

3.2. Perspectives

Le lieu de la recherche à l'UQAM pourrait être le Centre de recherche, organisme autonome, c'est-à-dire principalement responsable de la définition de ses politiques et programmes, du recrutement de son personnel, du déroulement planifié de ses activités, de son évaluation.

La définition d'une structure aussi précise répond à certaines préoccupations et peut être considérée comme une condition *sine qua non* pour le développement même de l'UQAM ainsi que pour assurer la qualité de la recherche.

Un centre de recherche à l'UQAM correspond donc au regroupement de chercheurs autour de champs de recherche, dans une perspective et une approche interdisciplinaire.



Page couverture du *Rapport annuel 1971-1972 de l'Université du Québec, 1973*. Ajout d'une référence au rapport de l'UQAM faisant partie du rapport de l'UQ.

Extraits des trois premiers rapports annuels de l'UQAM

1. Le rapport de 1969-1970

Le premier objectif 1969-1970 était d'exister purement et simplement. Les circonstances de temps, de lieux physiques et de ressources matérielles ne favorisaient pas cette naissance. Formée à même cinq institutions préalables à vocations différentes bien que complémentaires, l'UQ à Montréal devait surtout œuvrer à s'identifier et à formuler sa personnalité institutionnelle propre. L'UQ à Montréal est née et a survécu à cette naissance. C'est avec un succès mitigé qu'elle a formulé son identité propre; cependant la programmation du premier cycle a permis à plus de cinq mille étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur. La définition de l'UQ à Montréal n'est pas établie, mais durant cette première année l'infrastructure de la recherche et des études graduées a été formée et mise en place. [...]

Les éphémérides d'une première année d'opération sont nombreuses: arrêts de travail, débrayage, contestation, refus de participer, etc. Par ailleurs, l'examen collectif dans un bilan entrepris par tous les membres de l'UQ à Montréal, la syndicalisation des professeurs et, plus récemment celle des employés de soutien, l'acceptation des premiers programmes de maîtrise, la constitution de centres de recherche, la collaboration à la création de centres de recherche avec les autres universités montréalaises sont autant d'éléments qui marquent l'UQ à Montréal d'aujourd'hui et son développement dans l'avenir. [...]

2. Le rapport de 1970-1971

[...] Au sortir de la dernière année académique pourtant, l'UQAM paraît avoir généralement rodé, modifié, adapté ses principaux services et mécanismes de gestion; elle a également exprimé ses

options académiques et les formes de leur encadrement ainsi que de leur développement, mettant en marche, d'un même mouvement, les bases d'un processus permanent de planification.

L'année 1970-1971 apparaîtra donc comme celle de la consolidation eu égard aux objectifs à court terme formulés, et en même temps comme l'année d'une définition suffisamment complète pour servir de référence fondamentale aux actions ultérieures de développement. [...]

Au plan déterminant, celui de l'orientation académique, l'université a assumé positivement la succession des institutions préalables dans des programmes qui étaient déjà confirmés comme champs d'excellence, tout en introduisant rapidement une rationalisation menant à délaisser graduellement les programmes non pertinents et à redéfinir les autres dans leurs modes et contenus conformément aux besoins. [...]

Et parallèlement à ce découpage connu, l'UQAM affirme définitivement son intention de s'implanter dans les secteurs dits « professionnels » : sciences juridiques, sciences de la santé, économie-administration. [...]

Signalons enfin que le domaine des études avancées et de la recherche a désormais largement dépassé la simple prétention de présence : les sept programmes de maîtrise en vigueur actuellement en témoignent, de même qu'une dizaine d'autres projets, dont deux de troisième cycle. [...]

2.1. Les contraintes

Le lieu commun des doléances de l'UQAM consiste à déplorer la dispersion géographique des pavillons et ses conséquences au plan des communications, du doublement coûteux des services, de l'encadrement insuffisant des étudiants. [...] À cette contrainte s'ajoutait l'incertitude quant à l'emplacement futur, incertitude dont la prolongation perturbe et les efforts de planification des secteurs académiques et ceux des services. [...]

Mais la principale difficulté de parcours concerne les modifications du système relationnel de l'UQAM durant la dernière année ; prévues et vécues, les négociations qui amenèrent aux conventions collectives du personnel de soutien et du personnel enseignant, n'en accaparèrent pas moins une proportion considérable des énergies en même temps qu'elles réclamaient un retour en profondeur sur les modèles de gestion et de participation proposés. La convention avec le Syndicat des employés de soutien fut signée en avril dernier après de longues négociations, et celles du Syndicat des professeurs se prolongèrent sur deux ans ; dans les deux cas, les grèves paralysèrent le fonctionnement de l'institution. Ce type d'organisation de la majorité du personnel s'inscrit désormais parmi les réalités institutionnelles de l'UQAM. [...]

2.2. L'UQAM et les milieux universitaires

Publique, urbaine, à vocation entière, l'UQAM occupe une situation unique parmi les universités francophones québécoises. [...] L'UQAM a tenté non seulement d'éviter les dédoublements et les concurrences inutiles, mais encore de trouver là l'incitation à la recherche de voies inexplorées; des projets conjoints ont également été mis en place dès 1970-1971. [...]

2.3. La recherche

[...] La recherche a débuté essentiellement à partir d'initiatives individuelles dispersées dans tous les domaines. C'est seulement au cours de la dernière année et jusqu'à tout récemment que l'on a pu définir les grandes orientations de la recherche pour chaque secteur. Le regroupement des chercheurs en équipe ou en centre devrait s'accélérer dans les mois à venir. Trois centres existent déjà formellement: le Centre de recherche en didactique, le Centre de recherches écologiques de Montréal (CREM) et les professeurs de l'UQAM participent au Centre d'études européennes. [...]

[...] c'est dans des conditions nettement plus favorables que s'amorce la recherche pour 1971-1972. [...]

L'amélioration des conditions générales, l'amorce d'une politique d'organisation de la recherche font passer l'UQAM de la phase de démarrage à celle du développement en matière de recherche.

3. Le rapport de 1971-1972

Pour l'Université du Québec à Montréal, l'année 1971-1972 a été celle d'un nouvel élan vers l'avenir. Les phases de l'implantation et de la consolidation sont terminées; celle de la croissance est amorcée. [...]

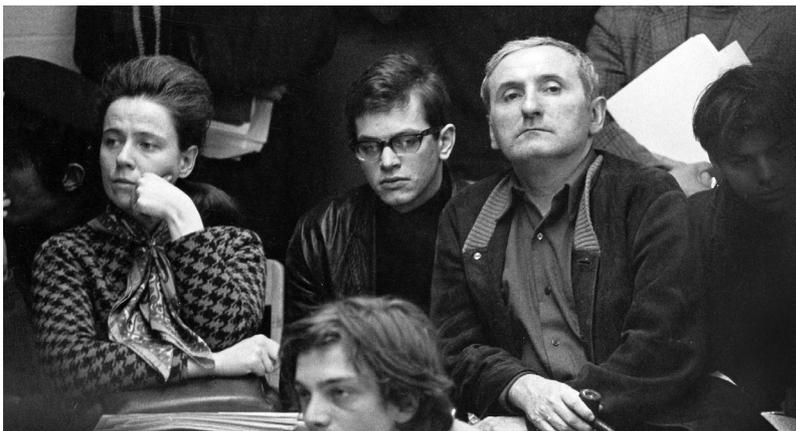
L'action entreprise en 1970-1971 visant l'intégration de tous les programmes à la structure modulaire s'est poursuivie en 1971-1972. La distinction « clientèles régulières », clientèles « éducation permanente », s'estompe pour ne laisser place qu'aux catégories temps complet, temps partiel.

De plus, l'Université expérimente à l'intérieur du module administration la formule du « certificat », qui est une attestation d'étude, dans cette discipline. Cette formule permet de décerner à l'étudiant une reconnaissance officielle en cours de route vers un baccalauréat spécialisé.

DOCUMENTS D'ÉPOQUE

Extraits d'un article de Georges Lapassade:
« Échec d'un bilan: bilan d'un échec? »

Photo: Éloi Archambault – Archives UQAM: 45U-806F302/110.



Georges Lapassade, sociologue français lors du colloque Bilan 1970 à l'UQAM, 1970.

Photo: Daniel Bordeleau – Archives UQAM: 175P-900-05/118.



Léo A. Dorais (à gauche) et Georges Lapassade.

Document daté
du 13 avril 1970.
Archives de l'UQAM,
cote 1V-144/1.

Invoité du recteur, le sociologue français Georges Lapassade a passé quelque trois mois à l'UQAM, où il devait procéder à l'analyse de la mise en place de l'institution. Ses prises de positions ont suscité de vives réactions négatives dans la presse et même à l'Assemblée nationale du Québec. Avant son départ, il a proposé au recteur un règlement n° 2, qui aurait entraîné une modification fondamentale de l'UQAM. Le départ de l'intellectuel, qui s'est mis à dos pendant son séjour à l'UQAM une partie importante de la communauté universitaire, sonne le glas de ce projet fondamentalement révolutionnaire et difficilement compatible avec le statut de l'UQAM en tant que constituante de l'Université du Québec et université financée par l'État et, à ce titre, obligée de rendre des comptes.

On a déjà dit dans la presse que le « Colloque-Bilan 1970 » avait échoué. Pour G. Provost, cet échec du « Bilan » (300 personnes ont participé à la dernière phase de l'opération, sur 6000 possibles), c'est le bilan d'un échec. « L'UQAM vient de se casser le nez sur l'utopie de la participation » (*Le Devoir*, lundi 13 avril 1970).

Échec du bilan = bilan de l'échec (de la participation). Si cette équation est vraie, le Colloque 70 a vraiment rempli son rôle de révélateur. [...] C'est l'échec de la participation... Encore faut-il ajouter ceci : sur les 300 présents, la très grande majorité sont des employés et des ouvriers de l'UQAM. Ils sont là, disent les porte-parole des absents, parce que le colloque remplace les heures de travail. [...] Le bilan du Colloque 1970, c'est la rédaction d'une plate-forme de revendications précises du personnel non enseignant. C'est un progrès dans la syndicalisation de ce personnel, qui, lui, revendique la participation dans toutes les instances de l'UQAM, de la base (le module) au sommet (le Conseil d'administration). Les employés, et eux seuls, sont participationnistes...

Mais les enseignants et les étudiants se sont abstenus. [...] On s'est réuni pour faire un bilan dans la famille des arts et à la Formation des maîtres. Comme aux élections, le boycott est une manière de répondre à une question posée. Bilan 1970 était une question posée à la collectivité. Cette question était : « Voulez-vous, oui ou non, participer à une entreprise de réflexion collective qui prendrait la place d'une activité normale universitaire ? » Réponse de la majorité : non, nous ne participons pas, nous restons chez nous. Deux exceptions : [...] – au module d'administration [...] – en sociologie : un séminaire sur Marx (les participants [...] ont répondu qu'ils préféreraient lire *Le Capital*, plutôt qu'analyser, *here and now*, le système UQAM. Détails piquants : dans ce désert universitaire de trois journées, les deux modules ennemis, qui se jetaient l'autre jour des bombes fumigènes (pendant la semaine de l'administration), semblent se réconcilier pour refuser le « Bilan 1970 », jusqu'à prêcher Marx ou l'anti-Marx. [...]

[...] Personne en réalité ne veut de la participation cogestionnaire (sauf à ce moment de l'UQAM, les employés, les oubliés du document n° 1). [...] Il semble bien maintenant que les professeurs eux-mêmes, dans la majorité, la refusent. [...] La participation réelle, cela supposerait au minimum, qu'un directeur de module ou un vice-doyen, soit élu par l'Assemblée modulaire et l'Assemblée de familles et qu'il soit toujours révocable. [...]

De toute manière, les étudiants ont la force du nombre, et ils le savent. C'est même une des grandes découvertes du mouvement international de la contestation universitaire. Ils savent qu'ils ont le pouvoir d'obtenir un renvoi massif des professeurs (ils l'ont montré en philosophie, à l'UQAM). [...] C'est un phénomène qui tendra à se généraliser de plus en plus au Québec comme ailleurs.

Les professeurs ont peur. Ils ont peur des conflits internes. [...] Ils ont peur de la force des étudiants. Ils ont peur du regard des autres. Ils ont peur, à l'UQAM, d'être limités, pour un nombre important, à un enseignement de 1^{er} cycle. [...] Ils ont peur que l'organisme universitaire ne puisse supporter tous les conflits en germe dans les rapports entre les départements et les modules. Ils ont peur d'être aussi divisés entre eux et livrés de ce fait à l'arbitrage d'instances supérieures. [...]

On ne pourra construire (si c'est possible et si c'est souhaitable) une nouvelle institution que sur la base d'un pari, et en prenant un très grand risque, avec une audace extrême, avec une très grande désinvolture, et en toute indépendance d'esprit. [...]

Si l'on ne peut y mettre le prix, on ne pourra construire qu'une institution moyenne, ou même médiocre, sans cesse secouée par des crises plus ou moins habituellement masquées. [...] L'analyseur a fonctionné. Il a montré beaucoup de fatigue collective [...] comme lorsqu'on se regarde dans le miroir et qu'on a un visage fatigué, usé, un regard un peu fuyant.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 3.2
La mise en place effective de l'UQAM (décembre 1968 à septembre 1969)

ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX

Hiver 1969**15 février**

- Dépôt du rapport du Comité de planification de l'UQAM: 700 pages, en quatre volumes, d'inventaires et de rapports techniques.

16 février

- Création par les directions des écoles d'origine d'un Comité de régie de l'UQAM chargé d'assurer la mise en place de la nouvelle institution. Inclusion de hauts fonctionnaires. Présidence du sous-ministre Arthur Tremblay.

Février

- Création par le Comité de régie de l'UQAM du sous-comité de coordination et de mise en place des programmes de formation.

19 mars

- Proposition des professeurs Bruno Deshaies et Philippe Barbaud au Comité de régie en faveur de la création d'un groupe de travail chargé de dégager les conséquences de la création de l'UQAM pour les professeurs des institutions préalables. Proposition battue.

22 mars

- Annonce dans *Le Devoir* des programmes de l'UQAM et invitation aux étudiants à faire une demande d'admission au programme de leur choix.

26 mars

- Première présence au Comité de régie de l'UQAM du président de l'UQ et de ses quatre vice-présidents.

9 avril

- Promulgation des lettres patentes créant officiellement l'UQAM.
- Nomination de Léo A. Dorais en tant que recteur de l'UQAM.
- Proposition des vice-présidents Maurice Boisvert et Louis Berlinguet au Comité de régie de l'UQAM de créer dans chaque département une équipe initiale, c'est-à-dire un comité d'étude des candidatures aux postes de professeurs. Important processus de décentralisation.

Fin avril

- Réunions des équipes départementales initiales pour étudier les candidatures aux postes de professeurs de l'UQAM.

14 mai

- Mise en place d'un comité d'appel de six membres (dont cinq professeurs) pour les professeurs mécontents de la décision de l'équipe initiale de leur département. Il est prévu que ce comité fera une recommandation au recteur qui prendra une décision finale et sans appel.

Tableau 3.2 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX**Été 1969**

- Création, sans beaucoup de formalisme, de 6 familles, de 18 départements, de 3 sections susceptibles de se transformer en département, de 32 modules et d'un Centre de recherche en didactique, alors plus ou moins officiel.
- Mise en place d'une mineure en sexologie.

Juin

- À cause des délais du Ministère à faire parvenir leurs subventions de fonctionnement aux universités, nécessité pour l'UQAM d'emprunter pour payer ses employés et ses fournisseurs.
- Création de l'Association des responsables des départements.

Juillet

- Nomination par le recteur Dorais des responsables des départements.
- Octroi à ceux-ci de deux dégrèvements d'enseignement et d'une prime de direction. Ils sont mécontents de la décision du recteur quant au montant de la prime et au fait qu'elle varie selon la taille des départements. Ils le lui font savoir.
- Les directeurs de module n'ont droit à aucune prime de direction. Ils manifestent leur mécontentement sans trop savoir que faire.

24 et 25 juillet

- Rencontre de Léo A. Dorais et de René Hurtubise avec les futurs professeurs de l'UQAM, encore sans contrat.

30 juillet

- Dissolution du Comité de régie.

Août

- Création de la direction départementale et nomination de Julien Laperrière comme directeur.
- Distribution par le recteur des 20 premiers congés de perfectionnement accordés aux professeurs.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 3.3

L'an 1 de l'UQAM: la difficile émergence d'une université nouvelle issue de cinq établissements préalables (septembre 1969 à août 1970)

ÉVÉNEMENTS CLEFS

OU DÉCISIONS STRATÉGIQUES

PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES

Automne 1969**Les premières****10 septembre:**

- Ouverture de la session d'automne:
 - 4619 étudiants à temps plein,
 - 6630 étudiants à temps partiel.
- Première semaine de la rentrée, consacrée principalement à faire connaître la spécificité de l'UQAM et ses structures de gestion.
- Premier cours.
- Présence du recteur sur toutes les scènes internes et externes, y compris à l'émission de Lise Payette, *Femmes d'aujourd'hui*.
- Premières évaluations des enseignements.
- Premières entrées à l'UQAM de fonds externes de recherche: subventions de rattrapage du MEQ.
- Premières réunions des conseils de module.
- Détermination dans l'action des pouvoirs des départements et des assemblées départementales.
- **14 octobre:** Nomination des membres du CA créant officiellement le Conseil d'administration en tant qu'instance décisionnelle de l'UQAM.
- **16 octobre:** Première réunion du Conseil d'administration, ratification des engagements et des nominations, création d'un comité de négociation et adoption du premier organigramme de l'UQAM.
- **7 novembre:** Deuxième réunion:
 - rejet du chapeau de l'UQ en matière de négociation,
 - obligation pour tout employé de l'UQAM d'obtenir une permission avant d'aller travailler dans un comité de l'UQ.
- **23 décembre:** Première réunion de la Commission des études:
 - autorisation donnée au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, René Hurtubise, de mettre en tutelle le module et le département de philosophie.

Gestion des espaces

- Location du pavillon Louis-Jolliet.

Situation financière

- Découverte par le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux finances des problèmes structurels de financement de l'UQAM.
- Pression du Conseil d'administration de l'UQAM sur l'UQ pour une révision de son premier budget.

Crises externes perturbant l'UQAM

- Appui de l'APUQ à la contestation du « bill 63 » visant à permettre aux parents de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants et invitation aux professeurs de se rendre manifester à Québec. Étudiants et professeurs quittent nombreux leurs cours. Appel du recteur Dorais demandant à la communauté de l'UQAM d'éviter de se laisser entraîner dans tous les mouvements de protestation qui déferlent sur la Province.

Crise dans les relations entre l'UQAM et l'UQ

- **1^{er} novembre:** Rencontre des dirigeants de l'UQ et de l'UQAM pour tenter d'identifier et de régler leurs nombreux différends.
- Progrès minime.

Problèmes de gestion du personnel

- **20 novembre:** Lettre du recteur Dorais à Robert Féger s'objectant à la création d'une association des directeurs de module.
- Refus des directeurs de module d'obtempérer.

Tableau 3.3 (suite)

ÉVÉNEMENTS CLEFS OU DÉCISIONS STRATÉGIQUES	PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES
Hiver 1970	
Les premières	Situation financière difficile
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan des six premiers mois dressé par le recteur et les vice-recteurs. ▪ Premières élections des vice-doyens, des directeurs de département et des directeurs de module. ▪ Janvier et février: Approbation au sein de l'UQAM des modifications de presque tous les programmes. Contestation des travaux de la sous-commission du 1^{er} cycle par le vice-doyen de la famille des lettres, Pierre Grenier, membre également de la Commission des études ▪ Approbation interne des nouveaux programmes, dont les quatre programmes de 1^{er} cycle en affaires culturelles et les trois premières maîtrises : histoire, études littéraires et science politique. ▪ Nouveau contrat d'une seule année accordé tant aux nouveaux qu'aux anciens professeurs. ▪ Première évaluation des professeurs par les assemblées départementales : opération pénible ; manque d'expérience dans le domaine. ▪ Janvier: Mise en place des sous-commissions : <ul style="list-style-type: none"> – sous-commission du 1^{er} cycle, – sous-commission des études avancées et de la recherche, – sous-commission d'engagements, d'évaluation et de promotion des professeurs. ▪ 24 février: Nouvelles règles d'admission des adultes : 25 ans et expérience pertinente. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gel des postes d'enseignement et création d'un comité chargé d'étudier toute future demande d'engagement de nouveaux personnels. <p>Les crises majeures, structurelles et conjoncturelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La crise du département et du module de philosophie (d'octobre 1969 à avril 1970) : cas isolé ou échec de la double structure ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affrontement du module et du département. ▪ Mise en tutelle du département. ▪ Modification du programme du module, à la suite de laquelle certains professeurs ne retrouvent pas les cours qu'ils ont l'habitude de donner. ▪ 8 avril: Décision du CA de ne renouveler aucun contrat des professeurs de philosophie et de confier au comité de tutelle du département le mandat de procéder à l'étude des candidats en fonction des besoins du nouveau programme du module. 2. L'affaire Lapassade et Bilan 1970 (février à avril 1970) : rejet de l'autogestion et de la démocratie directe ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Invitation à l'automne 1969 du sociologue français Georges Lapassade par le recteur Dorais pour venir étudier les structures et les modes de fonctionnement de l'UQAM. ▪ Transformation d'une mission d'étude en une activité d'animation du milieu. ▪ Demande des organisateurs de Bilan 1970 d'annuler les cours des 8, 9 et 10 avril pour faciliter la participation à Bilan 1970 des professeurs, des étudiants, des cadres et des employés de soutien. ▪ Objection de l'APUQ à l'annulation des cours. ▪ Décision de la Commission des études d'annuler les cours. ▪ Transformation par quelques leaders étudiants du processus de bilan en une opération de démocratie directe. Participation décevante des professeurs et des étudiants. Toutefois, les professeurs d'art et de sciences de l'éducation sont ceux qui ont le plus participé à cette opération. ▪ Participation exceptionnelle des employés de soutien.

Tableau 3.3 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CLEFS OU DÉCISIONS STRATÉGIQUES	PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES
Hiver 1970 (<i>suite</i>)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 avril: Création du Comité exécutif de l'UQAM. ▪ 8, 9 et 10 avril: Bilan 1970 ▪ Premiers diplômés de l'UQAM (58 finissants). ▪ Premier déficit de l'UQAM, au 31 mai 1970: 168 508 \$. ▪ Déficit occasionné par le Centre de transition des maîtres. 	<p>3. La crise du non-réengagement de 45 professeurs (8 avril 1970 à l'hiver 1971): l'échec de l'autogestion départementale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 avril: Appel de l'exécutif de l'APUQ contre la décision de l'université de non-réengagement de 45 professeurs. ▪ 21 mai: Double résolution de l'assemblée générale de l'APUQ: <ul style="list-style-type: none"> – réengagement de tous les professeurs à l'emploi de l'UQAM en 1969-1970, – compensation d'une année de salaire pour les professeurs non réengagés.
<p>Gestion des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de construire une annexe au pavillon Émile-Gérard pour loger les laboratoires des professeurs de sciences. Émission d'une obligation de trois millions. ▪ Décision d'aménager le pavillon Louis-Jolliet selon le modèle des aires ouvertes et paysagées. ▪ 26 février: Décision de fermer le Centre de transition des maîtres situé à Ville Saint-Laurent. ▪ 8 avril: L'UQAM devient propriétaire de l'édifice des Beaux-Arts, de l'École d'architecture et du terrain Kimberly, au nord de la Place des Arts. ▪ 8 avril: Décision du CA de l'UQAM de ne pas renouveler les contrats de quelque 45 professeurs. ▪ 6 mai: Création de la Commission administrative de l'UQAM. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 juin: Appel de l'assemblée générale de l'APUQ à l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU). ▪ 12 juin: Mise en place du Comité pour la défense des trente, qui servira de base à la création du SPUQ. Ce comité met de l'avant une triple stratégie: <ul style="list-style-type: none"> – appel à l'opinion publique; – contestation de la décision de l'UQAM auprès du ministère du Travail; – demande à l'UQ de mettre l'UQAM sous tutelle. ▪ L'UQ appuie d'abord l'UQAM. Pour sa part, l'UQAM s'engage à respecter les futures recommandations du ministère du Travail.
	<p>4. La crise des primes de direction (mai): coup de force des directeurs de module ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Double demande de l'Association des directeurs de module: <ul style="list-style-type: none"> – même prime que les directeurs des départements, – même prime pour tous les directeurs de module, peu importe la taille de leur unité. ▪ Menace de boycott des inscriptions. ▪ Acceptation par l'Université des demandes de l'Association. <p>5. Le problème du non-paiement des frais de scolarité: mise en place par l'UQAM d'un processus pour retenir les notes des étudiants qui n'ont pas payé leurs frais de scolarité (été).</p> <p>6. Difficile intégration à la vie de la nouvelle UQAM des professeurs d'arts et de sciences de l'éducation.</p> <p>7. Problèmes du secteur d'économie et administration: manque de postes de professeurs; demandes de rémunération hors échelle; idéologie différente, tant chez les professeurs que chez les étudiants.</p>

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 3.4

L'an 2 de l'UQAM: planification stratégique et resserrement des processus opérationnels de gestion (septembre 1970 à novembre 1971)

ÉVÉNEMENTS CLEFS

ET DÉCISIONS STRATÉGIQUES

PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES

Automne 1970

Les premières

- **15 septembre:** Réunion spéciale de la Commission des études sur la formation des maîtres et les sciences de l'éducation. Participation des fonctionnaires du ministère de l'Éducation et des cadres supérieurs de l'UQ.
- **6 octobre:** La Commission des études demande la convocation de la sous-commission d'engagement, d'évaluation et de promotion des professeurs et s'interroge sur la pertinence de mettre en place une sous-commission des activités professionnelles extérieures.
- Première opération de planification de l'UQAM, pour répondre à ses propres besoins, mais aussi aux demandes de l'Université du Québec, du Conseil des universités et du ministère de l'Éducation. Véritable engouement pour la planification:
 - mise en place d'une équipe de spécialistes et de mécanismes de consultation;
 - réception de nombreux mémoires de la part des unités de base;
 - Journée d'étude du samedi 19 décembre.
- 333 des 1000 cours de la session d'automne 1970 sont donnés par des chargés de cours. Dans leur charge normale d'enseignement, les professeurs n'assurent que 58,3% des cours.
- Demande, accompagnée de menaces, de la part du module d'administration et d'économie pour obtenir pour son département vis-à-vis plus de postes de professeurs.
- Pressions des professeurs d'administration et d'économie pour être payés hors échelle, grâce à un ajout de cinq ans d'expérience.

Situation financière difficile

- Constat d'une baisse des clientèles par rapport aux prévisions et premier enclenchement d'une politique de resserrement des dépenses et de rationalisation des opérations.

Crises externes perturbant l'UQAM

- **14 octobre:** Dans le cadre de la crise d'Octobre 1970, assemblée au Gesù à laquelle participent des étudiants, des professeurs, Robert Lemieux et Charles Gagnon. Analyse de la crise et mouvement de sympathie pour le FLQ.
- Fermeture de l'UQAM par décision de son recteur (aucune autre université québécoise n'est alors aussi directement touchée). Lettre au recteur du ministre de l'Éducation, Guy Saint-Pierre, rappelant les responsabilités des institutions publiques et parapubliques dans ces heures difficiles.

Gestion des espaces

- Décision de retarder de 10 jours l'ouverture de la session d'automne à cause du retard dans l'aménagement de certains pavillons, mais aussi d'une augmentation de 45% du nombre de cours à la suite de la révision des programmes de l'hiver 1970 et de l'ouverture d'une deuxième année du baccalauréat.
- Crise de l'aménagement à aires ouvertes et paysagées du pavillon Louis-Jolliet.

Problèmes de gestion courante

- Difficultés de fonctionnement de plusieurs services et de plusieurs unités universitaires.

Tableau 3.4 (suite)

ÉVÉNEMENTS CLEFS ET DÉCISIONS STRATÉGIQUES	PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES
Hiver et été 1971	
<p>Les premières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation définitive du plan quinquennal de développement de l'UQAM pour 1971-1975. ▪ Décision de l'UQAM de mettre en place un système de rationalisation des choix budgétaires (RCB ou PPBS). Cette décision est interprétée par les employés comme l'annonce d'une politique visant la fermeture de programmes, de départements et de services. ▪ La création de nouveaux centres de recherche s'ajoutant au Centre de recherche en didactique: le Centre de recherche en environnement de Montréal (CREM), le Centre interuniversitaire d'études européennes (CIEU) et le Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (CRESALA). ▪ Protocole d'échanges de crédits interuniversitaires et de frais de scolarité entre les universités montréalaises: reconnaissance indirecte par ses concurrents immédiats de la qualité de l'enseignement donné à l'UQAM. ▪ Rattachement des programmes de 2^e et 3^e cycles à la structure départementale. ▪ Avril: Appui moral et financier à l'Opération 72, visant par l'animation à assurer l'orientation, la rationalisation et la départementalisation du secteur des arts. ▪ 22 juin: Création surprise par la Commission de études d'un module, sans demande de la base: le module d'études littéraires et de linguistique. <p>Gestion des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 janvier: Décision du Comité exécutif de situer le futur campus à l'emplacement Kennedy-Place des Arts. 	<p>Situation financière difficile</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 janvier: Proposition du Comité exécutif de l'UQAM de geler ce qui reste dans les centres de coût jusqu'à la clarification de la situation financière de l'établissement. ▪ États financiers au 31 mai: surplus de 14 295\$ ▪ 15 juin: L'UQAM ne connaît pas encore son budget pour 1971-1972. ▪ Nature des crises (Godefroy-M. Cardinal: <i>Les réflexions d'un désœuvré</i>) ▪ Problèmes de fonctionnement, de manque de ressources ou de coordination: <ul style="list-style-type: none"> – à la gestion départementale; – au bureau du registraire; – dans la plupart des services; – dans la gestion des cadres; – dans la gestion des engagements; – dans la répartition des postes de professeurs, entre les secteurs et les départements; – dans la coordination des modules et des départements; – dans la gestion du perfectionnement des professeurs; – dans la coordination des activités d'enseignement et des services. ▪ Destitution ou démission de cadres ou de membres des principales instances institutionnelles: <ul style="list-style-type: none"> – du vice-recteur à la planification et au développement, Marcel Gagnon (févr.); – du registraire, Jean-Jacques Jolois (avril); – du directeur de la gestion départementale, Julien Laperrière (avril); – du vice-recteur exécutif, Godefroy-M. Cardinal (juin); – de Jacques Lazure comme membre du Comité exécutif, puis du Conseil d'administration; – d'Alfred Dubuc, en tant que membre de la Commission des études; celui-ci reviendra cependant sur sa décision.
	<p>Difficiles relations du monde universitaire et des services</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 mars: La Commission des études blâme la Commission administrative pour n'avoir pas répondu avec diligence à une demande d'étude de l'opportunité de la session d'été. Elle demande aussi à cette instance de se joindre au secteur académique pour assurer une véritable rationalisation de l'université.

Tableau 3.4 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CLEFS

ET DÉCISIONS STRATÉGIQUES

PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES

Hiver et été 1971 (*suite*)

- **8 mars:** Proposition de compromis du Comité exécutif acceptant la recommandation du service d'urbanisme de la Ville de Montréal de situer le futur campus central de l'UQAM à l'est de la rue Saint-Laurent, sous réserve de garder, pour développement futur, le terrain Kennedy-Place des Arts.
Appui du conseiller du premier ministre Robert Bourassa, Paul Desrochers, à la position de l'UQAM et décision définitive concernant la localisation du futur campus central de l'UQAM.
- **9 février:** Acquisition de la Palestre nationale comme premier centre sportif de l'UQAM.

Gestion des personnels**9 février**

- Décision du CA de donner aux professeurs non titulaires d'une maîtrise un délai de deux ans pour obtenir ce diplôme (sauf les professeurs en arts).
- Décision du CA d'offrir un troisième contrat d'un an aux professeurs sans maîtrise pour l'année 1971-1972.
- Critique au CA de Jacques Lévesque déplorant que des départements accordent des renouvellements de contrat à des professeurs trop incompetents pour enseigner.
- Attribution de congés de perfectionnement à des professeurs pour l'année 1971-1972 à partir d'un nouveau processus plus décentralisé qui alloue les perfectionnements aux départements, qui distribuent ensuite les bourses à l'interne. Ce modèle avait été âprement défendu, l'année précédente, par le département d'histoire.
- Ouverture pour 1971-1972 de 17 postes de professeurs et autorisation de 7 remplacements.

Difficiles relations entre l'UQAM et l'UQ au cours de l'an 2

- Alourdissement des négociations avec le SEUQAM, l'APUQ et le SPUQ à cause de la nécessité d'obtenir de l'UQ des autorisations de dépôts.
- Plainte du vice-recteur à l'administration et aux finances, Luc Bernier, de ne pouvoir négocier le budget de fonctionnement de l'UQAM directement avec le MEQ.
- Blâme de l'INRS par la Commission des études de l'UQAM pour avoir annoncé des programmes avant leur approbation par le Conseil des études de l'UQ.
- Blâme de Gérard Martin au recteur Dorais pour avoir accordé des primes trop élevées aux directeurs de module de son établissement.
- Blâme de l'Assemblée des gouverneurs à l'UQAM pour avoir mis en place une politique de baccalauréat par cumul de certificats, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil des études.
- Condamnation par le vice-président Maurice Boisvert de la politique de l'UQAM d'admission conditionnelle d'étudiants à qui il manque un ou deux cours pour obtenir leur DEC.
- Paiement par l'UQ d'une indemnité humanitaire aux professeurs non réengagés par l'UQAM à l'hiver 1970.

Tableau 3.4 (*suite*)

ÉVÉNEMENTS CLEFS

ET DÉCISIONS STRATÉGIQUES

PROBLÈMES ET CRISES MAJEURES

Automne 1971**Les premières**

- Ouverture de cinq nouveaux programmes de maîtrise: économie, mathématique, psychologie, sciences religieuses et sociologie.
- Cheminement avancé de deux projets de doctorat: science politique et psychologie.
- **20 octobre:** En pleine période de grève, le CA de UQAM accepte le plan quinquennal de l'UQAM et la localisation du futur campus central au coin de Saint-Denis et Sainte-Catherine.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Tableau 3.5

Gestion du personnel et des relations de travail à l'UQAM dans le cadre de l'UQ et du contexte du Québec de la fin des années 1960 et du début des années 1970 (juin 1969 à novembre 1971)

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ) ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)

Été 1969

16 juin

- Offre du recteur Dorais aux futurs professeurs de l'UQAM d'un contrat de travail de dix mois. Première proposition salariale.
- Proposition d'une charge d'enseignement de deux cours par session pour l'année universitaire 1969-1970, offre pourtant non prévue au protocole de l'UQ. Cette charge d'enseignement sera considérée par les professeurs comme un droit acquis.

21 juillet

- Deuxième offre salariale de Léo A. Dorais aux futurs professeurs de l'UQAM: augmentation minimale de 5% du salaire de l'année précédente. Cette offre laisse cependant en suspens le double problème de la classification des professeurs et de la comptabilisation de leurs années d'expérience acquises avant leur engagement par l'UQAM.

31 juillet

- Léo A. Dorais accorde aux responsables des départements des primes annuelles de 250\$ à 1250\$, selon la taille de l'unité qu'ils dirigent. Refus d'accorder des primes de même type aux directeurs de module.
- Tentative de deux groupes de professeurs d'obtenir une accréditation syndicale.

26 août

- Accréditation de l'Association des professeurs de l'Université du Québec (APUQ), animée principalement par d'anciens professeurs du Collège Sainte-Marie

28 août, 17 h

- Date butoir fixée aux professeurs par le recteur de l'UQAM pour répondre à son offre d'engagement en tant que professeur pour l'année universitaire 1969-1970. 21% des professeurs engagés ont leur doctorat, 30% en préparent un. De nombreux professeurs acceptent l'offre «sous réserve de la convention collective à venir avec l'APUQ».

Août

- Distribution par le recteur Dorais des 20 premiers congés de perfectionnement accordés aux professeurs dans le cadre d'un programme mis en place par l'UQ et payé par le ministère de l'Éducation.

Tableau 3.5 (suite)

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)	L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ) ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)
Automne 1969	
11 septembre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre tardive du directeur du personnel de l'UQAM pour annoncer leur non-engagement à certains employés de soutien des établissements préalables dont les services ne sont plus requis. 	16 octobre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination des membres du comité patronal de négociation. 11 décembre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt du projet de convention collective de l'APUQ.
Hiver 1970	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tentative infructueuse des employés de soutien de se regrouper dans un syndicat. Janvier <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension aux employés de soutien du régime de retraite d'abord accordé aux professeurs. Mesure rétroactive à septembre 1969. 	28 janvier <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt auprès de l'APUQ du projet patronal de convention collective. Ce dépôt n'est que partiel. Les principaux objets de litige apparaissent néanmoins: définition de la charge d'enseignement de chaque professeur; comptabilisation des années d'expérience, acquisition de la permanence, sécurité d'emploi, durée de la convention collective, rétroactivité et opposition de l'APUQ à certains règlements de l'Université du Québec déjà acceptés et aux règlements généraux en préparation.
8, 9 et 10 avril <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation massive des employés de soutien à Bilan 1970. Ceux-ci découvrent en même temps leur non-reconnaissance au sein de l'institution et la possibilité qui leur est offerte d'analyser leur situation et de se faire entendre. 	Février <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'UQAM se trouve aux prises avec le problème de l'évaluation des professeurs et du renouvellement des engagements, alors que survient la fin de la période de probation des ex-professeurs du SPEQ et que la négociation avec l'APUQ est à peine enclenchée.
	26 février <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décision de l'UQAM de redonner aux professeurs un nouveau contrat d'une seule année.
	8 avril <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre du président de l'APUQ s'opposant à la décision du CA de l'UQAM de ne pas renouveler les contrats d'une quarantaine de professeurs, à la suite des recommandations des assemblées départementales et du comité de tutelle du département de philosophie.
	1^{er} mai <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence du président de l'APUQ à l'Assemblée des gouverneurs pour s'opposer à certains règlements réseau et particulièrement à l'emploi des titres universitaires traditionnels.
	21 mai <ul style="list-style-type: none"> ▪ Double résolution de l'Assemblée générale de l'APUQ: <ul style="list-style-type: none"> – réengagement de tous les professeurs à l'emploi de l'UQAM en 1969-1970; – compensation d'une année de salaire pour les professeurs non réengagés.

Tableau 3.5 (*suite*)

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)	L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ) ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)
Été 1970	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle politique du Conseil d'administration de l'UQAM: premier contrat d'une année, deux contrats de deux ans et acquisition de la permanence par les professeurs au moment du renouvellement d'un quatrième contrat, après cinq ans à l'UQAM. Comptabilisation à partir du premier contrat de travail signé par l'UQAM et l'APUQ. ▪ Décision surprenante de l'Université de ne pas négocier avec l'APUQ durant la période d'été.
	<p>2 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appel de l'Assemblée générale de l'APUQ à l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU).
	<p>8 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Première assemblée du SPUQ, constitué alors d'un professeur et de deux conseillers de la CSN.
	<p>12 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place du Comité pour la défense des trente.
	<p>Juillet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement, à la dernière minute, par le recteur et un comité <i>ad hoc</i>, du dossier du perfectionnement des professeurs pour 1970-1971. Le recteur reconnaît cependant le principe que la Commission des études, en temps normal, devrait fixer les critères servant à distribuer ces bourses de perfectionnement. Vive contestation des critères et de la distribution par le département d'histoire, dont un seul membre a obtenu une bourse.
<p>13 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accréditation du Syndicat des employés de soutien de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM), local 1294 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). ▪ Ce syndicat réunit plusieurs corps de métier: personnels de bureau, ouvrier spécialisés, professionnels, etc. 	<p>14 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SPUQ compte 157 adhérents et fait campagne pour obtenir l'appui de la majorité des professeurs.
	<p>24 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité exécutif reçoit un rapport d'un comité chargé de classer les professeurs du secteur des arts. Par la résolution 70 E 70, il accepte les critères et la classification proposés, à la satisfaction de la très grande majorité des professeurs touchés.
	<p>Fin de l'an 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Après une première année de fonctionnement, l'UQAM n'a toujours pas de politique claire et acceptée par tous en matière d'allocation des postes, d'évaluation du rendement et de perfectionnement des professeurs. Fort mécontentement à ce sujet de plusieurs départements et unités apparentés ainsi que de nombreux professeurs.

Tableau 3.5 (suite)

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)	L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ) ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)
Automne 1970	
<p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création par l'UQAM d'un véritable service du personnel des employés de soutien. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tentative de mettre en place à l'UQAM un troisième syndicat: celui des démonstrateurs, appariteurs et correcteurs.
<p>Négociation avec les employés de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11 novembre: début des négociations. ▪ 23 décembre: demande de conciliation. 	<p>Octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Assemblée des gouverneurs vote, de façon unilatérale, une nouvelle politique de perfectionnement des professeurs.
	<p>Négociation avec les professeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{er} septembre: Entente à la table de négociation. ▪ 10 septembre: Approbation par le Conseil d'administration de l'entente survenue à la table de négociation. ▪ Processus d'approbation prévu: Étude d'un projet par l'Assemblée générale de l'APUQ, suivie d'un vote spécial dans les jours qui suivent pour permettre à tous les membres de se prononcer. ▪ Double rejet par l'Assemblée générale de la procédure et de l'offre patronale. ▪ Démission de l'exécutif de l'APUQ. ▪ Nouvelle réunion de l'Assemblée générale de l'APUQ qui vote le principe que l'APUQ ne s'opposera pas à l'accréditation du SPUQ et nomination d'un nouvel exécutif dont la présidente, Andrée Beaulieu-Green, est l'une des principales leaders du Comité pour la défense des trente et du SPUQ. ▪ L'UQAM accepte la recommandation du ministère du Travail dans le dossier du non-renouvellement des contrats de professeurs à l'hiver 1970. ▪ 19 octobre: Assemblée de fondation du SPUQ et élection d'un premier exécutif. ▪ 30 octobre: Demande d'accréditation du SPUQ incluant les vice-doyens, les directeurs de département, les directeurs de module et les directeurs des centres de recherche. ▪ Novembre: Collecte par le SPUQ des doléances et des aspirations des professeurs et préparation d'un nouveau projet syndical de convention collective. ▪ Mise en place des structures syndicales. ▪ 3 décembre: L'Assemblée générale du SPUQ accepte un nouveau projet de convention collective en vue d'une présentation à la partie patronale. ▪ Télégramme du SPUQ à l'UQAM demandant de surseoir à la désignation des nouveaux représentants des professeurs aux instances de l'UQAM.

Tableau 3.5 (suite)

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)	L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ) ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)
Hiver 1971	
<p>15 février</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relance des négociations. ▪ Blocage sur les salaires, la classification et la rétroactivité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 janvier: Accréditation du SPUQ. Décision du commissaire enquêteur d'inclure dans l'unité d'accréditation les vice-doyens, les directeurs de département, les directeurs de module et les directeurs de centre de recherche.
<p>17 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les employés de soutien quittent leur travail pour se réunir en assemblée générale et votent à 66 % en faveur d'une proposition donnant à leur exécutif le mandat, au besoin, de faire parvenir un avis de grève. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 janvier: Contestation par l'UQAM de l'appartenance des vice-doyens et des directeurs de département à l'unité d'accréditation. ▪ Poursuite des négociations parallèlement à celle du SEUQAM. ▪ Blocage des négociations.
<p>21 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoi de l'avis de grève. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise des négociations à l'automne 1971.
<p>22 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvel offre patronale; nouveau vote des syndiqués en faveur de la grève. 	
<p>31 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau dépôt patronal. ▪ Nouveau rejet syndical par un vote de 199 pour et 189 contre. ▪ Nouveau vote en faveur de la grève. 	
31 mars au 7 avril: grève du SEUQAM	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première grève légale au sein du réseau de l'UQ. ▪ Respect des lignes de piquetage par les professeurs et les étudiants. ▪ Signature d'une première convention entre l'UQAM et un syndicat d'employés. ▪ Euphorie chez les employés de soutien. ▪ Première convention collective négociée et signée au sein de l'UQ. ▪ Signature d'un protocole de retour au travail permettant aux professeurs de recevoir leur plein salaire. ▪ Ajout par le Comité exécutif de l'UQAM d'une semaine au calendrier universitaire. 	
Été 1971	
	<p>23 août</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre du secrétaire du SPUQ, Claude Corbo, invitant les membres du syndicat à ne pas participer au processus d'évaluation du rendement de leurs collègues avant que l'UQAM et le SPUQ n'en soient venus à une entente à ce sujet.

Tableau 3.5 (suite)

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)	L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ) ET LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)
Automne 1971	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{er} septembre: Décision du tribunal du travail de maintenir les vice-doyens et les directeurs de département dans l'unité d'accréditation. Victoire syndicale. Les négociations de l'UQAM et du SPUQ ▪ 17 septembre: Première offre dite globale, finale et indivisible de l'UQAM. ▪ 21 septembre: Rejet par l'Assemblée générale du SPUQ de la dernière offre patronale à 95 % et mandat donné à l'exécutif, aussi à 95 %, de faire parvenir au besoin un avis de grève. ▪ Blocage principalement sur la charge d'enseignement, la permanence, la reconnaissance des années d'expérience avant l'UQ et la pertinence de mettre dans une convention collective des articles sur les pouvoirs de la Commission des études et le rôle de l'Assemblée départementale. ▪ 7 octobre: L'UQAM envoie par la poste aux professeurs la dernière offre patronale, présentée cependant sous forme de schéma et non d'articles d'une convention collective. Le syndicat accuse l'UQAM de non-respect de l'équipe syndicale de négociation. ▪ 8 octobre: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vote de grève du SPUQ à 88 % des votants. ▪ Article du recteur Dorais dans les journaux défendant la position patronale. ▪ Réunion du Comité exécutif de l'UQAM et appui du dépôt patronal. ▪ 12 octobre: Réunion du Conseil d'administration de l'UQAM et appui du dépôt patronal. ▪ 13 octobre: Rejet à 89 % de la dernière offre patronale; vote de grève à 89 %. Déclaration du recteur Dorais disant ne pas connaître les objets de litige. ▪ 13 au 29 octobre: Grève du SPUQ: première grève au Québec d'un syndicat de professeurs d'université. ▪ Mise en place de piquets de grève. ▪ L'UQAM annonce que l'université est ouverte et demande aux employés de soutien de se rendre à leur travail et aux étudiants de se présenter à leurs cours. ▪ 29 octobre: Première entente négociée de l'UQAM avec un syndicat de professeurs. ▪ 1^{er} novembre: Double protocole de retour au travail, signé par l'UQAM avec le SPUQ et le SEUQAM. ▪ Maintien du calendrier universitaire prévu. ▪ Les professeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour que les objectifs de chaque cours soient atteints. ▪ 150 griefs suivront au cours des prochaines semaines, dont le grief collectif des professeurs oeuvrant en formation des maîtres.

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES
ET ACTEURS

1. Le Comité de planification de l'UQAM

L'annonce de la mise en place de ce Comité de planification a été faite par le ministre de l'Éducation, Jean-Guy Cardinal, le 16 octobre 1968, lors de l'annonce de la création de l'UQ et de l'UQAM. Ce comité a tenu cinq réunions, de novembre 1968 à janvier 1969. Il a remis son rapport le 15 février 1969. Il était présidé par le recteur du Collège Sainte-Marie, Paul-Émile Gingras. Yoon Renaud en était le secrétaire.

LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

Germain Gauthier

Louis Rousseau

Pierre Martin

Gérald Martin

Bernard Landry

LES MEMBRES DE LA MISSION DE COORDINATION DES INSTITUTS DE FORMATION DES MAÎTRES

Serge Lamarche

Sœur Fernande Bélisle

Claude Dubeau

LES REPRÉSENTANTS D'AUTRES UNIVERSITÉS

Maurice Labbé

Université de Montréal

Michel Normandin

Université de Sherbrooke

Pierre Dagenais

École normale supérieure de l'Université de Montréal

Pierre Harvey

HEC

LES REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS PRÉALABLES**Paul-Émile Gingras***Collège Sainte-Marie***Louis-Philippe Boisseau***École normale Ville-Marie***Roger-P. Langlois***École normale de l'enseignement technique***Gérard Beaudry***École normale Jacques-Cartier***Claude Vidal***École des beaux-arts***LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS
DES INSTITUTIONS PRÉALABLES****Harel Malouin***Collège Sainte-Marie***Pierre Daigneault***École normale Ville-Marie***Guy Richard***École normale de l'enseignement technique***Bruno Deshaies***École normale Jacques-Cartier***Michel Savoie***École des beaux-arts***LES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS
DES INSTITUTIONS PRÉALABLES****Michèle Renaud***Collège Sainte-Marie***Roland Petit***École normale Ville-Marie***Pierre Lapointe***École normale de l'enseignement technique***Laurent Dugas***École normale Jacques-Cartier***Jean-François Brossin***École des beaux-arts*

2. Le Comité de régie de l'UQAM

LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE

Arthur Tremblay

Yves Martin

Louis Rousseau *

Pierre Martin *

Gérald Martin *

Bernard Landry *

Le Comité de régie de la future UQAM a été créé le 16 février par les directeurs des établissements initiaux, avec la bénédiction du ministère de l'Éducation. Ce comité a poursuivi son travail jusqu'à l'été 1969. Président : Arthur Tremblay. Secrétaire : Godefroy-M. Cardinal

L'astérisque indique que les participants ont fait partie auparavant du Comité de planification, soit 12 des 21 membres de ce Comité de régie.

LES REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS PRÉALABLES

Paul-Émile Gingras *
Collège Sainte-Marie

Louis-Philippe Boisseau *
*École normale
Ville-Marie*

Roger P. Langlois *
*École normale de
l'enseignement technique*

Gérard Beaudry *
École normale Jacques-Cartier

Jacques Zigby
École des beaux-arts

LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS

Harel Malouin *
Collège Sainte-Marie

Philippe Barbaud
École normale Ville-Marie

Claude Beaulieu
*École normale
de l'enseignement technique*

Bruno Deshaies *
École normale Jacques-Cartier

Claude Courchesne
École des beaux-arts

LES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

Michèle Renaud *
Collège Sainte-Marie

Jean-Claude Dubois
École normale Ville-Marie

Raymond Lamarche
*École normale
de l'enseignement technique*

Laurent Dugas *
École normale Jacques-Cartier

Louis Charpentier
École des beaux-arts

3. Le Conseil d'administration et le Comité exécutif de l'UQAM

Le Conseil d'administration tient sa première réunion le 16 octobre 1969 et le Comité exécutif, le 22 avril 1970. Tous les membres du Comité exécutif étaient d'abord membres du Conseil d'administration.

Un astérisque () permet de les identifier. Un ou deux professeurs ont siégé en même temps au Comité exécutif, au cours de l'an 1 et de l'an 2 de l'histoire de l'UQAM.*



Archives UQAM: 45U-910F301/1

Membres du Comité exécutif de l'UQAM, 1971.

De gauche à droite: Jacques Lévesque, René Hurtubise, Alexis Zinger, Lise Langlois, Léo A. Dorais, Roger Lafleur et Luc Bernier.

LES REPRÉSENTANTS SOCIOÉCONOMIQUES¹

Marcel Laurin *

Maire de ville Saint-Laurent

Hervé Belzile

Président de la compagnie d'assurance Mutuelle-Vie

Maurice Chartrand *

Directeur de la revue Commerce

LES ADMINISTRATEURS INSTITUTIONNELS, NOMMÉS À L'AUTOMNE 1969²

Léo A. Dorais *

Recteur

René Hurtubise *

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Luc Bernier *

Vice-recteur à l'administration et aux finances

LES PROFESSEURS

Première présence à partir du 4 février 1970; avec droit de vote, à partir du 20 février 1970

Jacques Lazure *

Département de sociologie

Jacques Lévesque *

Département de science politique

Jacques Peltier

Département d'administration et d'économie

André-René Matte

Département de linguistique

Norbert Coisman *

Département des sciences de l'éducation

-
1. Un quatrième représentant socioéconomique sera membre plus tard du Conseil d'administration: Mathieu Girard, directeur du centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE).
 2. En tant que secrétaire générale, Lise Langlois participe tant au Conseil d'administration qu'au Comité exécutif, avec droit d'intervention, mais sans droit de vote. Deux vice-recteurs s'ajouteront à la suite: Marcel Gagnon, vice-recteur à la planification et au développement, et Alexis Zinger, vice-recteur aux communications. Les deux seront aussi membres du Comité exécutif.

4. La Commission des études

La Commission des études est créée le 11 décembre et se réunit pour la première fois le 23 décembre 1969.

LES ADMINISTRATEURS INSTITUTIONNELS

Léo A. Dorais

Recteur

René Hurtubise

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Maurice Brossard

Doyen des études avancées et de la recherche

Jean-Marc Tousignant

Doyen adjoint du 1^{er} cycle

remplacé par Jacques Peltier

doyen du 1^{er} cycle

LES PROFESSEURS

Alfred Dubuc

Département d'histoire

Jacques Peltier, puis Michel Forest

en tant que vice-doyen de la famille des sciences économiques et administratives

François-Pierre Gagnon

Département de mathématique

Pierre Grenier

Vice-doyen de la famille des lettres

Denis Laforte

Directeur du module de science politique¹

Marcel Rafie

Département de sociologie

LES ÉTUDIANTS

Six postes sont prévus pour eux. Durant la période couverte par cet ouvrage, ils refusent de les occuper.

MEMBRE D'OFFICE

Jean-Jacques Jolois

Registraire

En tant que secrétaire générale, **Lise Langlois** participe à toutes les réunions de la Commission des études avec droit d'intervention, mais sans droit de vote.

1. Denis Laforte est aussi le président de l'Association des professeurs de l'UQAM.

5. Le Comité du budget et la Commission administrative

LE COMITÉ DU BUDGET

PREMIÈRE VERSION

QUATRE CADRES SUPÉRIEURS

Léo A. Dorais

Recteur

Albert Ferrari

*Vice-recteur à l'administration
et aux finances*

René Hurtubise

*Vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche*

Luc Bernier

Directeur des finances

Le premier comité du budget a été créé le 22 juillet 1969 et a été dissous le 4 juin 1970 après 25 réunions. La commission administrative a été formée le 6 mai 1970 et a tenu sa première réunion le 4 juin 1970. Comme l'indique son nom, le comité du budget a comme mandat de préparer le budget annuel de fonctionnement et de le recommander au conseil d'administration. Le mandat de la commission administrative est d'étudier les problèmes administratifs et financiers et de faire des recommandations au conseil d'administration pour améliorer le fonctionnement de l'université. La direction de l'université et les cadres sont fortement représentés dans ces deux instances. Les professeurs y sont en minorité. Ils sont représentés par les deux mêmes personnes au comité du budget et à la commission administrative, comme si peu de professeurs s'intéressaient à ces questions de budget et de gestion des ressources. Deux représentants des employés de soutien sont membres de la commission administrative. Les étudiants sont absents de ce comité et de cette commission.

DEUXIÈME VERSION

à partir du 30 octobre 1969

DIX CADRES

Léo A. Dorais

Recteur

Luc Bernier

*Vice-recteur à
l'administration
et aux finances*

René Hurtubise

*Vice-recteur à l'enseignement
et à la recherche*

Godefroy-M. Cardinal

Vice-recteur exécutif

Maurice Brossard

*Doyen des études avancées
et de la recherche*

Jean-Marc Tousignant

Doyen adjoint du 1^{er} cycle

Robert Dionne

Directeur des finances

Julien Laperrière

*Directeur de la gestion
départementale*

Lise Langlois

Secrétaire générale

Stéphane Barsony

Officier du budget

DEUX PROFESSEURS

Émile Lavallée

Jean-Marie Deporcq

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

*Le recteur, Léo A. Dorais
ou le vice-recteur exécutif, Godefroy-M. Cardinal*

HUIT AUTRES CADRES NOMMÉS D'OFFICE

Luc Bernier
Vice-recteur à l'administration et aux finances,

Marcel Gagnon
Vice-recteur à la planification et au développement

Robert Dionne
Directeur des finances

Louis-Philippe Boisseau
Directeur des services administratifs

Julien Laperrière
Directeur de la gestion départementale

Lise Langlois
Secrétaire générale

Daniel Lapointe
Adjoint à la gestion académique

Michel Lincourt
Délégué du vice-recteur à la planification et au développement

DEUX REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS

Émile Lavallée
Jean-Marie Deporcq

DEUX REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN

Alice O'Kane
René Larochelle

DEUX OBSERVATEURS PERMANENTS

Jacques Peltier
Doyen du 1^{er} cycle

Claude Magnan
Officier des relations de travail

6. Les sous-commissions

LA SOUS-COMMISSION DU 1^{er} CYCLE

PREMIÈRE VERSION

pour les années universitaires 1969-1970 et 1970-1971

RESPONSABLE

Jean-Marc Tousignant

Doyen adjoint du 1^{er} cycle

puis Jacques Peltier

Doyen du 1^{er} cycle

MEMBRES

Denis Bertrand

Département d'histoire

François Bilodeau

Département

d'études littéraires

Roger Gosselin

*Département d'administration
et d'économie*

Yvon Pageau

*Département des sciences
de la terre*

DEUXIÈME VERSION

à partir de juin 1971

Le doyen et le doyen adjoint du 1^{er} cycle

Les six vice-doyens

Huit directeurs de département

LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES AVANCÉES ET DE LA RECHERCHE

PREMIÈRE VERSION

pour les années universitaires 1969-1970 et 1970-1971

RESPONSABLE

Maurice Brossard

Doyen des études avancées et de la recherche

*MEMBRES***André Barsony***Département d'administration et d'économie***André Bernard***Département de science politique***Jean-Paul Bernard***Département d'histoire***Louis Dussault***Département des sciences de l'éducation***Madeleine Gagnon-Mahony***Département d'études littéraires et esthétique***Roger P. Langlois***Vice-doyen de la famille des sciences***Daniel Vocelle***Département de chimie***DEUXIÈME VERSION***à partir de juin 1971***De l'ancienne équipe, seuls Maurice Brossard et Daniel Vocelle restent en fonction.****Les autres sont choisis selon leur contribution aux études avancées et à la recherche.****SOUS-COMMISSION D'ENGAGEMENT, D'ÉVALUATION ET DE PROMOTION DES PROFESSEURS¹***RESPONSABLE***Julien Laperrière***Directeur de la gestion départementale**MEMBRES***André Dugas***Département de linguistique***Mauro Malservisi***Département d'administration et d'économie*

1. Cette sous-commission n'a existé que pendant quelques mois.

7. Les cadres supérieurs et les directeurs des services

LES CADRES SUPÉRIEURS

Léo A. Dorais

Recteur

René Hurtubise

Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Godefroy-M. Cardinal

Vice-recteur exécutif

Lise Langlois

Secrétaire générale, responsable des relations de travail

Luc Bernier

Vice-recteur à l'administration et aux finances

Alexis Zinger

Vice-recteur aux communications

Marcel Gagnon

Vice-recteur à la planification et au développement

LES DIRECTEURS DES SERVICES

LA GESTION DES AFFAIRES ACADÉMIQUES

Maurice Brossard

Doyen des études avancées et de la recherche

Paul-Émile Gingras, remplacé par Jacques Peltier

Doyen du 1^{er} cycle

Jean-Marc Tousignant

Doyen adjoint du 1^{er} cycle

Julien Laperrière

Directeur de la gestion départementale

Julien Laperrière, remplacé par André Barsony

Directeur de la gestion académique

André Barsony

Doyen de la gestion académique

Jean-Jacques Jolois, remplacé par Denis Laforte

Registraire

Jean-Yves Richard*Adjoint au recteur pour les affaires étudiantes***Louis Savard***Adjoint au recteur pour le développement***Edmond Labelle***Directeur de l'éducation permanente***Jean-Yves Gendreau***Directeur des bibliothèques***Pierre Daigneault***Directeur du Bureau institutionnel de recherche***AUTRES DIRECTIONS****Louis-Philippe Boisseau***Directeur des services administratifs***Gilles Robert***Directeur du service de l'information***Robert Dionne***Directeur des services financiers***Jacques Zigby remplacé par Pauline Peltier***Directeur de la gestion des ressources humaines***Jean Beaubien***Directeur du service d'entretien et d'aménagement***André Boulet***Directeur des services auxiliaires***Marcel-Aimé Gagnon***Chargé des relations publiques***Claudine Sautio-Granger***Responsable du Centre des calculs***Robert Dufour***Responsable des services audiovisuels***Hélène Solyak***Responsable du service des archives*

8. Les responsables (1969-1970) et les directeurs de département (1970-1971 et 1971-1972)

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de postes de professeurs

Unité	1969-1970	1970- 1971	1971-1972
Arts plastiques 2D ¹	Claude Courchesne (20)	André Jasmin (19)	André Jasmin (18)
Arts plastiques 3D	Jean-Pierre Boivin (22)	Jean-Pierre Boivin (21)	Jean-Pierre Boivin (23)
Biologie	Jean-Guy Alary (12)	Denis Cartier (13)	Jean-René Côté (12)
Chimie	Daniel Vocelle (16)	Daniel Vocelle (13)	Daniel Vocelle (14)
Economie et administration	Antoine Samuelli (14)		
Économie		André Barsony (13)	Vély Leroy (16)
Sciences administratives		Claude Perron (9)	Guy Mercier (13)
Éducation	Marcel Lavallée (48)	Marcel Lavallée (47)	Marcel Lavallée (37)
Section Éducation physique	André Hupé (4)	André Hupé (7)	Pierre Robineault (7)
Géographie	Armelle Calloc'h (14)	Claude Lemay (19)	Claude Lemay (18)
Histoire	Albert Desbiens (22)	Alfred Dubuc (24)	Alfred Dubuc (24)
Linguistique (22) et langue vivante (21) ²	Nicolas-P. Yalamow (43)	André Dugas (22)	André Dugas (21)
Littérature et esthétique			
Section Littérature	Hubert Aquin (30)	François Bilodeau (27)	Paule Leduc (26)
Section Civilisation étrangère		Maurice Bricault (7)	Maurice Bricault (7)
Section Lettres classiques	Arcade Gingras (7)	Pierre Seney (6)	Pierre Seney (6)
Mathématique	Claude Dubé (27)	Jean Ménard (33)	Claude Janvier (29)
Pédagogie artistique	Louis Bélanger (18)	Louis Bélanger (11)	Michel Fortin (10)
Section Histoire de l'art		Pierre Mayrand (8)	Pierre Mayrand (8)
Philosophie	Roger Lambert (20)	Yvon Desrosiers (tuteur) (16)	Harel Malouin (15)

1. En 1969-1970.

2. La section Langue vivante est disparue dès 1970-1971.

Source: *Annuaire de l'UQAM*.

Unité	1969-1970	1970- 1971	1971-1972
Physique	Roger DeSerres (14)	Roger DeSerres (15)	Armel Boutard (11)
Section Sciences techniques		Norbert Gingras (3)	Norbert Gingras (3)
Psychologie	Hans Neidhart (14)	Hans Neidhart (28)	Hans Neidhart (24)
Science de la terre		Pierre Benoît (9)	Yvon Pageau (9)
Science politique	Jacques Lévesque (7)	Jacques Lévesque (13)	Jacques Lévesque (15)
Sciences religieuses	Yvon Desrosiers (9)	Roland Chagnon (7)	Anita Caron (6)
Sexologie			Jean-Yves Desjardins (10)
Sociologie	François Mercier (16)	André Piérard (24)	Albert Desbiens (tuteur) (21)

Quatre phénomènes ressortent principalement de cette liste de professeurs ayant occupé des postes de direction d'un département durant l'an 1, l'an 2 et le début de l'an 3 de l'UQAM:

- Cinq professeurs ont occupé le poste de directeur de département au cours des trois années prises en compte.
- Onze des vingt-six postes ont été occupés par un même directeur pendant deux des trois années prises en compte.
- Huit des vingt-six postes ont connu le remplacement annuel de leur directeur.
- Parmi les cinquante personnes ayant occupé durant ces trois années un poste de direction de département, deux seulement sont des femmes.

9. Les vice-doyens et les directeurs de modules

FAMILLE DES ARTS

Léon Frankston et Claude Courchesne

Vice-doyens

Module	Directeur en 1969-1970	Directeur en 1970-1971	Directeur en 1971-1972
Design 2D	Henri Eveleigh	Klaus Spiecker	Franco Agnese
Design 3D	Mario Merola	Jean-Louis Robillard	Jean-Louis Robillard
Gravure	Roland Pichette	Monique Charbonneau	Suzanne Duquet
Musique	Marcelle Corneille	Marcelle Corneille	Marcelle Corneille
Peinture	Giuseppe Fiore	Francine Beauvais-Neilson	Suzanne Duquet
Sculpture	Maurice Dyens	Maurice Dyens	Suzanne Duquet
Pédagogie artistique	Yves Fontaine et Micheline Calvé	Guy Goulet	Guy Goulet

FAMILLE DES SCIENCES

Roger P. Langlois et Gilles Bolduc

Vice-doyens

Module	Directeur en 1969-1970	Directeur en 1970-1971	Directeur en 1971-1972
Biologie	Roger Moussali	Roger Moussali	Roger Moussali et Serge Boileau
Chimie	Jean Desnoyers	Jean Desnoyers	Pierre Pichet
Mathématique A	Jean Ménard	Claude Janvier	Manzour Ahmad
Mathématique B	Léon Colas	Jacques Lefebvre	Lucien Laliberté
Physique	Gilles Bolduc	Gilles Bolduc	Fernand Trudeau
Science de la terre	Germain Botteron	Germain Botteron	Gilbert Prichonnet
Sciences techniques	Norbert Gingras	Norbert Gingras	Norbert Gingras

FAMILLE DES LETTRES**Pierre Grenier et Noël Vallerand***Vice-doyens*

Module	Directeur en 1969-1970	Directeur en 1970-1971	Directeur en 1971-1972
Arts dramatiques ¹	Gilles Marsolais		
Esthétique	Pierre Mayrand		
Études anciennes	Arcade Gingras	Alain Piette	Transfert à la famille des sciences humaines
Études littéraires	Noël Audet et Jean-Paul Lafrance		
Français et linguistique	Jacques Labelle		
Langue seconde	Maurice Poteet		
Animation culturelle		Jean-Guy Sabourin	Jean-Guy Sabourin
Éducation culturelle		Jacques Labelle	Maurice Poteet
Information culturelle		Jean-Paul Lafrance	Jean-Paul Lafrance
Recherche culturelle		Noël Audet	Madeleine Gagnon-Mahony
Études littéraires et linguistique ²			Colette Dubuisson

FAMILLES DES SCIENCES ADMINISTRATIVES**Jacques Peltier et Michel Forest***Vice-doyens*

Module	Directeur en 1969-1970	Directeur en 1970-1971	Directeur en 1971-1972
Administration	Émile Lavallée	Émile Lavallée	Claude Perron
Économie	Michel Forest	Mauro Malservisi	Paul-Martel Roy

-
1. La réforme de la famille des lettres de l'hiver 1970 suppose l'abolition des cinq modules en place au cours de l'année universitaire 1969-1970 et leur remplacement par quatre nouveaux modules.
 2. Ce module a été ajouté aux quatre modules (animation culturelle, éducation culturelle, information culturelle et recherche culturelle). Cette décision a été prise par la Commission des études, malgré l'avis opposé du vice-doyen Grenier.

FAMILLE DE LA FORMATION DES MAÎTRES**Jean-Claude Forand***Vice-doyen*

Module	Directeur en 1969-1970	Directeur en 1970-1971	Directeur en 1971-1972
Éducation physique	André Hupé	Michel Volet	Christian Pelchat
Enfance inadaptée	Jean-Marie Bouchard	Yvon Lefebvre	Jacques Duchesne
Formation préscolaire	Madeleine Savard	Gérald Beaulieu	Gérald Beaulieu
Formation à l'élémentaire	Robert Féger	<i>Regroupement des modules préscolaire et formation à l'élémentaire</i>	<i>Regroupement des modules préscolaire et formation à l'élémentaire</i>
Information scolaire	Benoît Gendreau	Doria Ross	Doria Ross
Formation en sexologie	Jean-Yves Desjardins	Jean-Yves Desjardins	Jean-Yves Desjardins
Module sur le chantier		Yvette Volet	Guy Allard

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES**André Grou***Vice-doyen*

Module	Directeur en 1969-1970	Directeur en 1970-1971	Directeur en 1971-1972
Études anciennes ¹			Alain Piette
Géographie physique ²	Jean-Claude Dubé		
Géographie humaine	Louise Saint-Pierre-Chené	Louise Saint-Pierre-Chené	Louise Saint-Pierre-Chené
Histoire	Denis Bertrand	Denis Bertrand	Denis Bertrand
Philosophie	Michel Leclerc	Michel Leclerc	Michel Leclerc
Psychologie	Pierre Michaud	Pierre Michaud	Pierre Lamarche
Science politique	Denis Laforte	Denis Laforte	Claude Corbo
Sciences religieuses	Yvon Desrosiers	Yvon Desrosiers	Anita Caron
Sociologie	Georges Bonneau	Céline Saint-Pierre	Céline Saint-Pierre
Relations humaines		Ernest Godin	Ernest Godin
Travail social			Pierre Gladu

1. Était en 1969-1970 et 1970-1971 affilié à la famille des lettres

2. Une partie de ce module se retrouvera à la famille des sciences, sous le nom de Science de la terre.

Quatre phénomènes ressortent de cette liste de professeurs ayant occupé des postes de vice-doyen et de directeurs de module durant l'an 1, l'an 2 et le début de l'an 3 de l'UQAM:

- Seulement deux des six vice-doyens ont occupé leur poste pendant les trois ans.
- À la famille des arts, à la famille des lettres, à la famille des sciences, à la famille de la formation des maîtres et à la famille des sciences administratives, aucun directeur de module n'a été en place pendant trois ans.
- Enfin, à la famille des sciences humaines, trois directeurs de module sont restés en place en 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972.
- Au cours de l'an 1, de l'an 2 et de l'an 3 de l'UQAM, aucun des vice-doyens n'est une femme.
- Enfin, parmi les 75 personnes qui ont occupé à l'UQAM un poste de directeur de module en 1969, 1970 et 1971, 12 seulement étaient des femmes.

10. Les associations et les tâches informelles

Deux associations non prévues ont été mises en place et ont joué un rôle important au cours de l'an 1 et de l'an 2 de l'UQAM.

L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES ET DES DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

créée en juin 1969

PREMIER PRÉSIDENT

Claude Janvier

Département de mathématique

SECRÉTAIRE

Laurent Chevalier

Département de science politique

CONSEILLER

Hans Neidhart

Département de psychologie

Utiles et même probablement nécessaires durant les premières années de l'UQAM, ces structures organisationnelles informelles disparaîtront après quelques années.

L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE MODULE

créée en novembre 1969

PREMIER PRÉSIDENT

Robert Féger

Famille de la formation des maîtres

AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Giuseppe Fiore

Famille des arts

Michel Leclerc

Famille des sciences humaines

Michel Forest

Familles des sciences administrative et économique

Jean Ménard

Famille des sciences

Jean-Paul Lafrance

Famille des lettres

UNE TÂCHE À FAIRE, MAIS NON ENCORE RECONNUE

*celle des responsables ou des directeurs
des programmes d'études avancées⁴*

Jean Leduc

Maîtrise ès arts (études littéraires)

Jean-Paul Bernard

Maîtrise ès arts (histoire)

Guy Lord, puis Daniel Holly

Maîtrise ès arts (science politique)

Vély Leroy

Maîtrise ès arts (économie)

Michel Gilbert

Maîtrise ès arts (psychologie)

Anita Caron

Maîtrise ès arts (sciences religieuses)

Albert Desbiens, en tant que tuteur

Maîtrise ès arts (sociologie)

Marc Venne

Maîtrise ès sciences (mathématiques)

-
1. Dans les annuaires de l'UQAM, les programmes d'études avancées sont sous la responsabilité du doyen des études avancées et de la recherche. Dans les faits, ce sont habituellement les animateurs des projets qui, une fois les approbations obtenues, se retrouvent, dans leur département, à la direction des programmes de maîtrise. Dans ce domaine, l'UQAM aura besoin de temps pour reconnaître la tâche que représente la direction de ces programmes. Il est vrai que plusieurs de ces programmes n'impliquaient, au départ, qu'un petit nombre d'étudiants. La convention collective de l'automne 1971 définit les tâches des directeurs de département et des directeurs de module, mais ne fait aucune mention des responsables des programmes d'études avancées. C'est dire que la convention collective ne prévoit pour eux ni dégrèvement, ni prime, ni priorité en matière de congé de perfectionnement et d'année sabbatique. D'ailleurs, les projets patronal et syndical de convention collective durant toute la période de négociation ne font aucune référence à ce statut de responsable ou de directeur de programmes d'études avancées.

11. Les syndicats

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UQAM (APUQ)

PREMIÈRE ÉQUIPE

PRÉSIDENT

Denis Laforte

VICE-PRÉSIDENTS

François Bilodeau

Claude Janvier

SECRÉTAIRE

Claude Corbo

TRÉSORIER

Normand Caron

DEUXIÈME ÉQUIPE

PRÉSIDENT

Denis Laforte

VICE-PRÉSIDENTS

Maurice Soulière

André-René Matte

TRÉSORIER

Paul-Martel Roy

CONSEILLERS

Jean Messier

Jacques Lefebvre

François Bilodeau

Andrée Beaulieu-Green

Claude Janvier

Hans Neidhart

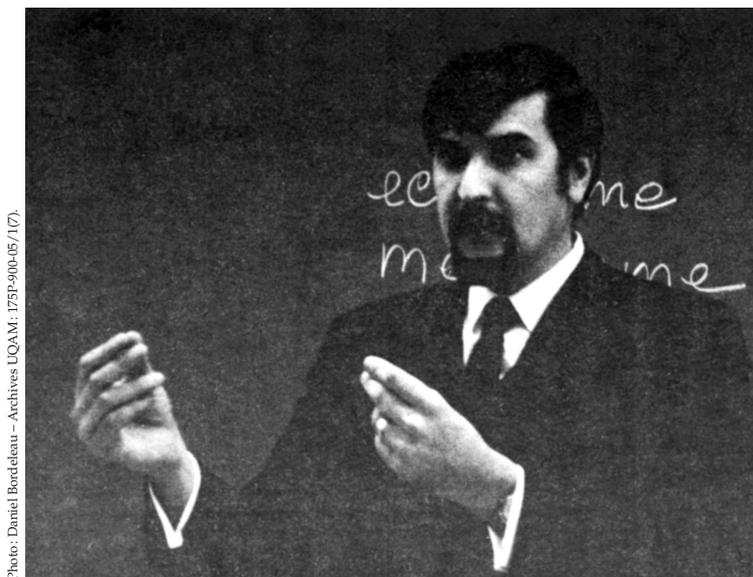


Photo : Daniel Bordeleau - Archives UQAM: 175P-900-05/107.

Denis Laforte, président de l'APUQ-Montréal, 1970.

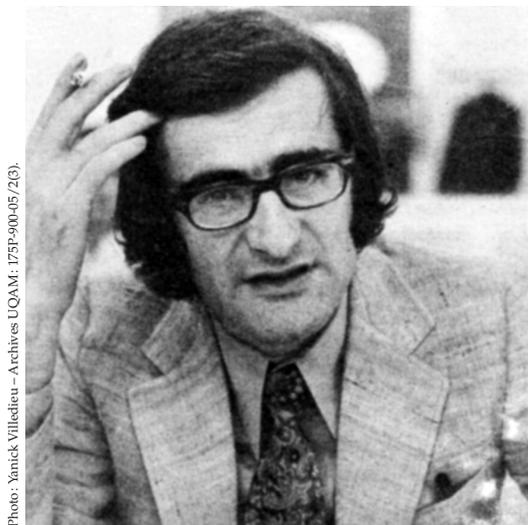
LE SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UQAM (SPUQ)**PREMIÈRE ÉQUIPE***PRÉSIDENT***Mario Dumais***VICE-PRÉSIDENT***Michel van Schendel***SECRÉTAIRE***Andrée Beaulieu-Green,
puis Jean-Marc Piotte***TRÉSORIER***Jorge Niosi****DEUXIÈME ÉQUIPE***PRÉSIDENT***Jean-Marc Piotte***VICE-PRÉSIDENT***Louis Gill***SECRÉTAIRE***Claude Corbo***TRÉSORIÈRE***Anny Gateff**

Photo : Yannick Villedieu - Archives UQAM : 175F-900-05/203.

Mario Dumais, président du SPUQ, 1970.

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN (SEUQAM)

PREMIÈRE ÉQUIPE

Jules Lavoie
Jean Labelle
Claudette Lalonde

DEUXIÈME ÉQUIPE

PRÉSIDENT
François Roberge (juin 1970)

VICE-PRÉSIDENTE
Francine Dufault

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
Louise Miller

QUATRIÈME ÉQUIPE

PRÉSIDENT
Thomas Rondeau
(mars 1971)

1^{re} VICE-PRÉSIDENTE
Louise Miller

2^e VICE-PRÉSIDENT
Marc Gendron

SECRÉTAIRE
Diane Barbeau

TRÉSORIER
François Landry

TROISIÈME ÉQUIPE

PRÉSIDENT
Guy Goulet (sept. 1970)

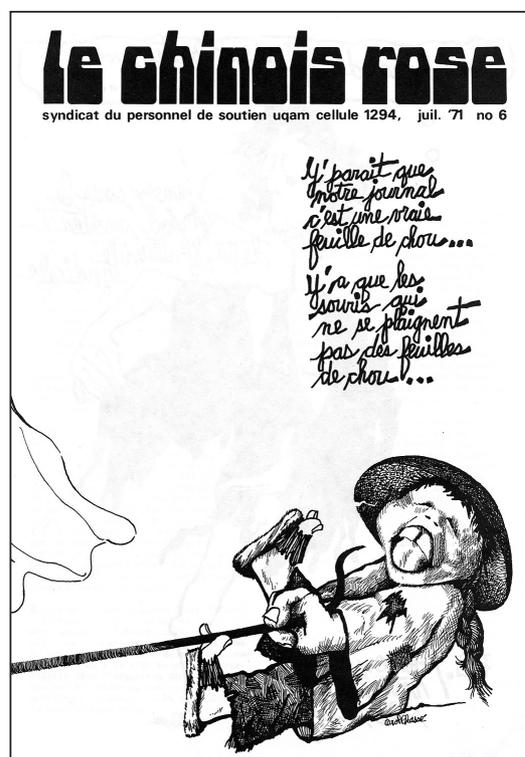
1^{er} VICE-PRÉSIDENT
Thomas Rondeau

2^e VICE-PRÉSIDENTE
Louise Miller

SECRÉTAIRE
Alice O'Kane

TRÉSORIER
François Landry

Couverture du journal *Le Chinois rose*: syndicat du personnel de soutien UQAM cellule 1294, 1971.



Sources iconographiques

Page 1

Les rapports Parent, Rioux et Rochon (montage).

Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec.

Page 3

Yves Martin, sous-ministre au ministère de l'Éducation du Québec.

Archives nationales du Québec

Page 21

Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation.

Extrait de *Réseau : bulletin d'information de l'Université du Québec*, vol. 1, n° 3, 12 au 15 novembre 1969, p. 5. Photographe: André Fournier. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents. Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900:05/1(4).

Page 35

Document n° 1: un cadre règlementaire stratégique, assise de la décentralisation des pouvoirs dans les unités de base départementales et modulaires et de la gestion participative dans les constituantes de l'Université du Québec.

Université du Québec.

Page 36

L'UQ : l'ensemble de la communication, grâce, entre autres, à un réseau intégré de l'information des bibliothèques et de l'audiovisuel.

Extrait de *Réseau : bulletin d'information de l'Université du Québec*, vol. 1, n° 2, 29 octobre au 11 novembre 1969, p. 3. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents. Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900:05/1(3).

Page 37

Pierre Martin, vice-président à la planification de l'Université du Québec.

Extrait de *Réseau : bulletin d'information de l'Université du Québec*, vol. 1, n° 5, 10 décembre au 6 janvier 1970, p. 7. Photographe: André Fournier. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents. Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900:05/1(5).

Page 40

Louis Berlinguet, le premier vice-président à la recherche de l'Université du Québec.

Archives de l'UQ.

Page 47

Alphonse Riverin, premier président de l'Université du Québec, 1972.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-041:F3:01/1.

Page 58

Conseil des études, mai 1970.

De gauche à droite: Carol Ross (UQTR), Candide Pineault (UQAC), Alcide Horth (CEUR), François Bilodeau (UQAM), Laurent Larouche (UQAC), Jean-Marie Labrecque (UQTR), Marie Simard (UQAC), Maurice Boisvert (UQ), Alphonse Riverin (UQ), Robert Tessier (UQ), Gilles Beaudry (UQAC), Nicole Blais (UQ), André Grou (UQAM), René Hurtubise (UQAM), Louis Berlinquet (UQ), Livia Thür (UQTR) et Raymond Côté (CEUR). Deux représentants de l'UQAM, Alfred Dubuc et Jacques Landry, étaient absents lors de la prise de la photo.

Archives de l'UQ.

Page 59

Membres du Comité exécutif de l'Université du Québec.

De gauche à droite: Alphonse Riverin, Guy Trudeau, Pierre Martin, Gérald Martin, Maurice Boisvert, Louis Berlinguet, Michel Dumas et Robert Tessier.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications.

Page 61

Quelques documents officiels d'orientation et de bilan.

Université du Québec et Université du Québec à Montréal

Page 62

Pavillon Read, UQAM, ca 1973.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-414:F3:04/3.

Page 62

Localisation du futur campus de l'UQAM.

UQAM centre-ville, *Étude des possibilités d'implantation de l'Université du Québec à Montréal sur le site «Berri-de-Montigny» et sur le site «Place des Arts-Kennedy»*. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives Jean-Claude-La Haye, 63P1-3204 (203-20).

Page 63

Léo A. Dorais, recteur de l'Université du Québec à Montréal.

Extrait de *Réseau: bulletin d'information de l'Université du Québec*, vol. 1, n° 6, 7 au 20 janvier 1970, p. 7. Photographe: André Fournier. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents. Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900:05/1(6).

Page 77

Godefroy-M. Cardinal, ca 1971.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-218:F3:0134/1.

Page 87

Lise Langlois, ca 1974.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-218:F3:0458/1(2).

Page 97

Réunion pendant la grève du SPUQ, automne 1971.

À l'avant: Louis Gill, Jean-Marc Pottle et Claude Corbo. À l'arrière: Paul Thibault, conseiller à la CSN.

Archives du SPUQ.

Page 97

Grève du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, 1971.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-295:F3:01/1.

Page 107

Remise de la lettre d'accréditation du Syndicat des employés de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM) par Francine Dufault, vice-présidente du Syndicat au recteur Léo A. Dorais et à la secrétaire générale de l'UQAM, Lise Langlois, 1970.

Photographe: Graetz Bros Ltd. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-277:F3:01/1.

Page 107

Signature de la première convention collective du Syndicat des employés de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM).

De gauche à droite: Claude Magnan, Thomas Rondeau et Lise Langlois, 1971.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-277:F3:02/1.

Page 125

Couverture de l'ouvrage *L'autogestion universitaire: autopsie d'un mythe* de Léo A. Dorais, publié aux Presses de l'Université du Québec en 1977.

Page 132

Page couverture du *Rapport annuel 1971-1972 de l'Université du Québec*, 1973. Ajout d'une référence au rapport de l'UQAM faisant partie du rapport de l'UQ.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900-06/2.

Page 135

Georges Lapassade, sociologue français lors du colloque Bilan 1970 à l'UQAM, 1970.

Photographe: Éloi Archambault. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-806:F3:02/1(1).

Page 135

Léo A. Dorais (à gauche) et Georges Lapassade.

Photographe: Daniel Bordeleau. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900-05/1(8).

Page 158

Membres du Comité exécutif de l'UQAM, 1971.

De gauche à droite: Jacques Lévesque, René Hurtubise, Alexis Zinger, Lise Langlois, Léo A. Dorais, Roger Lafleur et Luc Bernier.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Fonds d'archives du Service des communications, 45U-910:F3:01/1.

Page 175

Denis Laforte, président de l'APUQ-Montréal, 1970.

Photographe: Daniel Bordeleau. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900-05/1(7).

Page 176

Mario Dumais, président du SPUQ, 1970.

Photographe: Yanick Villedieu. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, Collection des imprimés de l'Université du Québec, 175P-900-05/2(3).

Page 177

Couverture du journal *Le Chinois rose: syndicat du personnel de soutien UQAM cellule 1294*, 1971.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents. Fonds d'archives du SEUQAM, 77P1-5a/1.

Index

A

- accessibilité, 110
- accord Peyrefitte-Johnson, 30, 45
- accréditation, 70, 92, 99, 102, 107, 110, 113, 115, 148, 151, 181
- ACPU *Voir* Association canadienne des professeurs d'université
- admission, 14, 65, 75, 79, 139, 142, 146
- affaire Lapassade, 73, 75, 82, 85, 90, 110, 142
- Agnese, Franco, 169
- Ahmad, Manzour, 169
- AIPSA *Voir* Association des ingénieurs professeurs en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke
- Alary, Jean-Guy, 167
- Allard, Guy, 171
- ancienneté, 90, 118, 123
 - comptabilisation des années d'expérience, 86, 95, 101, 105, 106, 115, 119, 148, 149, 153
- Annuaire de l'UQAM, 61, 168, 171
- APR-UQAM *Voir* Association des professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal
- APUM *Voir* Association des professeurs de l'Université de Montréal
- APUQ *Voir* Association des professeurs de l'Université du Québec à Montréal
- Aquin, Hubert, 167
- archives, vii, xiii, 87, 88, 166, 180, 181
- Archives nationales du Québec, 29, 31, 179
- Assemblée départementale, 153
- Assemblée des gouverneurs, x, xii, 22, 35, 44, 47, 49, 50, 52-56, 59, 69, 70, 73, 74, 80, 91, 104, 146, 149, 151
- Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, 22, 69
- Assemblée générale de l'APUQ, 149, 150, 151
- du SEUQAM, 112
- du SPUQ, 153
- Assemblée nationale du Québec, 19, 136
- Assemblée universitaire, 29
- Association canadienne des professeurs d'université (ACPU), 54, 55, 74-76, 90-92, 95, 127, 128, 143, 150
- Association des directeurs de module, 95, 143, 173
- Association des ingénieurs professeurs en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke (AIPSA), 102
- Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM), 27, 29, 52, 55, 99
- Association des professeurs de l'Université du Québec à Montréal (APUQ), 39, 70, 82, 84, 85, 89, 92, 99, 101, 127, 128, 141-143, 146, 148-151, 160, 175, 181
- Association des professeurs du Collège Sainte-Marie, 99

Association des professeurs retraités
de l'Université du Québec à Montréal
(APR-UQAM), vii
Association des responsables des départements,
140
assurance-salaire, 50, 51
assurance-vie, 50, 51
Audet, Noël, 170

B

baccalauréat par cumul de certificat, 146
Barbaud, Philippe, 139, 157
Barbeau, Diane, 177
Barsony, André, 164, 165, 167
Barsony, Stéphane, 161
Beaubien, Jean, 67, 166
Beaudry, Gérard, 58, 156, 157, 180
Beaulieu, Charles, 45, 60
Beaulieu, Claude, 157
Beaulieu, Gérald, 171
Beaulieu-Green, Andrée, 99, 151, 175, 176
Beauvais-Neilson, Francine, 169
Bélangier, Louis, 167
Bélisle, Fernande, 155
Bellemare, Jean-Guy, 34
Belzile, Hervé, 159
Benoît, Pierre, 168
Berlinguet Louis, vii, xii, 34, 40-46, 52, 59, 60,
139, 179, 180
Bernard, André, 164
Bernard, Jean-Paul, 164, 174
Bernier, Luc, 68, 83, 146, 158, 159, 161, 162, 165,
181
Bertrand, Denis, 3, 9, 16, 37, 40, 63, 77, 87, 97,
107, 163, 171
Bertrand, Jean-Jacques, xi, 7, 18, 24, 29, 30, 32
Bilan 1970, 82, 90, 108, 110-112, 135, 136, 142,
143, 149
Bilan des espérances, 54
Bilodeau, François, 58, 60, 163, 167, 175, 180
Boileau, Serge, 169
Boisseau, Louis-Philippe, 67, 156, 157, 162, 166
Boisvert, Maurice, 34, 40, 42, 43, 49, 55, 58, 59,
139, 146, 180
Boisvert, Robert, 33
Boivin, Jean-Pierre, 167
Bolduc, Gilles, 169

Bonneau, Georges, 171
Botteron, Germain, 169
Bouchard, Jean-Marie, 171
Boudreau, Diane, vii
Boulay, Lionel, 44
Boulet, André, 166
Bourassa, Robert, 53, 112, 146
bourses de perfectionnement des professeurs
de l'UQ, 55
Boutard, Armel, 168
Bricault, Maurice, 167
Brossard, Maurice, 83, 87, 160, 161, 163-165
Brossin, Jean-François, 156
budget, xiv, 16, 51, 52, 54, 57, 68, 69, 88, 141, 145,
146, 161
Bureau institutionnel de recherche, vii, 166
bureaucratiation, 74

C

cadre supérieur, xiv, 37, 45, 81, 161, 165
de l'UQ, 144
du ministère de l'Éducation, 5, 78
Caisse de dépôt et de placement, 26
Calvé, Micheline, 169
campus
central de l'UQAM, 23, 146
unifié, 67
Cardinal, Godefroy-M., vii, xiii, 68, 77-83, 85, 86,
145, 157, 161, 162, 165, 180
Cardinal, Jean-Guy, xi, 8, 19, 21, 30-32, 45, 53, 64,
68, 78, 179
Caron, Anita, 168, 171, 174
Caron, Normand, 175
Cartier, Denis, 67, 167
cégep, 3, 7, 8, 10, 11, 15, 17, 21, 23, 29, 72, 89, 93,
99
Lionel-Groulx, 32
Maisonnette, 32
Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ),
52
Centrale des syndicats nationaux (CSN), 52, 92,
93, 97-99, 103, 127, 150
centralisation, 74, 94, 127
Centre d'études européennes *Voir* Centre
interuniversitaire d'études européennes
Centre de recherche, 131, 134, 140, 145
Centre de recherche écologique de Montréal
(CREM), 145

- Centre de recherche en didactique (CRD), 76, 134, 140, 145
- Centre de recherche en environnement de Montréal (CREM), 76, 134, 145
- Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation (CRESALA), 76, 145
- Centre de transition de la formation des maîtres, 10, 143
- Centre interuniversitaire d'études européennes (CIEU), 76, 145
- CEQ *Voir* Centrale de l'enseignement du Québec
- Chagnon, Roland, 168
- changements technologiques, 111
- Charbonneau, Monique, 169
- Charpentier, Louis, 157
- Chartrand, Maurice, 159
- Chevalier, Laurent, 173
- choix budgétaires, 55, 145
- CIEU *Voir* Centre interuniversitaire d'études européennes
- classification des professeurs, 148
- Code du travail, 70, 104
- cogestion, 72
- Coisman, Norbert, 159
- Colas, Léon, 169
- Collège Sainte-Marie, 67, 68, 78, 79, 81, 85, 99, 148, 156, 157
- Colloque 1970, 136
- Colloque de la Chambre de commerce de Montréal, 30
- Comeau, Robert, 63, 77, 87, 97, 107
- comité *ad hoc* de la recherche, 52
- Comité de planification de l'UQAM, 32, 78, 79, 139
- Comité de régie de l'UQAM, 17, 66, 70, 78-80, 90, 139, 140
- Comité des affaires juridiques, 11
- Comité directeur de la réforme de l'enseignement supérieur, 11, 13, 45
- Comité du budget de l'UQ, 50 de l'UQAM, 161
- Comité exécutif de l'UQ, 49, 59 de l'UQAM, 84, 88, 90, 143, 145, 152, 153, 158, 181
- Comité pour la défense des trente, 99, 143, 150, 151
- Comité Roy (Université Laval), 3, 29, 32, 40
- Comité universités-ministère de l'Éducation, 14
- Commission administrative de l'UQ, 84 de l'UQAM, 143, 145, 161
- Commission consultative des études, 49
- Commission des études de l'UQAM, 146
- Commission Gendron, 32
- Commission Parent, 6
- Commission parlementaire sur l'éducation, 32
- Commission permanente de la recherche, 52
- Commission permanente franco-québécoise, 45
- complémentarité des ressources, 48, 55
- comptabilisation des années d'expérience, 101, 105, 119, 149
- conditions de travail, 70, 74, 90, 99, 101, 103, 104, 111, 116, 117, 122
- conférence annonçant la création de l'UQ et de l'UQAM, xi
- Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CREPUQ), 27, 50, 90, 117
- congé de maternité, 119 de perfectionnement, 174
- Congrès du travail du Canada (CTC), 112
- Conseil d'administration, 66, 69-71, 74, 80, 84, 88, 94, 96, 115, 126, 127, 129, 136, 141, 145, 150, 151, 153, 158, 159
- Conseil d'administration de l'UQAM, 66, 69-71, 74, 80, 84, 88, 94, 96, 115, 126, 127, 129, 136, 141, 145, 150, 151, 153, 158, 159
- Conseil de développement économique du Québec, 15
- Conseil de module, 126
- Conseil des études de l'Université Laval, 40 de l'UQ, x, xii, 22, 35, 40, 47, 54-58, 74, 104, 146
- Conseil des ministres, 22
- Conseil des universités, 11, 15, 29, 31, 38, 55, 57, 106, 144
- Conseil supérieur de l'éducation, 12, 27, 28, 30, 31
- consultation, x, 46, 76, 88, 96, 102, 129, 144
- contestation étudiante, 16, 21, 31, 32, 72

- convention collective
 projet patronal de –, 70, 149
 projet syndical de –, 93, 98, 102, 113, 151
- Corbo, Claude, 97, 152, 171, 175, 176, 180
- Corneille, Marcelle, 169
- corps professoral fixe, 128
- Côté, Jean-René, 58, 167, 180
- cotisation syndicale, 102
- Courchesne, Claude, 157, 167, 169
- CRD *Voir* Centre de recherche en didactique
- CREM *Voir* Centre de recherche
 en environnement de Montréal
- CREPUQ *Voir* Conférence des recteurs et des
 principaux des Universités du Québec
- CRESALA *Voir* Centre de recherche en sciences
 appliquées à l'alimentation
- crise
 d'Octobre 1970, 55, 113, 144
 des primes de direction, 143
 du département et du module
 de philosophie, 75
 du non-renouvellement des contrats des
 professeurs à l'Université de Montréal
 à l'UQAM, 82, 99, 151
- Cross, James, 55
- CSN *Voir* Centrale des syndicats nationaux
- CTC *Voir* Congrès du travail du Canada
- culture organisationnelle, 68
- D**
- Dagenais, Pierre, 155
- Daigneault, Pierre, 156, 166
- Davis, Bill, 4
- décentralisation des pouvoirs dans les unités
 de base, 179
- défense des trente, 92, 100
- déficit, 143
- demande budgétaire, 50
- démocratisation, 16, 21, 28
- département, x, 11, 22, 42, 45-47, 56, 60, 66, 73,
 76-78, 82, 85, 90, 91, 94, 95, 100, 106, 126, 137,
 139-146, 150, 168, 174
- Deporcq, Jean-Marie, 161, 162
- Desbiens, Albert, 167, 168, 174
- DeSerres, Roger, 168
- Deshaies, Bruno, 139, 156, 157
- Desjardins, Jean-Yves, 168, 171
- Desnoyers, Jean, 169
- Desrochers, Paul, 146
- Desrosiers, Yvon, 167, 168, 171
- deuxième université francophone de Montréal,
 29, 72, 78, 79
- DGFM *Voir* Direction générale de la formation
 des maîtres
- Dionne, Robert, 161, 162, 166
- directeur
 de département, xiv, 74, 82, 86, 92, 94-96, 102,
 104, 106, 126, 142, 151-153, 163, 167, 168,
 173, 174
 de module, xiv, 77, 82, 92, 102, 136, 140, 141,
 142, 143, 146, 148, 151, 152, 169, 172, 174
 de programmes d'études avancées, 174
- direction
 collégiale, 72
 de département, 168
 des affaires départementales, 83, 84
- Direction générale de l'enseignement supérieur
 du ministère de l'Éducation, 15, 116
- Direction générale de la formation des maîtres
 (DGFM), 10, 15
- Document n° 1, 35, 48, 49, 136
- Dorais, Léo A., vii, xiii, 38, 50, 55, 60, 63-76, 78,
 80-83, 87, 90, 100, 104, 106-108, 116, 121, 125,
 135, 139-142, 146, 148, 153, 158-162, 165, 180,
 181
- double promotion (collège-cégep), 8, 72
- Doyon, Paul, 98
- droits acquis, 31, 96, 118
- Dubé, Claude, 167
- Dubé, Jean-Claude, 171
- Dubeau, Claude, 155
- Dubois, Jean-Claude, 157
- Dubuc, Alfred, 58, 60, 145, 160, 167
- Dubuisson, Colette, 170
- Duchesne, Jacques, 171
- Dufault, Francine, 107, 112, 177
- Dufour, Robert, 166
- Dugas, André, 164, 167
- Dugas, Laurent, 156, 157
- Dumais, Mario, 98, 176
- Dumas, Michel, 59, 180
- Dumont, Fernand, 34
- Duplessis, Maurice, 27
- Duquet, Suzanne, 169
- Dussault, Louis, 164
- Dyens, Maurice, 169

E

école, 10, 13, 14, 18, 22, 25, 32, 38, 39, 50, 51, 56, 60, 71, 75, 77-81, 87, 89, 99, 117, 139
 École de technologie supérieure (ETS), 39, 54
 École des beaux-arts, 32, 44, 67, 79, 89, 99, 156, 157
 École des Hautes Études commerciales (HEC), 65, 109, 155
 École normale
 Cardinal-Bégin, 13
 de l'enseignement technique (ÉNET), 33, 44, 156
 Jacques-Cartier, 44, 156, 157
 Ville-Marie, 44, 67, 77, 156, 157
 École polytechnique de Montréal, 11
 égalité, 110
 embauche, 20, 46, 66, 67, 69, 71, 82, 88, 94, 104, 115
 employé intermittent permanent, 119
 engagement, 19, 38, 50, 54, 57, 70, 85, 91, 102, 142, 148, 149, 164
 évaluation des enseignements, 74, 85
 critères et procédures, 53
 enseignement
 axe d'–, 65
 évaluation de l'–, 74, 85
 permis et brevet d'–, 10, 29
 public, 79
 qualité de l'–, 25, 94, 103, 145
 équipe de direction, x, 37, 38, 42, 43, 46, 49, 66, 68, 80, 81, 84, 91
 Équipe Recherche et développement, 19, 33, 34
 équité interne, 70
 établissement
 géré, 74
 préalable, xiv, 79-81, 89, 141
 États généraux du Canada français, 49
 études urbaines, 44, 71
 étudiant, ix, 7-10, 13, 19, 21, 22, 23, 25, 28, 29, 31, 32, 37, 42, 46-48, 60, 63-67, 69, 70, 72, 74, 75, 78-80, 82, 83, 85, 89, 90, 93, 94, 103, 105, 108, 109, 116, 121-123, 125-127, 132-134, 136, 137, 139, 141-144, 146, 152, 153, 156, 157, 160, 161, 174

F

Fabiani, Christiane, vii, xiii, 107-109, 113, 117
 faculté, 13, 14, 22, 25, 37, 40, 41, 43, 52, 55, 64, 78, 81, 94, 99, 126
 famille, 19, 39, 60, 67, 69, 89, 109, 136, 142, 160, 164, 170-172
 FAPUQ *Voir* Fédération des associations des professeurs des universités québécoises
 FCAC *Voir* Formation de chercheurs et d'actions concertées
 Fédération des associations des professeurs des universités québécoises (FAPUQ), 30
 Fédération des étudiants-maîtres de l'État du Québec, 14
 Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), 52, 112, 150
 Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ), 98, 99
 Féger, Robert, 141, 171, 173
 fermeture
 de programmes, 145
 de services, 55
 Ferrari, Albert, 161
 financement, 5, 6, 15, 27, 54, 66, 68, 141
 mode de, 69
 Fiore, Giuseppe, 169, 173
 FIR *Voir* Fonds institutionnel de recherche, 51
 FLQ *Voir* Front de libération du Québec
 FNEQ *Voir* Fédération nationale des enseignants québécois
 Fonds institutionnel de recherche (FIR), 51
 Fontaine, Yves, 169
 Forand, Jean-Claude, 171
 Forest, Michel, 160, 170, 173
 formation
 continue, 63, 122
 des maîtres, xi, xiii, 4, 9-15, 25, 33, 34, 77-79, 81, 85, 86, 105, 144, 153, 155, 171-173
 prise en charge, 16
 en arts, 81
 Formation de chercheurs et d'actions concertées (FCAC), 54
 Fortin, Gérald, 44
 Fortin, Michel, 167
 Frankston, Léon, 169
 Frère Untel, 27
 Front de libération du Québec (FLQ), 49, 113, 144
 FTQ *Voir* Fédération des travailleurs du Québec

G

Gagnon, Charles, 144
 Gagnon, François-Pierre, 160
 Gagnon, Marcel, 68, 83, 145, 159, 165
 Gagnon, Marcel-Aimé, 166
 Gagnon-Mahony, Madeleine, 164, 170
 Gateff, Anny, 176
 Gaudry, Roger, 28
 Gaulle, Charles de, 30, 45
 Gauthier, Germain, 11, 15, 33, 38, 155
Gazette officielle du Québec, 56, 104
 Gendreau, Benoît, 171
 Gendreau, Jean-Yves, 166
 Gendron, Marc, 177
 Gérin-Lajoie, Paul, 5, 7, 18, 28
 gestion
 collégiale, 102
 des ressources humaines, 38, 52, 110, 141, 166
 opérationnelle, 73, 75, 88
 quotidienne, 91
 Gilbert, Michel, 169, 174
 Gill, Louis, vii, xiii, 97-99, 101, 102, 105, 176, 181
 Ginger, Alexis, 68, 158, 182
 Gingras, Arcade, 167, 170
 Gingras, Norbert, 168, 169
 Gingras, Paul-Émile, 34, 79, 83, 156, 157, 165
 Girard, Mathieu, 159
 Gladu, Arthur, 86, 171
 Gladu, Pierre, 86, 171
 Godin, Ernest, 171
 Gosselin, Roger, 163
 Goulet, Guy, vii, xiii, 107, 109, 110, 112, 113, 116, 117, 169, 177
 Gouvernement du Québec, 179
 Grenier, Pierre, 142, 160, 170
 grève, 13, 28, 29, 56, 57, 73, 74, 85-87, 91, 93-95, 97-99, 101-105, 110, 113-117, 147, 152, 153, 180
 avis de –, 114, 152, 153
 du SEUQAM, 56, 94, 103, 152
 du SPUQ, 57, 95, 97, 105, 153, 180
 fonds de –, 103
 piquet de –, 93, 94, 105, 115, 116, 152, 153
 grief, 14, 105, 106, 109, 153
 Grou, André, 58, 60, 171, 180

H-I-J

Harvey, Pierre, 155
 HEC *Voir* École des Hautes études commerciales
 Holly, Daniel, 174
 Hupé, André, 167, 171
 Hurtubise, René, 58, 60, 68, 83, 140, 141, 158-161, 165, 180, 181
 Hydro-Québec, 26, 42, 112
 indicateurs de réussite, 73
 information de gestion, 55
 innovation, 14, 64, 65, 69, 85
 INRS *Voir* Institut national de recherche scientifique
 Institut Armand-Frappier, 39
 Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), 44
 Institut national de recherche scientifique (INRS), 39, 45, 49, 52, 53, 60, 71, 73, 131, 146
 intégration de la formation des maîtres à l'université, 12, 13, 78, 81
 IREQ *Voir* Institut de recherche d'Hydro-Québec
 Janvier, Claude, 27, 29, 53, 142, 149, 167, 169, 173, 175
 Jasmin, André, 167
 Jeannot, Pierre, 59
 Johnson, Daniel, 7, 12, 19, 29, 32, 45
 Jolois, Jean-Jacques, 83, 145, 160, 165

L

La Haye, Jean-Claude, 29, 31, 62, 180
La Presse, 1, 9, 16, 21, 30, 49
 Labbé, Maurice, 155
 Labelle, Edmond, 80, 166
 Labelle, Jacques, 170
 Labelle, Jean, 112, 177
 Labonté, Yves, 33
 Lachance, Robert, 117, 118
 Lachapelle, Raymond, 53
 Lafleur, Roger, 158, 181
 Laforte, Denis, 84, 85, 160, 165, 171, 175, 181
 Lafrance, Jean-Paul, 170, 173
 Laliberté, Lucien, 169
 Lalonde, Claudette, 112, 177
 Lamarche, Pierre, 171
 Lamarche, Raymond, 157
 Lamarche, Serge, 155
 Lambert, Roger, 167

- Landry, Bernard, 155, 157
 Landry, François, 113, 177
 Landry, Jacques, 60
 Langlois, Lise, vii, xiii, 68, 80, 83, 87-96, 107, 111, 114, 116, 117, 158, 159, 162, 165, 181
 Langlois, Roger P., 11, 33, 156, 157, 164, 169
 Lapassade, Georges, xiii, 108-111, 135, 136, 142, 181
 Laperrière, Julien, 83, 140, 145, 161, 162, 164, 165
 Lapointe, Daniel, 162
 Lapointe, Pierre, 156
 Laporte, Pierre, 55
 Laroche, René, 162
 Laurin, Marcel, 159
 Lavallée, Émile, 161, 162, 170
 Lavallée, Marcel, 167
 Lavoie, Jules, 112, 177
 Lazure, Jacques, 145, 159
Le Chinois rose, 109
Le Devoir, 24, 30, 136, 139
 Leclerc, Michel, 171, 173
 Leduc, Jean, 174
 Leduc, Paule, 167
 Lefebvre, Jacques, 169, 175
 Lefebvre, Yvon, 171
 Léger, Paul-Émile, 28
 Lemay, Claude, 167
 Lemieux, Robert, 144
 Leroy, Vély, 167, 174
 Lesage, Jean, 27, 28, 52
 Lévesque, Jacques, 146, 158, 159, 168, 181
 Lévesque, René, 27, 30
 liberté académique, 93, 100
 Ligue pour l'intégration scolaire, 49
 Lincourt, Michel, 162
 Loi de l'Université du Québec, 11, 17-19, 24, 31, 32, 72, 77, 90, 104, 111, 121
 créant le Conseil des universités, 32
 des investissements universitaires, 31
 des mesures de guerre, 113
 Lord, Guy, 174
- M**
- Magnan, Claude, 107, 114, 116, 117, 162, 181
 Malouin, Harel, 156, 157, 167
 Malservisi, Mauro, 164, 170
 Marsolais, Gilles, 170
 Martin, Gérald, 15, 33, 37, 43, 51, 56, 59, 69, 78, 116, 155, 157
 Martin, Gérard, 146
 Martin, Pierre, vii, xi, xii, 15-20, 33, 36-39, 41, 59, 69, 155, 157, 180
 Martin, Yves, vii, xi, 3-8, 11, 13, 17, 28, 30, 33, 157
 Marx, Karl, 136
 Matte, André-René, 159, 175
 Mayrand, Pierre, 167, 170
 Ménard, Jean, 167, 169, 173
 MEQ *Voir* Ministère de l'Éducation
 Mercier, François, 168
 Mercier, Guy, 167
 Merola, Mario, 169
 Mesli, Semi, 45
 Messier, Jean, 60, 175
 Meynard, Roch, vii
 Michaud, Pierre, 171
 Miller, Louise, vii, xiii, 107, 108, 112-114, 116-118, 177
 Ministère de l'Éducation (MEQ), xi, 3, 5, 9, 10, 15, 17, 28, 50, 51, 54, 55, 69, 72, 121, 141, 146, 179
 Ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, 114
 module, 11, 47, 69, 82, 86, 90, 95, 96, 134, 136, 141, 142, 144, 145, 160, 170, 171
 Modulex, 109, 110, 112
 Moussali, Roger, 169
- N-O**
- Nègres blancs d'Amérique*, 30
 Neidhart, Hans, 168, 173, 175
 Niosi, Jorge, 176
 Normandin, Michel, 34, 155
 Office de la planification du Québec, 31, 55
 Opération 72, 145
 opération de planification, 54, 100, 144
 de l'UQ, 144
 de l'UQAM, 144
 Opération McGill, 49
 orientation stratégique, 78
- P**
- Pageau, Yvon, 163, 168
 Palestre nationale, 146
 Paradis, Pierre-Yves, vii, xi, 3, 9-17, 33, 37, 40

- Parent, Pascal, 5, 6, 9, 27, 34, 179
- Parenteau, Roland, 60
- Parizeau, Jacques, 113
- partage des pouvoirs, 66, 126
- Parti libéral du Québec (PLQ), 30, 52, 53
- participation, vii, 19, 21, 28, 29, 31, 32, 47, 48, 66, 71, 72, 74-76, 88, 90, 108, 110, 117, 121, 122, 126, 127, 130, 133, 136, 142
- Pavillon Read, 62, 180
- Payette, Lise, 141
- pédagogie universitaire, 13
- Pelchat, Christian, 171
- Peltier, Jacques, 159, 160, 162, 163, 165, 166, 170
- Peltier, Pauline, 108
- perfectionnement, 56, 80, 85, 96, 140, 146, 148
 - bourses pour les professeurs, 55
 - congé de –, 174
 - des professeurs, 38, 50, 75, 84, 145, 150, 151
- Permama, 57
- permanence, 11, 31, 70, 74, 84, 86, 93, 95, 96, 100, 101, 104-106, 111, 114, 115, 118, 119, 128, 149, 150, 153
 - des professeurs, 11
- Perron, Claude, 167, 170
- Petit, Roland, 156
- Pichet, Pierre, 169
- Pichette, Claude, 87
- Pichette, Roland, 169
- Piédalue, Gilles, vii
- Piérard, André, 168
- Piette, Alain, 170
- Piotte, Jean-Marc, vii, xiii, 97-99, 101, 102, 105, 176, 180
- plan de développement, 38, 44, 55, 74
- Point de mire*, xiii, 121, 181
- Poteet, Maurice, 170
- première négociation, 90, 104
- Presses de l'Université du Québec (PUQ), 50, 52, 56, 73, 125
- prêts et bourses, 29
- Prichonnet, Gilbert, 169
- professeur, vii, ix, xiii, 3, 5, 9-11, 13, 14, 19-22, 25, 27-30, 39, 42-48, 50, 51, 53-55, 57, 60, 64, 66, 67, 69, 70, 73-86, 88-106, 109, 116, 121, 123, 124, 126-128, 132-134, 136, 137, 139-146, 148-153, 156-162, 164, 167, 168, 172, 180
- professionnel, 52, 53, 69, 93, 99, 108, 109, 112, 113, 130, 133, 150
- Programme de Formation de chercheurs et d'actions concertées (FCAC), 54
- programme
 - de premier cycle, 23
 - modification de –, 74, 85
 - réseau, 57
- prospective, 65, 122, 130
- protocole
 - d'échanges de crédits interuniversitaires et de frais de scolarité, 145
 - de retour au travail, 152, 153
 - relatif au statut du personnel enseignant, 50
- PUQ *Voir* Presses de l'Université du Québec
- ## Q-R
- qualité
 - de l'enseignement, 25, 94, 103, 145
 - de la recherche, 131
 - des services, 40
- Rafie, Marcel, 160
- rapport
 - annuel, 61, 132, 134, 181
 - de force, 85, 93, 98, 102, 103, 104, 112, 115
 - Parent, 1, 6, 9, 11, 13, 17, 27, 28
 - Rioux, 5, 49
 - Rocher, 1, 6, 13, 28, 30
 - Roy, 19, 42, 43
- Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), 31
- rationalisation
 - des choix budgétaires (RCB ou PPBS), 55, 145
 - des opérations, 144
- recherche
 - appliquée, 49, 64, 68
 - interdisciplinaire, 11, 22, 46
 - orientée, xii, 40, 131
- règlement
 - n° 2 de Georges Lapassade, 136, 177
 - n° 4 régissant les permis et les brevets d'enseignement, 9, 10
- règlements généraux de l'UQ, 37, 38, 53, 54, 56, 84
- rémunération des professeurs, 19, 66, 67, 71
- Renaud, Michèle, 156, 157

- Renaud, Yvon, 78
représentation, 82, 96, 111
réseau, xi, xii, 3-6, 11, 12, 14-19, 22, 24, 28, 32, 37-41, 43, 44, 46, 48, 51-57, 63, 65, 66, 69, 72, 73, 81, 82, 91, 99, 117, 118, 124, 125, 130, 149, 152, 179
universitaire du Québec, 73, 99
responsable
des départements, 69, 140, 148
des programmes d'études avancées, 174
retard du Québec en matière de recherche, 4
retraités, vii, ix
Révolution tranquille, 4, 17, 64
Revue *Réseau*, 52, 109, 179, 180
Richard, Guy, 156
Richard, Jean-Yves, 166
RIN *Voir* Rassemblement pour l'indépendance nationale
Riverin, Alphonse, 37, 42, 43, 47, 49, 52, 56-60, 68, 72, 180
Roberge, François, 112, 177
Robert, Gilles, 108, 164
Robillard, Jean-Louis, 169
Robineault, Pierre, 167
Rocher, Guy, 6, 64
Rondeau, Thomas, 94, 107, 108, 110, 113, 116, 177
Ross, Doria, 58, 171
Rouillard, Jacques, 99
Rousseau, Louis, 33, 155, 157
Roy, Paul-Martel, 170, 175
- S**
- Sabourin, Jean-Guy, 170
Saint-Pierre, Céline, 171
Saint-Pierre, Guy, 144
Saint-Pierre, Jacques, 34
Saint-Pierre-Chéné, Louise, 171
salaire, 19, 27, 50, 70, 80, 87, 105, 111, 113, 114, 116-119, 122, 143, 148, 149, 152
Samuelli, Antoine, 167
Sautio-Granger, Claudine, 166
Sauvé, Paul, 27
Savard, Louis, 166
Savard, Madeleine, 171
Savoie, Michel, 156
SCFP *Voir* Syndicat canadien de la fonction publique
Sciences de l'éducation, 78
Section locale 1294 du SCFP, 112-115, 118, 150, 177, 181
sécurité d'emploi, 93, 100, 101, 114-117, 119, 122, 149
Senay, Pierre, 167
service
de l'information, 109, 166
des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 179-181
des communications de l'UQAM, 180, 181
essentiel, 113
session d'été, 145
SEUQAM *Voir* Syndicat des employés de soutien de l'Université du Québec à Montréal
SGPUM *Voir* Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal
situation
budgétaire, 90
financière, 68, 69, 75, 114, 145
Slivitski, Michel, 44
SMA *Voir* Société de mathématique appliquée
Société de mathématique appliquée (SMA), 63
Société générale de financement, 26
solidarité syndicale, 94, 103
Solyak, Hélène, 166
Soulière, Maurice, 175
sous-commission
d'engagement, d'évaluation et de promotion, 144
des études avancées et de la recherche, 142
du 1^{er} cycle, 142
SPEQ *Voir* Syndicat des professeurs de l'État du Québec
Spiecker, Klaus, 169
SPUM *Voir* Syndicat des professeurs à l'Université de Montréal
SPUQ *Voir* Syndicat des professeurs de l'UQAM
SPUQTR *Voir* Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières
stabilité organisationnelle, 100
State University of New York (SUNY), 17
structure
des programmes, 19
informelle, x, xiii, 61
organisationnelle, 11, 64, 66, 71, 117, 173
subventions de recherche, 52

SUNY *Voir* State University of New York
 syndicalisation, 70, 73, 74, 86, 93, 96, 98, 99, 102, 108, 110, 112, 132, 136
 des secteurs public et parapublic, 98
 unité d'accréditation, 92-94, 102, 112, 114, 115, 152, 153
 Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), 112, 118, 150
 Syndicat des employés de soutien de l'Université du Québec à Montréal (SEUQAM), xiii, 93, 94, 103, 105, 107-114, 116-119, 146, 148, 150, 152, 153, 177, 181
 Syndicat des professeurs à l'Université de Montréal (SPUM), 29, 55, 99
 Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ), 28, 31, 50, 51, 81, 85, 89, 93, 99, 101, 149
 Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal, 55, 99
 Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SPUQTR), 102
 Syndicat des professeurs de l'UQAM (APUQ et SPUQ), 39, 78, 99, 148, 176
 Syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ), xiii, 39, 51, 56, 74, 78, 84-86, 92-99, 101-105, 109, 116, 127, 143, 146, 148, 150-153, 176, 181
 Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM), 55, 99
 Syndicat international des employés de la télévision et de la scène, 87
 terminologie traditionnelle, 19

T

Tessier, Robert, 58, 59, 180
 Thibault, Paul, vii, xiii, 97, 98, 104, 105, 180
Time, 17
 titre universitaire traditionnel, 149
 Tousignant, Jean-Marc, 80, 83, 160, 161, 163, 165
 travail
 conditions de travail, 70, 74, 90, 99, 101, 103, 104, 111, 116, 117, 122
 addendum aux –, 50
 durée de la semaine de –, 119
 marché du –, 23, 63, 74
 organisation du –, 64, 94, 100
 relations de –, 117
 vacances, 50, 85, 88, 92, 113, 116, 125, 145

Tremblay, Arthur, 3-5, 8, 9, 11, 13, 15, 17, 28, 31, 33, 79, 139, 157
 Trudeau, Fernand, 169
 Trudeau, Guy, 59, 180
 Trudeau, Pierre Elliot, 31
 tutelle, 141-143
 du département de philosophie, 84, 91, 100, 149

U

UGEQ *Voir* Union générale des étudiants du Québec
 Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), 28, 32, 52
 Union nationale, 8, 28, 29, 31
 université
 accessibilité, 110
 admission, 14, 65, 75, 79, 139, 142, 146
 Université Bishop's, 53
 Université de Californie, 28
 Université de Chicago, 63
 Université de Montréal, 13, 27-29, 32, 34, 53, 55, 63-65, 69, 72, 78, 81, 89, 90, 93, 96, 99, 100, 155
 Université de Paris, 45
 Université de Paris VIII, 45
 Université de Sherbrooke, 3, 32, 34, 53, 155
 Université du Québec (UQ), ix-xiv, 3-8, 11-13, 15-19, 21-26, 28-33, 35-56, 58-60, 64-66, 68-75, 77, 79-82, 85, 87, 89-91, 95-99, 101, 104, 106, 107, 109, 111, 116-118, 121-132, 134, 136, 139, 141, 143, 144, 146, 148, 149, 152, 153, 179-181
 Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), 39, 58, 60, 118, 180
 Université du Québec à Montréal (UQAM), vii, ix-xiv, 1, 3, 4, 6-8, 10, 13, 15-23, 30, 32, 33, 35, 37-39, 43-46, 49, 50, 52, 54, 55, 57, 58, 60-62, 64-100, 104-111, 113-119, 121, 122, 124, 127-137, 139-153, 155, 157, 158, 168, 172-174, 177, 179-181
 Université du Québec à Rimouski (UQAR), 39, 54, 58, 60, 118, 143, 180
 Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), 39, 58, 60, 180
 Université du Wisconsin, 17
 Université Laval, 3, 5, 19, 29, 32, 34, 40, 42, 43, 90, 93, 111, 112, 114, 118
 Université Louis-Jolliet, 50

Université McGill, 11, 14, 32, 33
Université Sir George Williams, 3, 53
UQ *Voir* Université du Québec
UQAC *Voir* Université du Québec à Chicoutimi
UQAM *Voir* Université du Québec à Montréal
UQAR *Voir* Université du Québec à Rimouski
UQTR *Voir* Université du Québec à Trois-Rivières

V-W-Y-Z

vacances, 50, 85, 88, 92, 113, 116, 125, 145
Vallerand, Noël, 170
Vallières, Pierre, 30
van der Donckt, Pierre, 33
van Schendel, Michel, 176
vendetta entre collègue, 100
Venne, Marc, 174
vice-doyens, xiv, 40, 41, 43, 60, 69, 74, 77, 82, 92,
95, 102, 104, 126, 136, 142, 152, 153, 160, 163,
169, 172
vice-recteur, 51, 60, 68, 78, 83-86, 94, 126, 141,
142, 145, 146, 159, 162, 172
Vidal, Claude, 156
Vocelle, Daniel, 164, 167
Volet, Michel, 171
Volet, Yvette, 171
Wisenthal, Miles, 11, 33
Yalamow, Nicholas-P., 167
Zigby, Jacques, 157, 166
Zinger, Alexis, 83, 158, 159, 165, 181

DANS LA MÊME COLLECTION

Impatient d'être soi-même

Les étudiants montréalais, 1895-1960

Karine Hébert

2008, 306 pages

Former à distance

La Télé-université et l'accès
à l'enseignement supérieur

Patrick Guillemet

2007, 366 pages

Les transformations des universités du XIII^e au XXI^e siècle

Sous la direction de

Yves Gingras et Lyse Roy

2006, 270 pages

La persistance aux études supérieures

Le cas du doctorat, édition revue et augmentée

Louise Bourdages

2001, 190 pages

L'université possible

Un regard personnel et perspectif
porté sur l'université québécoise

Denis Rhéaume

2000, 196 pages

L'État québécois et les universités

Acteurs et enjeux

Sous la direction de Paul Beaulieu

et Denis Bertrand

1999, 290 pages

Vers un modèle de direction de recherche doctorale en sciences humaines

Chantal Royer

1998, 106 pages

L'évolution de la population étudiante à l'université

Facteurs explicatifs et enjeux

Sous la direction de Pierre Chenard

1997, 168 pages

La persistance au doctorat.

Une histoire de sens

Louise Bourdages

1996, 172 pages

Les stratégies d'apprentissage à l'université

Albert Boulet, Lorraine Savoie-Zajc

et Jacques Chevrier

1996, 216 pages

La carrière de l'élite scientifique universitaire du Québec

Le cas du secteur biomédical

Paul Beaulieu

1996, 146 pages

Le travail professoral remesuré

Unité et diversité

Denis Bertrand, Roland Foucher, Réal

Jacob, Bruno Fabi et Paul Beaulieu

1994, 446 pages

Le travail professoral reconstruit

Au-delà de la modulation

Denis Bertrand

1993, 198 pages

La qualité de l'enseignement supérieur au Québec

Sous la direction de Romain Rousseau

et Claire V. de la Durantaye

1992, 128 pages

Le travail professoral démystifié

Du rapport Angers au rapport Archambault

Denis Bertrand

1991, 166 pages



Construite à partir des ressources matérielles et humaines de cinq institutions (l'École des beaux-arts, le Collège Sainte-Marie, les écoles normales Jacques-Cartier, Ville-Marie et de l'enseignement technique) et principale constituante de l'Université du Québec, l'UQAM se voulait dès sa naissance une université accessible, participative et innovatrice.

Les toutes premières années de son existence ont été déterminantes, car elles ont fixé les caractéristiques académiques, organisationnelles et syndicales de l'UQAM.

Après quarante ans, le temps était venu de recueillir auprès des principaux acteurs leurs souvenirs de la création et des premières années de l'UQAM. Qu'ils aient été fonctionnaires au ministère de l'Éducation, recteur, vice-recteur, secrétaire général ou représentant des syndicats de professeurs ou d'employés de soutien, ils livrent ici leur version d'une aventure unique dans l'histoire du Québec: la création en quelques mois d'une nouvelle université qui misait sur le caractère interdisciplinaire de ses programmes d'enseignement et de recherche et sur la gestion démocratique de ses structures institutionnelles et de ses unités de base (départements et modules).

Écrit par trois professeurs retraités de l'UQAM, cet ouvrage présente les origines du modèle universitaire retenu, la contribution de l'Université du Québec à la mise en place de l'UQAM et les principaux traits de la personnalité organisationnelle de la seconde université francophone de Montréal. On y retrouve aussi l'apport des nombreux acteurs qui ont contribué, à divers titres, au fonctionnement et au développement rapide de cette institution.

En plus des témoignages de pionniers, ce livre reproduit des documents d'époque et présente des repères chronologiques situant acteurs et interventions dans le contexte du Québec du début des années 1960 jusqu'à l'automne 1971. Enfin, il rappelle la nature et la composition des diverses structures organisationnelles qui, au ministère de l'Éducation, à l'Université du Québec et à l'UQAM, ont façonné le devenir de cette institution universitaire devenue incontournable dans le champ québécois de l'enseignement supérieur.

DENIS BERTRAND a été directeur du module d'histoire et du module de gestion des ressources humaines, et directeur des départements d'histoire et d'organisation et ressources humaines; il a aussi occupé au niveau institutionnel les postes de doyen intérimaire de la gestion académique, de doyen adjoint et de doyen des études avancées et de la recherche.

ROBERT COMEAU a été professeur au Département d'histoire de 1969 à 2006. Il est directeur de la collection « Études québécoises » chez VLB Éditeur et directeur du Bulletin d'histoire politique.

PIERRE-YVES PARADIS a d'abord été directeur général de la formation des maîtres au ministère de l'Éducation du Québec, coordonnateur de l'enseignement de premier cycle à l'Université du Québec, puis professeur au Département des sciences de l'éducation de l'UQAM.

Entrevues avec

Louis Berlinguet

Godefroy-M. Cardinal

Léo A. Dorais

Christiane Fabiani

Louis Gill

Guy Goulet

Lise Langlois

Pierre Martin

Yves Martin

Louise Miller

Pierre-Yves Paradis

Jean-Marc Piotte

Paul Thibault

